



Convention Territoriale Globale

2024-2028

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Entre :

- La Caisse des Allocations familiales de Loire-Atlantique représentée par le/la Président(e) de son Conseil d'administration, Mme Bénédicte BLOUIN et par sa Directrice, Mme Élisabeth DUBECQ-PRINCETEAU, dûment autorisées à signer la présente convention ;
Ci-après dénommée « la Caf » ;

et

- La commune de Saint-Herblain, représenté par Monsieur le Maire, Monsieur Bertrand AFFILE, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;
Ci-après dénommé « la commune » ;

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale ;
Vu le Code de l'action sociale et des familles ;
Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'allocations familiales (Caf) ;
Vu la Convention d'objectifs et de gestion (COG) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF) ;
Vu la délibération du conseil municipal de la commune en date du 16 décembre 2024 figurant en **annexe 8** de la présente convention.

PREAMBULE

Les CAF sont nées de la volonté d'apporter une aide à toutes les familles, dans leur diversité.

Qu'il prenne la forme de prestations monétaires ou d'aides permettant de développer des services, l'investissement des Caf témoigne d'un engagement de la collectivité, dans une visée universelle, pour accompagner le développement de chaque personne, dès sa naissance, par une présence et un soutien dans son parcours de vie, accentuant, s'il le faut, son aide lorsque la famille est dans la difficulté.

La branche Famille est ainsi présente auprès de chacun tout au long de la vie, auprès de chaque parent, femme ou homme, en fonction de sa situation, en équité : conciliation vie familiale/vie professionnelle, accueil des enfants et des jeunes, lutte contre la pauvreté sont les domaines prioritaires de l'intervention des Caf, qui prend la forme d'une offre globale de service.

Dédiée initialement à la famille, la Branche s'est vue progressivement confier des missions pour le compte de l'Etat et des départements, qui représentent une part importante de son activité.

Les quatre missions emblématiques de la branche Famille sont fondatrices de son cœur de métier :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

Pour accompagner le développement de celles-ci, les Caf collaborent depuis l'origine avec leurs partenaires de terrain, au premier rang desquels les collectivités locales. Les communes (et leur regroupement) sont en effet particulièrement investies dans le champ des politiques familiales et sociales, au titre de leur clause de compétence générale leur permettant de répondre aux besoins du quotidien des citoyens.

Les territoires se caractérisent par une grande diversité de situations d'habitants, et par de nombreuses évolutions qui modifient profondément la vie des familles. Leurs attentes évoluent, et la réponse à celles-ci passent par la volonté des acteurs locaux. A ce titre, la Caf entend poursuivre son soutien aux collectivités locales qui s'engagent dans un projet de territoire qui leur est destiné.

Dans ce cadre, la Convention territoriale globale (CTG) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté. Véritable démarche d'investissement social et territorial, la CTG favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

La CTG peut couvrir, en fonction des résultats du diagnostic, les domaines d'intervention suivants :

petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.

Elle s'appuie sur les documents de diagnostic et de programmation que constituent les différents schémas départementaux : schéma départemental des services aux familles, schéma départemental de l'animation de la vie sociale, stratégie de lutte contre la pauvreté...

En mutualisant la connaissance des besoins des allocataires et de leur situation, les analyses partagées à l'échelon départemental permettent de situer la commune de Saint-Herblain de la façon suivante :

LES CARACTERISTIQUES TERRITORIALES DE LA COMMUNE

Deuxième ville de l'agglomération, Saint-Herblain connaît depuis plus d'une décennie une croissance démographique importante de sa population. Celle-ci est ainsi passée de 44 337 habitants recensés en 2014 à 50 253 en 2024 ; soit une progression de 13.35%. Au-delà d'une dynamique démographique significative, il est à préciser que la population herblinoise se voit renouvelée de 20% tous les 5 ans.

Avec près de 44 000 emplois localisés sur son territoire, Saint-Herblain se caractérise par un fort taux de polarisation de l'emploi. En cela, Saint-Herblain, est également un territoire de services et de ressources utilisés par des personnes qui ne sont pas herblinoises mais qui, en qualité d'usager, participent de l'animation du territoire et recourent aux services publics herblinois. Ici réside potentiellement un changement de paradigme pour l'action publique herblinoise.

Du point de vue sociodémographique, ces dynamiques se traduisent par des tendances lourdes et des signaux faibles qui interrogent, continument, la pertinence, la cohérence et l'efficacité des politiques publiques telles qu'elles se déploient sur le territoire herblinois ; que celles-ci procèdent de l'action municipale ou de l'un de ses partenaires institutionnels ou associatifs.

Le diagnostic de territoire, actualisé en 2024, met ainsi en évidence des problématiques sociales qui, sans être émergentes, sont autant de défis à appréhender (liste non-exhaustive) :

- une évolution tendancielle de la structure par âge de la population, laquelle traduit un processus de vieillissement significatif ;
- une diminution structurelle de la taille des ménages et une augmentation des ménages composés d'une seule personne ;
- l'émergence d'une problématique d'isolement relationnel ;
- des situations de monoparentalité en croissante augmentation ; une monoparentalité particulièrement exposée à la précarité et qui concerne notamment, voire principalement, les âges de l'adolescence ;
- une évolution des attentes et des besoins en matière de petite enfance ; qu'il s'agisse de la capacité d'accueil et des dynamiques démographiques qui travaillent la profession ;
- un indice de vulnérabilité socio-éducative qui témoigne d'un potentiel de risque plus élevé que sur les territoires alentours (Nantes métropole ou département de la Loire-Atlantique) ;
- des jeunes adultes davantage concernés par des sorties du système scolaire intervenant trop précocement, et qui se trouvent davantage exposés au chômage que sur la métropole, et touchés par l'emploi précaire ;
- des profils de précarité qui se recomposent, augmentent et dont les causalités se complexifient ; réduire la montée des inégalités et l'augmentation de la disparité des niveaux de vie ;

- une dépendance aux minimas sociaux en croissance et une impérieuse nécessité à initier un travail sur la question de la vulnérabilité ;
- une capacité des personnes âgées à assumer financièrement les services inhérents à leur vieillissement qui se dégrade, avec un risque prononcé de paupérisation ;
- une offre de logements locatifs sociaux importante sur le territoire, avec notamment la présence de 2 quartiers prioritaires de la politique de la Ville.

Le diagnostic sociodémographique du territoire herblinois disponible en **Annexe 1**, permet d'avoir une lecture plus aiguisée de la situation herblinoise.

Ces constats ont des implications pour toutes les politiques publiques de la Ville. Ils touchent tout particulièrement les politiques en faveur de l'enfance et de la jeunesse, et celles qui ont trait au lien social et à l'animation de la vie sociale.

L'OFFRE DE STRUCTURES DE PROXIMITE, D'EQUIPEMENTS ET DE SERVICES AUX FAMILLES EXISTANTE SUR LA COMMUNE

Petite enfance

6 établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) gérés en régie par la commune pour une capacité de **225** berceaux ; 1 crèche familiale pour une capacité de **70** berceaux ; **105** berceaux répartis en 4 structures partenaires sous convention avec la Ville. Le territoire dispose également de plus de **238** places réparties des EAJE sous gestion privée ; ainsi que **90** places en micro-crèches. Soit **728** berceaux identifiés avec un projet d'achat de 56 places validé auprès d'opérateurs privés par la commune.

Un Relais Petite Enfance pour 3 ETP d'animatrice, 296 assistantes maternelles agréées (présence de 4 MAM pour une capacité d'accueil de **36** places) offrant **912** places au total.

3 Lieux d'Accueil Enfant-Parent (LAEP) répartis sur le territoire herblinois, pour soutenir la parentalité de parents de jeunes enfants.

Enfance

15 accueils périscolaires (maternels et élémentaires) affectés à 15 écoles dont la gestion est assurée par la Ville. L'organisation de l'offre d'accueil périscolaire se structure autour des accueils suivants :

- Accueil périscolaire du matin et du soir
- Pause méridienne
- 2 accueils de loisirs du mercredi répartis

L'accueil extra-scolaire se structure de la manière suivante :

- 9 ALSH mercredi ;
- 6 ALSH vacances (jusqu'à 446 places d'accueil)
- 1 offre de séjours (jusqu'à 320 places d'accueil)

Focus sur le plan mercredi

Le plan mercredi herblinois intègre les éléments du PEL et du PEDT, au sens où il favorise la cohérence et la continuité éducative dans la semaine de l'enfant.

Pour ce faire, les liens avec les partenaires locaux sont renforcés au travers davantage de passerelles avec le temps scolaire : PRE, parcours éducatifs, bâtiments...), ainsi que l'organisation d'activités diversifiées.

Un accompagnement particulier est proposé aux enfants les plus en difficultés (sociales, handicap, allophones...) afin qu'ils aient accès, comme les autres, au temps d'accueil du mercredi. La question du rythme des enfants et en particulier de celui des maternels reste également une priorité pour la Ville, sur l'ensemble de la semaine, dont le mercredi.

Jeunesse

Bien qu'éminemment transversale, l'action municipale en matière de jeunesse repose notamment sur l'animation des 2 Pôles Ressources Jeunesse - structures d'accueil des jeunes de 14/25 ans en individuel ou en collectif – implantés au sein des deux quartiers prioritaires Sillon de Bretagne et Bellevue.

Les deux Pôles Ressources Jeunesse ont intégré en 2015 le Réseau information Jeunesse des Pays de la Loire, en étant labellisés IJ (Information Jeunesse) par Info Jeunes Pays de la Loire (ex CRIJ - Centre Régional Information Jeunesse) et l'Etat en vertu d'une convention tripartite triennale.

Animation de la vie sociale

4 centres socio-culturels maillent le territoire :

- le CSC du Sillon de Bretagne (pour le quartier Nord), lequel se situe en QPV ;
- le CSC du Soleil Levant (pour le quartier Centre) ;
- le CSC le Grand B (pour le quartier Est), lequel se situe en QPV ;
- et le CSC Espace 126 (pour le quartier Bourg).

Les 3 ASEC bénéficient pour la période 2023-2026 des agréments centre social « animation collective famille » et « animation globale » ; L'ASEC du Sillon de Bretagne bénéficie par ailleurs d'un agrément « quartier politique de la Ville ».

S'agissant du CSC le Grand B, la démission collective du Bureau de l'Association socioculturelle du Grand B le 27/04/2022, suivie d'une suspension provisoire des agréments délivrés par la CAF 44 à compter du 01/07/2022, a créé une situation dérogatoire transitoire sur le quartier Est. En concertation avec la CAF 44 et la Fédération des Centres Sociaux, la Ville gère en régie le CSC du Grand B. Un projet social a été défini à cette fin, soutenu par la CAF sans toutefois les agréments centre social « animation collective famille » et « animation globale ».

La reconstitution d'un portage associatif du projet, demeure un objectif pour la Ville.

3 structures disposent d'un agrément Espaces de Vie Sociale (EVS) sur le territoire :

- l'EVS « Ensemble au Tillay », dans le quartier Centre ;
- l'EVS « Environnements solidaires », dans le quartier Est ;
- et l'EVS « Le petit R », dans le quartier Bourg.

Accès aux droits

La commune développe une politique d'accès aux droits ambitieuse pour favoriser l'insertion des publics les plus fragiles, notamment par l'intervention du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Dans une logique de maillage de lieux ressources à l'échelle du territoire communal, on peut par ailleurs mentionner les projets suivants :

- l'ouverture d'un Espace France Services en 2021 sur le quartier prioritaire de Bellevue ;
- la création d'un Pôle de Services Publics pour le quartier Nord, installé dans les locaux du CSC Sillon de Bretagne (2023) ;
- la création prochaine d'un Pôle de Services Publics pour le quartier Centre, installé dans les locaux du CSC Soleil Levant (2025).

Par ailleurs, un travail spécifique est mis en œuvre sur les quartiers prioritaires du Sillon de Bretagne et de Bellevue, soutenu par un plan d'action dédié et une coordination des actions des différentes politiques publiques sectorielles, que celle-ci procèdent de l'intervention municipale ou de ses partenaires institutionnels ou associatifs : environnement, enfance, petite enfance, jeunesse et famille, cadre de vie, logement, tranquillité publique etc....

C'est pourquoi, dans la perspective d'intervenir en cohérence avec les orientations générales déclinées dans le présent préambule, au plus près des besoins du territoire, la Caf de Loire-Atlantique et la Ville de Saint-Herblain souhaitent conclure une Convention territoriale globale (CTG) pour renforcer leurs actions sur les champs d'intervention partagés.

LES OBJECTIFS COMMUNS DE DEVELOPPEMENT DE COORDINATION DES ACTIONS

Les objectifs communs de développement et de coordination des actions entre la CAF et la commune concernent l'accueil des jeunes enfants, l'enfance, la jeunesse, l'animation de la vie sociale et le soutien à la parentalité avec le souci constant d'apporter une attention particulière aux familles fragilisées.

Dans ce projet global, la question de la continuité éducative, et de la coordination entre les différents acteurs sur le territoire au profit des familles sera un réel fil conducteur.

C'est pourquoi, dans la perspective d'intervenir en cohérence avec les orientations générales déclinées dans le présent préambule, au plus près des besoins du territoire, la Caf de Loire-Atlantique et la commune de Saint-Herblain souhaitent conclure une Convention territoriale globale (CTG) pour renforcer leurs actions sur les champs d'intervention partagés.

ARTICLE 1 / OBJET DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

La présente convention vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Ce projet est établi à partir d'un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire.

Elle a pour objet :

- d'identifier les besoins prioritaires sur la commune (figurant en **Annexe 1** de la présente convention) ;
- de définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin ;
- de pérenniser et d'optimiser l'offre de services aux familles existantes, par une mobilisation des cofinancements (**Annexe 7**) ;
- de développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants (**Annexe 2**).

ARTICLE 2 / LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA CAF

Les interventions de la Caf, en matière d'optimisation de l'existant et de développement d'offres nouvelles, sur le territoire de la commune concernent les champs d'intervention suivants :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle des Familles ;
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement

ARTICLE 3 / LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA COMMUNE

Institution de proximité, la commune met en place des actions au niveau local pour répondre aux besoins des habitants.

La commune souhaite développer une démarche ambitieuse, en favorisant l'accès aux services et au droits, en développant les secteurs petite enfance, enfance et jeunesse, et en réduisant les inégalités et permettre aux publics les plus vulnérables d'être pleinement acteurs des actions et projets proposés.

Schématiquement, les engagements municipaux pour la période 2020-2026 se déclinent comme suit :

- Préserver le cadre de vie et l'environnement
 - La tranquillité publique : un droit pour tous
 - Maîtriser le développement urbain
 - Agir pour la transition écologique
 - Protéger et développer la nature en Ville
- Développer les solidarités
 - L'aide aux plus vulnérables
 - Accueillir les tout-petits
 - Accompagner le vieillissement de la population
- Agir pour l'enfance et la jeunesse
 - La politique éducative : socialisation, inclusion, ouverture et innovation
 - La politique jeunesse : informer et accompagner pour favoriser l'autonomie
- Soutenir le sport, la culture et la vie associative
 - Favoriser le sport pour tous
 - Culture : une offre variée et accessible
 - Conforter la vie associative
- Encourager la participation citoyenne
 - La participation citoyenne : pilier de l'action municipale
 - Proximité : des services publics au plus près des habitants
 - Encourager les solidarités internationales

Au regard des champs d'intervention de la commune, de ses compétences propres et partagées avec d'autres acteurs publics, la Ville développe une action publique qui, obligatoirement, se veut systémique et continuellement réinterrogée et actualisée afin de toujours mieux répondre à l'évolution de la demande sociale.

Ces grands chantiers trouvent leur place dans un projet politique qui définit comme prioritaire la question des transitions écologiques, sociales, urbaines et démocratiques et qui promeut les valeurs d'inclusion, de justice sociale, de continuité éducative, et de citoyenneté, au profit des jeunes âgés de 0 à 25 ans et de leurs familles. L'ambition est globalement celle de créer les conditions de l'égalité réelle afin de lutter contre les déterminismes sociaux et territoriaux qui influent les parcours de vie.

Les chapitres suivants de la présente convention ainsi que les annexes apporteront des précisions utiles quant à l'ambition présentée ici.

ARTICLE 4 / LES OBJECTIFS PARTAGES AU REGARD DES BESOINS

Les champs d'intervention conjoints sont :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale :
 - poursuivre le développement d'une offre diversifiée en direction de la petite enfance ;
 - poursuivre la structuration d'une offre diversifiée en direction des enfants.
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes :
 - compenser les charges familiales et accompagner les parents dans leur rôle ;
 - contribuer à l'égalité des chances en matière de réussite scolaire et renforcer le lien entre les familles et l'école ;
 - faciliter l'autonomie des jeunes, élément de passage à l'âge adulte ;
 - renforcer et valoriser les compétences parentales, éléments essentiels d'accompagnement dans les parcours des enfants et des jeunes.
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement :
 - favoriser, pour les familles, des conditions de logement et un cadre de vie de qualité ;
 - faciliter l'intégration des familles dans la vie collective et citoyenne ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle :
 - soutenir les personnes et les familles confrontées au handicap ;
 - aider les familles confrontées à des événements ou des difficultés fragilisant la vie familiale ;
 - accompagner le parcours d'insertion et le retour (et maintien) dans l'emploi des personnes et des familles en situation de pauvreté.

La Ville et la CAF ont identifié des besoins prioritaires, issus du diagnostic partagé de territoire (**Annexe 1**). 11 axes stratégiques ont été identifiés et viennent déclinés en objectifs opérationnels cette vision partagée des enjeux du territoire. Le plan d'action sur la durée de la CTG est détaillé en **Annexe 2**.

PETITE ENFANCE

Au sein de l'organisation municipale, le service enfance et famille (Direction de la Solidarité) met en œuvre la politique petite enfance de la Ville. La politique petite enfance répond aux objectifs stratégiques suivants :

- maintenir un taux de couverture municipal supérieur ou égal à 20% ;
- garantir la diversité de l'offre (collectif et individuel) et des modalités de partenariats public / privé ;
- accompagner les assistantes maternelles de la commune et les enfants qu'elles accueillent *via* le Relais Petite Enfance (RPE) ;
- prendre en compte la vulnérabilité des familles sans relativiser les besoins des familles actives ;
- préserver le bien-être de l'enfant au centre des projets, fondé sur un environnement sain et un personnel qualifié conformément à la charte d'accueil du jeune enfant ;
- accueillir et assurer l'éveil, la socialisation, la sécurité et le bien-être des enfants en crèches collectives, multi accueils et crèche familiale ;
- dans une logique d'efficacité de l'action publique, maîtriser les coûts d'exploitation.

ENFANCE / EDUCATION (LA PLACE DU PEdT)

Au sein de l'organisation municipale, la mise en œuvre de l'axe enfance / éducation est assumée par la Direction de l'Éducation. En la circonstance, l'axe enfance / éducation de la présente CTG s'inspire du Projet Educatif Local au sein duquel Saint-Herblain affirme son ambition de « ville éducatrice » en privilégiant 3 axes :

- les espaces de l'enfant et du jeune ;
- les temps de l'enfant et du jeune ;
- une ville partenaire de l'enfant et du jeune.

L'axe enfance / éducation reprend ainsi les objectifs stratégiques du Projet Educatif de Territoire (PEdT), lequel repose l'engagement complémentaire de chacun des signataires : la Direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN), la Ville de Saint-Herblain, la CAF. Pour la période 2024-2027, il s'agit de :

A – Axe 1 : La transition écologique

- Enjeu 1 : structurer des projets autour de la nature, de la gestion des déchets, des énergies
- Enjeu 2 : favoriser une meilleure alimentation
- Enjeu 3 : faciliter les déplacements autour des écoles et des ALSH

B – Axe 2 : Une éducation inclusive et citoyenne

- Enjeu 1 : l'éducation à la citoyenneté et le climat scolaire
- Enjeu 2 : accompagner la démarche d'éducation inclusive pour bien accueillir tous les enfants
- Enjeu 3 : proposer des parcours éducatifs de qualité pour enrichir le parcours scolaire de tous les élèves en leur offrant des expériences variées
- Enjeu 4 : faciliter l'accès à l'offre d'activités de la ville, mieux communiquer vers les familles

C – Axe 3 : la continuité éducative

- Enjeu 1 : faciliter la cohérence entre les 3 temps : école / loisirs / famille
- Enjeu 2 : agir sur la fracture numérique
- Enjeu 3 : caractériser le temps particulier de l'ALSH du mercredi après-midi

Le détail du PEdT 2024-2027, ainsi que le plan mercredi 2024-2027, figurent en **Annexe 3** de la présente convention.

JEUNESSES

Au regard de la transversalité de la politique Jeunesses, plusieurs services concourent à son animation. Toutefois, au sein de l'organisation municipale, c'est le service action socioculturelle et jeunesses (Direction des Jeunesses, des Sports et de l'Action Socioculturelle) qui coordonne la mise en œuvre la politique jeunesses. Celle-ci répond aux objectifs stratégiques suivants :

- accompagner les jeunes dans leur parcours vers l'insertion professionnelle ;
- créer les conditions de l'autonomie et d'un passage réussi vers l'âge adulte ;
- œuvrer à l'épanouissement et à l'ouverture culturelle des jeunes ;
- favoriser l'envie des jeunes de participer à la vie sociale ;
- anticiper les situations de marginalisation par une stratégie de prévention globale des difficultés.

Une évaluation de la politique jeunesse a été conduite en 2019. Les préconisations de celle-ci furent intégrées dans l'action publique.

SOUTIEN A LA PARENTALITE

Au regard de la transversalité de la politique de soutien à la parentalité, plusieurs services concourent à son animation. En cela, plusieurs documents -cadres municipaux y font référence et déclinent une intervention opérationnelle. Les objectifs stratégiques relèvent d'intentions organisationnelles et partenariales. Il s'agit en effet de :

- veiller à la complémentarité des interventions diligentées sur le territoire à travers la définition d'un cadre de coordination transversale au sein de la collectivité (logique de cohérence interne) et avec nos partenaires institutionnels et associatifs ;
- intégrer le champ de la prévention, notamment autour des pratiques à risques et addictives ;
- créer les conditions d'une juste mobilisation des ressources existantes autour d'un projet fédérateur ;
- soutenir les expérimentations méthodologiques et opérationnelles, ainsi que les acteurs émergents ;
- garantir la lisibilité et l'accessibilité de l'offre sur le territoire.

JEUX-OFFRE LUDOTHECAIRE

Au sein de l'organisation municipale, la politique du jeu, déclinée dans les médiathèques et ludothèques de la Ville, est mise en œuvre par le service La Bibliothèque (Direction des Affaires Culturelles). Elle se décline en 4 objectifs stratégiques :

- positionner le jeu comme objet culturel, en lien avec les dimensions éducatives et sociales ;
- rechercher une diversité des publics : « Le jeu pour tous » ;
- mettre en place une fonction « ressources » ;
- équilibrer l'offre sur le territoire et l'espace public.

Une évaluation de la politique culturelle municipale, intégrant la dimension du jeu, fut conduite en 2018-2019. Les préconisations de celle-ci furent intégrées dans l'action publique.

ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

En respect de la circulaire CNAF n°2012-013 relative à l'animation de la vie sociale, les structures socioculturelles définissent un projet social qui adapte des missions d'intérêt général aux besoins des habitants du territoire, avec des missions générales. Ainsi, tout CSC a vocation à être :

- un lieu de proximité à vocation globale, familiale et intergénérationnelle, qui accueille toute la population en veillant à la mixité sociale ;
- un lieu d'animation de la vie sociale permettant aux habitants d'exprimer, de concevoir et de réaliser leurs projets.

Pour la période 2023-2026, les principaux axes des projets sociaux des CSC sont déclinés, par structure dans la note stratégique relative à la politique d'animation de la vie sociale.

ACCES AUX DROITS ET MEDIATION NUMERIQUE

Sur le territoire herblinois, trois lieux offrent un accès à la plupart des démarches administratives courantes : l'Hôtel de Ville, le Pôle des services publics du Sillon de Bretagne et le Carré des services publics.

Le projet municipal prévoit de soutenir les citoyens-usagers en difficulté dans la réalisation de leurs démarches au quotidien ainsi que dans leur appropriation des usages et enjeux du numérique.

4 objectifs stratégiques sont opérationnellement déclinés :

- l'accessibilité ; des espaces numériques en accès libre ;
- l'accompagnement ; des aidants formés et disponibles ;
- l'apprentissage ;
- le aller-vers.

Une évaluation de l'intervention municipale en matière d'accueil des publics et de la relation aux usagers a été conduite en 2023-2024, par le truchement de l'Observatoire Citoyen des Politiques Publiques. Les préconisations, en cours d'instruction, seront présentées lors de la séance du Conseil Municipal du mois de décembre 2024.

ACCOMPAGNEMENT DES PUBLICS SPECIFIQUES

La direction de la solidarité porte les objectifs stratégiques relatifs à l'accompagnement des publics spécifiques. Ceux-ci se déclinent comme suit :

- favoriser l'accès aux droits : accueil et orientation ;
- soutenir les Herblinois en situation de précarité financière et de vulnérabilité ;
- conforter et développer le rôle de la ville par le logement ;
- poursuivre et renforcer l'implication de la ville avec des accompagnements spécifiques par thématique.

Ces interventions concernent :

- les publics migrants d'Europe de l'Est (UE venant principalement de Roumanie) ;
- les publics voyageurs (public de nationalité française avec une diversité de parcours) ;
- l'accueil et l'accompagnement des publics migrants.

HANDICAP

Au regard de la transversalité de la politique de soutien au handicap, plusieurs services concourent à son animation. Un focus politique et opérationnel repose sur l'accueil d'enfants en situation de handicap. Celui-ci doit permettre de viser la rencontre et la découverte de nos différences. Bien souvent les aménagements proposés pour les enfants en situation de handicap servent au final à tous (ex : tente de retour au calme).

Les objectifs stratégiques reposent sur les intentions suivantes :

- favoriser l'accueil des enfants en situation de handicap dans les écoles et accueils de loisirs ;
- faciliter les parcours des enfants en situation de handicap en cherchant à assurer une continuité entre les différents accueils.

LOGEMENT SOCIAL

Dans une logique d'accompagnement renforcé des ménages les plus vulnérables, la Ville inscrit son intervention en correspondance avec :

- les orientations stratégiques de la CIL (Conférence Intercommunale du Logement) ;
- celles de la CIA (Convention intercommunale d'Attribution) ;
- et du PPGDLSID (Plan Partenarial de Gestion de la Demande Locative sociale et d'Information des Demandeurs).

En cela, la Ville s'attache à :

- favoriser l'accès et le maintien au logement social, notamment en assurant le suivi des attributions des ménages prioritaires ;
- garantir une meilleure lisibilité et une plus grande transparence du processus d'attribution des logements sociaux ;
- participer aux réflexions sur la stratégie de peuplement adaptée aux spécificités de chaque quartier afin de favoriser les parcours résidentiels ;
- assurer les relogements *via* les Maitrises d'œuvres urbaines et sociales (MOUS) ;
- s'inscrire dans la dynamique métropolitaine d'insertion de publics migrants.

ANIMATION TERRITORIALE ET POLITIQUE DE LA VILLE

Au regard de la transversalité de la politique de la Ville, plusieurs services concourent à son animation. Le service dialogue des territoires et politique de la ville est le service référent ayant en charge le pilotage des objectifs stratégiques relatifs à l'animation territoriale et politique de la ville dans les 2 quartiers prioritaires de la Politique de la Ville que sont Bellevue et le Sillon de Bretagne.

En coordination avec Nantes Métropole et l'Etat, ainsi que l'ensemble des parties prenantes institutionnelles et associatives, le service intervient dans le cadre du Contrat de Ville.

Une feuille de route 2024-2030 de la politique de la ville à Saint-Herblain a été élaborée. Elle repose sur 4 orientations stratégiques :

- l'accès aux droits et aux services publics ;
- l'emploi et les parcours de formation ;
- les transitions ;
- contribuer à des quartiers plus sûrs et plus agréables à vivre.

Les **Annexes 2 et 7** à la présente convention précisent les moyens mobilisés par chacun des partenaires dans le cadre des champs d'intervention conjoints. Ces annexes font apparaître le soutien des co-financeurs pour le maintien de l'offre existante et les axes de développement d'offres nouvelles.

ARTICLE 5 / ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

La CAF et la commune s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés dans le plan d'actions de la présente convention.

La présente convention est conclue dans le cadre des orientations de la Convention d'objectifs et de gestion signée entre l'Etat et la CNAF. Elle est mise en œuvre dans le respect des dispositifs et des outils relevant des compétences propres de chacune des parties, lesquelles restent libres de s'engager avec leurs partenaires habituels ou d'engager toute action ou toute intervention qu'elles jugeront nécessaire et utile.

La CTG matérialise également l'engagement conjoint de la CAF et de la collectivité à poursuivre leur appui financier aux services aux familles du territoire.

A l'issue du (es) Contrat(s) enfance et jeunesse passé(s) avec la(es) collectivité(s) signataire(s), la CAF s'engage à conserver le montant des financements bonifiés de N-1 (Le montant de référence est celui comptabilisé dans les comptes de la Caf en N-1. [Charge à payer]) à ce titre et à les répartir directement entre les structures du territoire soutenues par la collectivité locale compétente, sous la forme de « bonus territoire CTG ».

De son côté, la collectivité s'engage à poursuivre son soutien financier en ajustant en conséquence la répartition de sa contribution pour les équipements et services. Cet engagement pourra évoluer en fonction de l'évolution des compétences détenues.

ARTICLE 6 / MODALITES DE COLLABORATION

Les parties s'engagent à mobiliser des moyens humains (personnels qualifiés et en quantité) et matériels (données, statistiques, etc.) nécessaires à la réalisation des obligations définies dans la présente convention.

Pour mener à bien les objectifs précisés dans la présente convention, les parties décident de mettre en place **un comité de pilotage**.

Ce comité est composé de représentants de la CAF et de la commune. Les parties conviennent d'un commun accord que des personnes ressources, en fonction des thématiques repérées, pourront participer à ce comité de pilotage à titre consultatif.

Cette instance :

- Assure le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention ;
- Contribue à renforcer la coordination entre les deux partenaires, dans leurs interventions respectives et au sein des différents comités de pilotage thématiques existants ;
- Veille à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires sur le territoire concerné ;
- Porte une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire.

Le comité de pilotage est présidé par la Commune. Le secrétariat permanent est assuré par la collectivité.

Les modalités de pilotage opérationnel et de collaboration technique, ainsi que le suivi de la mise en œuvre de la CTG, fixées d'un commun accord entre les parties à la présente convention, figurent en **Annexe 5** de la présente convention.

ARTICLE 7 / ECHANGES DE DONNEES

Les parties s'engagent réciproquement à se communiquer toutes les informations utiles dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

Toutefois, en cas de projet d'échanges de données à caractère personnel, les demandes par l'une des parties feront obligatoirement l'objet d'une étude d'opportunité, de faisabilité et de conformité au RGPD par l'autre partie, en la qualité de responsable de traitement de cette dernière. Ces demandes seront soumises pour étude et avis préalable au Délégué à la Protection des Données de la partie qui détient les données personnelles demandées. Le Délégué à la Protection des Données pourra être amené à formuler des recommandations spécifiques à chaque échange de données.

Si elles sont mises en œuvre, ces transmissions (ou mises à disposition) de données personnelles respecteront strictement le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi que les décisions, avis ou préconisations de la Commission nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

La présente convention ne se substitue en rien à la nécessité, pour les responsables de traitement concernés, d'ajouter le traitement de données personnelles ainsi créé à la liste des traitements qu'il doit tenir au titre de l'article 30 du RGPD.

ARTICLE 8 / COMMUNICATION

Les parties décident et réalisent, d'un commun accord, les actions de communication relatives à la présente convention.

Les supports communs font apparaître les logos de chacune des parties.

Dans le cadre des actions de communication respectives couvrant le champ de la présente convention, chaque partie s'engage à mentionner la coopération de l'autre partie et à valoriser ce partenariat.

ARTICLE 9 / EVALUATION

Une évaluation des actions est conduite au fur et à mesure de l'avancée de la mise en œuvre de la CTG, lors des revues du plan d'actions. Les indicateurs d'évaluation sont déclinés dans le plan d'action constituant l'Annexe 3 de la présente convention. Ils permettent de mesurer l'efficacité des actions mises en œuvre.

A l'issue de la présente convention, un bilan sera effectué intégrant une évaluation des effets de celle-ci. Cette évaluation devra permettre d'adapter les objectifs en fonction des évolutions constatées.

La démarche d'évaluation de la CTG sera composée de deux volets :

- Le suivi des résultats (réalisation du plan d'actions) à mi-parcours et en fin de CTG ;
- La mesure de la plus-value de la CTG (impacts et effets) en fin de convention.

Les résultats seront présentés au comité de pilotage de la CTG.

L'**Annexe 6** détaille le protocole évaluatif proposé par la Ville.

ARTICLE 10 / DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue à compter pour une durée de 5 ans 1er janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2028.

La présente convention ne peut être reconduite que par expresse reconduction.

ARTICLE 11 / EXECUTION FORMELLE DE LA CONVENTION

Toute modification fera l'objet d'un avenant par les parties.

Cet avenant devra notamment préciser toutes les modifications apportées à la convention d'origine ainsi qu'à ses annexes.

Si l'une quelconque des stipulations de la présente convention est nulle, au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle sera réputée non écrite, mais les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

En cas de différences existantes entre l'un quelconque des titres des clauses et l'une quelconque des clauses, le contenu de la clause prévaudra sur le titre.

ARTICLE 12 / LA FIN DE LA CONVENTION

Résiliation de plein droit avec mise en demeure

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Les infractions par l'une ou l'autre des parties aux lois et règlements en vigueur entraîneront la résiliation de plein droit de la présente convention par la CAF, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations légales ou réglementaires en vigueur et restée infructueuse.

Résiliation de plein droit sans mise en demeure

La présente convention sera résiliée de plein droit par la CAF, sans qu'il soit besoin de procéder à une mise en demeure ou de remplir toutes formalités judiciaires, en cas de modification d'un des termes de la présente convention sans la signature d'un avenant.

Résiliation par consentement mutuel

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties moyennant un délai de prévenance de 6 mois.

Effets de la résiliation

La résiliation de la présente convention entraînera l'arrêt immédiat des engagements des parties. La résiliation interviendra sans préjudice de tous autres droits et de tous dommages et intérêts.

ARTICLE 13 / LES RECOURS

Recours contentieux

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal administratif dont relève la CAF.

ARTICLE 14 / CONFIDENTIALITE

Les parties sont tenues, ainsi que l'ensemble de leur personnel, au secret professionnel, à l'obligation de discrétion et à l'obligation de confidentialité pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont elles auront eu connaissance durant l'exécution de la présente convention et après son expiration.

Fait à Saint-Herblain, le

En autant d'exemplaires originaux que de signataires

Cette convention comporte 21 pages paraphées par les parties et les 8 annexes.

La CAF de Loire-Atlantique		La commune de Saint-Herblain
La directrice	La présidente	Le Maire

TABLE DES ANNEXES

Annexe 1 : Diagnostic sociodémographique

Annexe 2 : Fiches stratégiques par politique publique (plan d'action par axe)

Annexe 3 : Projet Educatif de Territoire (PEdT) 2024-2027 + Plan mercredi 2024-2027

Annexe 4 : Postes de chargé(e)s de coopération (tableau de synthèse + fiches de postes)

Annexe 5 : Modalités de gouvernance

Annexe 6 : Protocole évaluatif

Annexe 7 : Co-financements CAF prévisionnels

Annexe 8 : Délibération du Conseil Municipal (séance de 9 décembre 2024)



ANNEXE 1
DIAGNOSTIC SOCIODEMOGRAPHIQUE



Direction de la Prospective,
de l'Évaluation &
du Contrôle de gestion

Portrait de territoire

Comprendre les dynamiques, questionner les politiques publiques

Hôtel de ville
BP 50167
44802 Saint-Herblain
Cedex
Tél. 02 28 25 00 00
www.saint-herblain.fr

mai 2024



I – les dynamiques démographiques générales



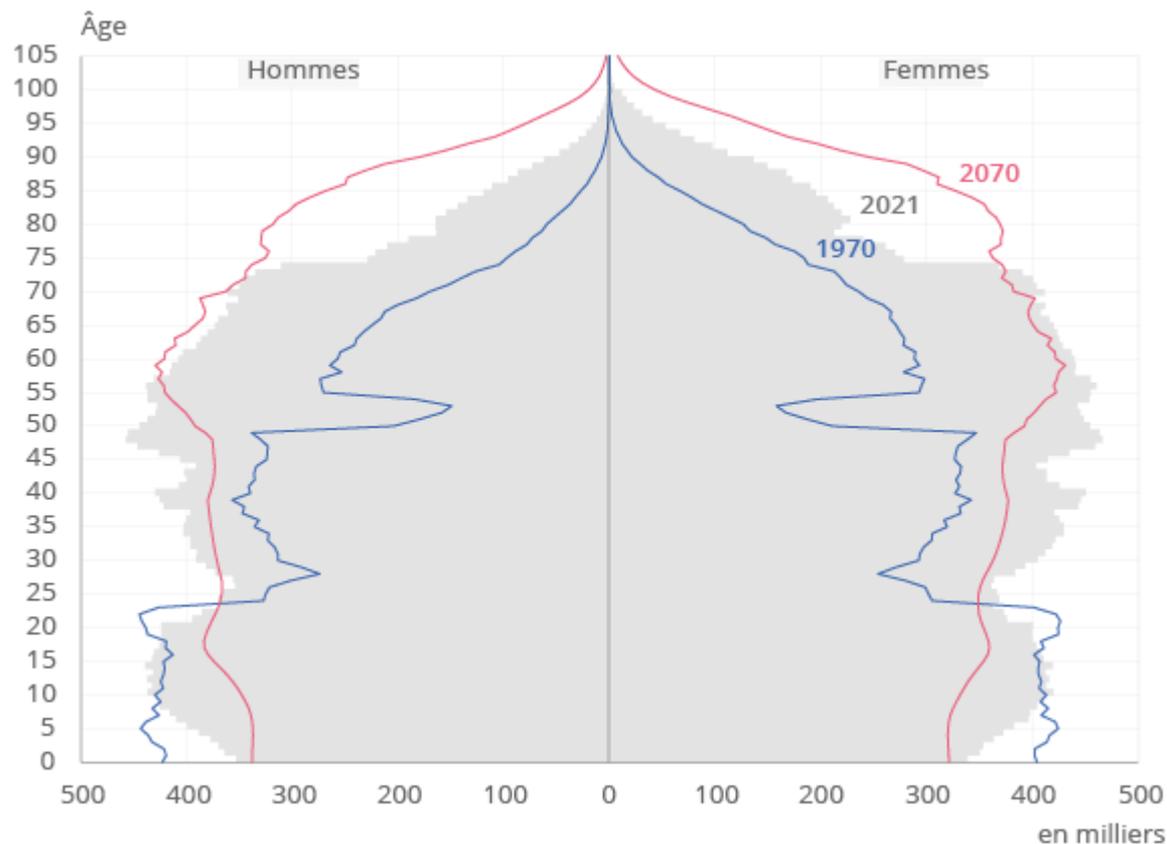


PYRAMIDES DES ÂGES : COMPARAISON 1970, 2021 ET 2070

Les projections sur un siècle de l'INSEE attestent d'une évolution très significative de la forme de la pyramide des âges.

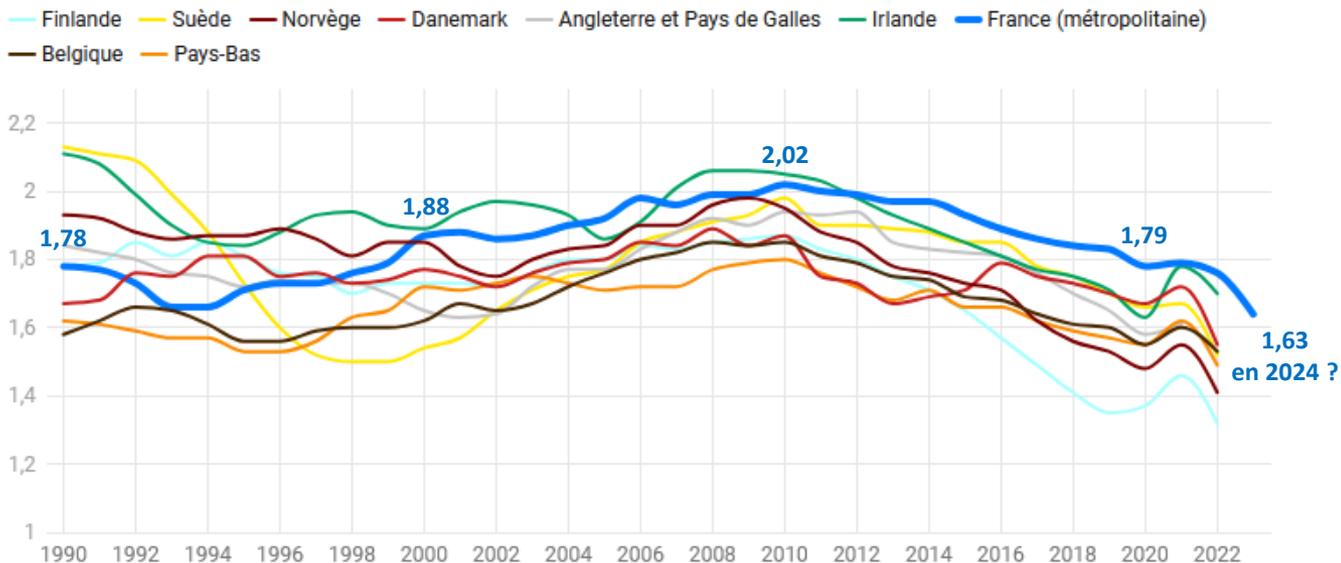
Si la pyramide de 2021 témoigne de ce double processus de vieillissement (+ gérontocroissance) de la population et d'un affaiblissement de la natalité, *in fine*, les démographes s'accordent pour évoquer une pyramide des âges qui, en 2070, aura une forme de plus en plus conforme à celle d'un « cylindre » voire, en fonction de l'ampleur du vieillissement et de la gérontocroissance de la population, de l'ampleur de l'immigration et de l'effondrement de la fécondité, d'une « toupie ». En cela, les dynamiques démographiques françaises pourraient ne pas se distinguer de ce qui sera observée en Espagne, en Italie, au Japon ou en Corée du Sud, 20 ans plus tôt.

Nul doute que ces grandes dynamiques nationales seront, avec quelques nuances, observées sur le territoire herblinois.



Source : INSEE , projections OMPHALE 2021-2070
Traitements : INSEE 2024

EVOLUTION DU TAUX DE FÉCONDITÉ DEPUIS 1990 DANS DIFFÉRENTS PAYS EUROPÉENS



Source : INSEE / Eurostat 2023
Traitements : INSEE 2024

Si à bien des égards, la baisse récente du taux de fécondité (nombre moyen d'enfants par femme) obéit à des logiques d'ordre conjoncturel, elle s'inscrit dans une tendance de long terme, à l'instar de ce qui peut être observé dans d'autres pays européens. La France aurait en cela, notamment du fait de sa politique familiale qui demeure incitative, environ 5 ans de décalage avec les comportements observés ailleurs et qui se traduisent d'abord par un recul de l'âge des parents pour le 1^{er} enfant. Or, mécaniquement, ce report induit une baisse de la fécondité.

Les analyses convergent pour dire qu'il s'agit d'effets cumulés d'une baisse structurelle et durable de la fécondité, mais précisent que le report du projet de parentalité procède également d'un climat sociétal jugé peu propice voire anxiogène du fait de la démultiplication des crises.

A l'échelle de l'agglomération nantaise, la Ville de Saint-Herblain se distingue par le taux de natalité (nombre de naissances pour 1000 habitants) le plus élevé de l'ensemble des 24 communes, avec un taux à 15,1‰ contre 12,6‰ pour Nantes Métropole, entre 2015 et 2021. Il est à noter qu'entre 1990 et 2014 ce taux de natalité était d'environ 14‰. L'hypothèse la plus probable est que le taux de natalité décroît à nouveau pour dans un premier temps se stabiliser entre 13‰ et 12‰ (voire moins) à horizon 2030.



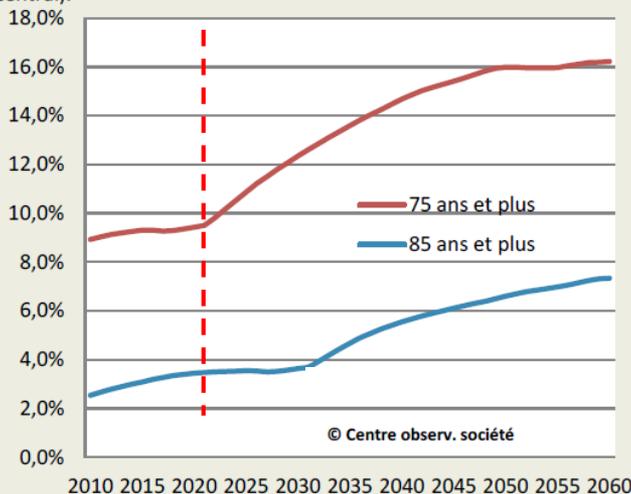
UNE TRANSITION DÉMOGRAPHIQUE AMORCÉE

La mécanique du processus de vieillissement dans notre société va obéir à 2 « sauts » démographiques distincts dans le temps et leur qualification.

- 1^{er} enseignement : le vieillissement n'est pas un dynamiques démographiques à venir : il est déjà là, et le premier saut est d'ores-et-déjà franchi.
- 2^{ème} enseignement : après une phase de relative stabilité quant à la part des personnes âgées de plus de 60 ans dans notre société, la composition intrinsèque de la population âgée, elle, évolue vers une part plus significative des personnes âgées de 75 ans et plus voire des personnes atteignant le grand âge, au-delà de 85 ans.

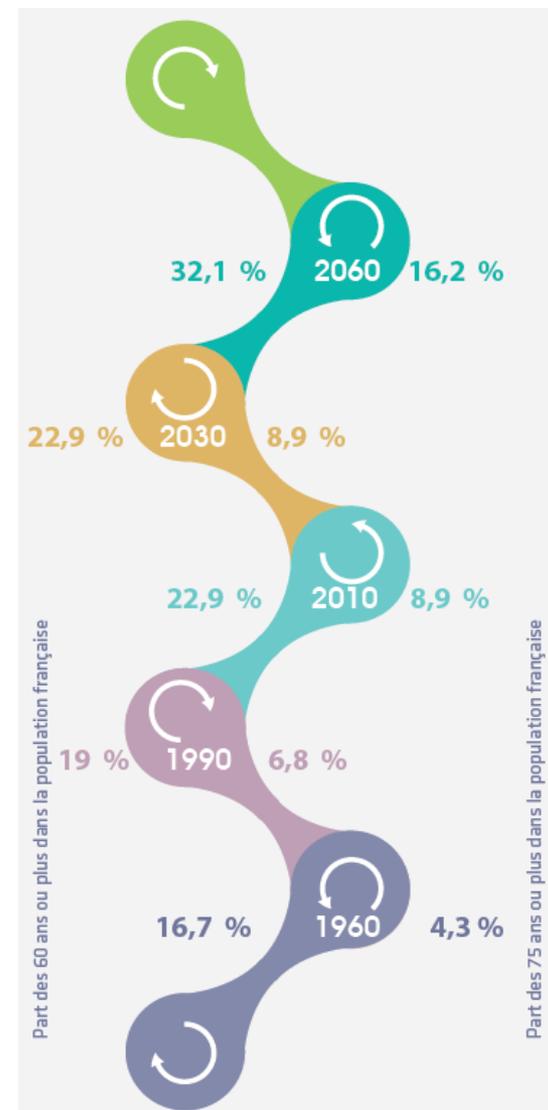
Projection de la part des personnes âgées

Source : Calculs Compas, d'après projections de l'Insee (scénario central).



- 3^{ème} enseignement : un second « saut » démographique devrait s'initier à partir de 2030 et jusqu'en 2055 quand la génération des *baby-boomers* commencera à atteindre le seuil de 85 ans.

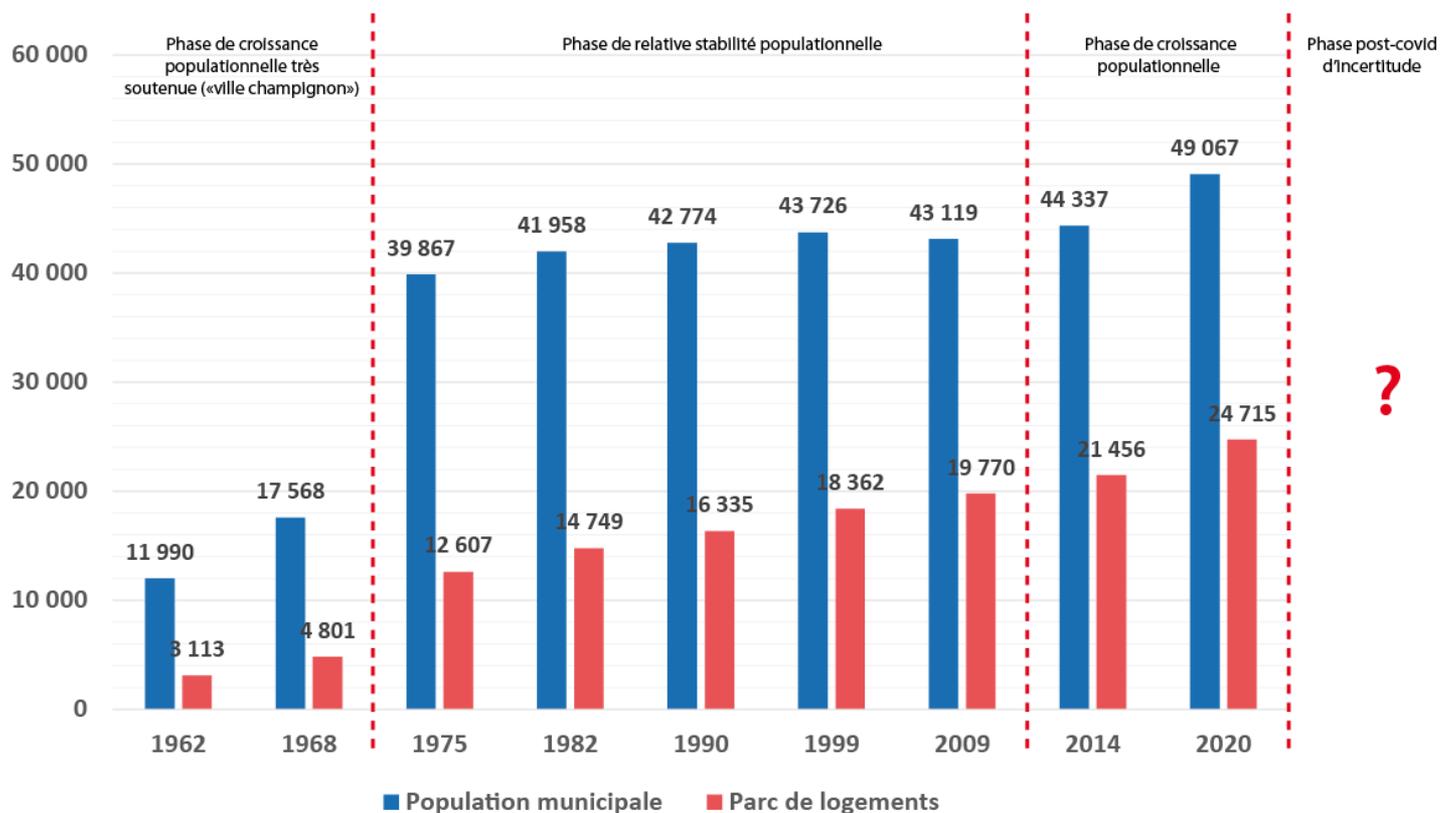
Source : Centre d'Observation de la Société 2021
Traitements : Centre d'Observation de la Société 2021



Source : INSEE 2017
Traitements : INSEE 2017



ÉVOLUTION DE LA POPULATION HERBLINOISE : REGARDS RÉTROSPECTIFS



+/- 49.000 hab.
en 2020, soit environ 780
hab. par an, en moyenne,
depuis 2014.
+/- 24.700 logements
en 2020, soit environ 540
logements par an, en
moyenne, depuis 2014.

?

La phase post-covid est
davantage porteuse de
questionnements, sur la
capacité de l'initiative
privée à produire du
logement, sur le rôle de la
puissance publique en la
matière, sur les
conséquences en termes
d'évolution
populationnelle (qu'il
s'agisse de l'évolution
quantitative de la
population et de sa
composition sociale.

Note : sont comptabilisés ici les résidences principales, les résidences secondaires ainsi que les logements vacants.

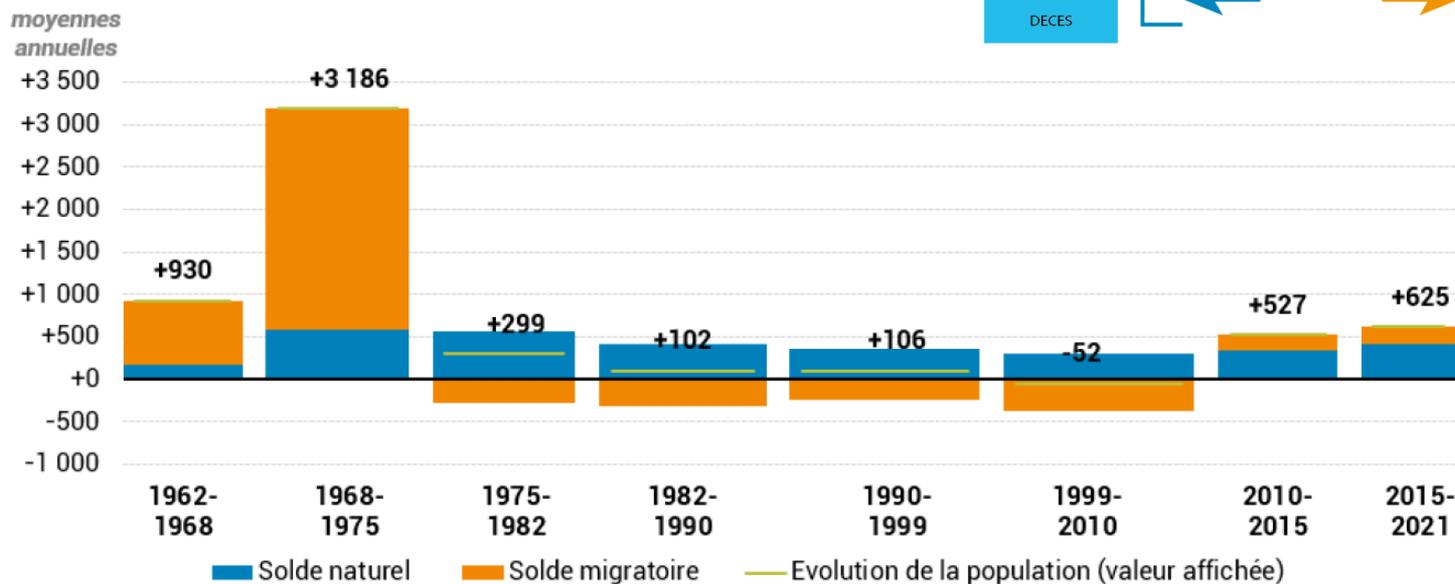
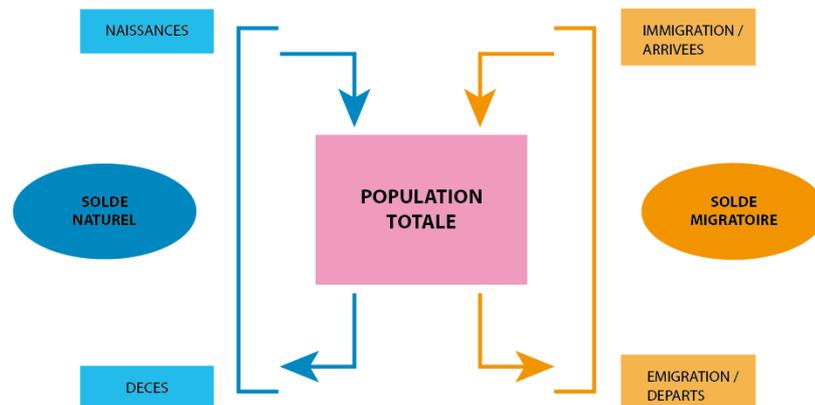
Source : INSEE 1962-2020
Traitements : OVS 2024



SOLDES MIGRATOIRES ET NATURELS, DES ANNÉES 60 À NOS JOURS

Depuis 2010 (et plus particulièrement depuis 2013), la croissance démographique de Saint-Herblain repose sur une dynamique cumulant solde naturel et solde migratoire.

A noter que là où, il y a 10 ans, nous observions le renouvellement de la population par tiers tous les 10 ans, le rythme s'est accéléré, et ce sont désormais 25% de la population qui se renouvellent tous les 5 ans.



Source : INSEE 1962-2021
 Traitements : COMPAS 2024



ÉVOLUTION DE LA STRUCTURE PAR ÂGE ET DE LA TAILLE DES MÉNAGES

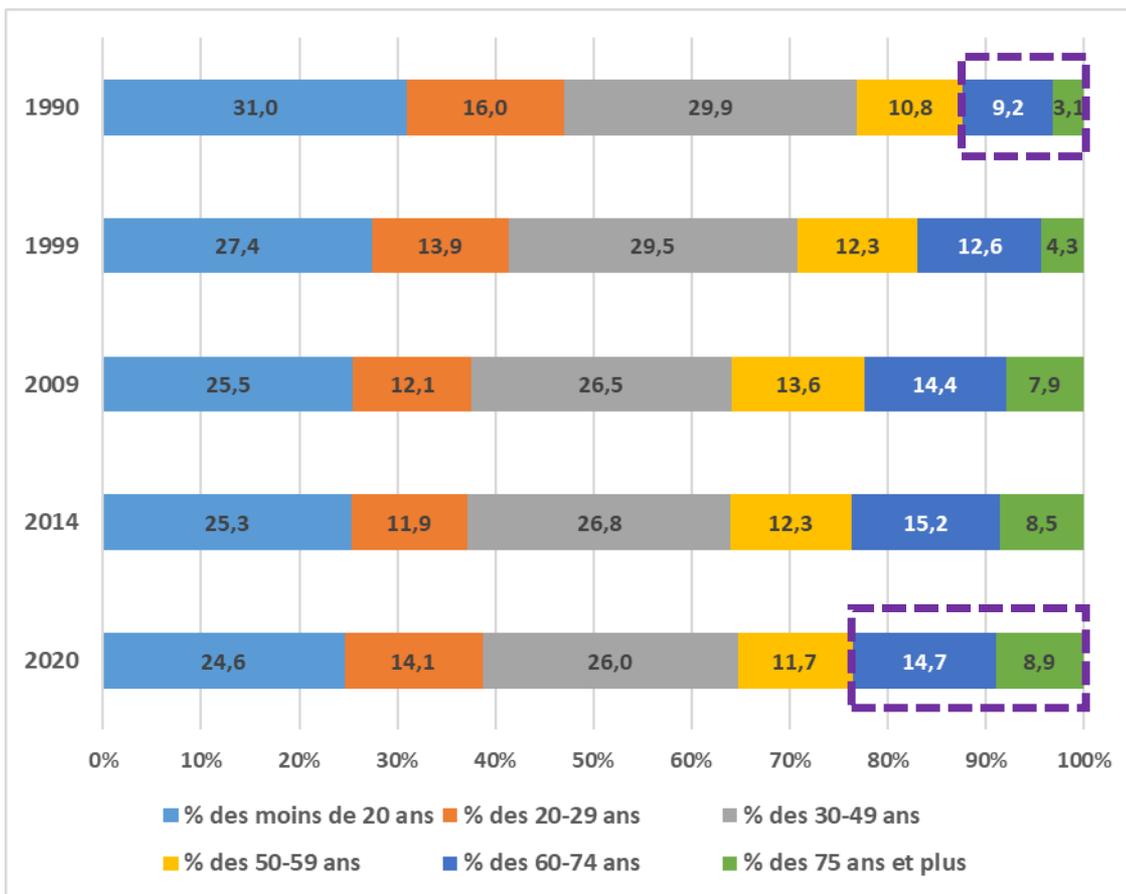
1990 : 2,70 pers. / ménage
42 774 habitants

1999 : 2,46 pers. / ménage
43 726 habitants

2009 : 2,25 pers. / ménage
43 119 habitants

2014 : 2,20 pers. / ménage
44 337 habitants

2020 : 2,09 pers. / ménage
49 067 habitants



+/- 12%

+/- 24%

Source : INSEE 1990-2020
Traitements : OVS 2024

Saint-Herblain a vu la part des personnes âgées de plus de 60 ans doubler à l'échelle d'une génération (1990-2014). Depuis, la situation s'est en +/- stabilisée. A l'échelle du territoire, il est tout autant question de vieillissement de la population que de gérontocroissance.



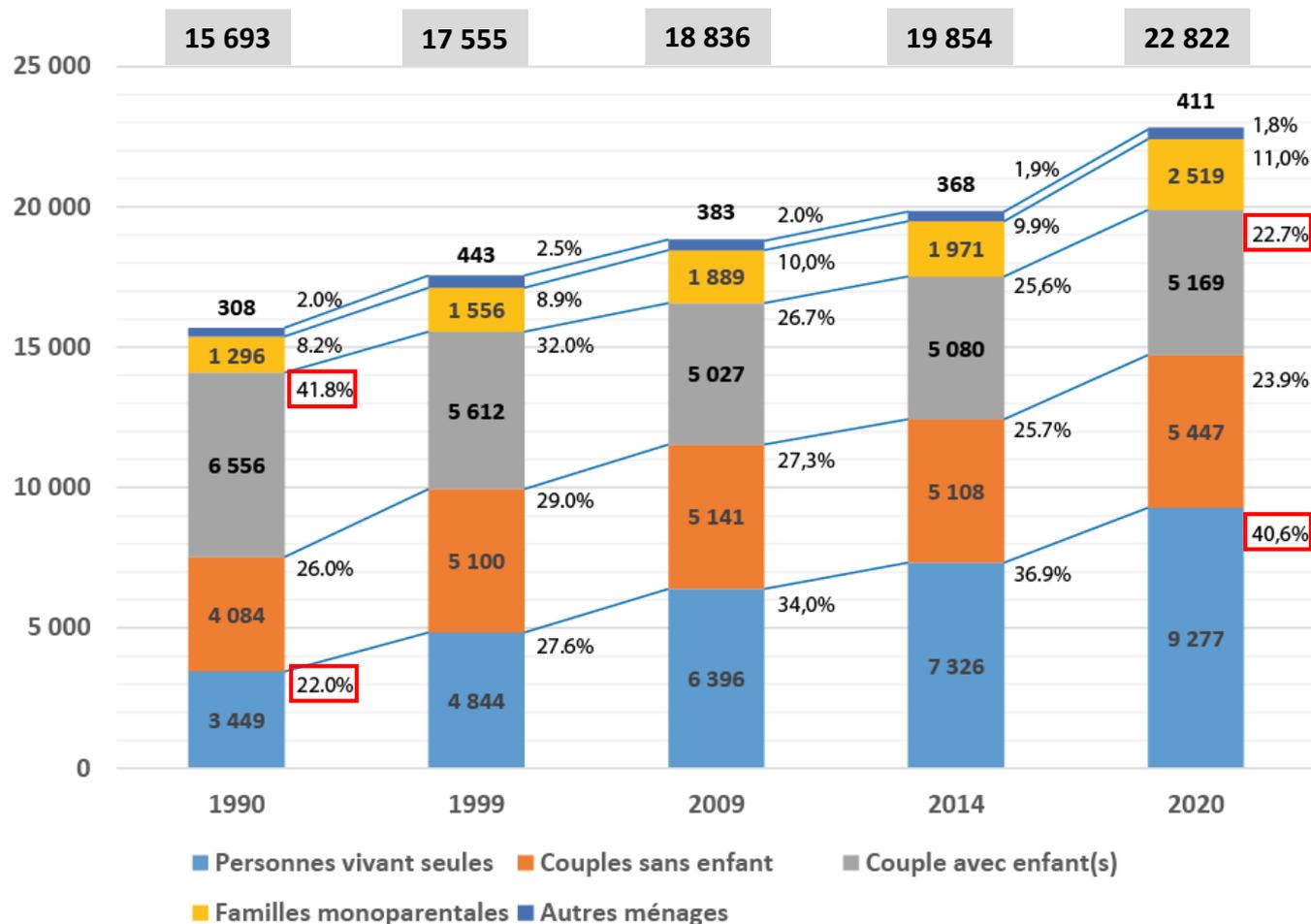
COMPOSITION DES MÉNAGES HERBLINOIS DEPUIS 1990

Entre 1999 et 2009, une inversion s'est opérée dans la composition des ménages herblinois : les ménages constitués d'une seule personne sont devenus plus nombreux que les couples avec enfant(s).

Entre 2014 et 2020 le nombre de ménages composés d'une personne seule ont augmenté de 26,6% quand celui des ménages avec enfant(s) n'a connu une croissance que de 1,7%.

Le vieillissement de la population et l'évolution de l'offre résidentielle en constituent les deux principales causes.

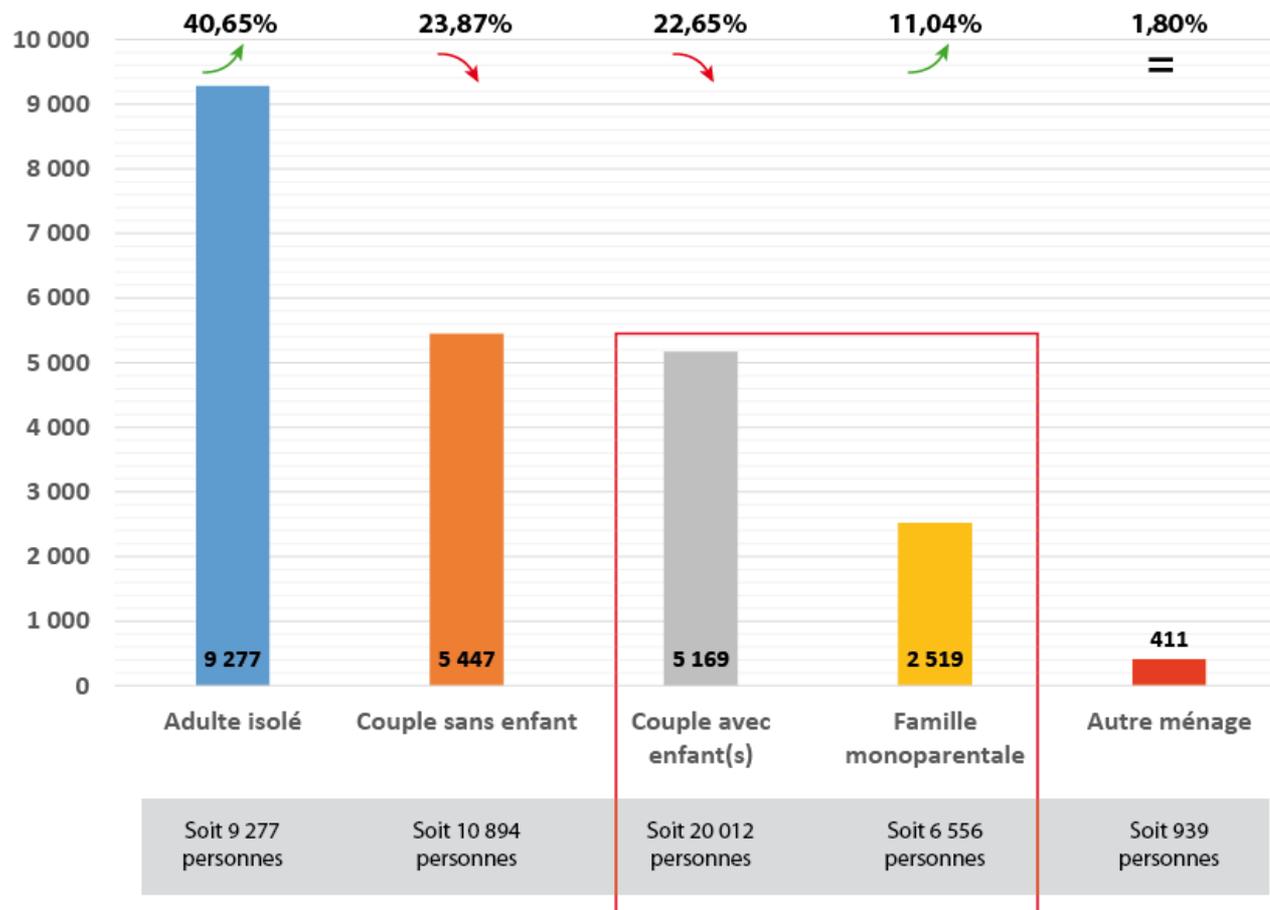
A noter le quasi- doublement du nombre des ménages monoparentaux entre 1990 et 2020.



Source : INSEE 1990-2020
Traitements : OVS 2024



COMPOSITION DES MÉNAGES HERBLINOIS, EN 2020



7 678 ménages sont des familles avec enfants à charge soit 33,7% de l'ensemble des ménages herblinois.

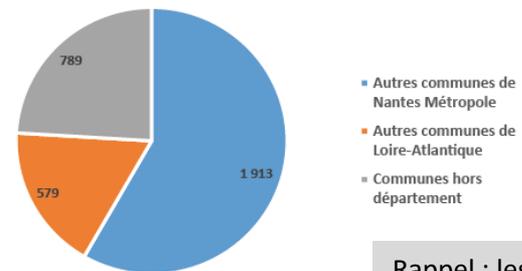
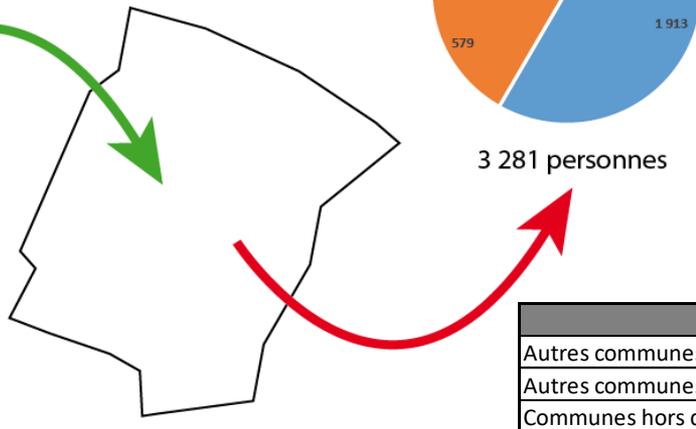
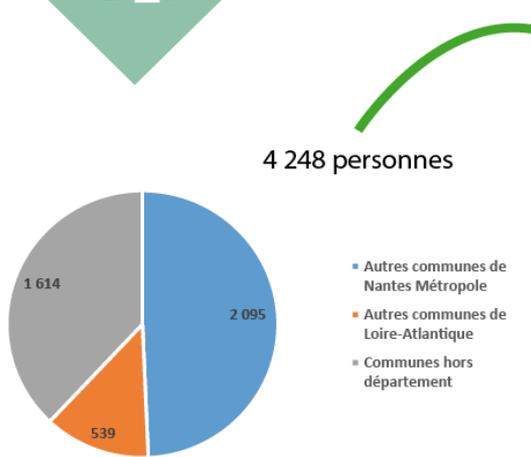
Toutefois, il s'agit de ne pas confondre ménage et population. En effet, ce sont 55,7% des herblinois qui vivent au sein d'un ménage familial avec des enfants à charge.



A Saint-Herblain, dans plus de 87% des cas, le parent de famille monoparentale est une femme.

Source : INSEE RP 2020
Traitements : OVS 2024

ARRIVÉES ET DÉPARTS ANNUELS SUR LE TERRITOIRE HERBLINOIS, EN 2020



Source : INSEE RP 2020
Traitements : OVS 2024

Rappel : les mobilités résidentielles reposent sur 2 facteurs principaux : la disponibilité et l'accessibilité financière des logements.

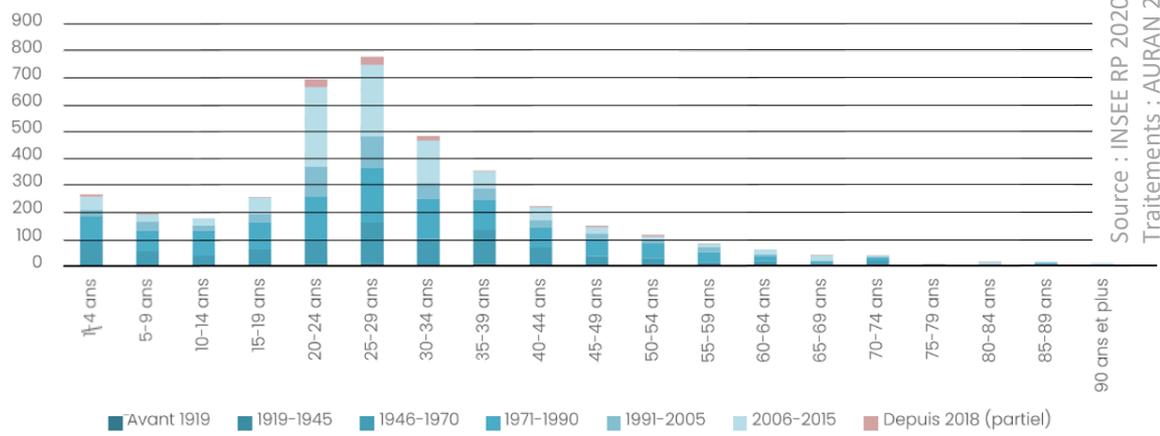
TERRITOIRES	SOLDE MIGRATOIRE
Autres communes de Nantes Métropole	+ 182
Autres communes de Loire-Atlantique	- 40
Communes hors département	+ 825
ENSEMBLE	+ 967

Le rythme de renouvellement de la population est particulièrement élevé en 2020. Les observations sur un temps plus long laissent augurer d'un renouvellement de la population à 25% tous les 5 ans.

Or, l'apport populationnel ne dépend pas uniquement de la production de logements neufs, dans la mesure où 90% des nouveaux arrivants sur le territoire herblinois le sont dans l'habitat ancien (- de 5 ans). Plus de la moitié des nouveaux arrivants sont âgés entre 20 et 35 ans.

Il est particulièrement difficile d'appréhender les impacts liés à la COVID (en termes de motivations de mobilité résidentielle et d'évolution du marché du logement).

RÉPARTITION DES NOUVEAUX ARRIVANTS PAR ÂGE ET ANCIENNETÉ DE L'HABITAT, EN 2020





PROBLÉMATIQUES

- Quelles stratégies de développement urbain ?
- Impacts du ZAN ? Priorité donnée au renouvellement de la ville sur elle-même
- Evolution de la densité urbaine / évolution des formes d'habitat (collectif et verticalité) / évolution des profils des habitants
- Accessibilité financière / sélection sociale de la population / maîtrise des coûts par la puissance publique
- Profil des nouveaux arrivants / Quelle volatilité de la population ? Quelle évolution de la sociologie électorale (par renouvellement de la population, par évolution de comportement électoral en réaction à l'évolution du territoire)
- Quelle est la part pondérée entre l'apport populationnel liée à la construction neuve, de l'apport populationnel lié au renouvellement de la population dans le stock ?
- Quelle soutenabilité des équipements et services publics ?
- Dans une perspective de développement des services à la population, quels modes de gestion adopter ? Régie ? Externalisation ?



II – les ressources





RÉPARTITION DES DÉCILES DES NIVEAUX DE VIES : LECTURES COMMUNALES ET INFRA-COMMUNALES

	Niveaux de vie								
	1er décile	2ème décile	3ème décile	4ème décile	Médiane	6ème décile	7ème décile	8ème décile	9ème décile
Saint-Herblain	979	1251	1482	1683	1873	2063	2279	2547	2993
France métropolitaine	773	1167	1405	1618	1812	2017	2256	2554	3023

Montant de référence en €	2018	2019	2020
RSA personne seule	545	560	565
Seuil de pauvreté INSEE à 50%	885	918	933
Seuil de pauvreté INSEE officiel à 60%	1063	1102	1120

A noter une forte hétérogénéité infra-communale, laquelle est directement corrélée à la part des logements sociaux dans les quartiers.

15% de la population herblinoise vit en dessous du seuil de pauvreté, soit une estimation de 7.360 personnes.

	Niveaux de vie									Ecart inter-déciles
	1 ^{er} décile	2 ^{ème} décile	3 ^{ème} décile	4 ^{ème} décile	Médiane	6 ^{ème} décile	7 ^{ème} décile	8 ^{ème} décile	9 ^{ème} décile	
Quartier Bourg	1 057	1 290	1 482	1 652	1 826	1 995	2 188	2 455	2 846	1 789
Quartier Centre	1 005	1 260	1 473	1 653	1 830	1 996	2 204	2 479	2 948	1 943
Quartier Est	802	966	1 119	1 246	1 380	1 541	1 684	1 881	2 185	1 383
Quartier Nord	1 100	1 336	1 520	1 674	1 851	2 047	2 267	2 564	3 062	1 962

Source : INSEE, FILOSOFI 2020
Traitements : OVS 2024

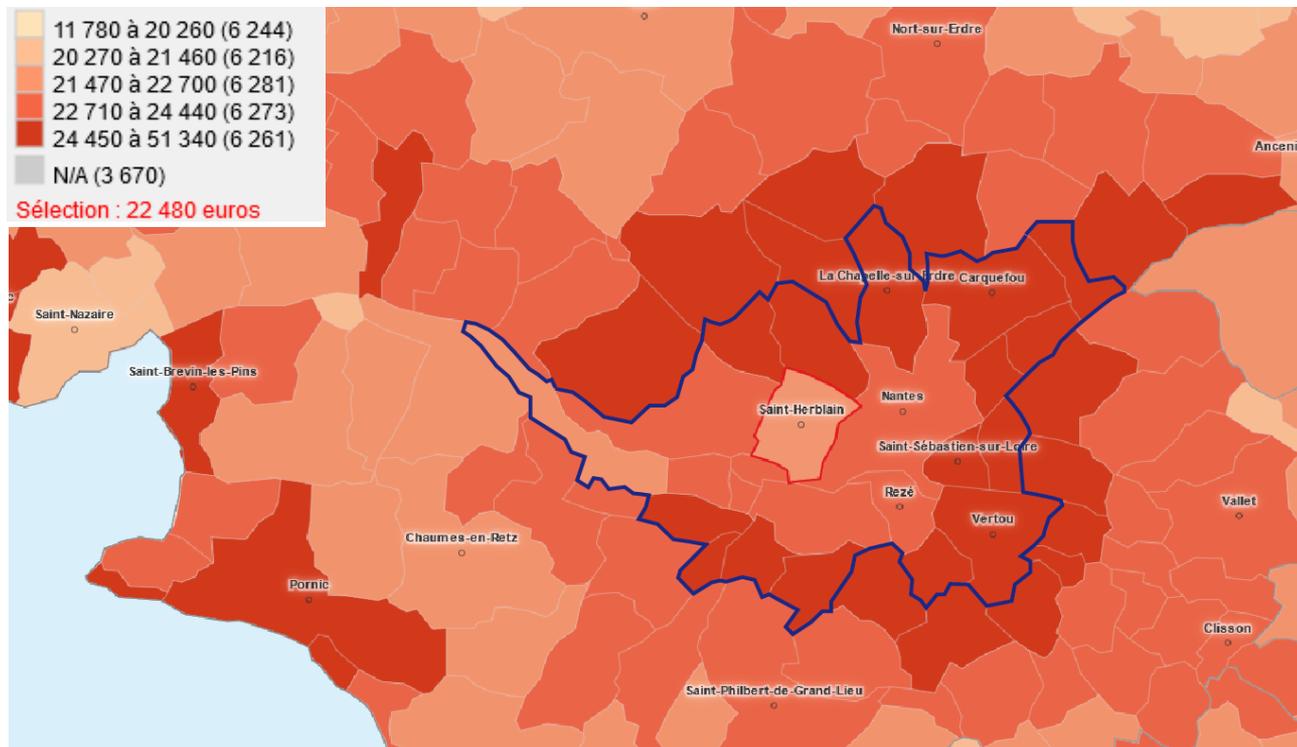


MÉDIANE DES REVENUS DISPONIBLES PAR UNITÉ DE CONSOMMATION, COMPARAISONS 1

Saint-Herblain est la commune avec la médiane de revenus disponibles par unité de consommation la plus faible de l'agglomération.

A noter, une large couronne de communes disposant de médianes élevées (communes faisant parties au quintile le plus élevé) est à considérer aux marges de la métropole (en son sein ou de manière limitrophe). Seule exception, la partie sud-ouest de l'agglomération).

Bien qu'il ne s'agisse pas d'un indicateur de précarité, force est de constater un caractère urbain de la précarité au sein de l'agglomération et, en miroir, une aisance financière des ménages largement périurbaine.



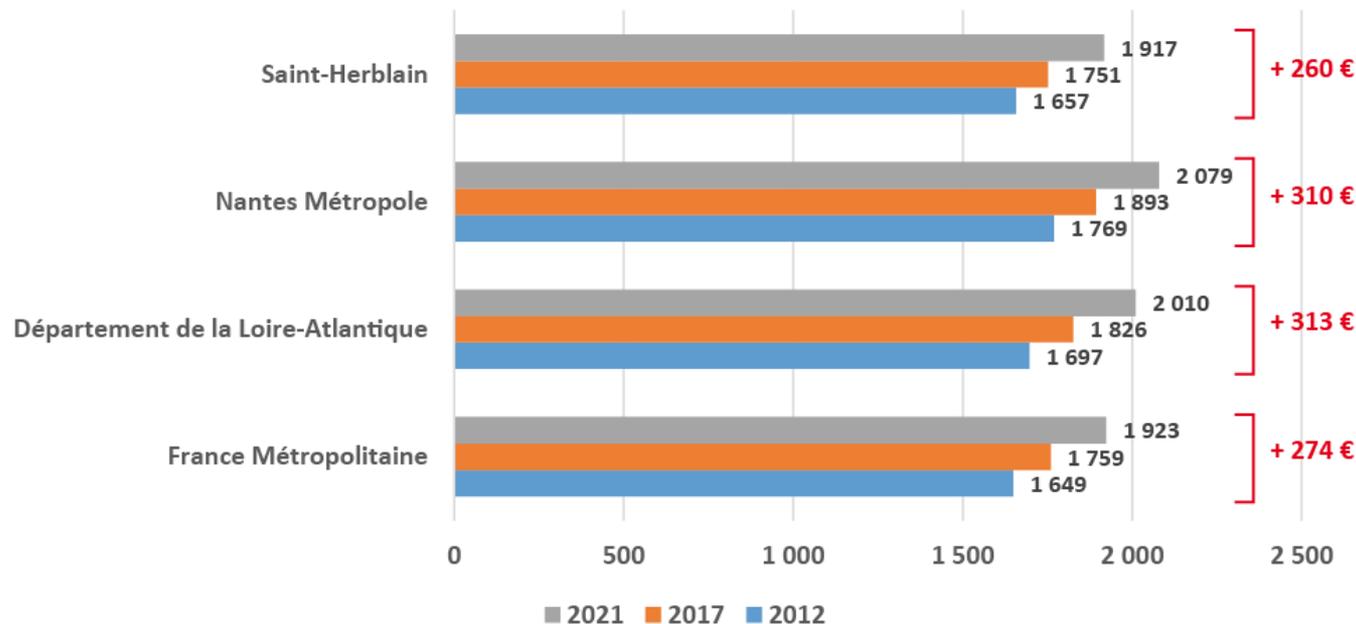
Source : INSEE, DGFIP-CNAF-CNAV-CCMSA, FILOSOFI 2020

Traitements : www.observatoire-des-territoires.gouv.fr / OVS 2024



MÉDIANE DES REVENUS DISPONIBLES PAR UNITÉ DE CONSOMMATION, COMPARAISONS 2

L'évolution de la médiane des revenus entre 2012 et 2021 – dès lors que l'on compare la situation herblinoise à celles observées à l'échelle de Nantes Métropole, du département de la Loire-Atlantique et de la France métropolitaine – témoigne d'une situation où les dynamiques de progressions sont hétérogènes et plutôt en défaveur de Saint-Herblain.



REVENUS EN 2021

	Ville de Saint-Herblain	Nantes Métropole	Département de la Loire-	France métropolitaine
1er décile (D1)	11 890	12 720	13 640	12 080
Médiane	23 000	24 950	24 120	23 080
9ème décile (D9)	37 220	43 060	39 960	41 230
Ecart interdécile (D9-D1)	25 330	30 340	26 320	29 150
Rapport interdécile (D9/D1)	3,13	3,38	2,92	3,41

Source : INSEE, FILOSOFI 2021
Traitements : OVS 2024

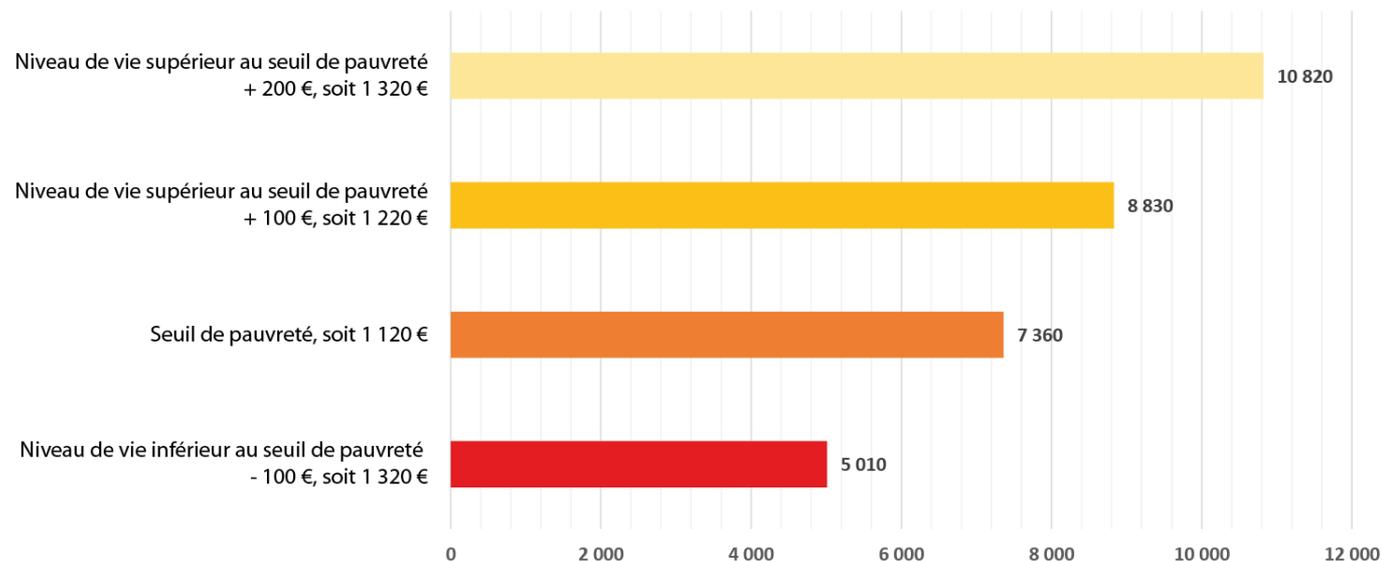


LES EFFECTIFS DES POPULATIONS SELON LES SEUILS DE NIVEAUX DE VIE

La détermination du seuil de pauvreté obéit en France à une définition normative en fonction du niveau de vie médian de l'ensemble des personnes vivant sur le territoire métropolitain. Ainsi en 2020 le seuil de pauvreté (60%) s'établissait à 1.120€

Ce graphique permet d'apprécier la vulnérabilité, correspondant au seuil de pauvreté +200€.

En cela, si 15% de la population herblinoise vit avec des ressources inférieures au seuil de pauvreté, c'est plus de 22% de la population qui vit en dessous du seuil de vulnérabilité, soit 1.320€.



Source : INSEE, FILOSOFI 2021
Traitements et estimations : Compas 2024

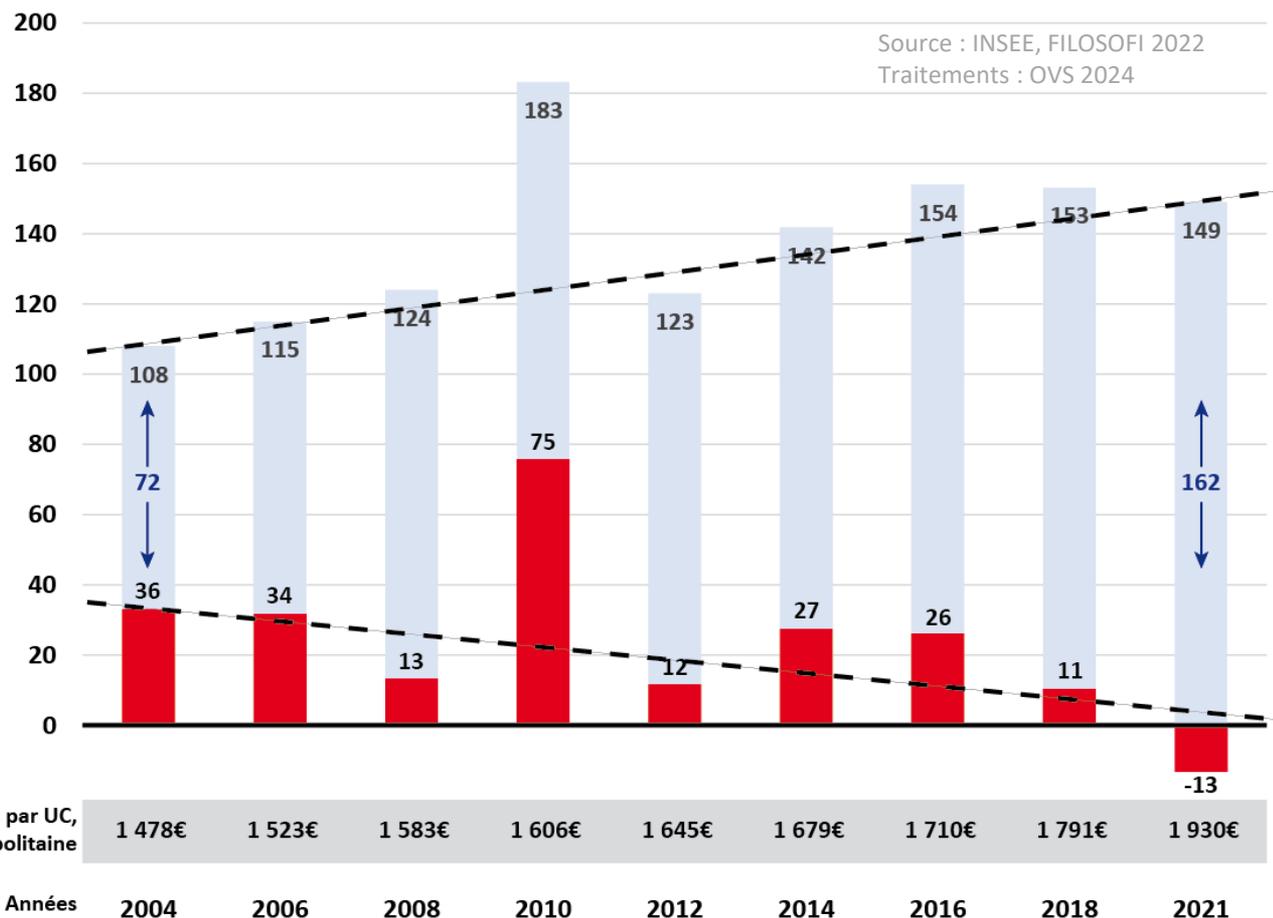


EVOLUTION DES ÉCARTS ENTRE LES REVENUS MÉDIANS HERBLINOIS ET NANTO-MÉTROPOLITAIN AVEC REVENU MÉDIAN NATIONAL, EN €

Traditionnellement NM et Saint-Herblain avaient des médianes toujours supérieures à celle observée à l'échelle nationale.

Toutefois les évolutions diffèrent entre NM et SH avec des dynamiques qui s'inversent et donc des écarts qui se creusent entre les médianes de la ville et de Nantes Métropole (72€ entre 2004 et 162€ en 2021).

Si l'écart se creuse continuellement entre la médiane de Nantes Métropole et la médiane nationale, la médiane de Saint-Herblain vient pour la première fois de passer sous le seuil de la médiane nationale (-13€).



Nantes métropole

Médiane des revenus par UC, France métropolitaine

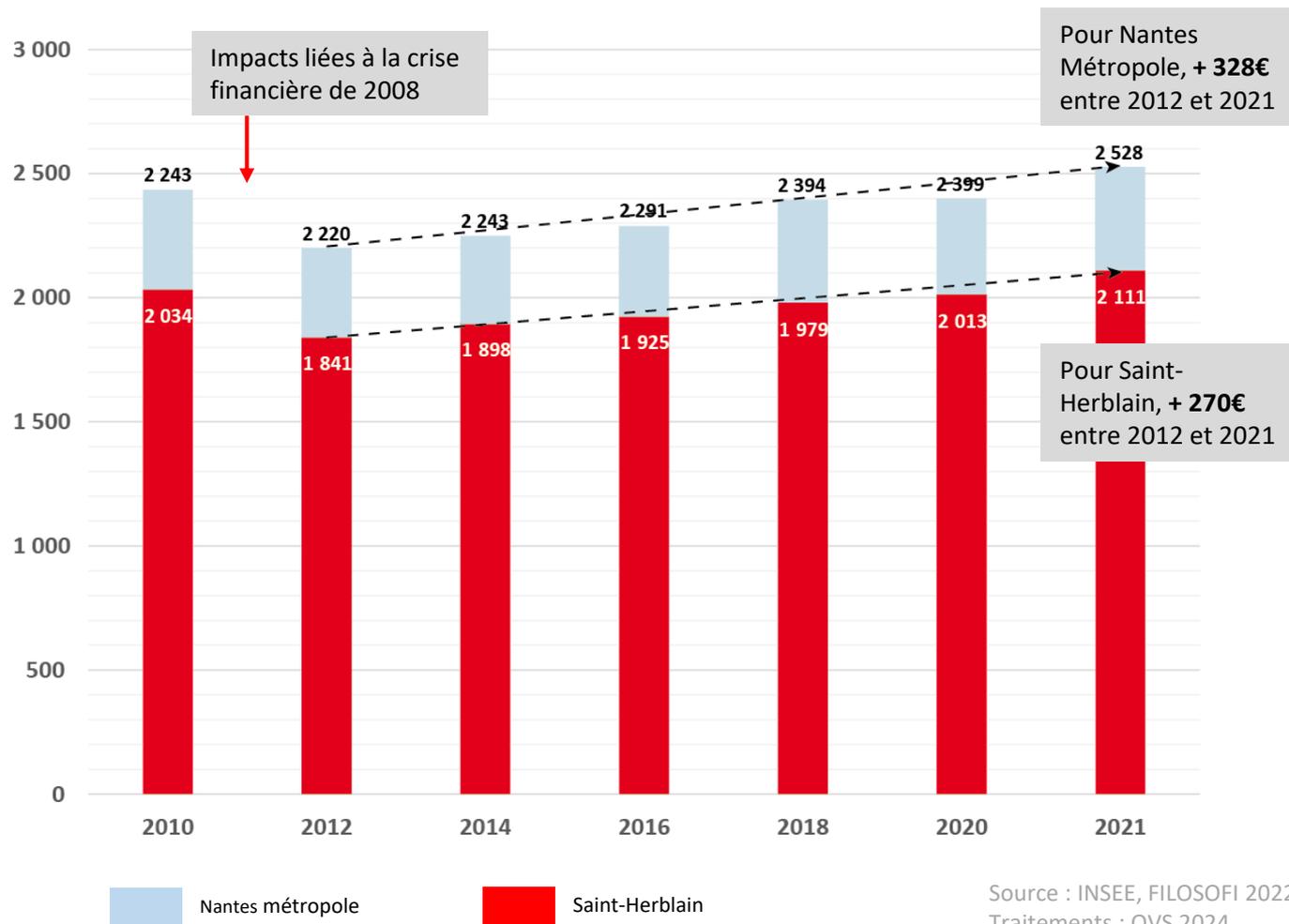
Saint-Herblain



EVOLUTIONS DES ÉCARTS INTER-DÉCILES DE SAINT-HERBLAIN ET DE NANTES MÉTROPOLE ENTRE 2010 ET 2021

Depuis 2010, et de manière continue, les écarts inter-déciles ne cessent de progresser tant à Nantes Métropole qu'à Saint-Herblain, mais à des rythmes différenciés.

Cela atteste d'un élargissement de l'assiette de distribution des revenus : Saint-Herblain accueille désormais des niveaux de revenus plus faibles mais également plus aisés que par le passé.





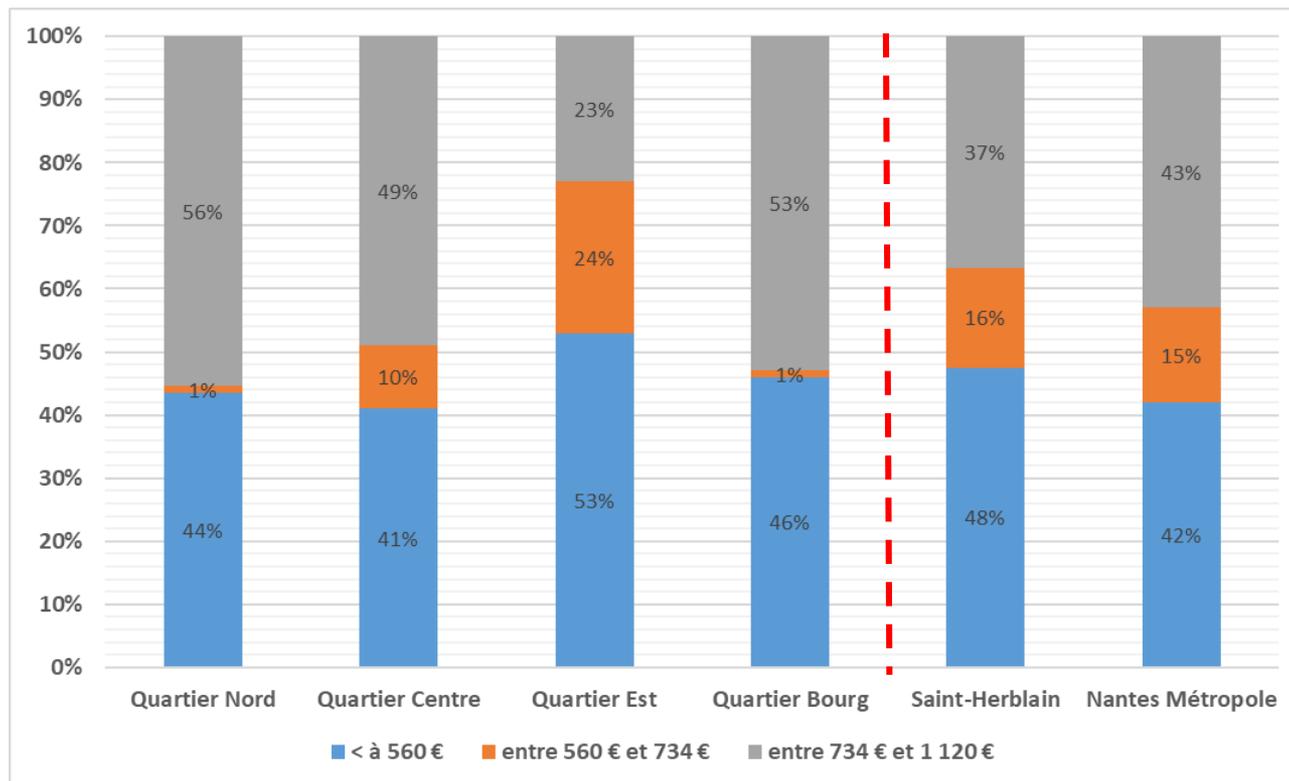
INTENSITÉ DE LA PAUVRETÉ SELON LES QUARTIERS HERBLINOIS

Au regard des données statistiques disponibles, lesquelles ne reflètent pas des éventuelles conséquences socio-économiques de la crise sanitaire pour les ménages, plusieurs enseignements peuvent être partagés :

1/ sans surprise, la situation de Saint-Herblain est plus dégradée que celle observée à l'échelle de Nantes Métropole ;

2/ l'intensité de la pauvreté diffère selon les quartiers et se révèle, à l'échelle de Saint-Herblain, plus forte dans le quartier Est (QPV) ;

3/ les seuils choisis pour apprécier l'intensité de la pauvreté témoignent de l'ampleur des situations de non-recours : seul le seuil des 734 € devrait exister !

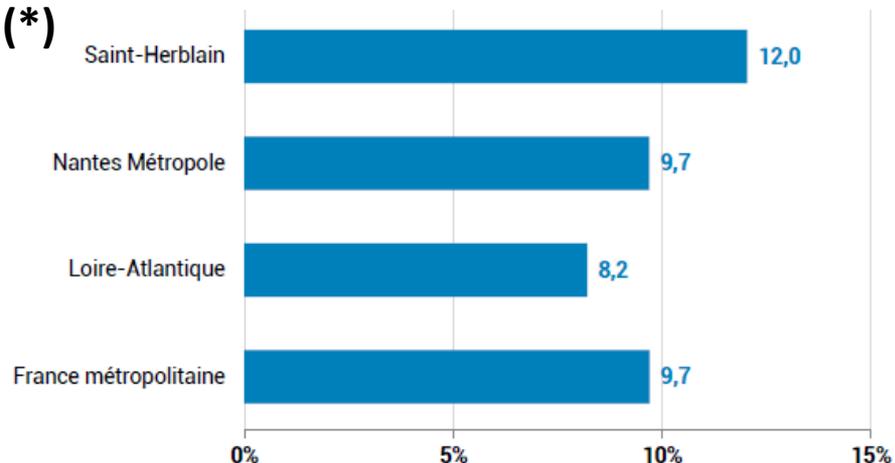


Source : FILOSOFI 2020, CAFLA 2019, CNAM 2019
Traitements : COMPAS / OVS 2024

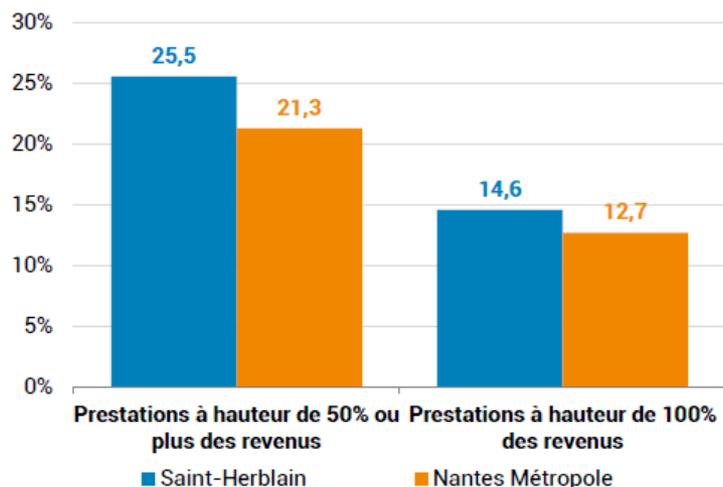
TAUX DE COUVERTURE DES MÉNAGES PAR LES MINIMA SOCIAUX (*)



Source : CNAF, 2018
Traitement Compas 2021



PART DES ALLOCATAIRES CAF DONT LES REVENUS SONT CONSTITUÉS DE PRESTATIONS SOCIALES À HAUTEUR DE 50% OU PLUS



Source : CNAF, 2018
Traitements : Compas 2021

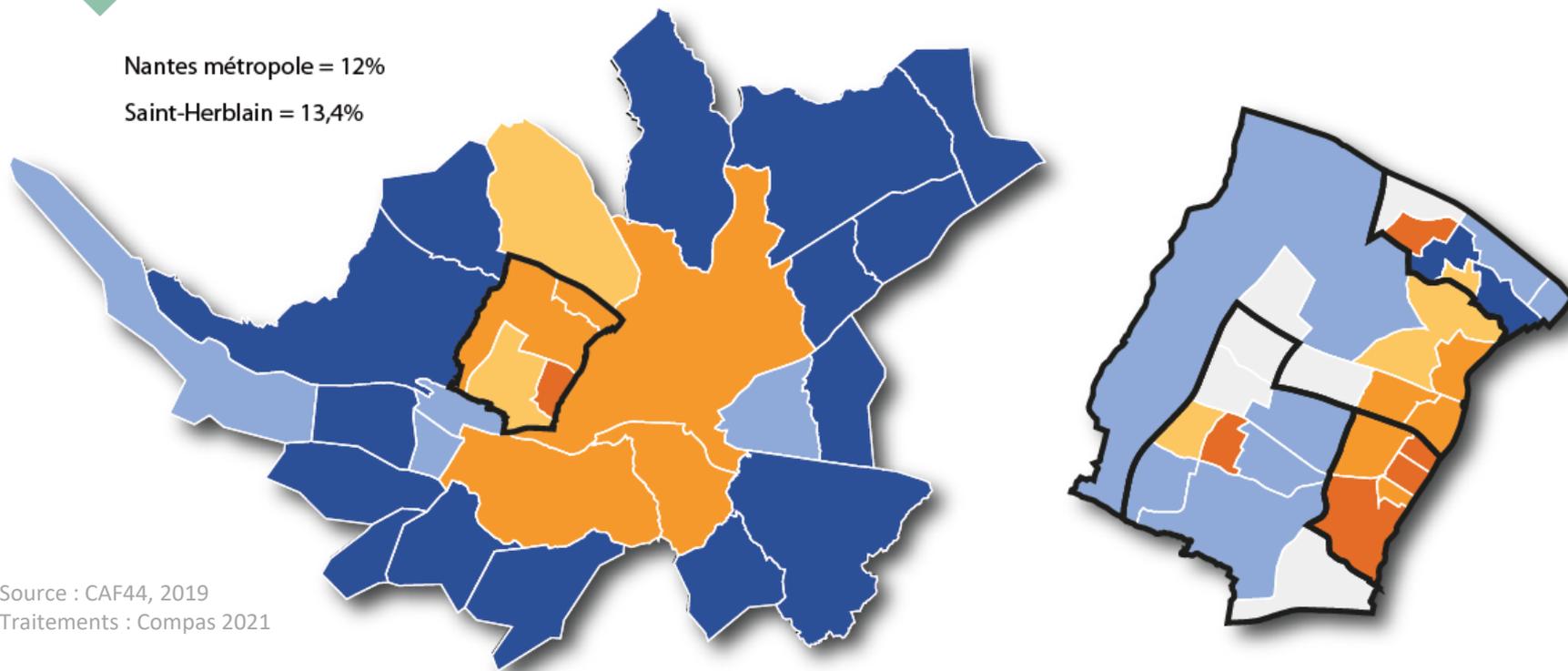
(*) Allocation pour demandeur d'asile (ADA) ;
Allocation temporaire d'attente (ATA) ;
Allocation de solidarité spécifique (ASS°) ;
Revenu de solidarité active (RSA) majoré et non-majoré ;
Allocation veuvage (AV) ;
Minimum invalidité (ASI) ;
Allocation aux adultes handicapés (AAH) ;
Minimum vieillesse (ASPA) ;
Allocation équivalent retraite de remplacement (AER-R)

Une population qui, structurellement est de plus en plus dépendante aux minima sociaux, ce qui atteste d'une intensité de la pauvreté qui s'amplifie (au sens des ressources disponibles pour les ménages).

PART DES ALLOCATAIRES CAF ENTièrement DÉPENDANTS DES PRESTATIONS SOCIALES

Nantes métropole = 12%

Saint-Herblain = 13,4%



Source : CAF44, 2019
Traitements : Compas 2021

■ Moins de 8%
 ■ Entre 8 et 10%
 ■ Entre 10 et 12%
 ■ Entre 12 et 15%
 ■ Plus de 15%
 ■ Sans classe

A l'échelle infra-communale, on observe une grande hétérogénéité entre les IRIS.

Si les quartiers prioritaires de la politique de la Ville se distinguent, il existe une corrélation évidente entre pauvreté et existence de patrimoines de logements locatifs sociaux anciens, plus accessibles financièrement.



PROBLÉMATIQUES

- Comment repérer les publics en situation de précarité et en apprécier l'intensité ?
- Quelles modalités d'accompagnement vers l'autonomie avoir ? Quels processus induire ou renforcer pour lutter contre le non-recours ?
- Quelles modalités d'intervention mettre en œuvre ? Quel est le rôle de la Ville dans la coopération interinstitutionnelle ? Quel rôle, quelle place pour les acteurs associatifs ?
- Quelle place pour le pauvre dans la ville ?
- Quelle appréciation de la crise sociale induite par l'enchaînement des crises (sanitaire, inflation, etc.) avoir ? Quelles réactions et anticipations des conséquences appréciées en termes de vulnérabilité sociale (qu'induit le terme de vulnérabilité en matière d'anticipation et de prévention ?)
- Comment parer le processus de reproduction sociale et rendre possible l'émancipation des déterminismes sociaux et territoriaux ?
- Quelles conditions la puissance publique peut-elle / doit-elle créer ou réunir les conditions pour garantir l'accès aux ressources, services et aménités urbaines (politique tarifaire, règlement des aides facultatives, parcours éducatifs, soutien à la vie associative, etc.) ?
- Comment lutter contre des processus fragmentation et de désolidarisation socio-territoriale ? Quel est le niveau d'acceptabilité de l'opinion publique des efforts consentis en matière de politiques sociales ?
- Quelle intensité d'intervention au titre de la Politique de la Ville et des quartiers prioritaires ?



III – le logement

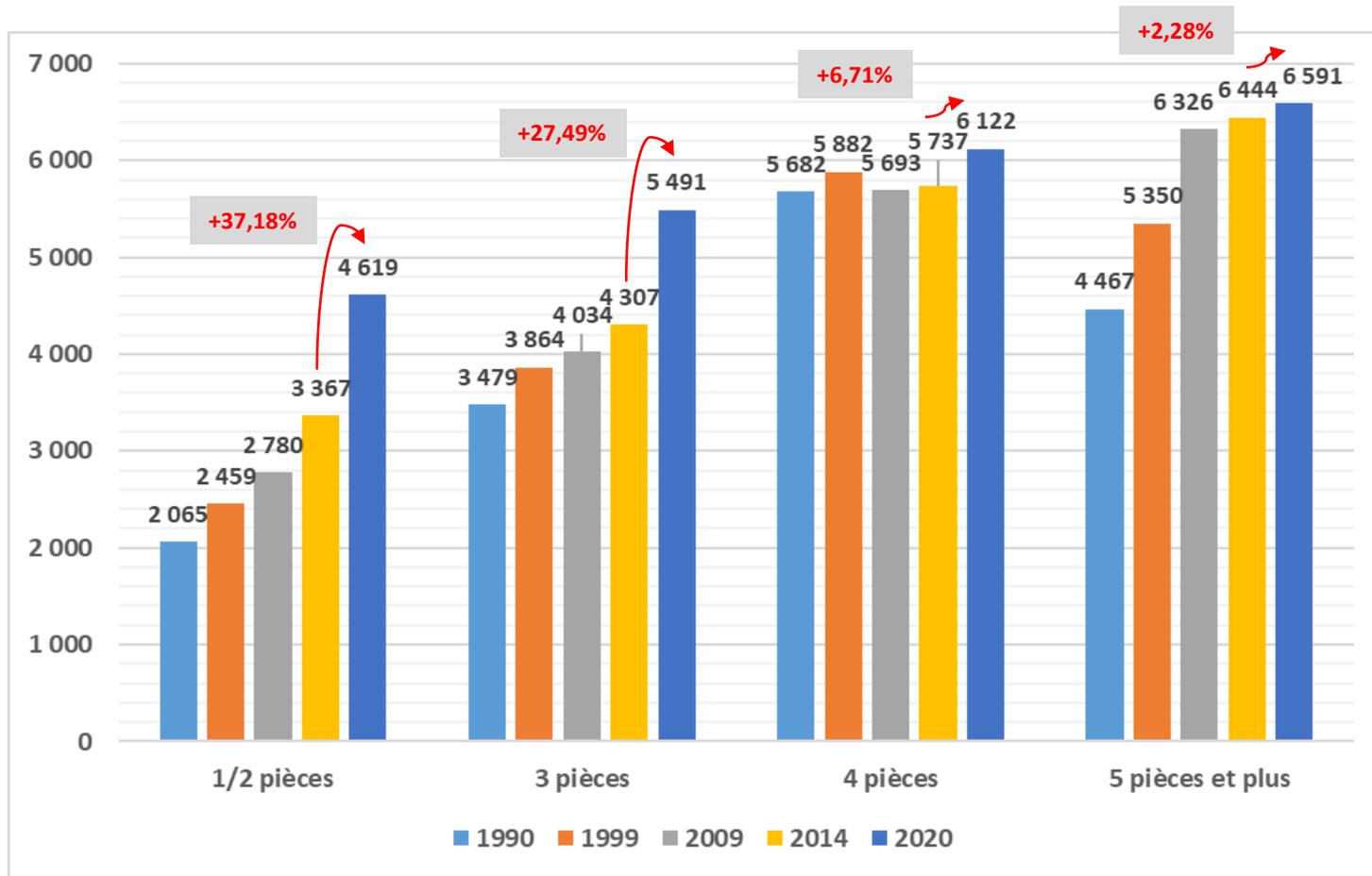




ÉVOLUTION DES RÉSIDENCES PRINCIPALES SELON LA TAILLE DES LOGEMENTS ENTRE 1990 ET 2020

Evolution significative des livraisons de logements, laquelle traduit une volonté de « rééquilibrage » de l'offre résidentielle.

Sur le temps long, cela témoigne d'une transition d'un territoire péri-urbain de pavillons vers un territoire urbain où la forme de l'habitat évolue vers le collectif avec une part plus significative de petits logements. Cela se traduit par une volatilité de la population plus significative.

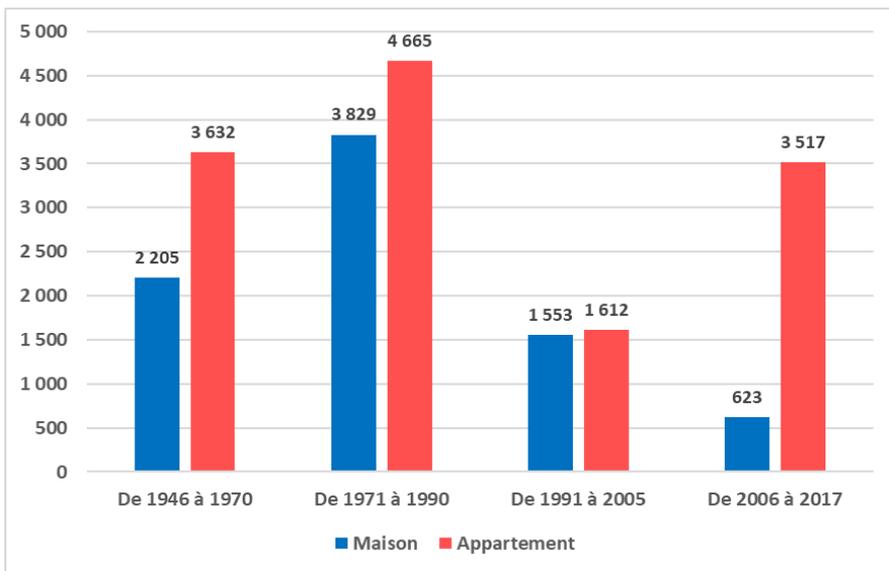


Note : ne sont considérées ici que les résidences principales.

Source : INSEE 1990-2020
Traitements : OVS 2024



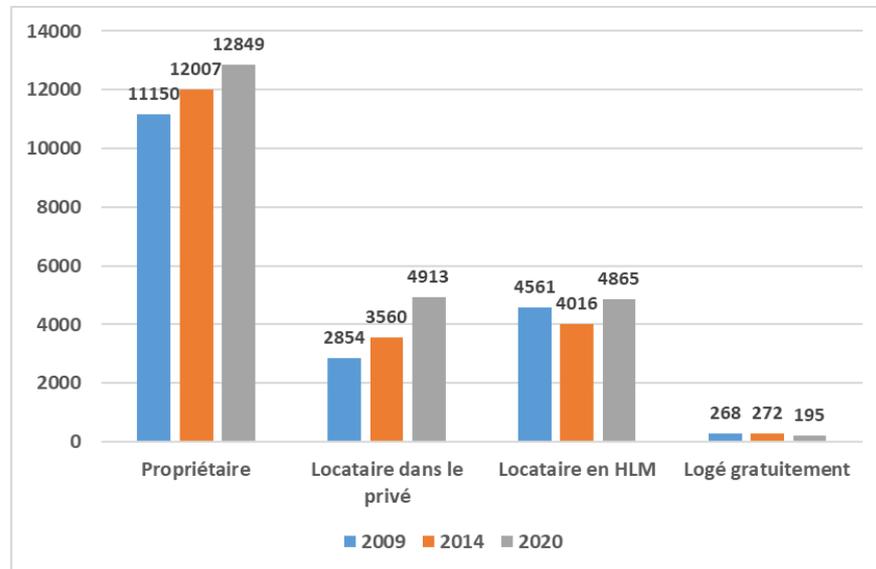
RÉSIDENCES PRINCIPALES SELON LE TYPE DE LOGEMENT ET LA PÉRIODE D'ACHÈVEMENT



Source : INSEE 1946-2017
Traitements : OVS 2024

Entre 2006 et 2017, les appartements ont représenté plus de 85% des logements construits sur le territoire.

RÉSIDENCES PRINCIPALES SELON LE STATUT D'OCCUPATION

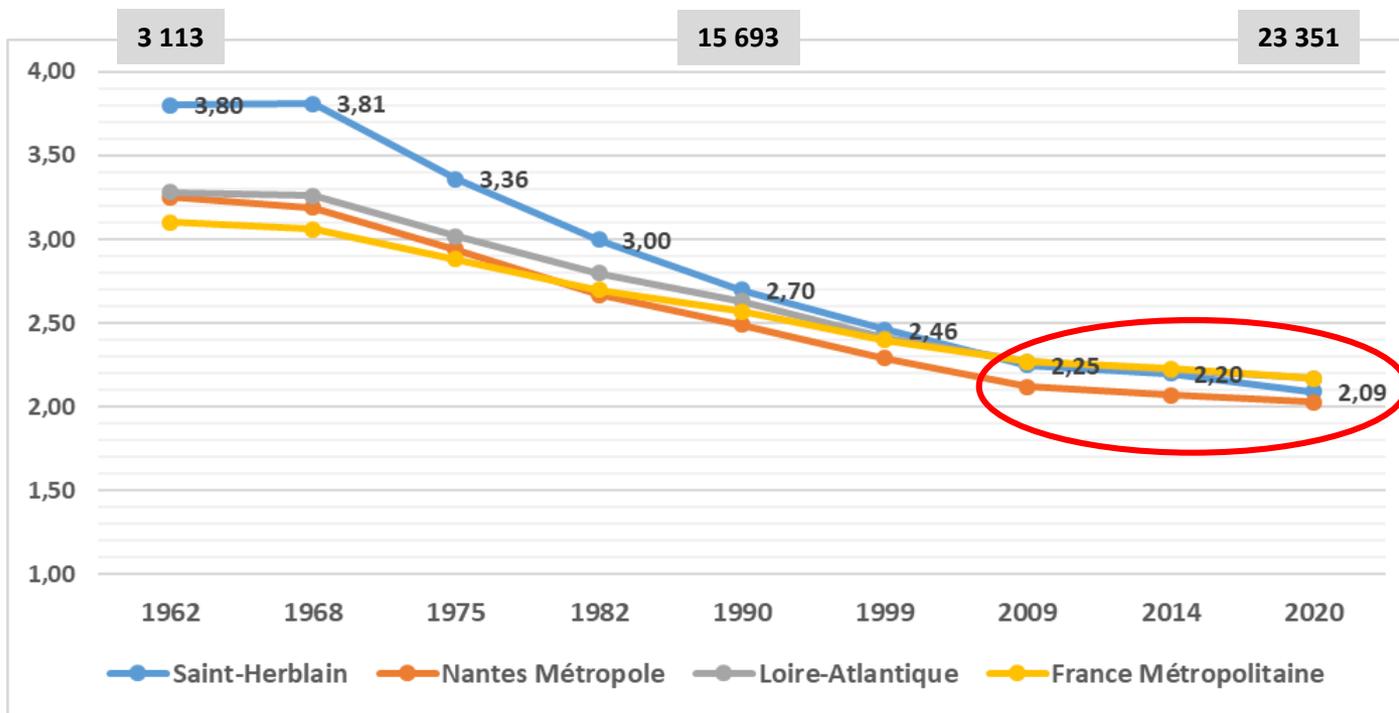


Source : INSEE 2009, 2014 et 2020
Traitements : OVS 2024

Entre 2009 et 2020, le nombre de propriétaires a augmenté de 15,23% quand celui des locataires a augmenté de 72,14%.



ÉVOLUTION DE LA TAILLE DES MÉNAGES, DES ANNÉES 60 À NOS JOURS

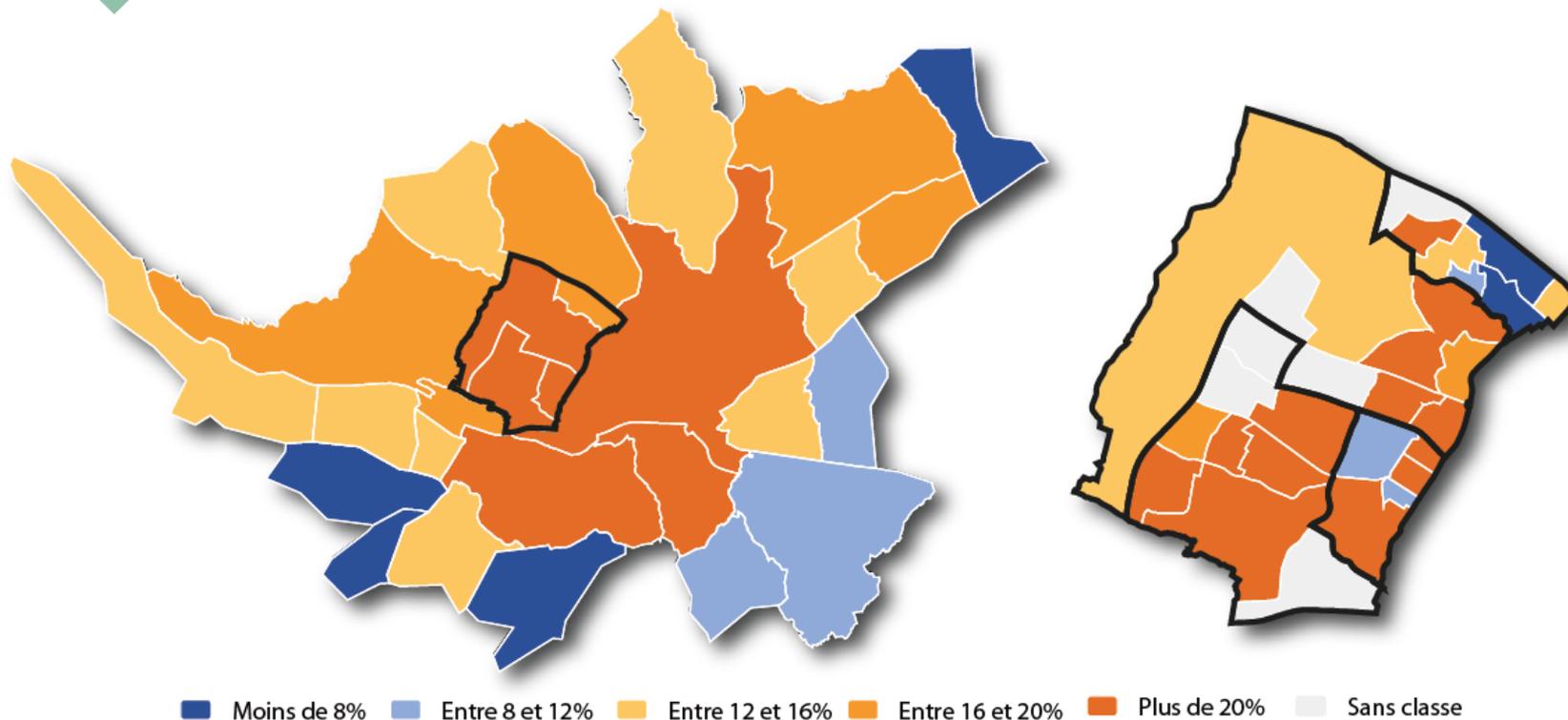


Un « ralentissement » du processus de dégradation du nombre de personnes par logement directement corrélé aux dynamiques démographiques de vieillissement mais également à la taille des logements produits.

	Saint-Herblain	Nantes Métropole	Loire-Atlantique	France Métropolitaine
2020	2,09	2,03	2,17	2,17

Source : INSEE 1962-2020
Traitements : OVS 2024

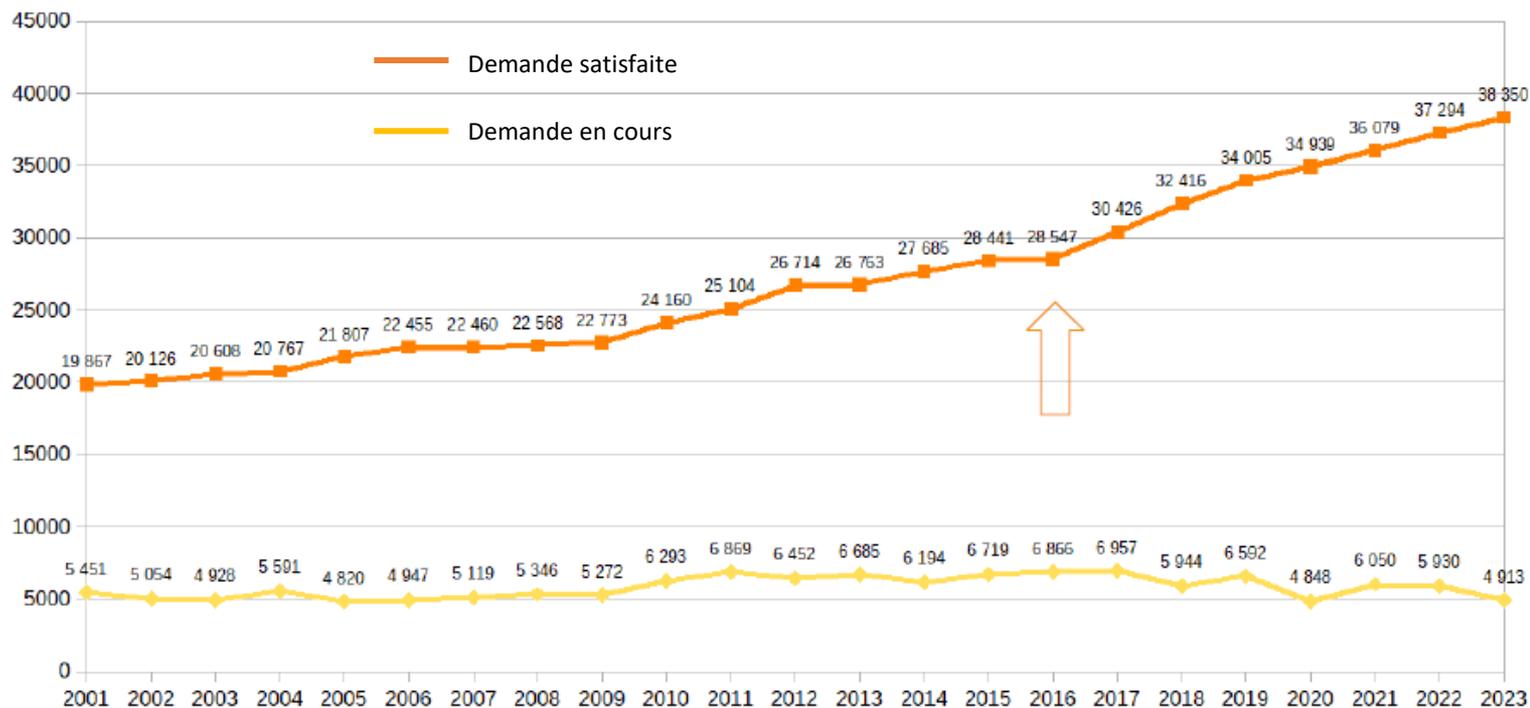
PART DES LOGEMENTS SOCIAUX PARMIS LES RÉSIDENCES PRINCIPALES



Un double constat :

- 1/ hétérogénéité métropolitaine dans la répartition spatiale des logements sociaux ;
- 2/ volonté de rééquilibrer l'offre à l'échelle communale.

ÉVOLUTION DE LA DEMANDE LOCATIVE SOCIALE SUR LE TERRITOIRE DE NANTES MÉTROPOLE



Source : FDL44 / CREHA Ouest
Traitements : CIL / Nantes Métropole 2024

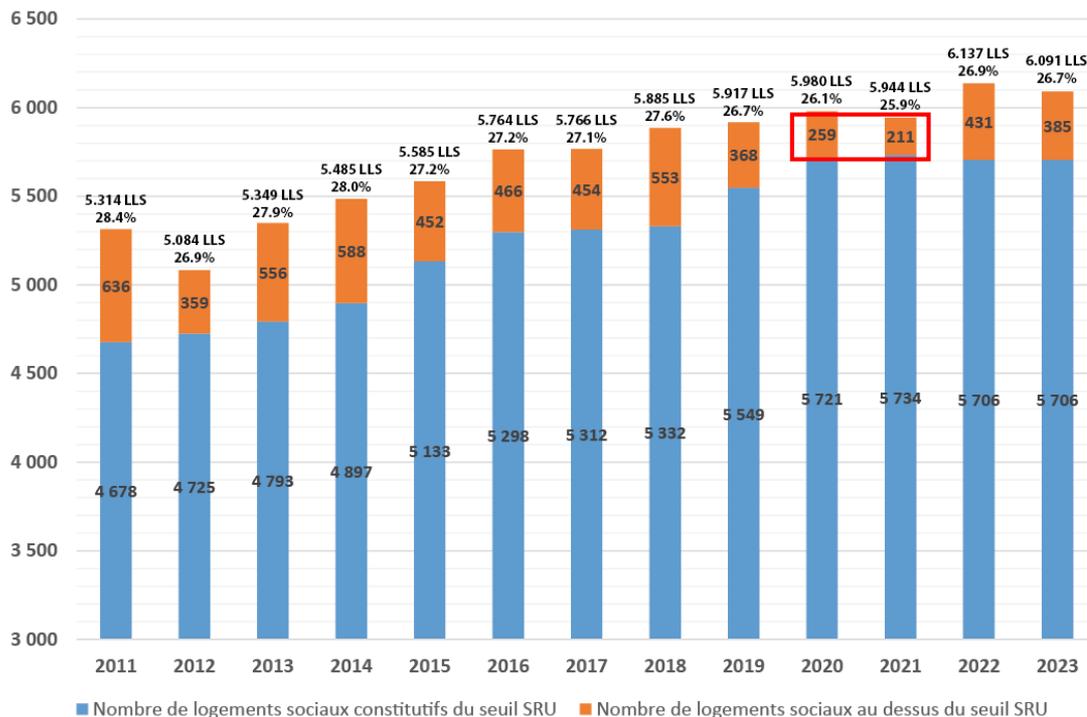
Force est de constater une demande en constante augmentation quand, parallèlement, il y a un tassement des attributions. Ainsi le taux de satisfaction a été quasiment divisé par 2, passant de 23,4% en 2015 à 12,8% au 1^{er} janvier 2024

En 2023, toutes typologies confondues, le délai moyen observé à l'échelle de l'agglomération était de 26,6 mois et se trouvait en constante augmentation, principalement pour les T4 et plus.



ÉVOLUTION DU NOMBRE DE LOGEMENTS SOCIAUX ENTRE 2011 ET 2023 (LOI SRU)

Années	Nombre de résidences principales	Nombre de logements sociaux	Part des logements sociaux (SRU) parmi l'ensemble des résidences principales (en %)	Nombre de logements sociaux constitutifs du seuil SRU	Nombre de logements sociaux au dessus du seuil SRU
2011	18 711	5 314	28,40	4 678	636
2012	18 900	5 084	26,90	4 725	359
2013	19 172	5 349	27,90	4 793	556
2014	19 589	5 485	28,00	4 897	588
2015	20 533	5 585	27,20	5 133	452
2016	21 191	5 764	27,20	5 298	466
2017	21 249	5 766	27,14	5 312	454
2018	21 329	5 885	27,59	5 332	553
2019	22 195	5 917	26,66	5 549	368
2020	22 884	5 980	26,13	5 721	259
2021	22 934	5 944	25,92	5 734	211
2022	22 824	6 137	26,89	5 706	431
2023	22 824	6 091	26,69	5 706	385



En orange est matérialisé le nombre de logements locatifs sociaux au-dessus du seuil réglementaire SRU.

Les années 2021 et 2022 furent ainsi des années où la « réserve » fut la plus réduite (respectivement avec 252 et 207 logements au-dessus du seuil).

Source : RPLS 2022
Traitements : OVS 2024



LES DIFFÉRENTS FINANCEMENTS ET PLAFONDS DE RESSOURCES DU LOGEMENT SOCIAL

Les locataires peuvent accéder, sous certaines conditions, à des logements locatifs sociaux. Ceux-ci sont désignés selon le mode de financement qui a permis de les construire :

- **PLAI** (Prêt Locatif Aidé d'Intégration), dont les logements sont attribués aux locataires en situation de grande précarité.
- **PLUS** (Prêt Locatif à Usage Social) correspondant aux locations HLM (Habitation à Loyer Modéré).
- **PLS** (Prêt Locatif Social), dont les logements sont attribués aux locataires ne pouvant prétendre aux locations HLM mais ne disposant pas de revenus suffisants pour se loger dans le privé.

En contrepartie, les bailleurs, qu'ils soient privés ou publics sont tenus d'appliquer des plafonds de loyer.

En 2024, le candidat locataire doit justifier de ressources égales ou inférieures aux plafonds exprimés en € :

	PLAI	PLUS	PLS
1 personne seule	12 452	22 642	29 435
2 personnes sans personne à charge à l'exclusion des jeunes ménages ou 1 personne seule en situation de handicap	18 143	30 238	39 309
3 personnes ou 1 personne seule + 1 à charge ou jeune ménage sans personne à charge ou 2 personnes dont au moins 1 en situation de handicap	21 818	36 362	47 271
4 personnes ou 1 personne seule + 2 à charge ou 3 personnes dont au moins 1 en situation de handicap	24 276	43 899	57 069
5 personnes ou 1 personne seule + 3 à charge ou 4 personnes dont au moins 1 en situation de handicap	28 404	51 641	67 133
6 personnes ou 1 personne seule + 4 à charge ou 5 personnes dont au moins 1 en situation de handicap	32 010	58 200	75 660
Par personne supplémentaire	3 569	6 492	8 440

Source : Action Logement 2024



PROBLÉMATIQUES

- Quelles évolutions de l'offre résidentielle ? Quantitativement ? Qualitativement ?
- Quels apports de population ? Quels profils sociologiques ? Quelle stabilité territoriale ? Quels comportements électoraux ?
- Quel niveau de PLH serait acceptable sans rompre les liens de solidarité entre la Ville, son Maire et le projet de NM ?
- Quelles évolutions du marché du logement et de la tension qui le caractérise ? Quelle accessibilité financière pour les ménages ? Quelles régulations la puissance publique peut-elle déployer ?
- Quelle part de LLS ? avec quels types de financements ? Quelle part de logements abordables ?
- Quelle appréciation avoir et quelles solutions apportées à la problématique de l'inadéquation entre la taille du logement et celle des ménages (sous et sur-occupation)
- Comment faire du logement un outil au service de l'inclusion des ménages vulnérables (dont vieillissement) ?
- Comment faire du logement un levier au service de la transition écologique ?



IV – l'emploi et les mobilités





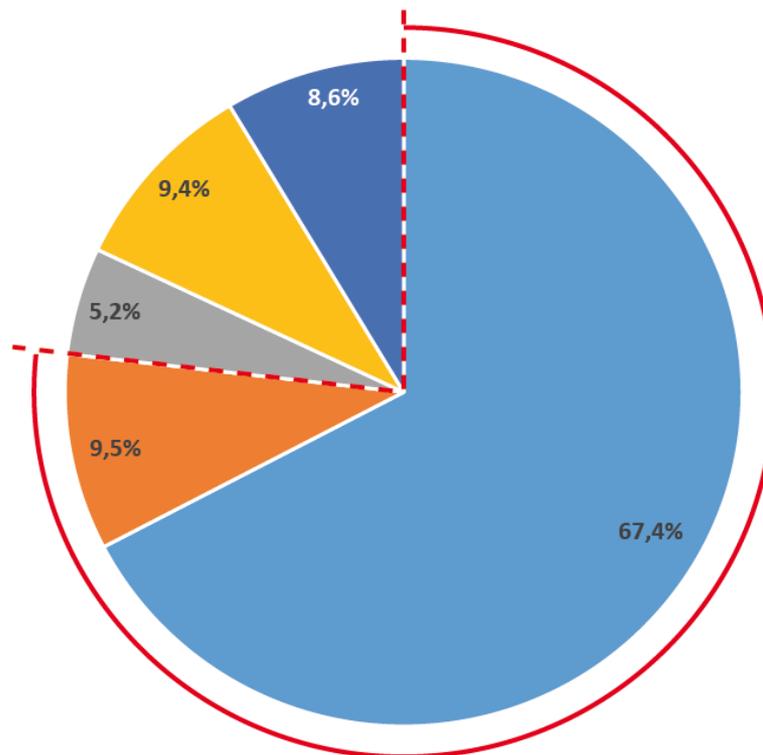
POPULATION HERBLINOISE ÂGÉE DE 15 À 64 ANS PAR TYPE D'ACTIVITÉ EN 2020

3 enseignements à retenir :

1/ il convient de bien distinguer le taux d'activité (part de la population âgée de 15 à 64 ans en emploi ou au chômage) du taux d'emploi (lequel ne concerne que les actifs ayant un emploi). A noter qu'une grande partie de la progression du taux d'activité procède de la réforme des retraites et de l'allongement de la durée de cotisation.

2/ En 2020, le taux d'activité observé à Saint-Herblain est de 76,9% (75% pour NM et 74,6% pour la France métropolitaine), en constante progression depuis 2009 (72,4%).

3/ A l'échelle de Saint-Herblain, il existe un écart très significatif entre les taux d'activités masculin (80,5%) et féminin (73,5%) ; écarts observables à l'échelle de Nantes Métropole ou nationale.



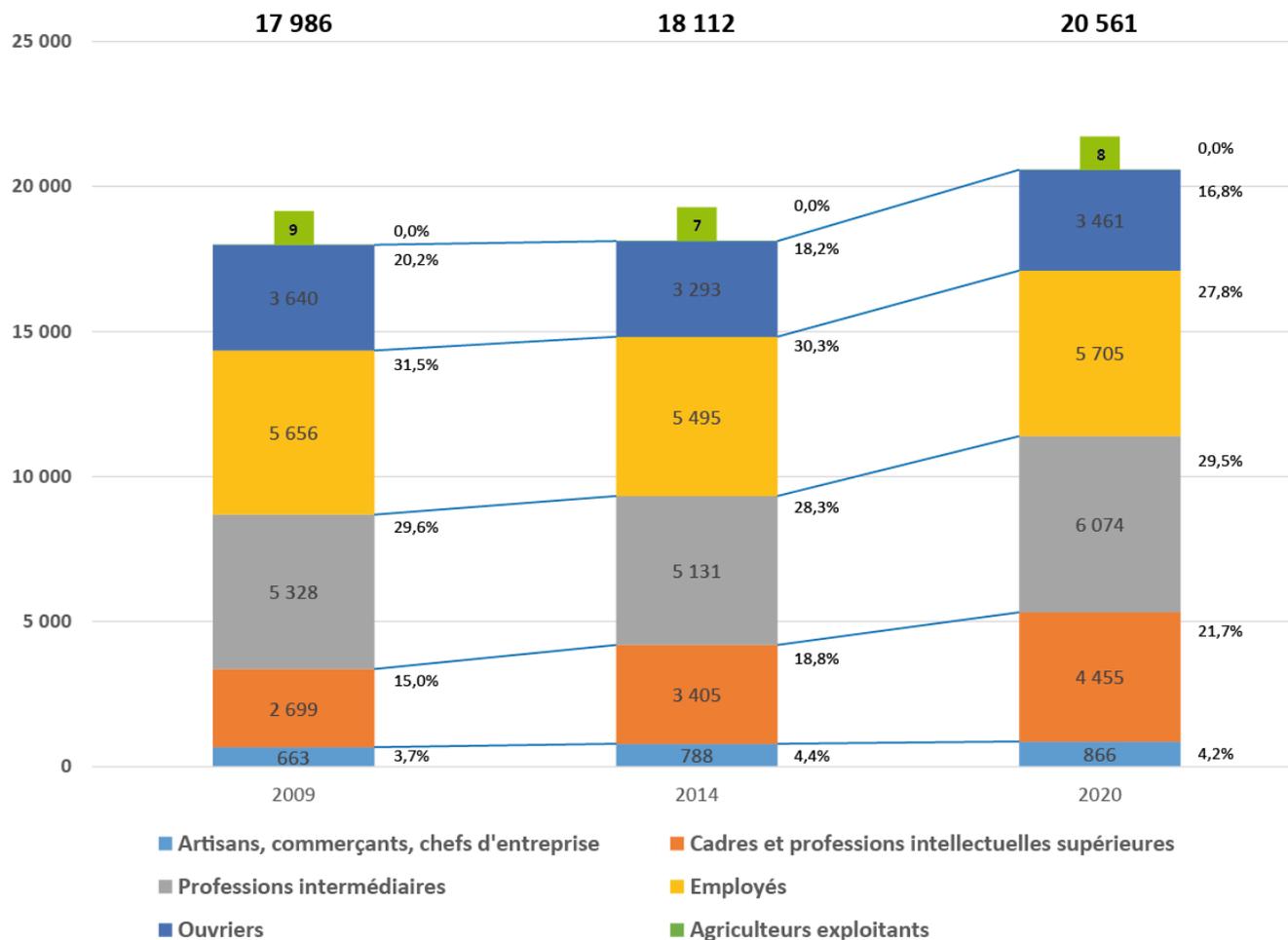
Le taux d'activité de la population âgée de 15 à 64 ans est de 76,9%, en 2020.

Source : INSEE 2020
Traitements : OVS 2024

■ Actifs ayant un emploi ■ Chômeurs ■ Retraités ■ Élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés ■ Autres inactifs



EVOLUTION DES ACTIFS (15-64 ANS) HERBLINOIS AYANT UN EMPLOI, SELON LA CATÉGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE

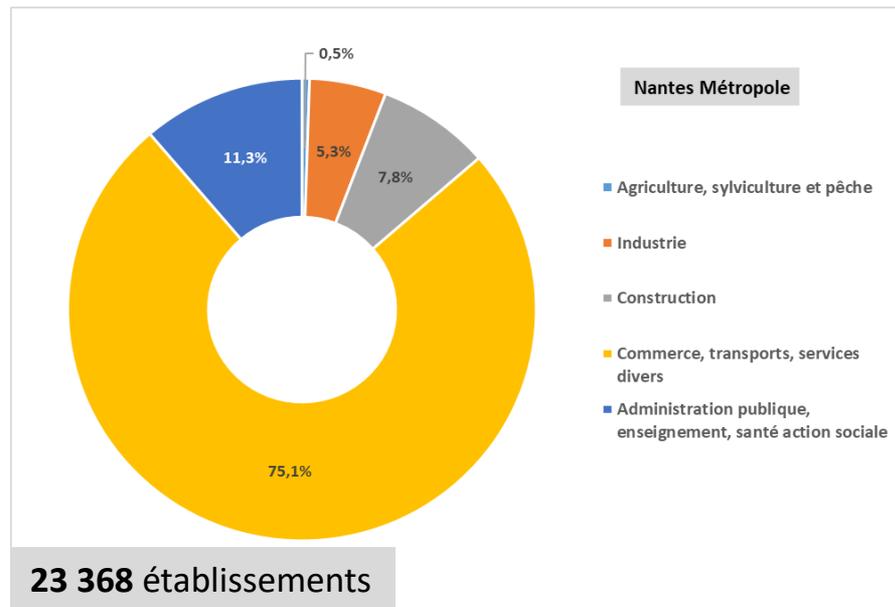
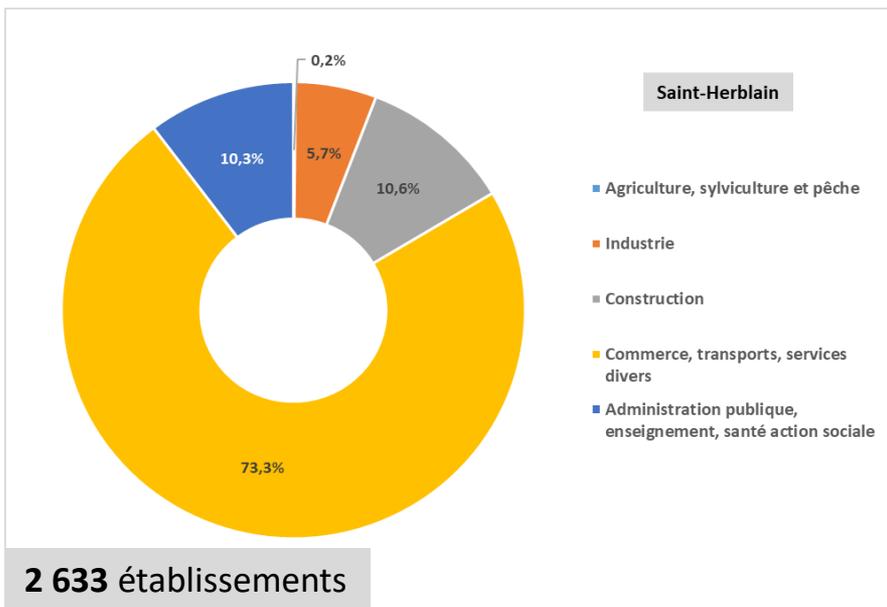


Le principal enseignement réside dans la croissance significative (+ 65% en 11 ans) des cadres et professions intellectuelles supérieures sur le territoire communal.

Inévitablement, cette évolution de la structuration de la population peut être de nature à modifier la demande sociale, ainsi que les comportements et attentes en matière de services publics.

Source : INSEE 2009-2023
Traitements : OVS 2024

RÉPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ



Source : INSEE, FLORES 2023
Traitements : OVS 2024

Il existe une certaine symétrie entre les répartitions des établissements selon les secteurs d'activités observées à l'échelle de l'agglomération et celle du territoire herblinois.

La seule différence notable concerne le secteur de la construction sur-représenté (3 points d'écart) à Saint-Herblain.

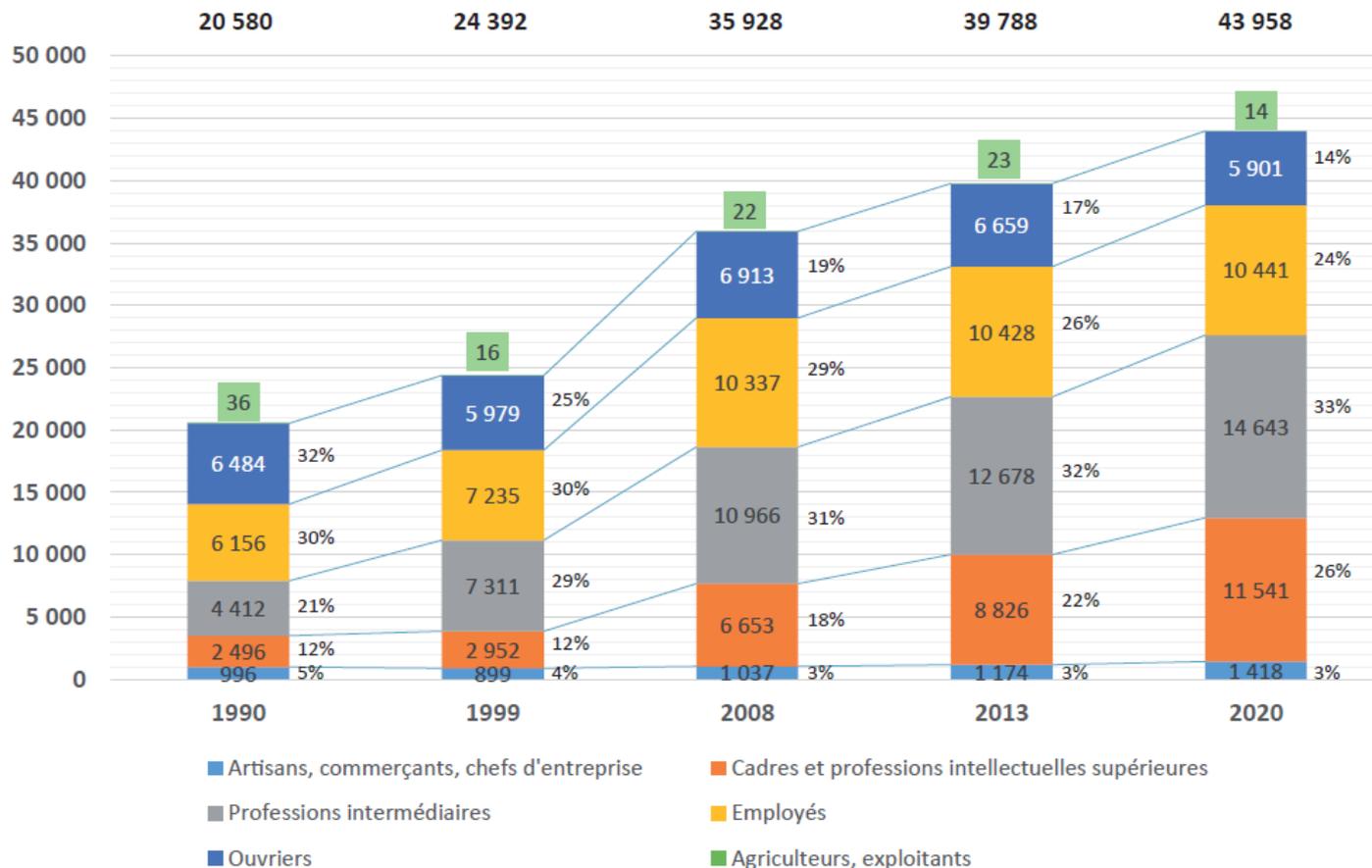


ÉVOLUTION DU NOMBRE ET DE LA PART DES EMPLOIS LOCALISÉS SUR SAINT-HERBLAIN SELON LA CATÉGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE

En 30 ans, le nombre d'emplois localisés sur le territoire herblinois a plus que doublé.

Structurellement, les emplois localisés ont évolué passant d'une situation où l'emploi ouvrier était prépondérant en 1990 (32%) à une situation où aujourd'hui les professions intermédiaires (33%) sont les plus représentées.

Toutefois, c'est l'essor de l'emploi cadre qui constitue l'évolution la plus significative (x4,6 entre 1990 et 2020) et témoigne d'une tertiarisation de l'activité économique.



Source : INSEE 1990-2023
Traitements : OVS 2024

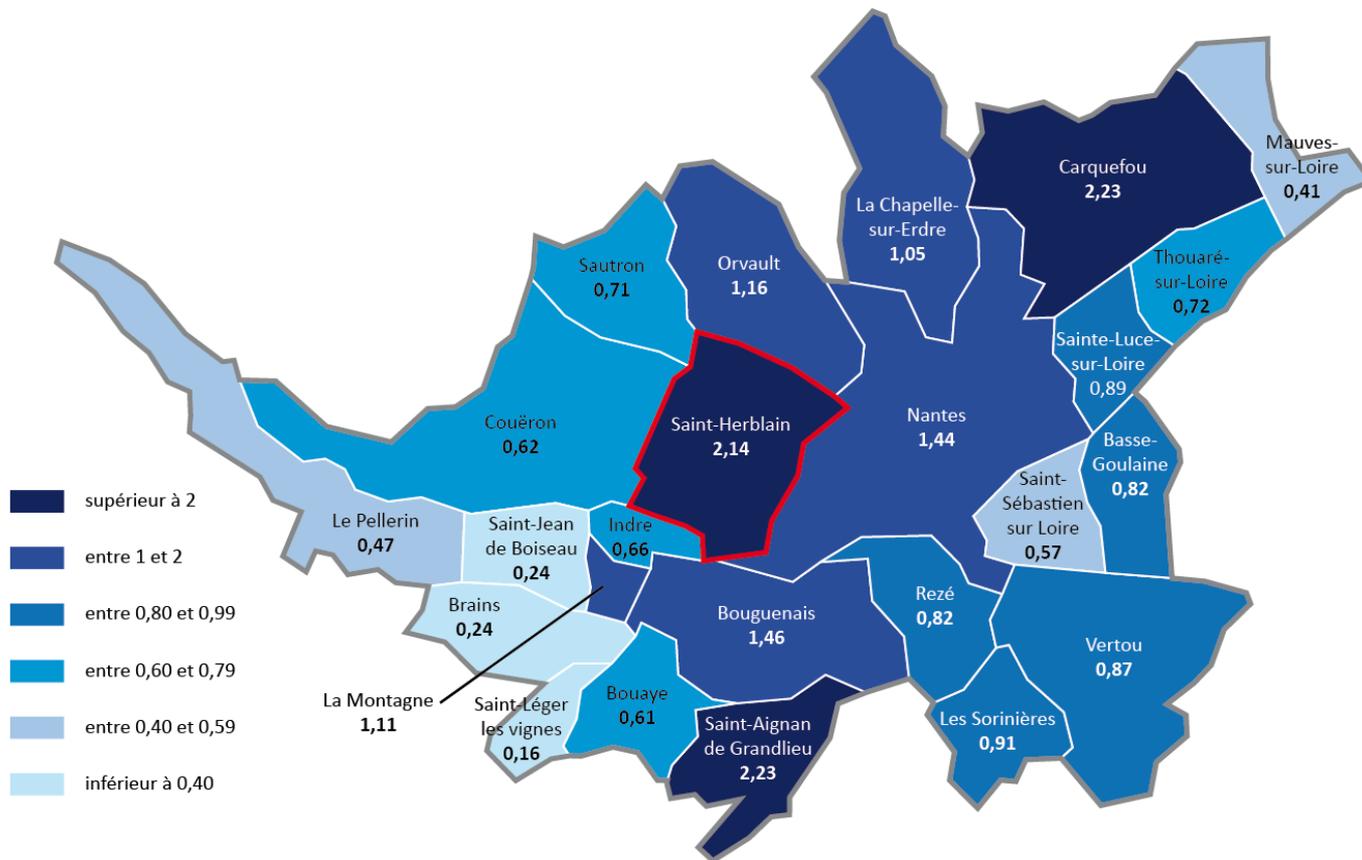


TAUX DE POLARISATION DE L'EMPLOI DANS LES DIFFÉRENTES COMMUNES DE NANTES MÉTROPOLE EN 2023

Avec un taux de polarisation de l'emploi supérieur à 2 (2,14 emplois localisés pour un herblinois en âge d'être en activité), Saint-Herblain dispose d'un bassin d'emploi très significatif.

Seules les communes de Carquefou et de Saint-Aignan de Grandlieu disposent de taux similaires.

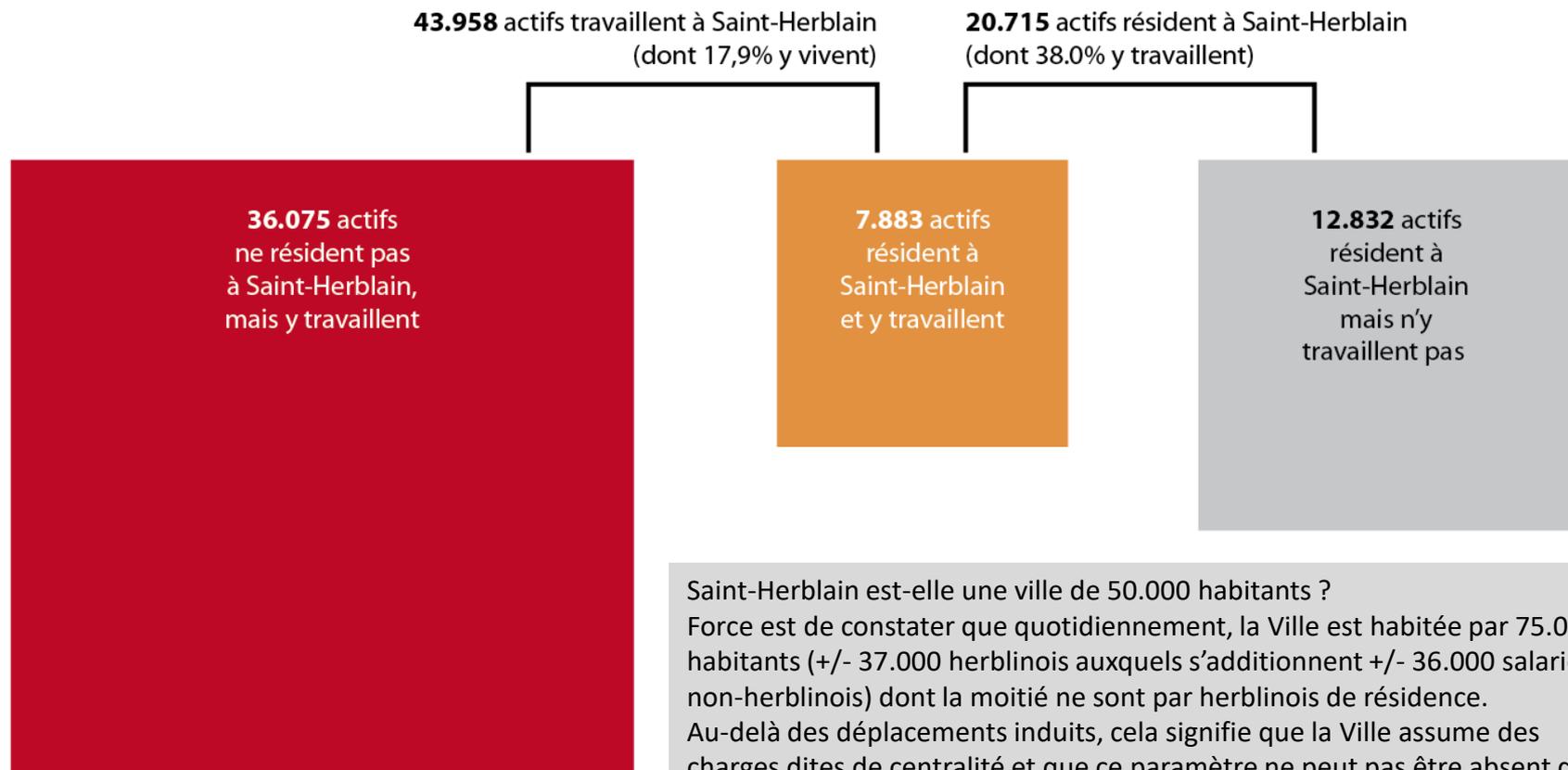
Ainsi ce sont près de 12% des emplois localisés à l'échelle du territoire de Nantes Métropole (+/- 375.000 emplois) sont localisés sur le territoire herblinois (+/- 44.000) emplois.



Source : INSEE 2023
Traitements : OVS 2024



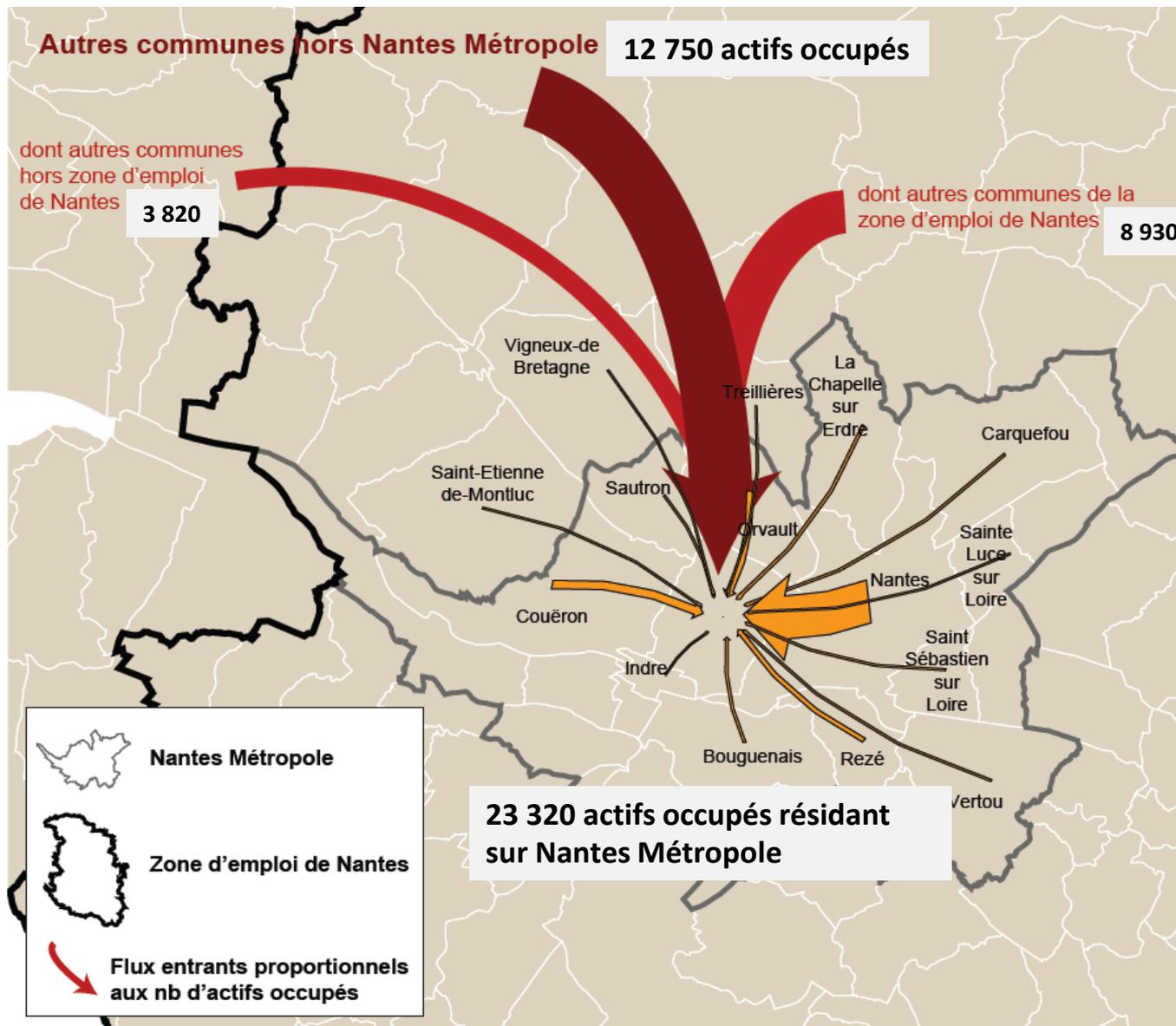
LES MOBILITÉS PROFESSIONNELLES JOURNALIÈRES SUR LE TERRITOIRE



Source : INSEE 2023
Traitements : OVS 2024

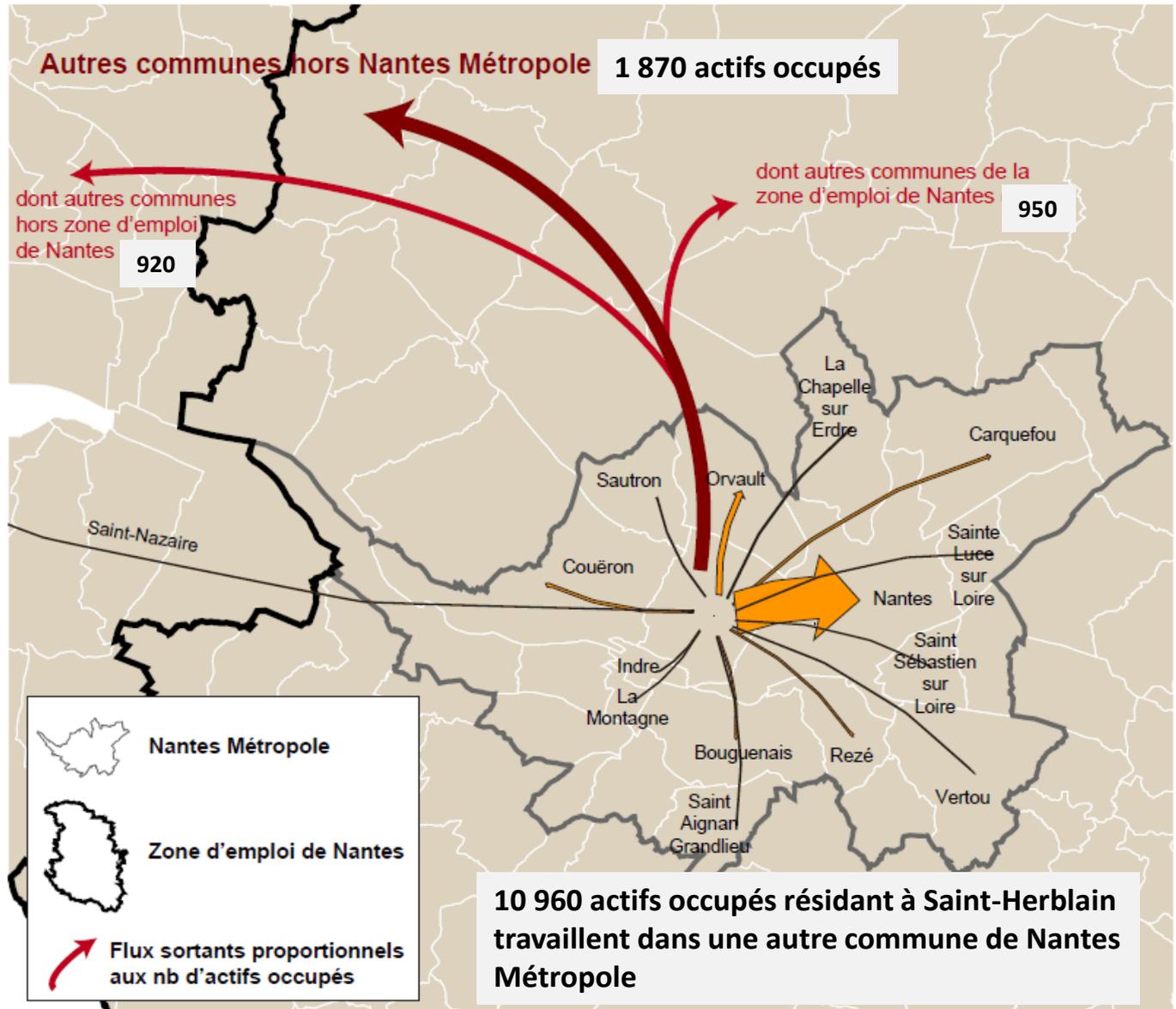
Saint-Herblain est-elle une ville de 50.000 habitants ?
Force est de constater que quotidiennement, la Ville est habitée par 75.000 habitants (+/- 37.000 herblinois auxquels s'additionnent +/- 36.000 salariés non-herblinois) dont la moitié ne sont pas herblinois de résidence. Au-delà des déplacements induits, cela signifie que la Ville assume des charges dites de centralité et que ce paramètre ne peut pas être absent de la manière dont le périmètre des bénéficiaires des politiques publiques herblinoises est défini.

LIEU DE DOMICILE DES OCCUPÉS TRAVAILLANT À SAINT-HERBLAIN



Source : INSEE 2023, AURAN 2024
Traitements : OVS 2024

LIEU DE TRAVAIL DES ACTIFS OCCUPÉS RÉSIDANT À SAINT-HERBLAIN



Source : INSEE 2023, AURAN 2024
Traitements : OVS 2024



PROBLÉMATIQUES

- Quelle stratégie d'aménagement économique du territoire ?
- Quelles conversions (si souhaitées) des secteurs d'activités et quelles possibilités de mutabilité de l'offre bâtementaire industrielle et tertiaire ?
- Quelle conversion urbaine des secteurs Atlantis – Ar Mor et de la Route de Vannes ?
- Dans quelle mesure l'évolution récente des organisations du travail invitent à reconsidérer la stratégie de développement économique en matière d'immobilier (locaux) dédié ?
- Quelle stratégie d'accès aux ressources, services et aménités urbaines pour les salariés herblinois et non-herblinois ? Quel équilibre entre acceptabilité de l'opinion publique (contribution fiscale ?) et le potentiel de marketing territorial ?
- Quelle est la situation en matière d'impact carbone ?
- Quelle qualité de desserte en transport en commun ?



V – *focus* petite enfance

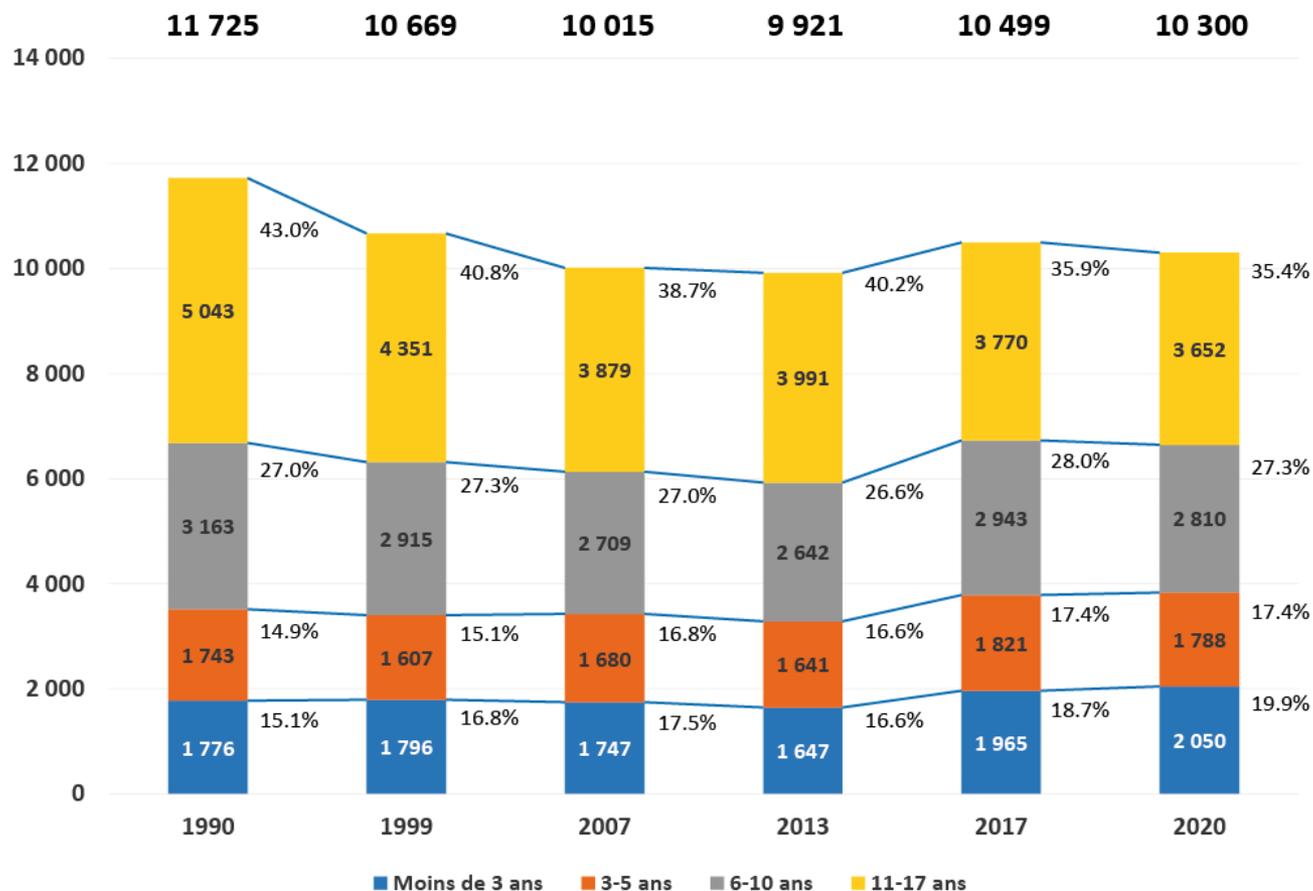




ÉVOLUTION DU NOMBRE DES MINEURS DEPUIS LE DÉBUT DES ANNÉES 90

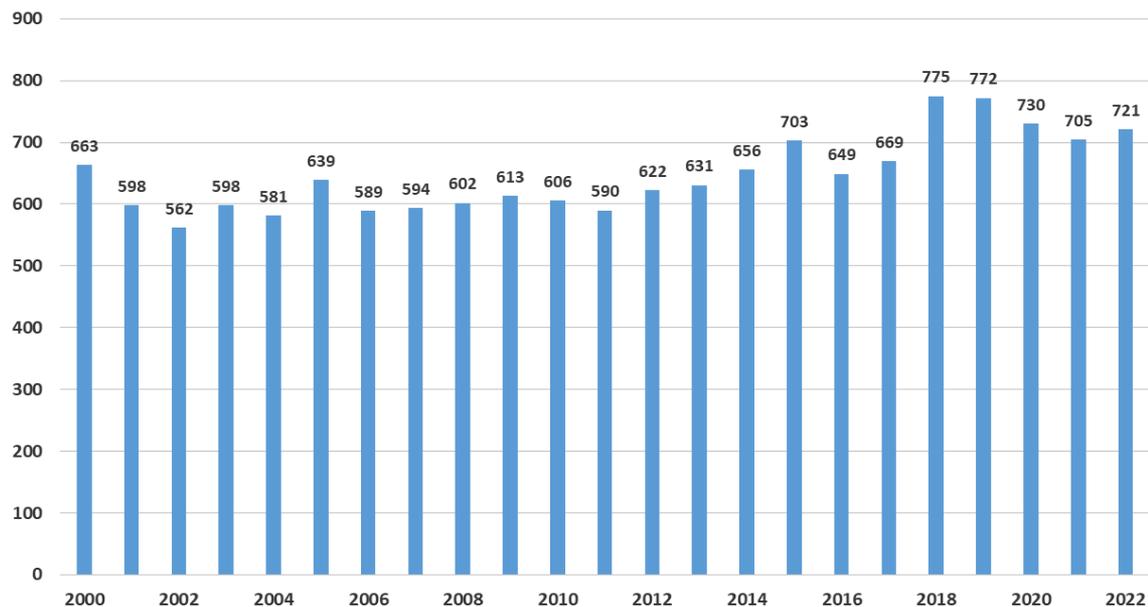
Sur les 30 dernières années, une tendance de fond s'énonce : bien que la part des mineurs au sein de la population tend à diminuer, continument, (27,41% en 1990, 20,99% en 2020), la part des 0-3 ans parmi les mineurs ne cesse de croître (plus de 30% d'augmentation).

Toutefois, la baisse de la fécondité devrait remettre en cause cette tendance.



Source : INSEE 1990-2020
Traitements : OVS 2024

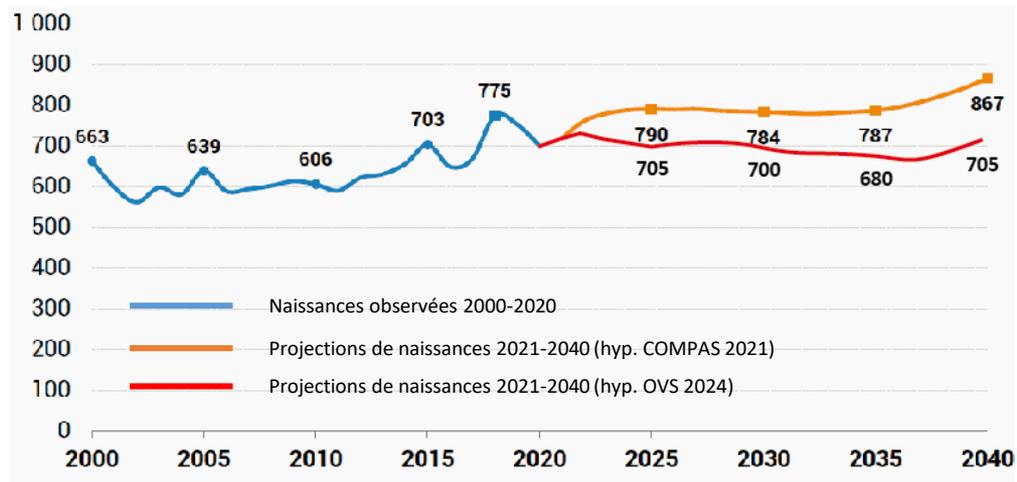
ÉVOLUTION DES NAISSANCES DOMICILIÉES SUR SAINT-HERBLAIN



A l'échelle d'une génération (+/- 25 ans), le nombre des naissances est passé de +/- 600 naissances par an (2001-2011) à un nombre de naissance qui aujourd'hui s'établit au-dessus de 700 naissances annuelles.

Avant la crise sanitaire, l'évolution tendancielle du nombre des naissances à Saint-Herblain était évaluée à la hausse avec une perspective à +/- 780 naissances d'ici 2030, et à +/- 850 naissances d'ici 2040.

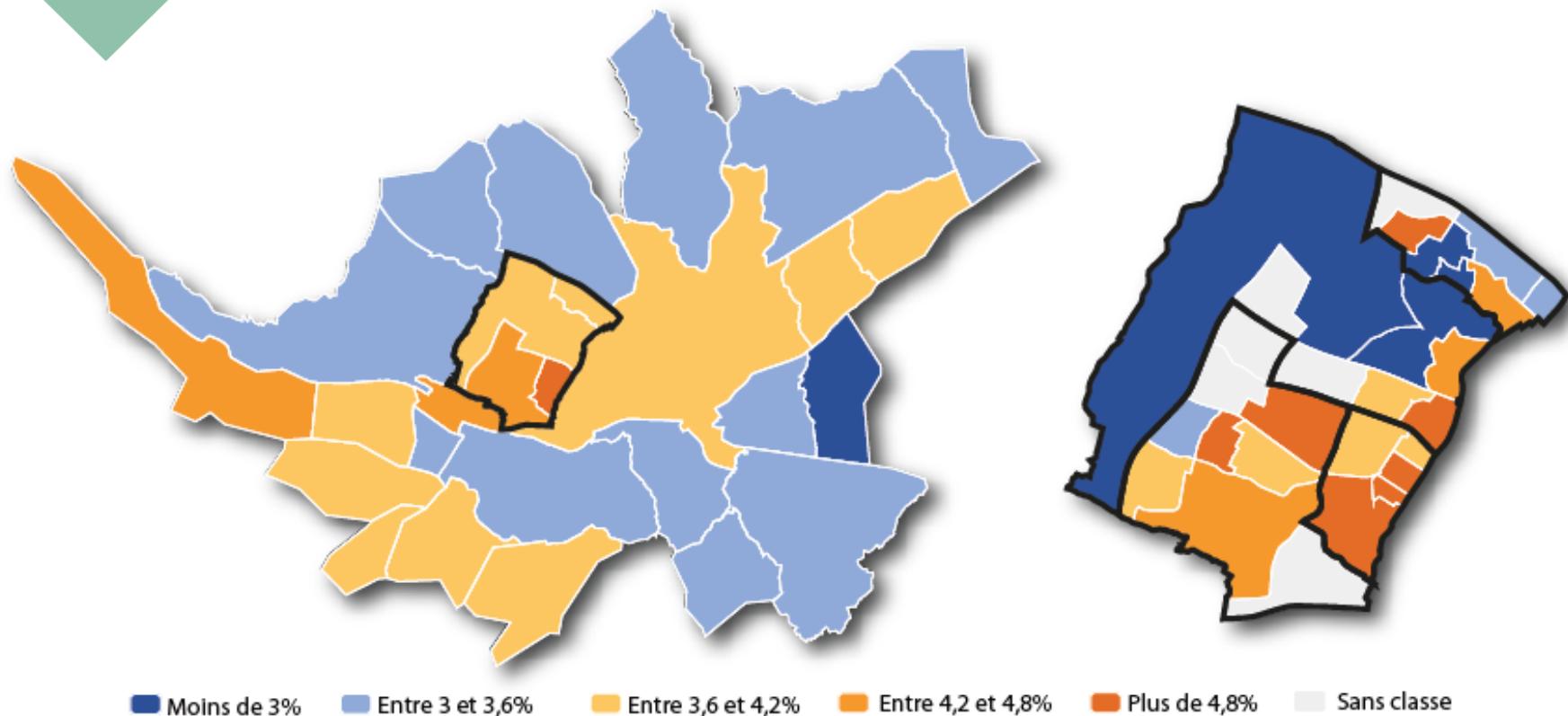
Une hypothèse plus faible doit être désormais considérée. Au regard de l'évolution des indices de fécondité observés aux échelles nationale et européenne, il est probable qu'en dépit de l'évolution de la population herblinoise, le nombre des naissances se stabilise autour du seuil des 700 naissances annuelles.



Source : INSEE, Etat civil 2000-2022
Traitements : OVS 2024

Source : INSEE, Etat civil 2000-2022
Traitements : COMPAS 2021 & OVS 2024

PART DES ENFANTS ÂGÉS DE MOINS DE 3 ANS DANS LA POPULATION



A l'échelle de l'agglomération, les 24 communes ont des situations contrastées quant à la part des enfants de moins de 3 ans au sein de leur population. Il y a une évidente corrélation avec la part des jeunes ménages (âgés de moins de 35 ans) sur les territoires. A l'échelle de Saint-Herblain, une même hétérogénéité est observable. Elle met en évidence les quartiers prioritaires de la politique de la Ville, ainsi que les IRIS disposant d'une part significative de logements sociaux (Bellevue, Sillon, Changetterie, etc.)

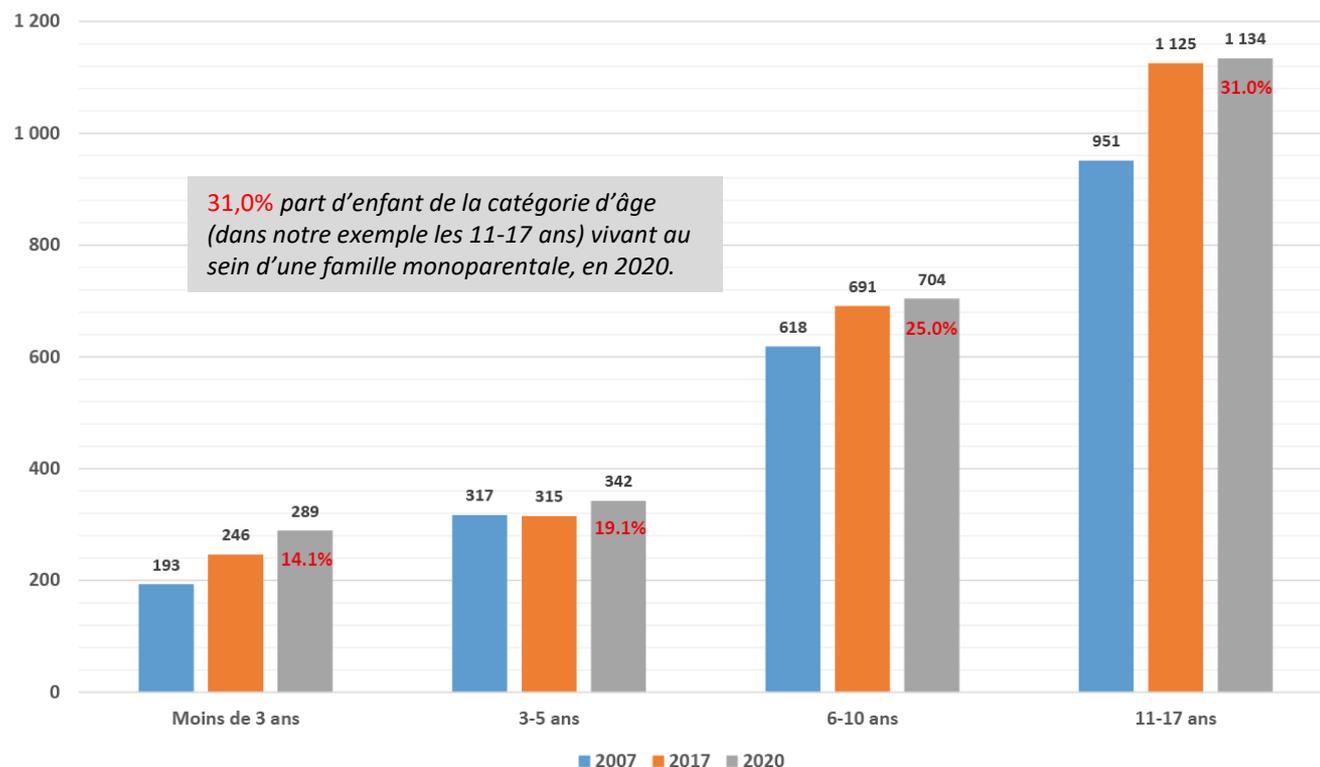


ÉVOLUTION DU NOMBRE DE MINEURS VIVANT AU SEIN D'UNE FAMILLE MONOPARENTALE

Contrairement aux représentations sociales dominantes, la problématique de la monoparentalité n'est pas qu'une question de petite enfance, bien qu'il s'agisse d'une situation à très fort enjeu pour les enfants âgés de moins de 3 ans, en termes de précarité et de conditions de socialisation.

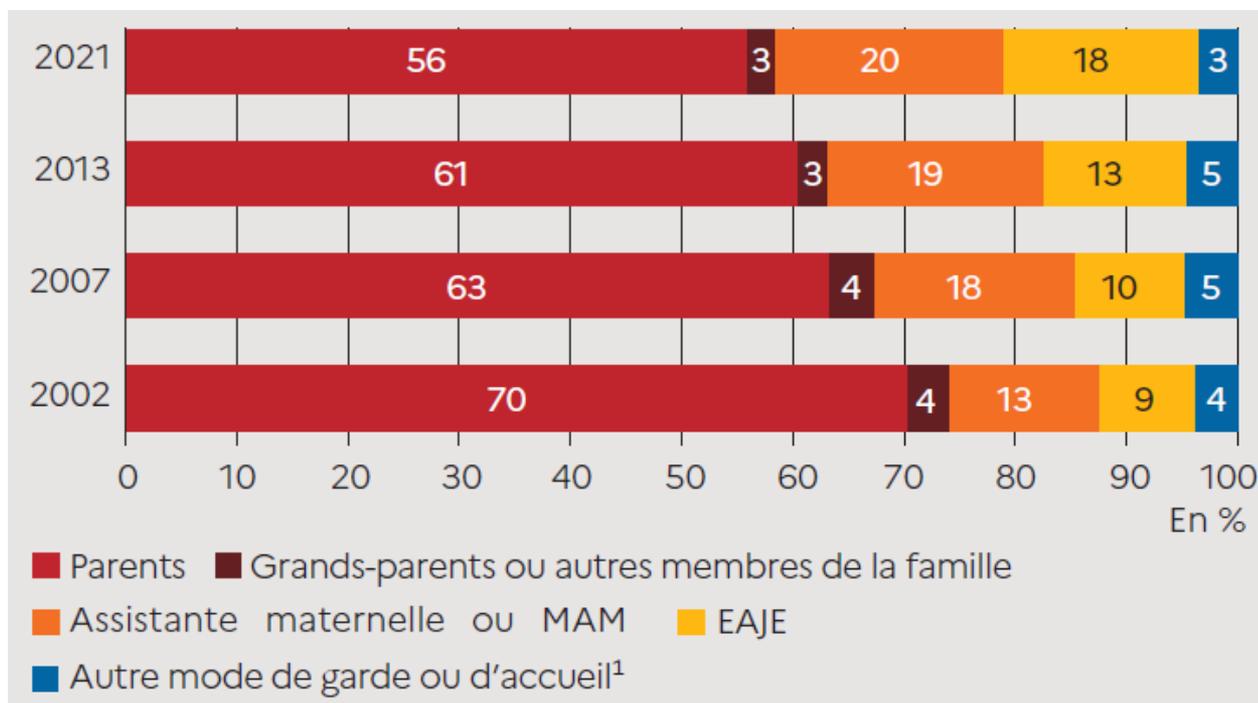
Force est de constater qu'il s'agit même avant tout d'une problématique liée à l'adolescence.

En effet, les données statistiques attestent qu'il s'agit d'une problématique de soutien à la parentalité composite qui doit interpeller simultanément plusieurs politiques publiques.



Source : INSEE 2007-2020
Traitements : OVS 2024

ÉVOLUTION DU MODE DE GARDE DES ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS ENTRE 2002 ET 2021 EN FRANCE MÉTROPOLITAINE



1. Autre mode de garde ou d'accueil :
garde à domicile, école, maison d'assistantes maternelles, ami, voisin, baby-sitter ou autre personne extérieure à la famille, jardin d'enfants, garde périscolaire, centre de loisirs ou établissement spécialisé.

Source : DRESS 2023, Études et Résultats n° 1257
Traitements : DRESS 2023

Un récent rapport du Haut conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge (HCFEA) rappelait que le premier mode de garde en France restait la famille. En effet, la dernière étude de la DRESS indique que 59% des enfants de moins de trois ans sont gardés par leurs parents ou leurs grands-parents.

Par ailleurs, à l'échelle nationale, un parent sur cinq se trouve contraint de garder son enfant faute de solution de garde.



SITUATION FAMILIALE DES ENFANTS ÂGÉS DE MOINS DE 3 ANS À SAINT-HERBLAIN, EN 2020. COMPARATIF AVEC LA SITUATION NATIONALE

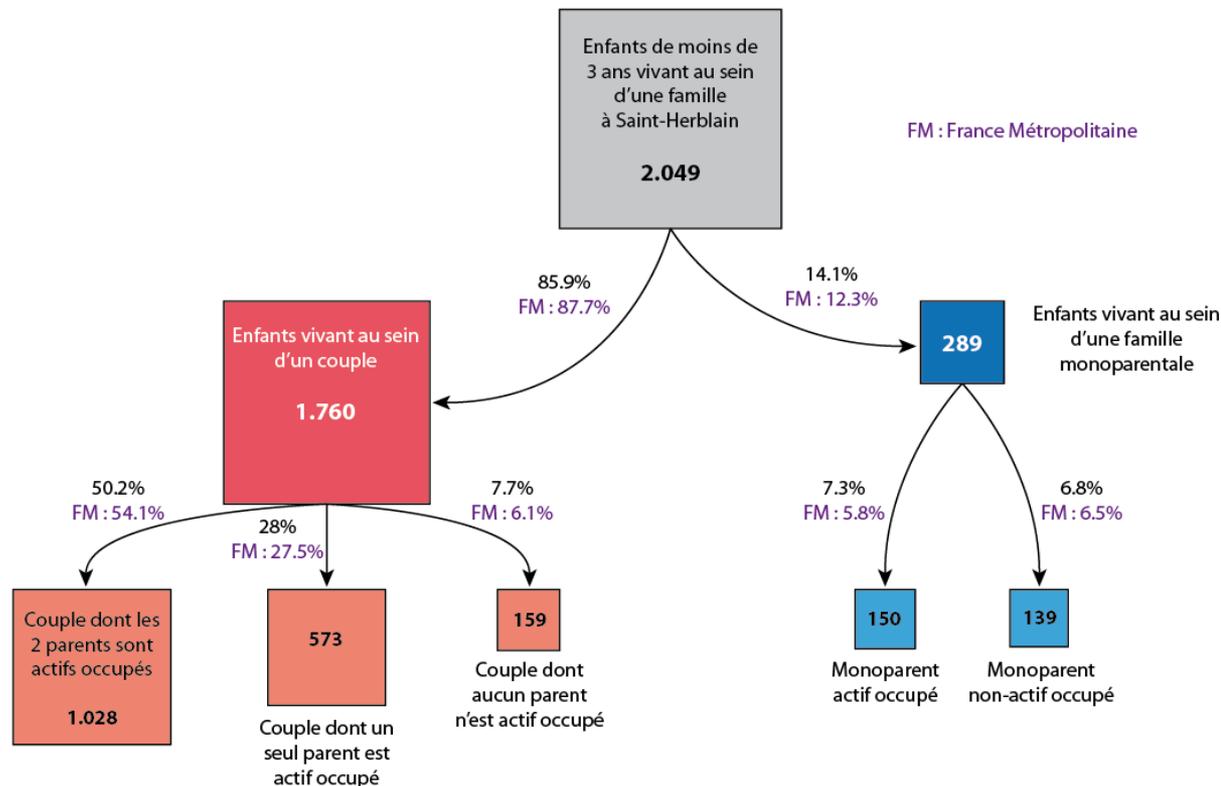
Près de 86% des enfants de moins de 3 ans vivent au sein d'un couple et 14% dans une famille monoparentale.

Le recours aux différents modes d'accueil dépend très fortement de l'activité et du temps de travail des parents. Ainsi, lorsqu'au moins un des parents ne travaille pas, celui-ci s'occupe généralement de son enfant en journée dans la semaine. Avant l'âge d'un an, sept enfants sur dix sont gardés à titre principal par leurs parents.

Lorsque les deux parents travaillent, les stratégies relatives à la garde de leur enfant sont directement liées à l'organisation de leur temps de travail.

Rappelons que la possibilité d'accéder à un mode de garde constitue également un puissant levier d'insertion professionnelle.

Notons enfin, qu'un enfant sur deux combine un mode d'accueil formel payant et la garde par ses parents.



Source : INSEE 2020
Traitements : OVS 2024

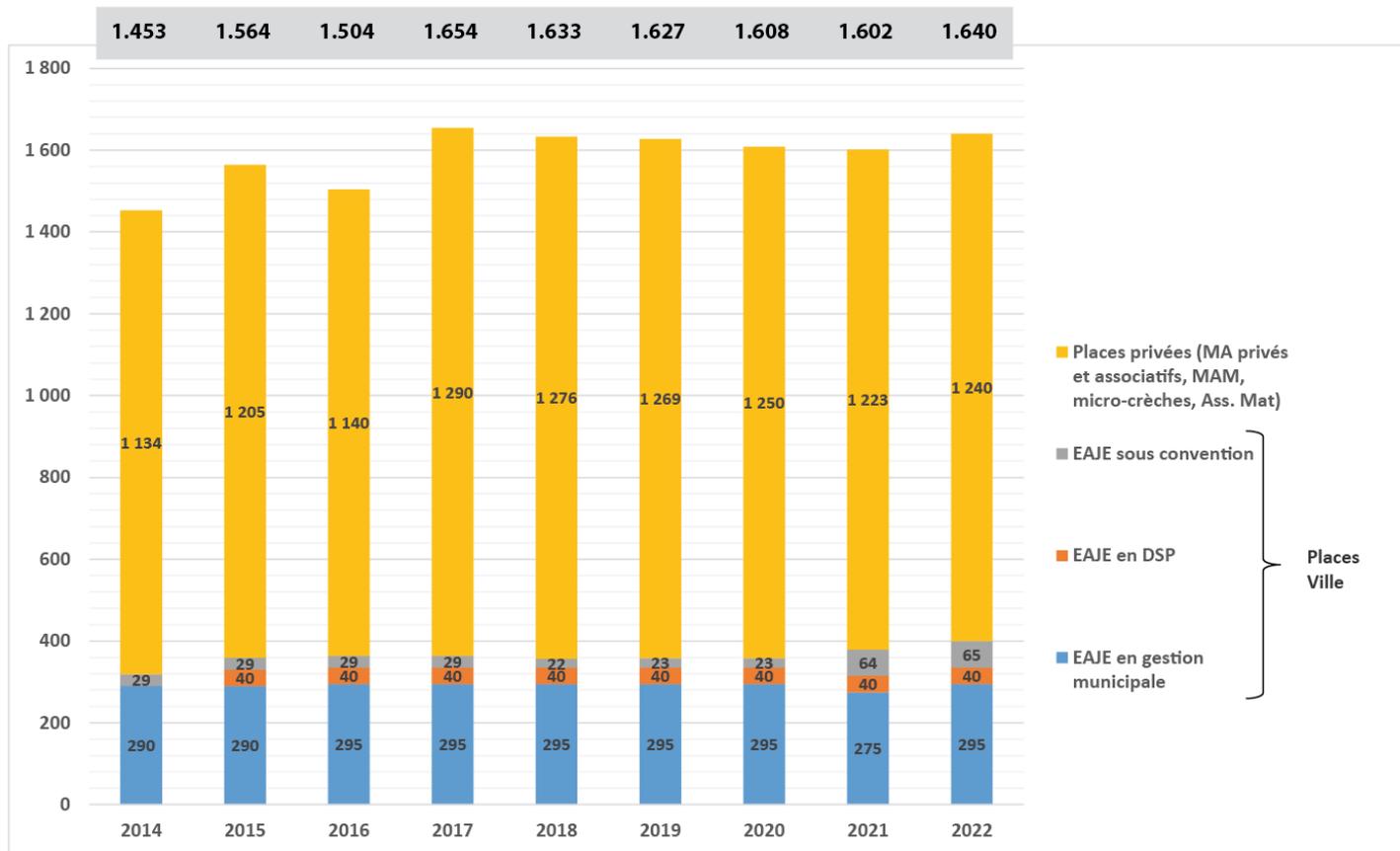


ÉVOLUTION DE L'OFFRE DE GARDE SUR LE TERRITOIRE ENTRE 2014 ET 2022

Nous assistons actuellement à une profonde recomposition de l'offre d'accueil, laquelle se trouve toute entière impactée par un marché de l'emploi qui, pour ce secteur d'activité, est extrêmement carencé en personnels formés et donc fortement concurrentiel.

Ainsi assiste-t-on à :

- une diminution du nombre des assistant-e-s maternel-le-s
- l'émergence de nouveaux opérateurs et de nouvelles modalités d'organisation sur le territoire (MA privés, MAM, etc.)
- l'évolution des modes gestion de l'offre municipale (DSP, conventions, etc.)



Source : Ville de Saint-Herblain, CAF44 2023
Traitements : OVS 2024



PROBLÉMATIQUES

- Comment accompagner les évolutions quantitatives et qualitatives des besoins ?
- Comment garantir le niveau de couverture des besoins de la Ville ?
- Quels modes de gestion privilégier ? Régie ? Convention partenariale ? Achat de places ? DSP ?
- Quels leviers d'accompagnement des initiatives indépendantes émergentes ?
- Comment compenser les effets d'une pyramide des âges défavorable pour les assistantes maternelles ?
- Comment garantir la mixité de fréquentation des équipements municipaux et éviter une forme de spécialisation sociale de la population ?
- Quels leviers d'intervention sur la problématique du soutien à la parentalité ?
- Quelles modalités de mise en œuvre du service public de la petite enfance décrété par l'Etat ? Quel rôle, quelle place, quelles conséquences pour la collectivité ?



VI – *focus* jeunesses

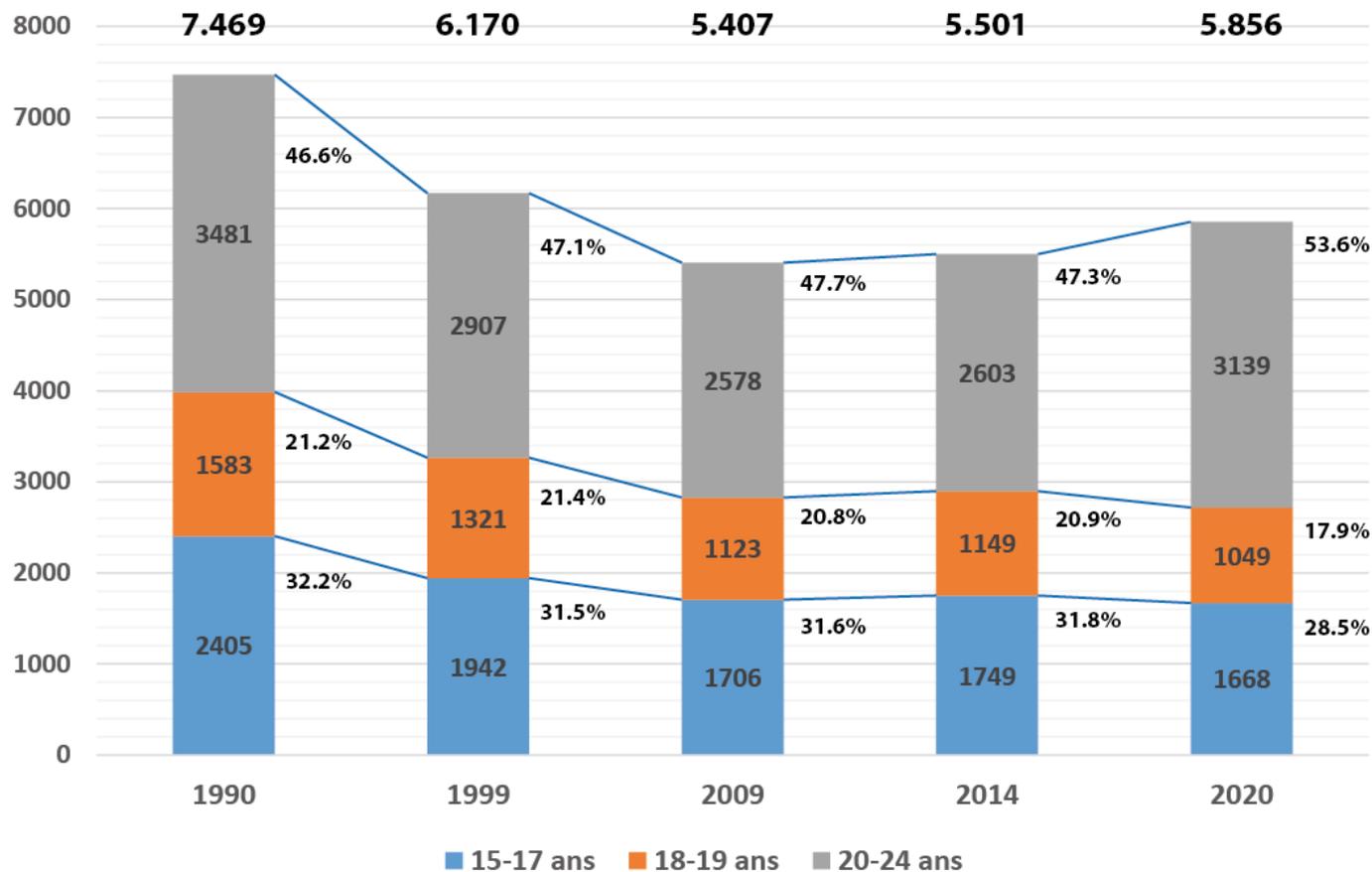




ÉVOLUTION DE LA POPULATION ÂGÉE DE 15 À 24 ANS

Si l'évolution a, tendanciellement, été à la baisse entre 1990 et 2009, on observe un rebond depuis 2014, avec une progression significative des 20-24 ans.

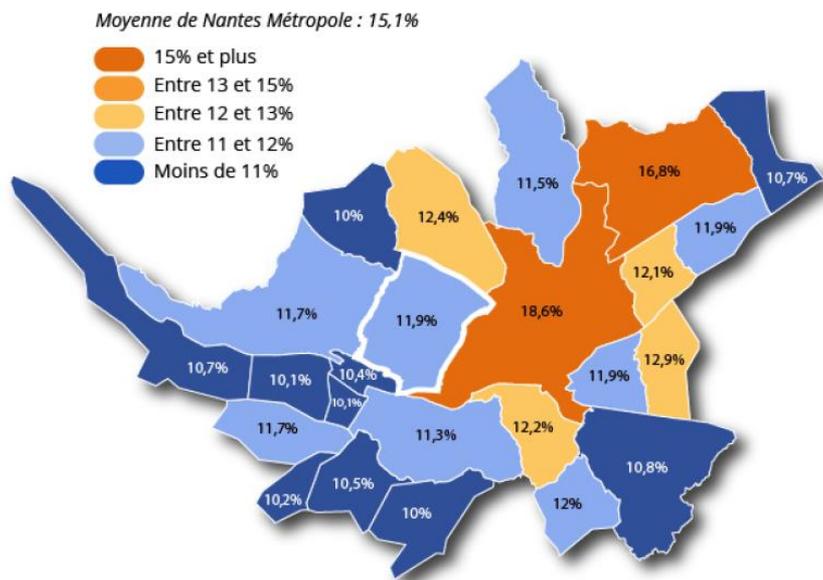
S'agit-il de jeunes qui restent ou de jeunes qui arrivent ?



Source : INSEE 1990-2020
Traitements : OVS 2024

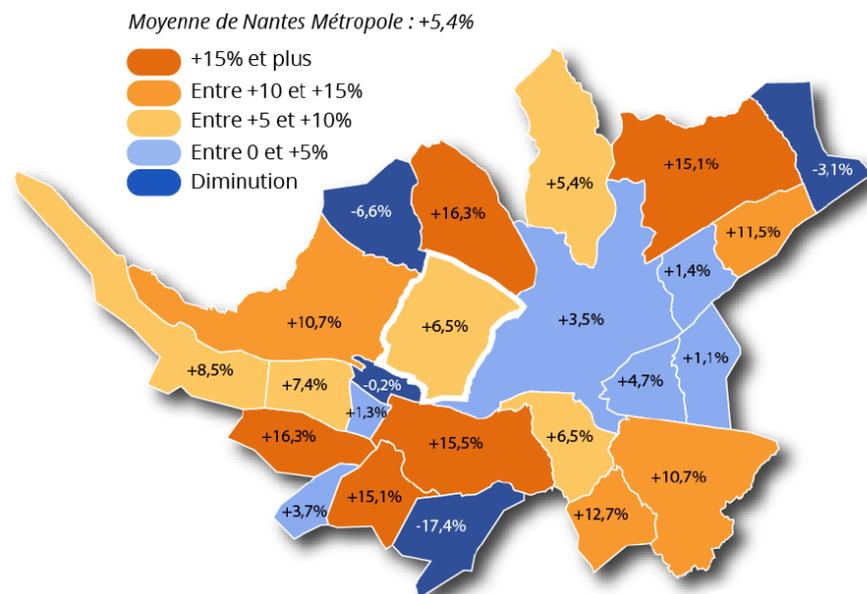


PART DES 15-24 ANS SUR LE TERRITOIRE DE NANTES MÉTROPOLE



Source : INSEE 2020
Traitements : COMPAS 2024

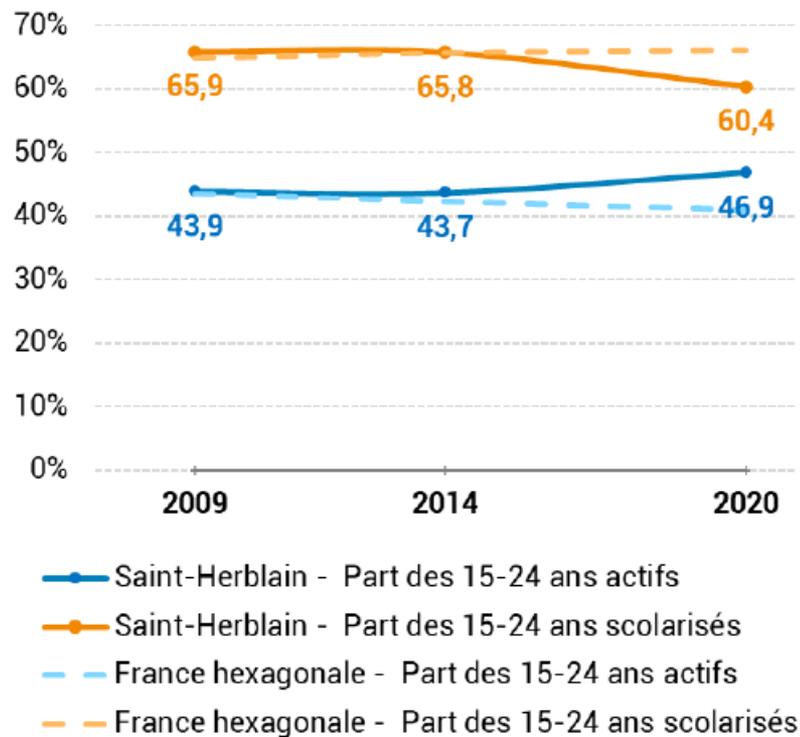
TAUX D'ÉVOLUTION DU NOMBRE DE JEUNES DE 15-24 ANS SUR LE TERRITOIRE DE NANTES MÉTROPOLE, ENTRE 2014 ET 2020



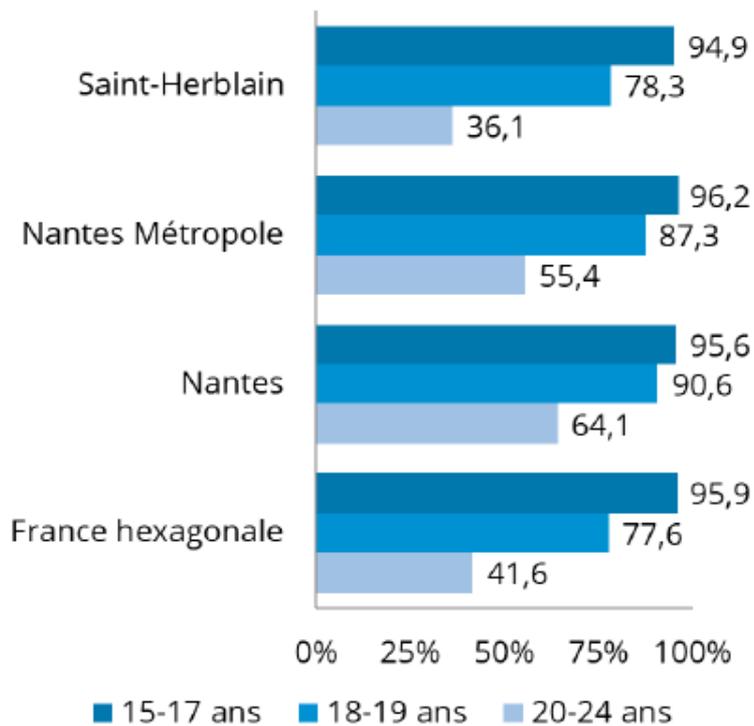


En 2020, on comptait 3.540 jeunes scolarisés et 2.750 jeunes actifs de 15-24 ans, soit respectivement 60,4% et 46,9% de l'ensemble des 15-24 ans vivant à Saint-Herblain (un jeune peut être scolarisé et actif, tout comme il peut être non scolarisé et inactif). A titre de comparaison, ces proportions sont respectivement de 66% et 41% sur la France hexagonale.

PART DES ACTIFS ET SCOLARISÉS PARMIS LES JEUNES ÂGÉS DE 15 À 24 ANS



TAUX DE SCOLARISATION DES JEUNES ÂGÉS DE 15 À 24 ANS

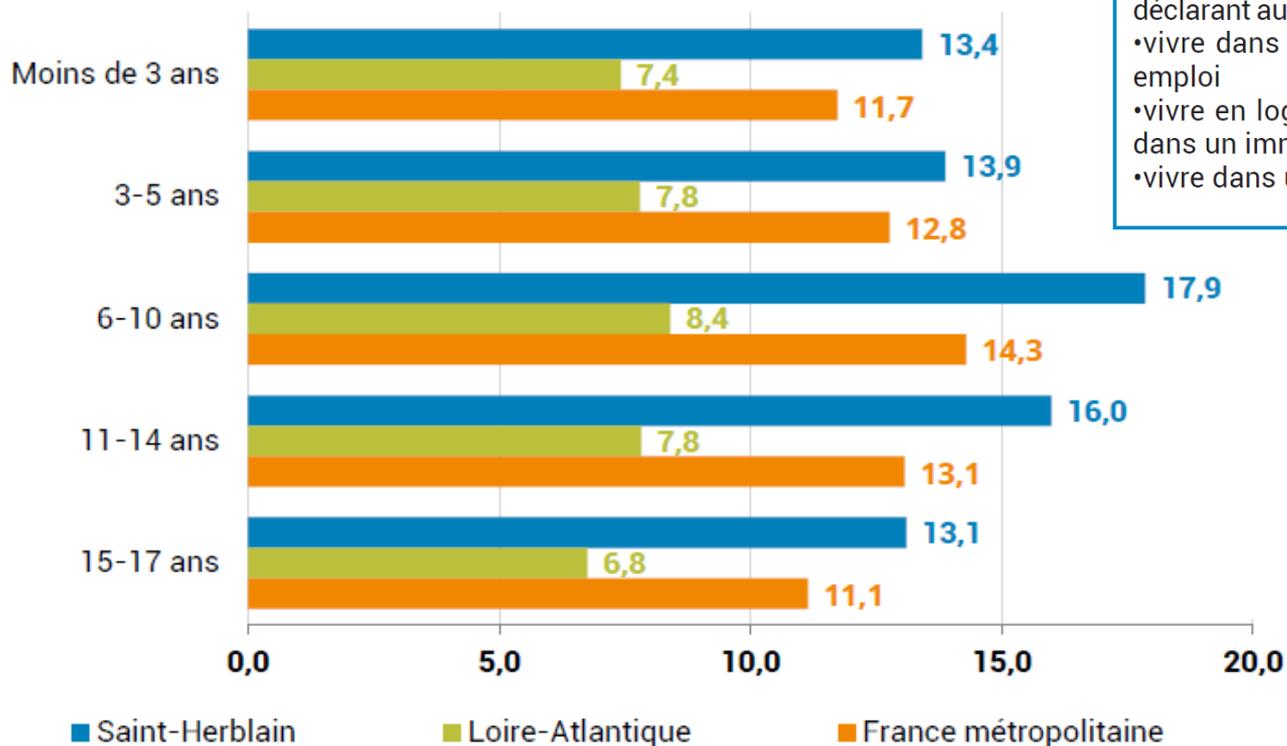


Source : INSEE 2009-2020
Traitements : COMPAS 2024

On assiste à une dégradation du taux de scolarisation sur le territoire, situation qui n'est pas uniquement liée à la décohabitation des jeunes du fait de leur prolongement d'études ailleurs. Pourquoi la situation se dégrade-t-elle ? Quels seraient les leviers pour enrayer cette dégradation ?



MINEURS EN SITUATION DE VULNÉRABILITÉ SOCIO-ÉDUCATIVE



Source : INSEE 2020
Traitements : COMPAS 2024

DÉFINITION

Indice de vulnérabilité : nous considérons qu'un enfant est vulnérable, et pourrait potentiellement avoir besoin d'un soutien scolaire, dès lors qu'il cumule 4 de ces 7 facteurs de risques :

- vivre dans une famille monoparentale
- vivre dans famille nombreuse (3 enfants et plus)
- vivre au sein d'une famille où « tous les parents » ont un bas niveau de formation (BEPC ou brevet des collèges au plus)
- vivre dans une famille comptant au moins un parent se déclarant au chômage ou occupant un emploi précaire
- vivre dans une famille sans aucun adulte actif en emploi
- vivre en logement social, en logement précaire ou dans un immeuble ancien
- vivre dans un logement surpeuplé

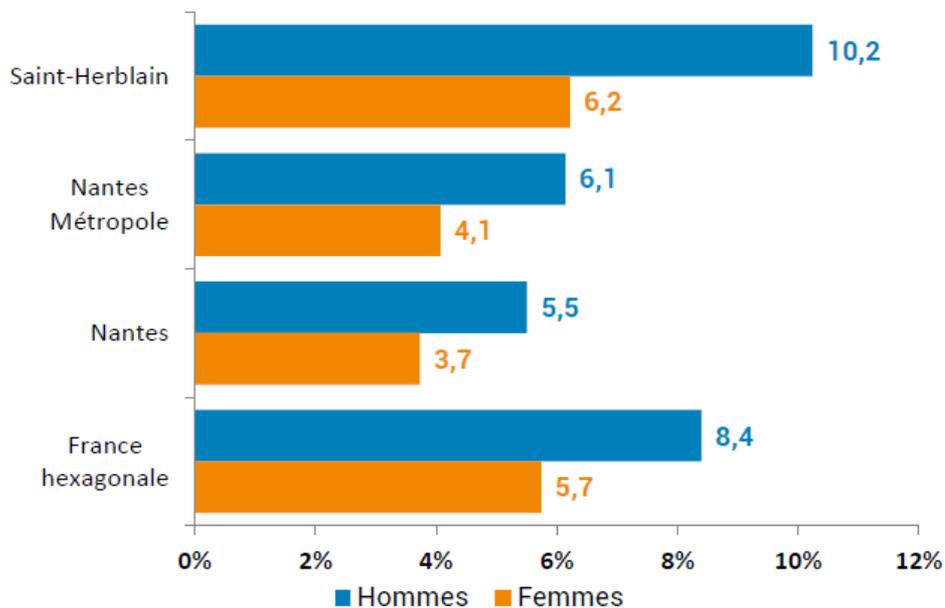


L'indice de vulnérabilité a vocation à interpeler par le potentiel qu'il révèle. Il n'atteste pas de situations avérées.

Toutefois, pour toutes les tranches d'âges observées, Saint-Herblain se distingue avec des taux estimés supérieurs au département ou à la France métropolitaine.

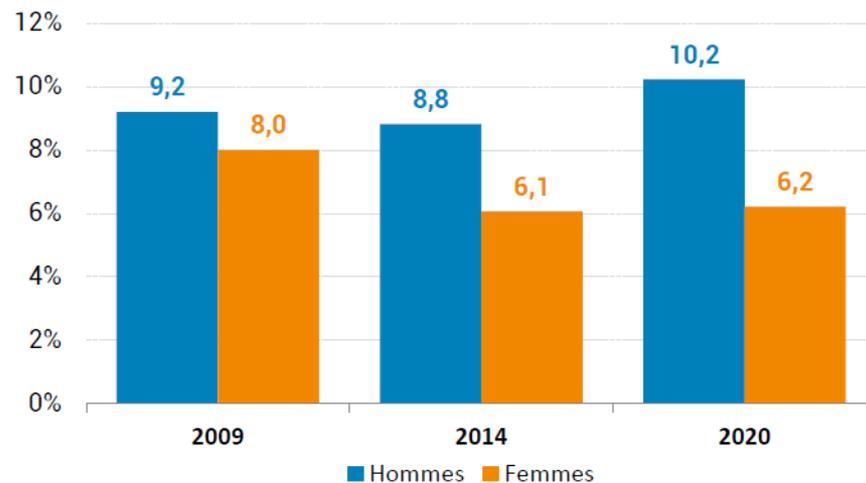


LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE DES JEUNES, SELON LE SEXE



Source : INSEE 2020
Traitements : COMPAS 2024

ÉVOLUTION DU DÉCROCHAGE SCOLAIRE DES JEUNES



Source : INSEE 2009, 2014, 2020
Traitements : COMPAS 2024

Une même finalité : des jeunes qui sortent trop précocement du système scolaire, mais potentiellement deux processus distincts : décrochage ou déscolarisation ?



PROBLÉMATIQUES

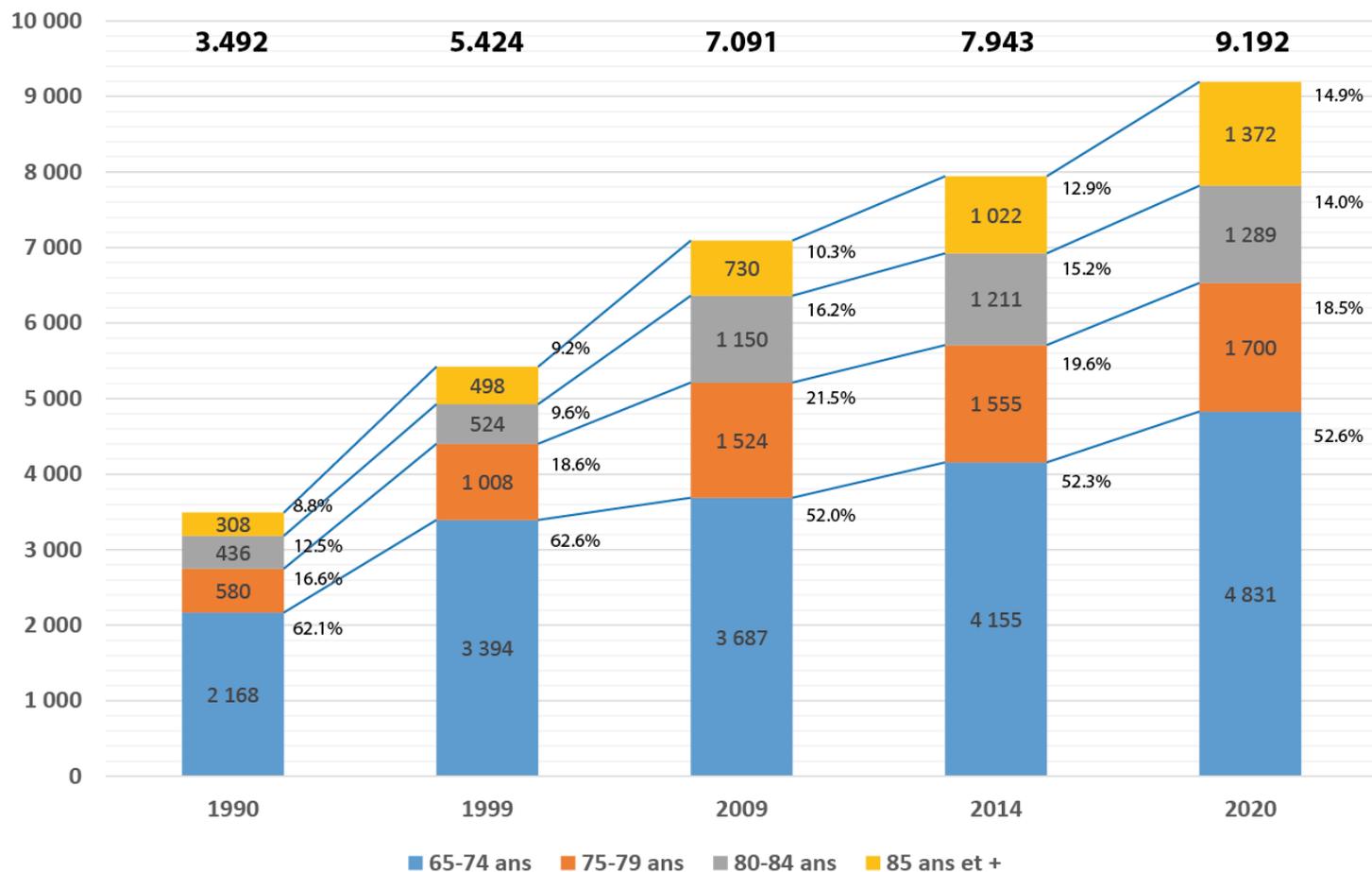
- Quelle est la bonne échelle d'intervention (subsidiarité et capital spatial ?)
- Quel équilibre trouver entre les 5 champs d'intervention d'une politique jeunesse :
 - Animation socio-éducative,
 - Prévention des pratiques à risques et des conduites addictives,
 - Accompagnement vers l'autonomie,
 - Médiation dans l'accès à l'information,
 - Education à la citoyenneté.
- Quelles modalités de coordination des différents intervenants dans une recherche de cohérences interne et externe ?
- Comment déterminer le bon niveau d'investissement municipal ?
- Quelle appréciation portée de l'investissement municipal au regard de la volatilité électorale du public concerné ?
- Comment lutter contre les déterminismes sociaux et territoriaux qui peuvent peser sur les parcours de jeunes issus de milieux défavorisés ?
- Comment réduire la part de jeunes sortant précocement du système scolaire (décrochage et déscolarisation) ?
- Quelles évolutions des métiers dédiés à la politique jeunesse (de l'animation à la médiation) ?
- Quelles approches en matière de santé / prévention ?



VII – *focus* publics âgés



ÉVOLUTION DE LA POPULATION ÂGÉE DE 65 ANS ET PLUS



En termes de gérontocroissance, il est à noter qu'entre 1990 et 2020, le nombre de personnes âgées de plus de 65 ans sur le territoire herblinois a plus que doublé (2,6 fois).

La part des 65-74 ans a été multiplié par 2,22 ; quand celle des plus de 75 ans a plus que triplé.

Source : INSEE 1990-2020
Traitements : OVS 2024

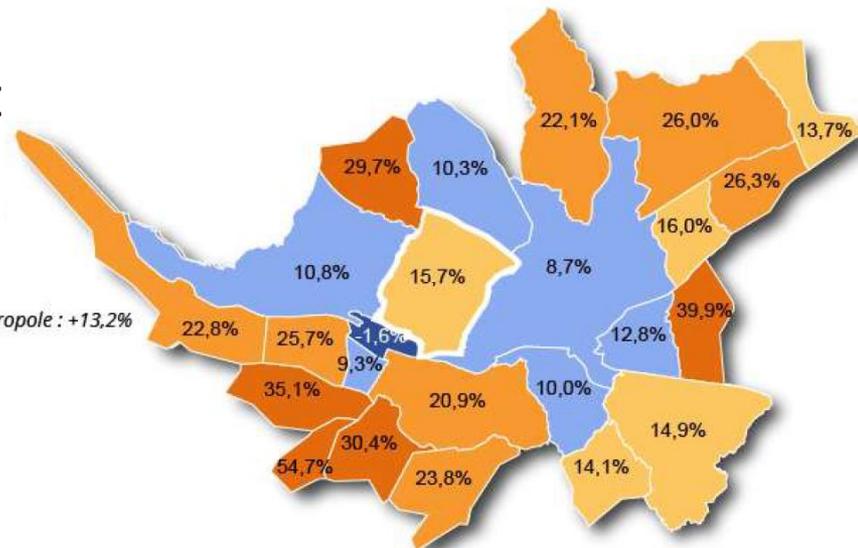


ÉVOLUTION DU NOMBRE DE PERSONNES ÂGÉES DE 65 ANS ET PLUS SUR LE TERRITOIRE DE NANTES MÉTROPOLE, ENTRE 2014 ET 2020

Source : INSEE 2014-2020
Traitements : COMPAS 2024

Moyenne de Nantes Métropole : +13,2%

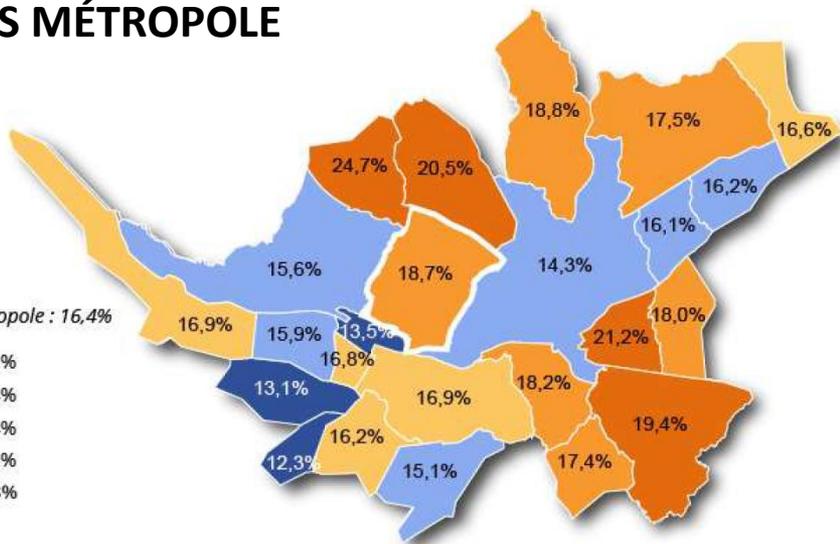
- Plus de 27%
- Entre 20 et 27%
- Entre 13 et 20%
- Entre 0 et 13%
- Négative



PART DES PERSONNES ÂGÉES DE 65 ANS ET PLUS SUR LE TERRITOIRE DE NANTES MÉTROPOLE

Moyenne de Nantes Métropole : 16,4%

- Entre 19,4 et 24,7%
- Entre 17,4 et 19,4%
- Entre 16,2 et 17,4%
- Entre 14,3 et 16,2%
- Entre 12,3 et 14,3%

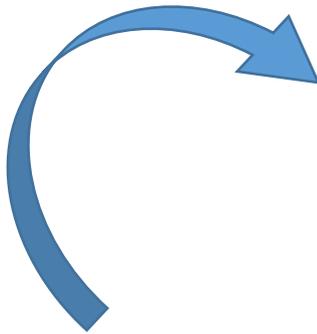


Qu'il s'agisse de l'évolution du nombre de personnes âgées de 65 ans et plus sur le territoire ou de la part des personnes âgées de 65 ans et plus dans l'ensemble de la population, Saint-Herblain se situe toujours au-delà des moyennes observées à l'échelle de Nantes Métropole.

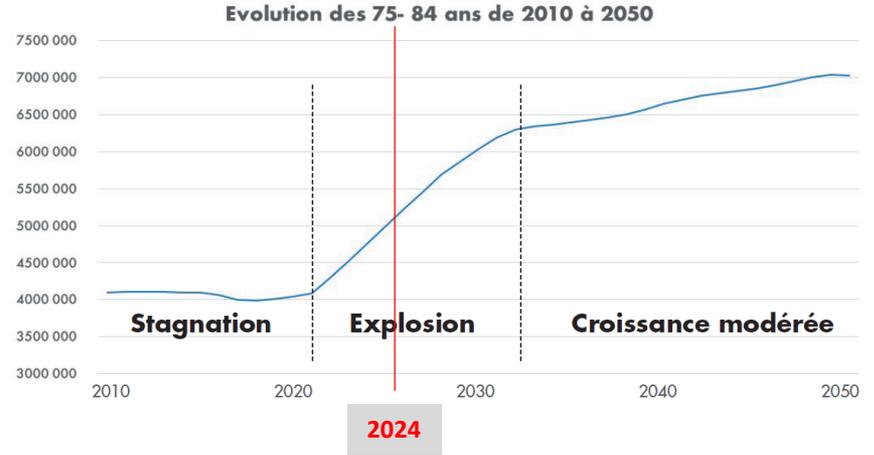
A l'échelle de l'agglomération, Saint-Herblain se démarque autant des territoires plus péri-urbains voire ruraux que de la ville centre. Elle apparaît comme le territoire urbain le plus concerné par le processus de vieillissement de sa population.

Source : INSEE 2020
Traitements : COMPAS 2024

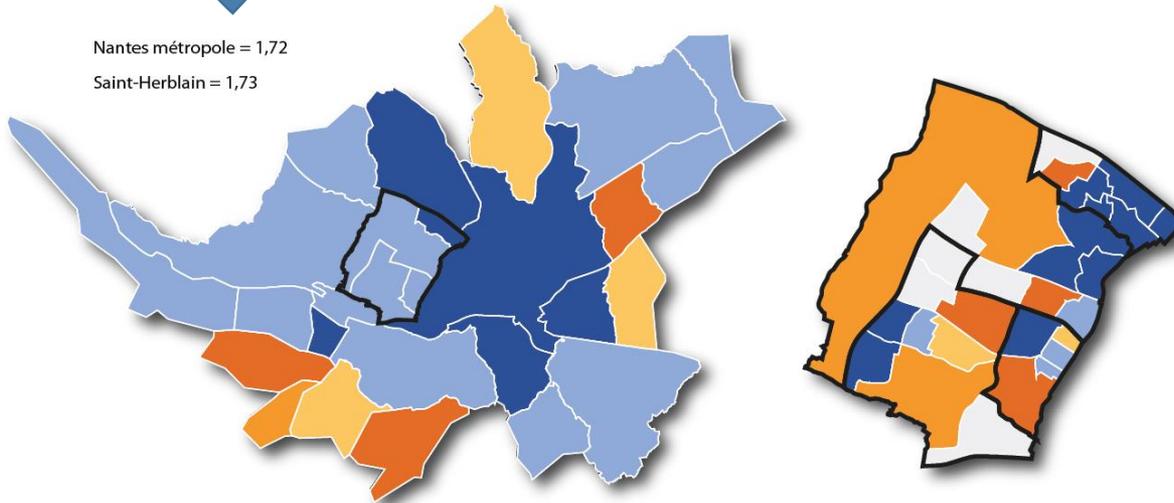
INDICE D'ÉVOLUTION DES GÉNÉRATIONS ÂGÉES (60-74 ANS / 75 ANS ET PLUS)



Tendance nationale /
projection INSEE



Nantes métropole = 1,72
Saint-Herblain = 1,73



Moins de 1,73 Entre 1,73 et 2,25 Entre 2,25 et 2,75 Entre 2,75 et 3,25 Plus de 3,25 Sans classe

Forte hétérogénéité territoriale,
avec une problématique
émergente : le vieillissement
dans les QPV.

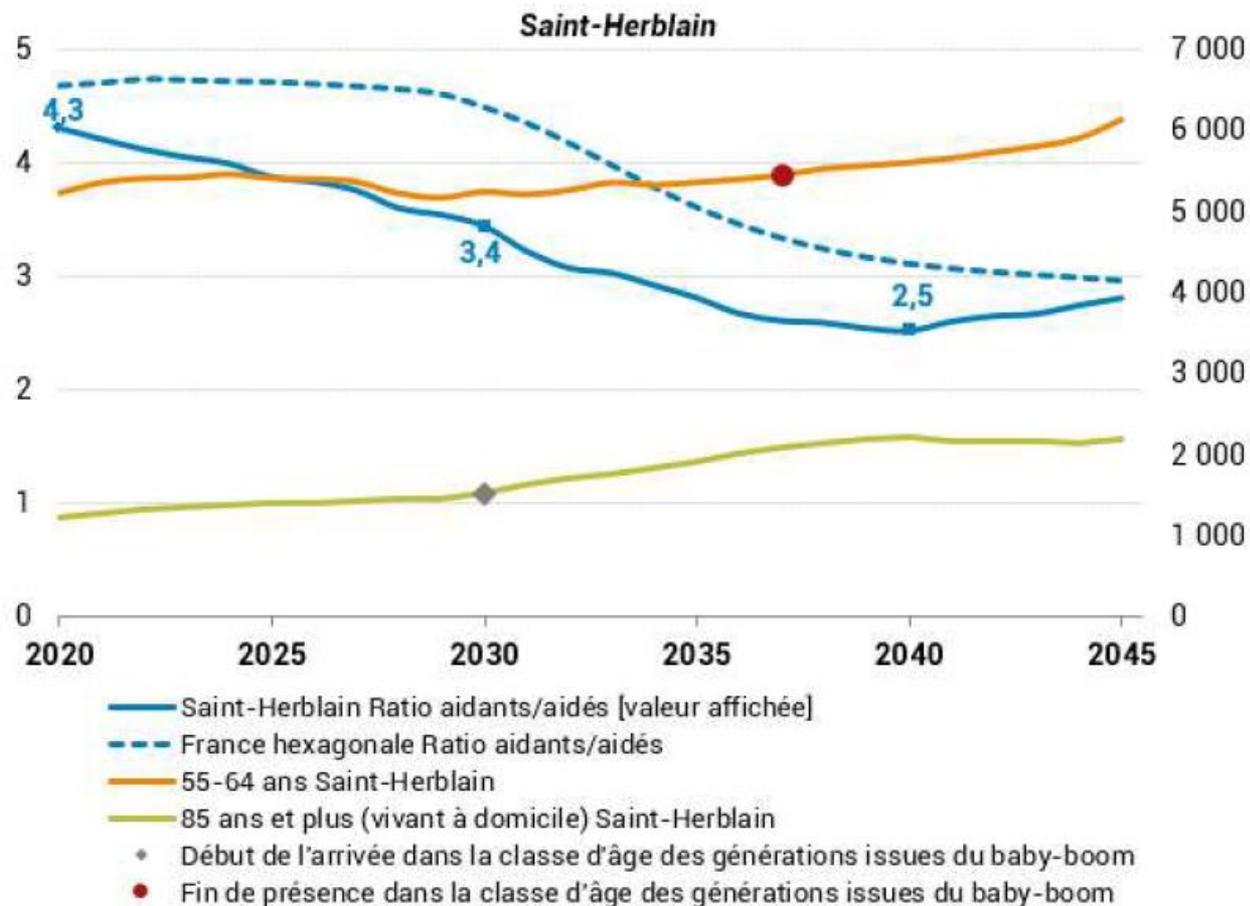


EVOLUTION DU RATIO AIDANTS / AIDÉ

Tendanciellement, il y a continuellement une évolution à la baisse du ratio aidants/aidé au fil du temps, situation observable à l'échelle de la France métropolitaine.

Nécessité pour la puissance publique de développer ou faciliter l'émergence de réponses nouvelles en matière de maintien et de soutien à domicile afin de prévenir l'isolement relationnel des personnes les plus âgées.

Cela induit un renforcement d'un mouvement de professionnalisation d'une aide qui, à bien des égards, demeure informelle aujourd'hui.



Source : INSEE 2020
Traitements et estimations : Compas 2024



RÉPARTITION PAR DÉCILE DES NIVEAUX DE VIE DES SÉNIORS

	Population fiscale estimée	Niveaux de vie										Ecart		
		1 ^{er} décile	2 ^{ème} décile	1 ^{er} quartile	3 ^{ème} décile	4 ^{ème} décile	Médiane	6 ^{ème} décile	7 ^{ème} décile	3 ^{ème} quartile	8 ^{ème} décile	9 ^{ème} décile	inter-quartiles	inter-déciles
50-59 ans	9 580	993	1 251	1 353	1 477	1 710	1 927	2 140	2 365	2 500	2 685	3 215	1 148	2 223
60-74 ans	8 460	1 154	1 460	1 586	1 689	1 861	2 038	2 213	2 438	2 563	2 717	3 238	978	2 083
75 ans et plus	4 620	1 232	1 448	1 555	1 634	1 809	1 982	2 146	2 364	2 482	2 601	2 957	927	1 725
Total Saint-Herblain	48 210	979	1 251	1 367	1 482	1 683	1 873	2 063	2 279	2 401	2 547	2 993	1 034	2 013

Montants de référence en €	2018	2019	2020
RSA personne seule	545	560	565
Seuil de pauvreté Insee à 50%	885	918	933
Seuil de pauvreté Insee officiel (à 60%)	1 063	1 102	1 120

Source : INSEE FILOSOFI 2021
Traitements : Compas 2024

Il est ici question de la capacité des personnes âgées à assumer leurs vieux jours sur leurs ressources propres.

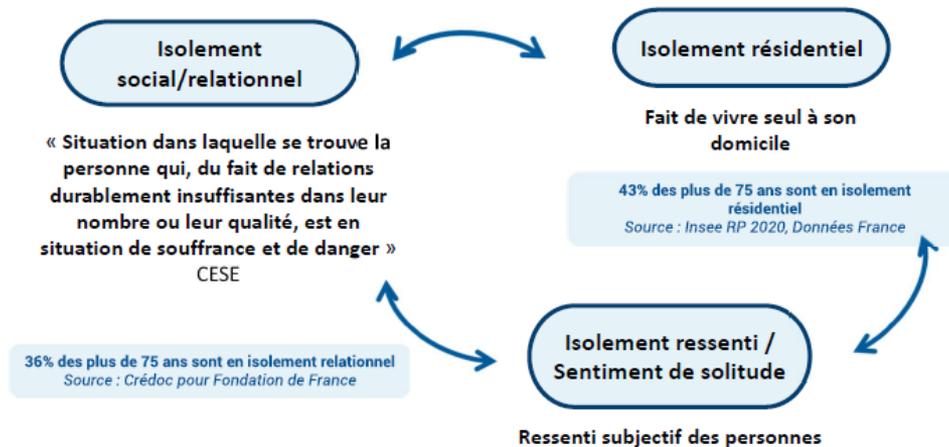
Le coût moyen d'une place en EHPAD est aujourd'hui d'environ 2100 € / mois. Plus de 60% des personnes âgées de plus de 75 ans sur le territoire herblinois ne seraient pas capables d'assumer ces coûts, sans solidarité familiale, consommation de leur capital ou liquéfaction patrimoniale.



PART DES PERSONNES ÂGÉES DE 75 ANS ET PLUS VIVANT SEULES À DOMICILE

L'isolement

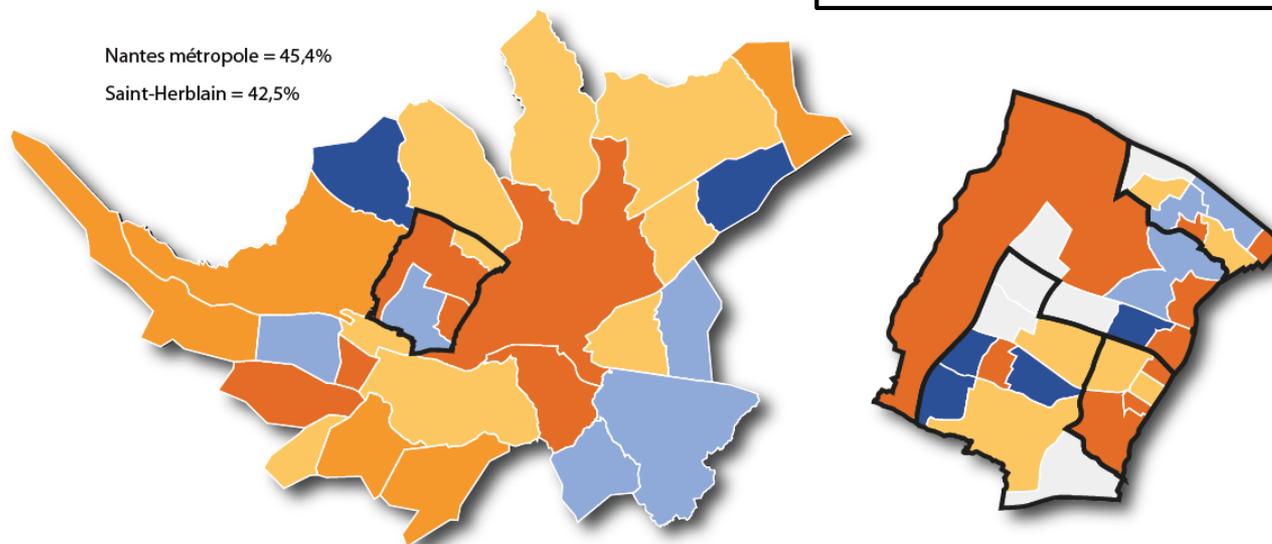
L'isolement est une problématique singulière qui renvoie à une multiplicité de notions



Les données locales issues de la statistique publique nous permettent assez aisément de prendre la mesure de l'isolement résidentiel. Elles ne permettent cependant pas de quantifier l'isolement social et encore moins l'étendue du sentiment de solitude dans une population

Nantes métropole = 45,4%

Saint-Herblain = 42,5%



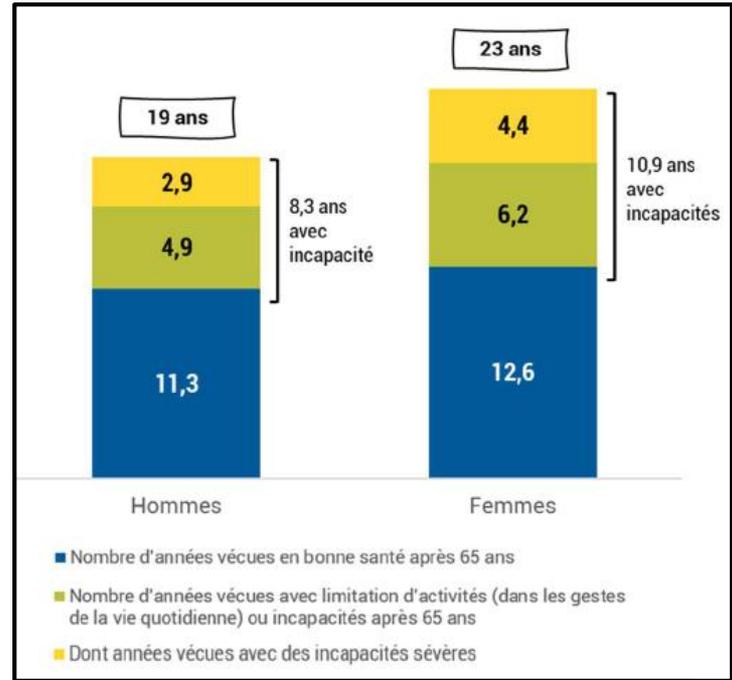
Moins de 30% Entre 30 et 35% Entre 35 et 42,5% Entre 42,5 et 45,4% Plus de 45,4% Sans classe

Source : INSEE 2020
Traitements : Compas 2024



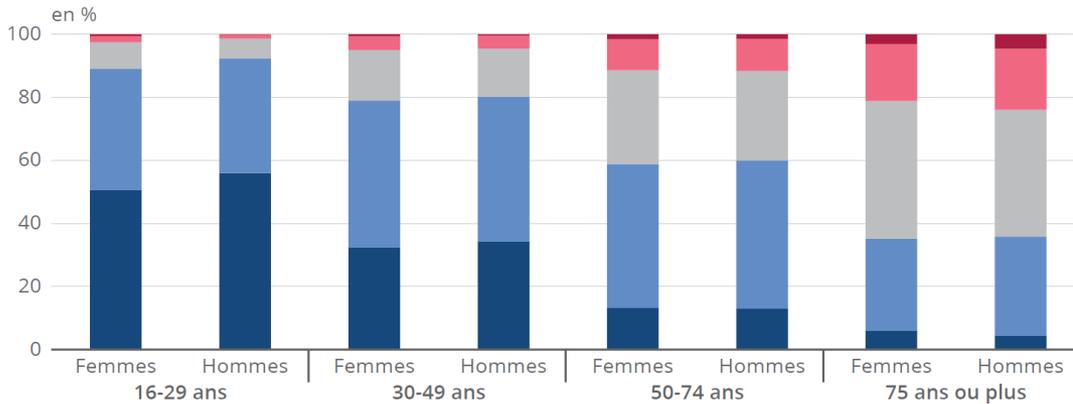
ESPÉRANCE DE VIE MOYENNE À 65 ANS, SELON LE SEXE, EN FRANCE MÉTROPOLITAINE

L'espérance de vie sans incapacité à 65 ans est de 12,6 ans pour les femmes et de 11,3 ans pour les hommes en 2022.



Source : INSEE SRCV 2020
Traitements : COMPAS 2024

ETAT DE SANTÉ PERÇU SELON L'ÂGE ET LE SEXE, EN 2020 EN FRANCE MÉTROPOLITAINE



Lecture : en 2020, 50,5 % des femmes de 16 à 29 ans se déclarent en très bonne santé.

Source : INSEE SRCV 2020
Traitements : DREES 2024



PROBLÉMATIQUES

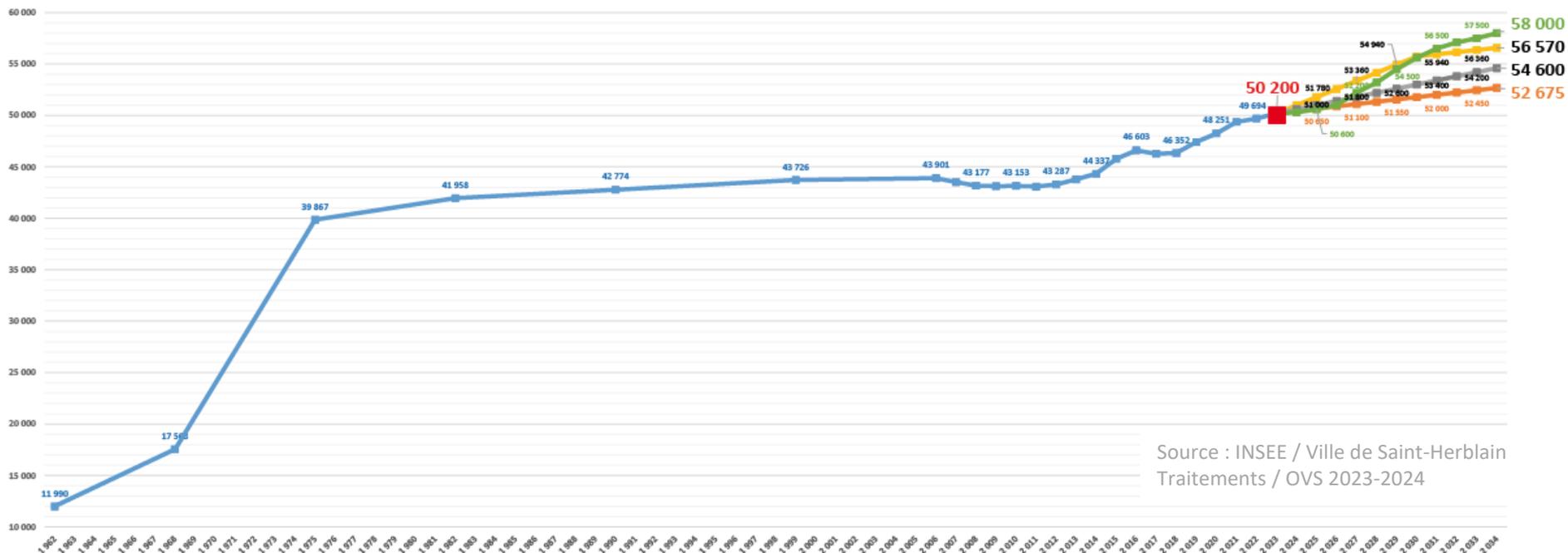
- Comment anticiper l'évolution des besoins socio-urbains liés au vieillissement de la population ?
- Comment anticiper l'évolution des besoins socio-urbains liés à la géronto-croissance ?
- Comment considérer et impliquer les personnes âgées non-actives comme ressources pour l'engagement citoyen et le développement des politiques publiques ?
- Comment endiguer les constats de désengagement bénévole ? Quel impact la réforme des retraites aura-t-elle sur le bénévolat et le dynamisme de la vie associative ?
- Dans quelle mesure ma politique de soutien et de maintien à domicile est-elle encore un modèle soutenable ? Quel soutien aux aidants ?
- Comment appréhender la complexité et lutter contre l'isolement relationnel ?
- Comment accompagner la fragilité socio-économique des ménages âgés et, partant, la capacité réduite de certains d'entre eux à assumer seuls les coûts induits par la dépendance ?
- Quel interventionnisme de la puissance publique pour assurer la prise en charge de la dépendance ?



VIII – les dynamiques territoriales & prospective populationnelle



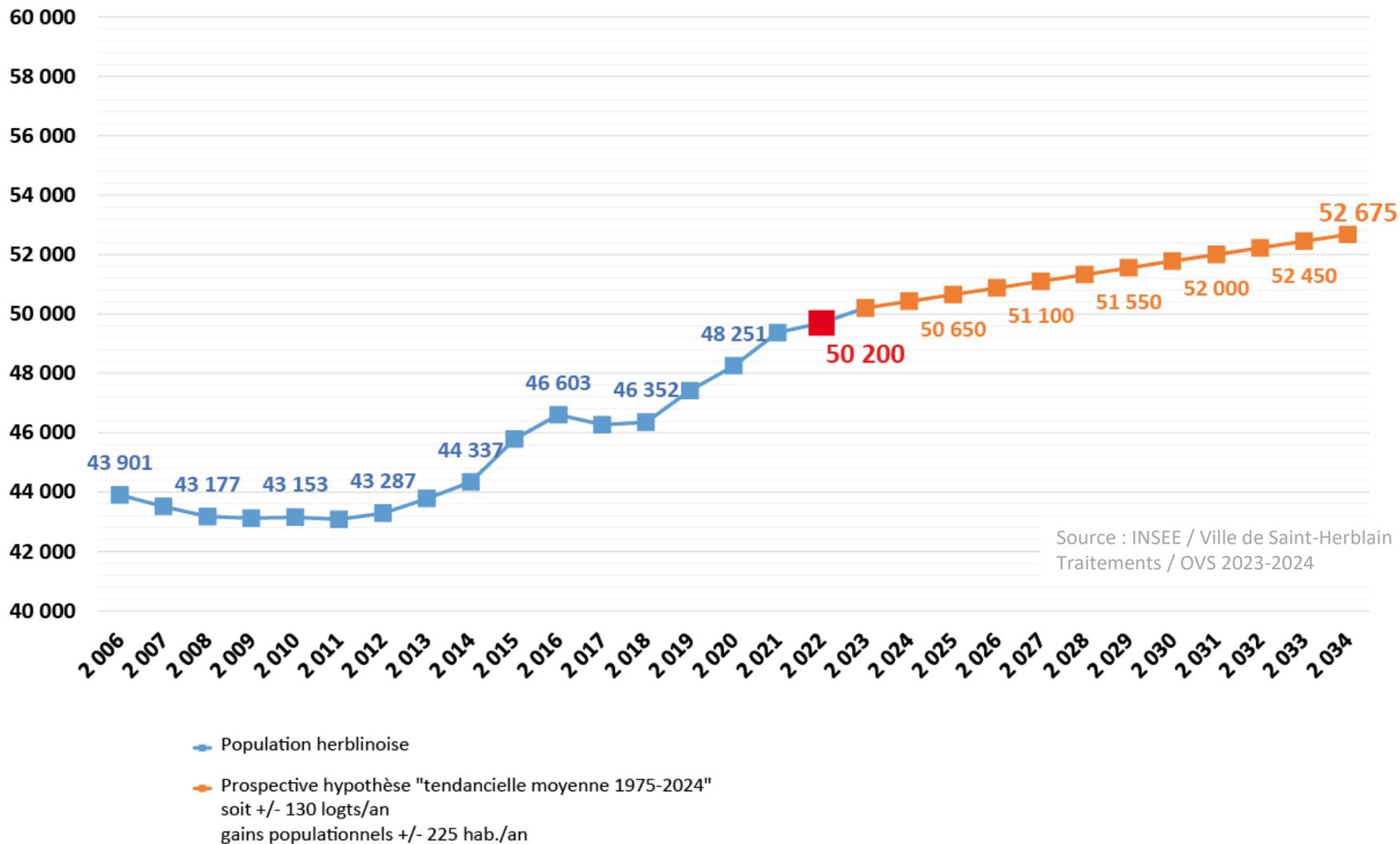
SCENARII PROSPECTIFS D'ÉVOLUTION DE LA POPULATION HERBLINOISE, 2024-2034



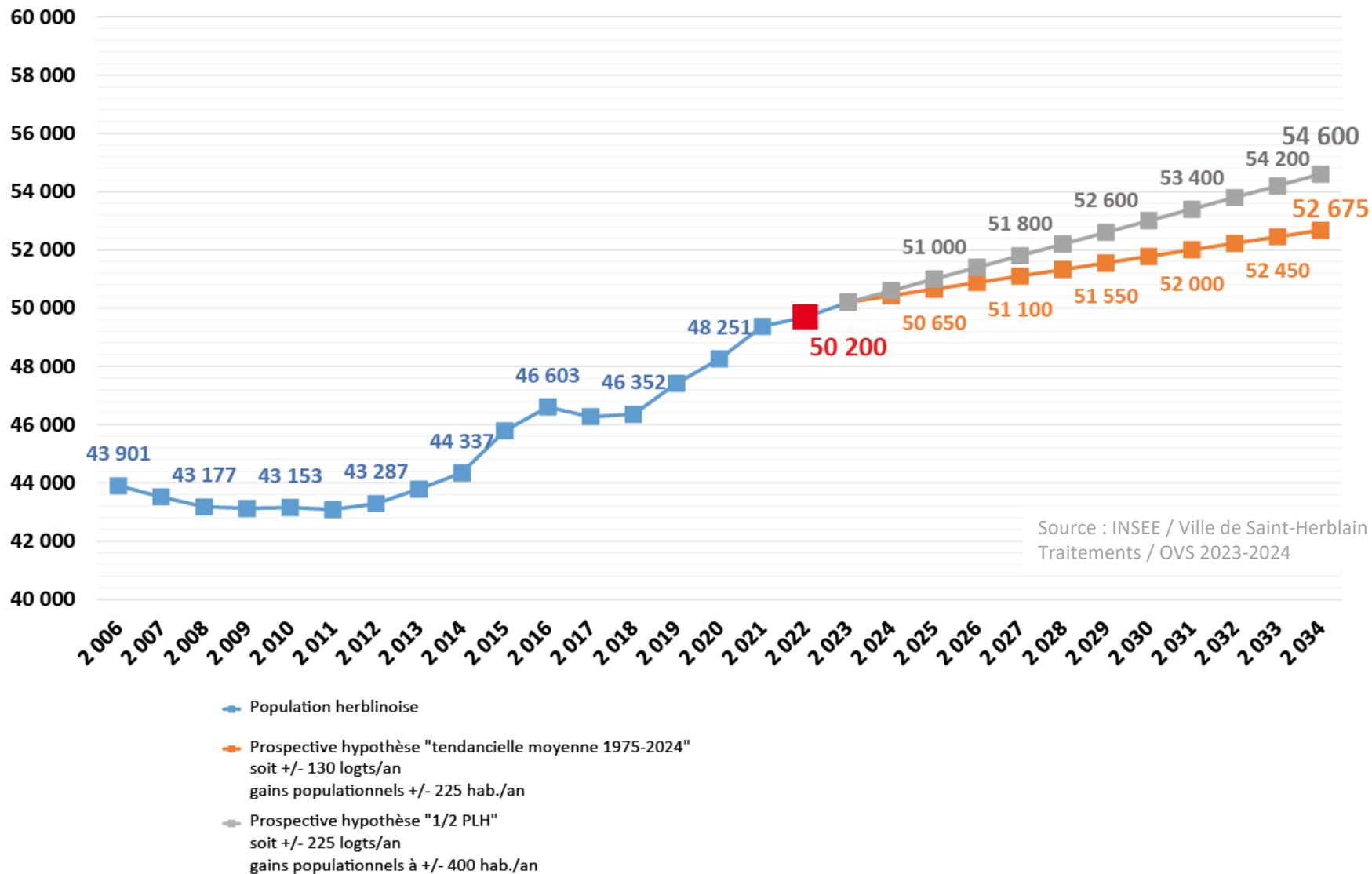
- Population herblinoise
- Prospective hypothèse "SCOT + PLH"
soit +/- 450 logts/an jusqu'en 2030 puis +/- 120 logts/an après 2030
gains populationnels +/- 790 hab./an jusqu'en 2030 et +/- 210 hab./an après 2030
- Prospective hypothèse "tendancielle moyenne 1975-2024"
soit +/- 130 logts/an
gains populationnels +/- 225 hab./an
- Prospective hypothèse "1/2 PLH"
soit +/- 225 logts/an
gains populationnels à +/- 400 hab./an
- Prospective hypothèse "fil de l'eau" (en l'état de projets identifiés et instruits par la Ville)
soit +/- 420 logts/an en moyenne lissée
gains populationnels de +/- 8.000 hab. sur la période (2024-2034)

En synthèse, et selon les *scenarii* prospectifs, la population de Saint-Herblain devrait, à horizon 2034, augmenter entre **2.500 et 8.000 habitants par rapport à la population recensée en 2023.**

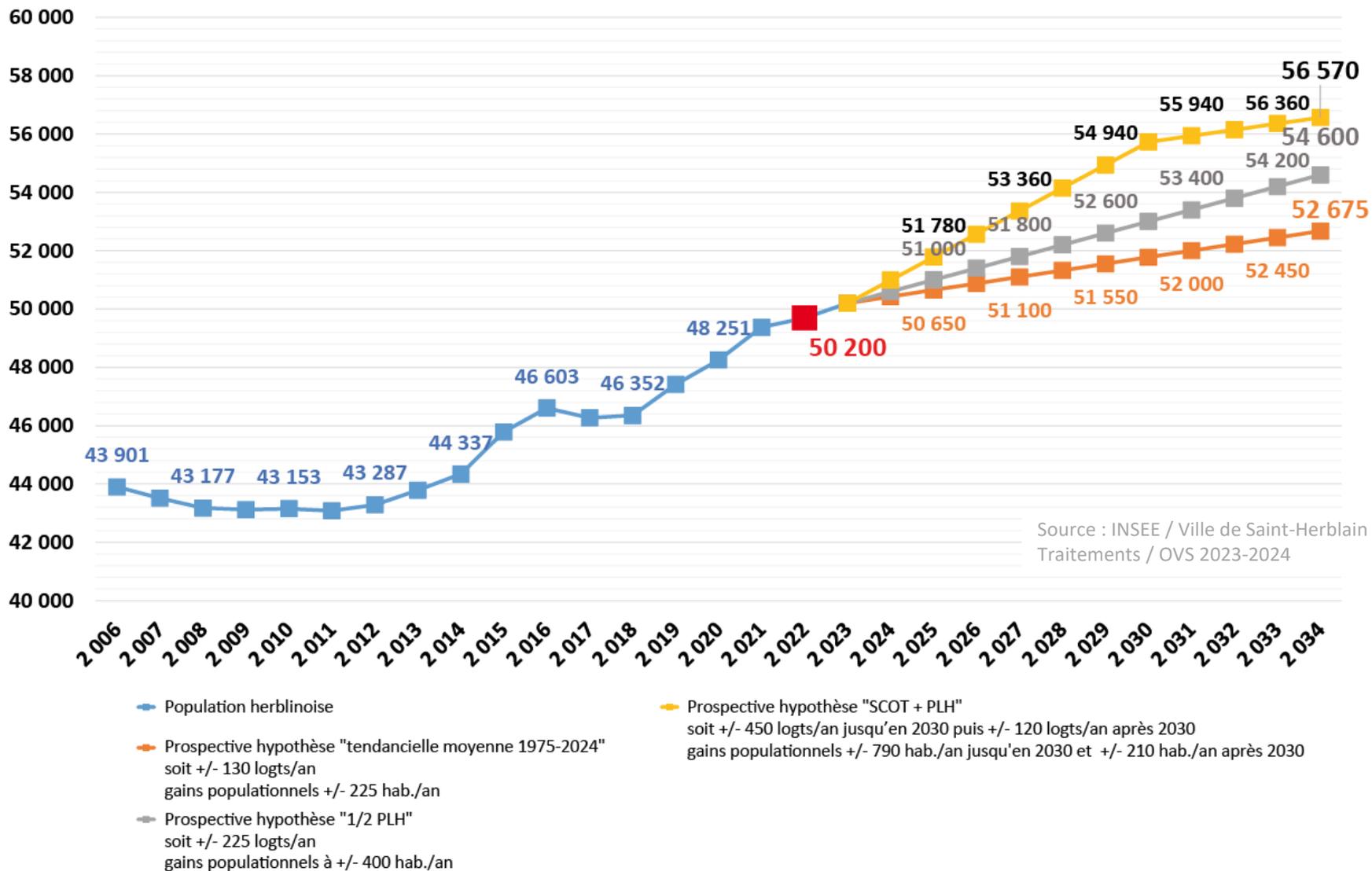
SCENARII PROSPECTIFS D'ÉVOLUTION DE LA POPULATION HERBLINOISE, 2024-2034



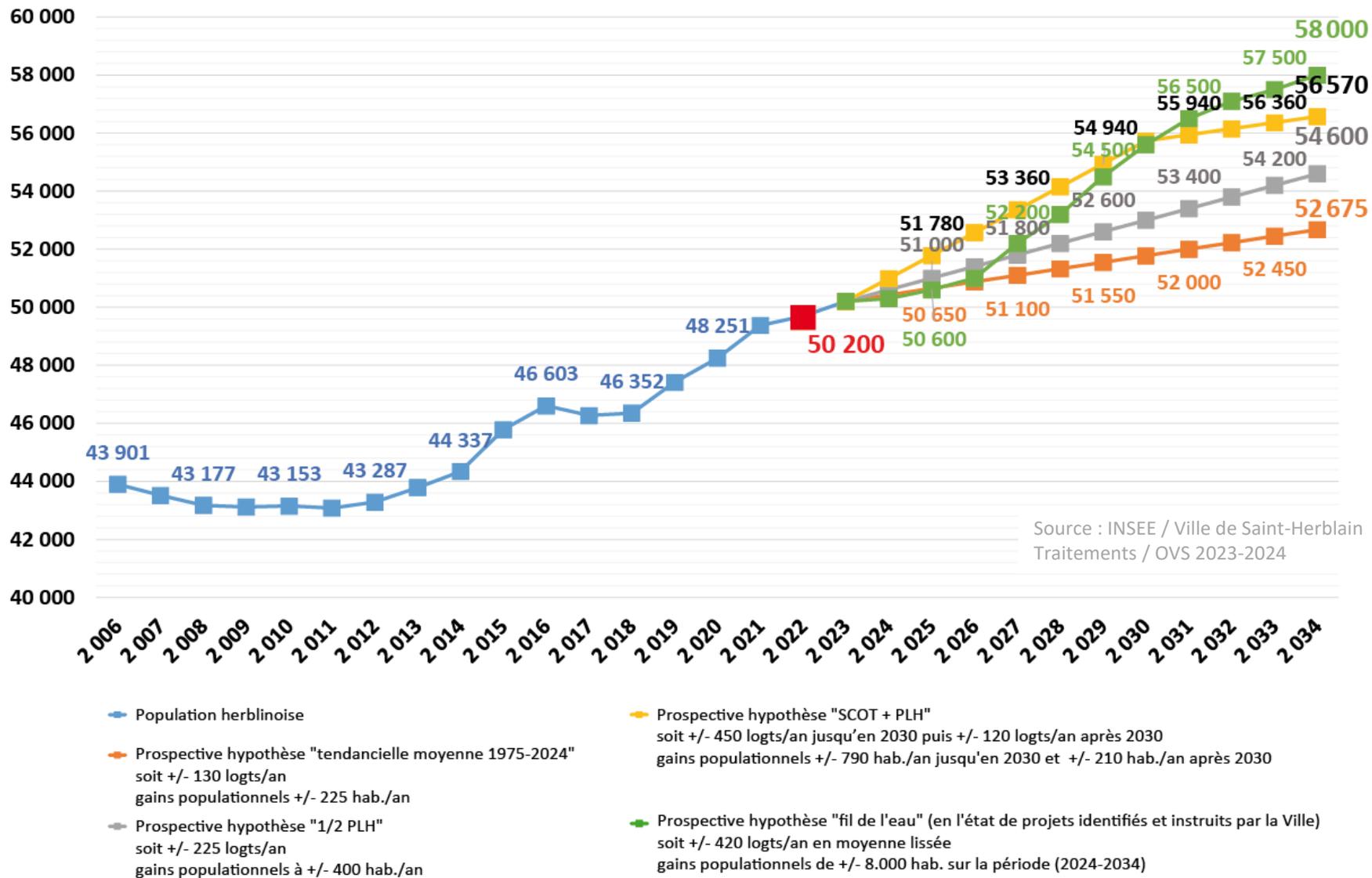
SCENARII PROSPECTIFS D'ÉVOLUTION DE LA POPULATION HERBLINOISE, 2024-2034



SCENARII PROSPECTIFS D'ÉVOLUTION DE LA POPULATION HERBLINOISE, 2024-2034



SCENARII PROSPECTIFS D'ÉVOLUTION DE LA POPULATION HERBLINOISE, 2024-2034





MERCI DE VOTRE ATTENTION



ANNEXE 2
FICHES STRATEGIQUES PAR POLITIQUE PUBLIQUE (PLAN D'ACTION PAR AXE



CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2024-2028 NOTE STRATEGIQUE PETITE ENFANCE

1/ CADRAGE CONTEXTUEL

L'appréhension du contexte dans lequel se déploie la politique petite enfance repose sur la compréhension des évolutions socio-démographiques et, partant, des besoins, mais également de l'évolution de l'écosystème de l'offre, notamment en termes de ressources humaines disponibles.

Le périmètre d'intervention de la politique publique tient compte des observations socio-démographiques sur les publics accueillis :

- La population herblinoise est en croissance, croissance qui, en valeurs relative et absolue, concerne la population âgée de 0 à 3 ans. En 2022, Saint-Herblain comptait 2 040 enfants âgés de 0 à 3 ans.
- 62,6 % des enfants âgés de 0 à 2 ans révolus vivent dans un ménage où le ou les parents sont actifs. Cela induit un besoin d'un mode de garde régulier. Les enfants vivant dans un ménage où – dans le cadre des ménages biparentaux – seul l'un des deux parents est actif ou – dans le cadre des ménages monoparentaux – le parent est sans activité, peuvent être orientés vers les accueils occasionnels et/ou d'urgences.
- Pour répondre à ce besoin, l'offre municipale s'est élargie depuis 2019 grâce à l'augmentation de l'offre collective (+12%, soit 42 places supplémentaires). Il reste néanmoins que la hausse de l'offre globale (public/privé) sur l'ensemble du territoire est moins significative (+0,79% par rapport à 2019).

Type d'accueils connus sur Saint-Herblain		2019	2020	2021	2022	Evolution	
Places d'accueil municipales	6 crèches collectives*	225	225	205	225		
	1 crèche familiale	70	70	70	70		
<i>Sous total places régie</i>		295	295	275	295		
Places DSP Pelousière		40	40	40	40		
Multi-accueil enfants de Lucie				39	40		
Multi-accueil Doudous		15	15	16	16		
Partenaires Places Poupies / Handicap		8	8	9	9		
<i>Sous total places partenaires</i>		63	63	104	105		
<i>Sous total attributions par la Ville</i>		358	358	379	400		+ 11,73 %
Crèche entreprise - Doudous	120	105	105	104	104		
Crèche entreprise Babilou Fresnel				48	48		
Crèche les enfants de Lucie	40			1	5		
Crèche entreprise Babees		36	36	36	36		
Crèche entreprise Liveli				25	25		
Crèche bb explorateurs					20		
Microcrèches		60	70	90	90		
MAM		18	27	27	36		
<i>Sous total places collectives privées</i>		114	238	331	364	+ 219 %	

Places assistantes maternelles	1050	1012	892	876	- 16,57 %
Sous total places tout public	1269	1250	1223	1240	- 2,28 %
Total places d'accueil sur Saint-Herblain	1627	1608	1602	1640	+ 0,79 %
Taux de couverture de l'offre Ville	22 %	22 %	23%	24%	

La vulnérabilité des publics reçus, prise en compte dans l'offre municipale, se révèle au regard de divers indicateurs (difficultés économiques, sociales, éducatives...) :

- 22,22 % d'enfants 0-2 ans révolus vivent en famille monoparentale,
- 47% des familles fréquentant les établissements collectifs paient moins de 1 €. Ainsi, près d'un enfant sur deux accueillis en multi-accueil et crèche (offre municipale) vit sous le seuil de bas revenu. Toutes les structures accueillent des familles sous le seuil de bas revenus. Cependant, il est à noter que les 3 équipements situés en quartier prioritaire sont davantage concernés. De même que le multi-accueil Confetti situé dans le bourg et à proximité du quartier de la Changetterie et des hôtels mobilisés par le 115.
- A noter que la commune compte près de 27% de logements sociaux, avec une part importante de logements à faibles loyers. L'Etat mobilise depuis plusieurs années son contingent préfectoral pour l'attribution des logements à des ménages prioritaires. Ainsi, les politiques publiques portées par la commune tiennent compte de l'évolution des besoins des publics.

Le nombre de situations spécifiques accueillies est en hausse : 61 situations repérées en cours d'accueil en 2022 (contre 53 en 2019), ne donnant pas systématiquement lieu au diagnostic d'un handicap. Du point de vue profils des familles, ces équipements sont identifiés par toutes les familles, dont celles en situation de pauvreté, précarité, monoparentalité, ou en suivi médico-social. Les services municipaux sont donc sollicités pour accompagner ces parcours d'enfants, notamment avec la PMI, le CHU/CNP et autres organismes médico-sociaux pour une prise en charge renforcée de l'enfant.

Ces caractéristiques n'excluent pas la prise en compte des autres besoins exprimés par les parents notamment, lors des changements dans le foyer révélant un besoin d'attention : jeunes parents, arrivée d'un nouvel enfant dans la fratrie, etc. Ainsi face à l'augmentation de la population et à la recomposition de la demande sociale – et donc tout à la fois des attentes et des besoins – le développement de l'offre reste un enjeu majeur mis à mal par une pénurie de personnel sans précédent.

Le périmètre d'intervention de la politique publique tient également compte de l'évolution de l'écosystème de l'offre d'accueil (public-privé)

- S'agissant des assistantes maternelles intervenant en libéral, le territoire herblinois est concerné par une pyramide des âges des professionnels de la petite enfance qui n'est pas favorable. La problématique est donc celle du maintien de la capacité d'accueil, problématique alimentée par un double processus de moindre renouvellement (crise des vocations ?) et d'instabilité dans la fonction des professionnels.
- L'opportunité que revêt pour certains parents, majoritairement des mères, le fait de solliciter un agrément PMI pour, le temps que leur propre enfant atteigne l'âge de la scolarisation, garder d'autres enfants dans une logique visant à articuler disponibilité pour son enfant et gain de revenus supérieurs aux congés parental. Ce comportement d'opportunité se révèle courttermiste en termes d'investissement dans la fonction ce qui n'est pas sans poser de problèmes à la puissance publique en termes d'anticipation et de qualification de l'offre.
- La confortation d'une concurrence entre les offres privée et publique, laquelle – au-delà des considérations relatives au marché de l'emploi - risque de générer une spécialisation sociale de la fréquentation des structures EAJE publiques. Des conséquences en matière de mixité sociale de la fréquentation et de socialisation des enfants pourraient alors advenir, en contradiction avec les enjeux affirmés par la collectivité.
- L'évolution des modes de gestion, la collectivité n'étant pas en capacité budgétaire d'accompagner l'évolution des besoins, ni même de garantir le taux de couverture actuel en régie. Inévitablement, cela pose des questions en termes d'encadrement et d'accompagnement dans l'évolution des pratiques professionnelles.

En synthèse, il est possible de représenter les dynamiques qui structurent l'écosystème de la petite enfance à Saint-Herblain de la manière suivante :

INTERNE

Faiblesses

- **Absentéisme** (moyen et longue durée)
- Priorisation de la continuité d'accueil au détriment de la **formation / temps de projet** (back office des EJE, également relais de direction)
- Evolution de la part des **agents contractuels**: portage managérial des agents non diplômés, moins de souplesse d'organisation à l'ouverture/fermeture, gestion administrative en hausse.
- Calibrage des moyens en **éducatif / technique** (poste agent polyvalent)
- Calibrage des **moyens de remplacement**
- Hausse des **coûts de fonctionnement** (intérim, CDD)
- Vigilance sur les **départs en retraite** (dont en cuisine)
- Vigilance sur les **temps dédiés obligatoires selon loi Norma** (direction/infirmier/EJE)
- **Accueil occasionnel**, variable d'ajustement
- Accueil des **familles en insertion**, besoin d'adaptation des modalités.
- Baisse de la **capacité de solidarité** entre établissements en cas de remplacement d'enfants
- **Adaptation organisation / offre partenariale** en développement

Forces

- **Mobilisation** des équipes pour adapter le fonctionnement vis-à-vis des contraintes
- **Qualité d'accompagnement des enfants** et des parents par les professionnels : soutien parentalité, prévention
- **Service bien repéré** par toutes les familles pour les places en crèches et les LAEP : politique petite enfance bien dotée en équipements
- Les actions d'optimisation du fonctionnement, à moyen constant, avec **développement durable intégré** (linge, vaisselle, alimentation...)
- Le projet de mandat **ilot de fraîcheur**
- **Valeurs du service** portés par les agents: bienveillance / parentalité / écologie / communication (réunions d'équipe, analyses de pratiques, biennale...)

EXTERNE

Opportunités

- Versement direct aux gestionnaires du **Bonus territoire** selon CTG 2023-2026 (diminution des dépenses Ville)
- Veille sur l'augmentation des **tarifs PSU** pour accompagner les gestionnaires petite enfance (CAF)
- L'atteinte du **taux de facturation idéal** pour les EAJE municipaux, <117%, hausse des recettes PSU.
- Les **EAJE privés**, de type microcrèches et crèches d'entreprises, bien représentés sur Saint-Herblain:
- **Assistants maternelles indépendantes plus actives**, même si leur nombre stagne
- Veille sur **flexibilité des familles** « tout actif » face aux restrictions du nombre de places
- Veille sur la création du **Service public de la petite enfance**

Menaces

- **Pénuries de professionnels** (diplômes, AP, voir CAP AEPE)
- Baisse du nombre **d'assistantes maternelles**
- Territoire concurrentiel (**visibilité et attractivité** des annonces d'emplois)
- **Attentes salariales et sur le temps de travail** des professionnels
- Hausse des **prise en charge spécifiques d'enfant** (surcroît d'attention) : hausse de + 24%
- **Paupérisation** de la fréquentation des familles sur **l'accueil occasionnel** sur les multiaccueils.
- Hausse des demandes des familles pour un **accueil d'urgence** (demandes OFII)
- Mise en conformité des **Plans de mise en sûreté** et du **Référentiel bâtiminaire** (Norma)
- Veille sur les évolutions réglementaires relatives aux missions du **Relais petite enfance**

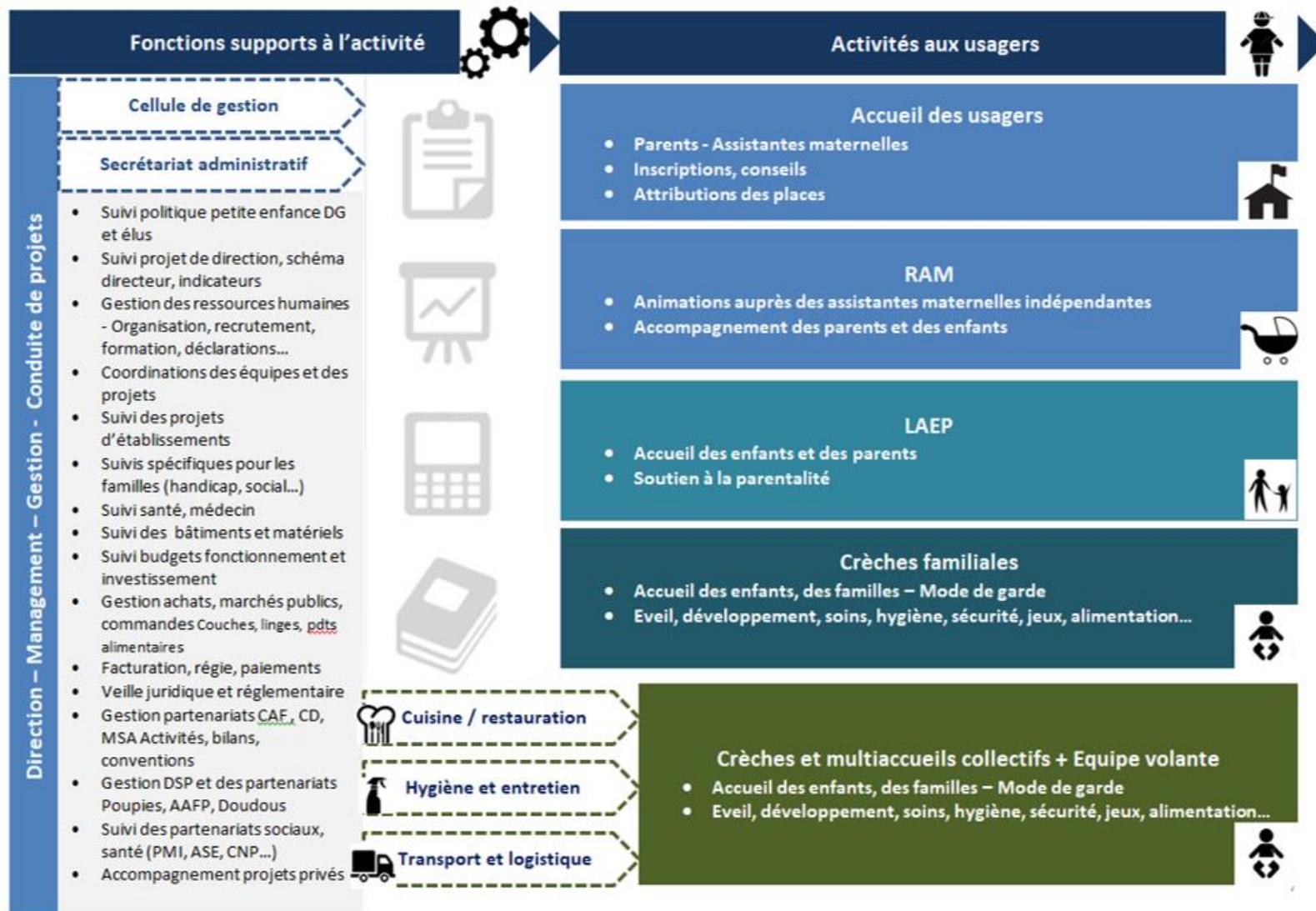
2/ PRINCIPALES ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET OPERATIONNELLES

Les principales orientations du projet politiques sont les suivantes :

- Assumer le pilotage et le suivi de l'offre d'accueil sur le territoire, en conformité avec le développement du service public de la petite enfance (cf. article L. 214-1-3 du code de l'action sociale et des familles) ;
- Préserver le bien-être de l'enfant au centre des objectifs/projets, fondé sur un environnement sain et un personnel qualifié conformément à la charte d'accueil du jeune enfant ;
- Maintenir un taux de couverture en place Ville de 19,60 places pour 100 enfants herblinois de 0-3 ans ;
- Maintenir la diversité de l'offre (collectif et individuel) et des modalités de partenariats public / privé tout en veillant à ne pas subir la pression des opérateurs privés sur le territoire ;
- Maintenir la capacité d'accueil en termes de places « Partenaire » (105) en collectif dans le respect des conventions ou des contractualisations ;
- Identifier les leviers d'optimisation de l'organisation, veiller au calibrage des effectifs et des qualifications requises, maintenir la motivation des équipes à toute les échelles dans un mode dégradé (communication/sens, projets, fiches de postes, suppléance, régime indemnitaire...), évaluer le niveau d'usure professionnelle et prévention, innover en matière de recrutement, etc. ;
- Mettre en adéquation la typologie des accueils régulier, occasionnel, urgence avec les besoins identifiés : soutien des parcours insertion, flexibilité des contrats d'accueil existants, etc. ;
- Faciliter l'accueil des enfants en situation de handicap, le suivi des situations sensibles et le parcours vers l'école, etc. ;
- En lien avec le guichet unique et l'interface numérique le « kiosque famille », mettre en cohérence le processus d'admission des places avec les enjeux actuels : prendre en compte la vulnérabilité des familles sans relativiser les besoins des familles actives, faciliter les démarches administratives pour les familles et clarifier les étapes en tenant compte des places effectivement ouvertes, accompagner/informer les demandeurs, adéquation entre les orientations du guichet unique et les caractéristiques souhaitées par EAJE (ville/Partenaires), clarifier le partenariat avec les acteurs médicaux-sociaux, etc. ;
- Consolider la mission de prévention auprès des parents : intervention du référent santé lors de réunions avec les parents au RPE et au sein de nos structures d'accueil, consolider le fonctionnement des LAEP (faire équipe, croiser les disciplines et les approches, pérenniser les intervenants), etc. ;
- Poursuivre la dynamisation sur l'accueil individuel grâce au rôle du RPE, lui-même en évolution : poursuivre les temps collectifs et les propositions, promotion par une campagne de communication adaptée, soutien dans le rôle de parent/employeur, favoriser les liens entre crèche familiale et assistantes maternelles indépendantes, évaluer les possibilités d'augmenter les nombre d'enfants par agrément, etc. ;
- Développer la communication autour des projets pédagogiques existants ;
- Développer le parcours d'éveil du jeune enfant ;
- Accompagne la création de 40 places supplémentaires en étant ouvert aux partenariats ;
- Maitriser les charges d'exploitation et créer les conditions d'adaptation de l'offre municipale au regard de l'évolution d'un contexte budgétaire national incertain.

3/ ETAT DES LIEUX DE L'EXISTANT OPERATIONNEL

Schématiquement, l'intervention du service enfance et famille se décline de la manière suivante :



Force est de constater que le périmètre d'intervention du service est dans l'obligation de devoir s'adapter, continument, notamment du fait de la difficulté à disposer de personnels la pénurie de personnel qui s'est aggravé en 2023-2024 :

Places Villes

- places en accueil individuel suspendues provisoirement en raison de la vacance de postes d'assistantes maternelles pour la crèche familiale
- places d'accueil occasionnels suspendues provisoirement, de même que des places en accueil régulier (1 unité à l'Orée des pins) (auxiliaires de puériculture principalement)
- difficulté de maintenir la vocation de l'équipe volante destinée à pallier les absences courtes et non combler des vacances de postes
- diminution des qualifications (exemple : agent polyvalent au lieu d'auxiliaire de puériculture), acceptée dans la limite du taux d'encadrement imposé
- moins d'investissement dans la dynamique de projet ; les équipes étant davantage mobilisées auprès des enfants

Places partenaires

- réduction horaires (partenaires Vyv3 et Babilou)
- places accueils occasionnels suspendues, de même que des places en accueil régulier
- mise en œuvre de prestation de service, sous forme de marchés publics, permettant d'exiger une qualité de service mais risquant d'augmenter le coût

Travail en continu

- optimisation du planning pour préserver un taux d'encadrement correspondant aux accueils spécifiques
- campagne de recrutement, jury effectués au fil de l'eau, formations, analyses de pratiques

4/ PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT OU D'EXPERIMENTATION AU COURS DE LA CONTRACTUALISATION ET DESCRIPTION DES AMBITIONS CONTRACTUALISEES DANS LE CADRE DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2024-2028

En conformité avec le principe d'annualisation budgétaire qui régit le fonctionnement des collectivités territoriales et au regard du contexte relatif à la contribution des collectivités à la réduction des déficits de l'Etat, il paraît opportun – voire impérieux – de convenir d'une posture prudentielle quant à la soutenabilité des objectifs opérationnels déclinés au sein de la CTG.

En cela, et au-delà des ambitions partagées entre la Ville de Saint-Herblain et la CAF de Loire-Atlantique, il convient d'intégrer la possibilité que les objectifs opérationnels puissent, dans le cadre d'un dialogue partenarial permanent, être reconsidérés.

Par conséquent, tout en garantissant la continuité du service à la population, des activités courantes et de la gestion des équipements, il s'agit plus spécifiquement de :

- développer une politique Ressources Humaines adaptée pour accompagner les évolutions ;
- mieux comprendre l'évolution du métier d'assistante maternelle et saisir l'opportunité d'initier une étude à l'échelle départementale dans le cadre d'une démarche conjointe CAF44 / CD44 / Ville. La Ville de Saint-Herblain se propose d'être un territoire expérimental (voire co-pilote ?) de la démarche ;
- clarifier et simplifier administrativement le processus d'admission en collectif en lien avec l'évolution de l'interface numérique dédiée aux familles (via le « kiosque famille ») ;
- développer l'offre d'accueil collectif dans le quartier Nord de la Ville et promouvoir l'offre d'accueil individuel ;
- suivre les porteurs de projets privés, tant dans la phase de prospection que de développement opérationnel de projets (micro-crèches notamment, etc.) ;

- consolider la mission de prévention auprès des parents grâce au référent santé et accueil inclusion ainsi qu'avec les LAEP ;
- soutenir le projet Snoezelen, à savoir des propositions pédagogiques fondée sur la sensorialité, avec la volonté de procéder à une mutualisation entre les structures ;
- accompagner le projets îlots de fraîcheur dans les EAJE, à l'instar des projets menés du multi-accueil Confetti.

S'agissant du **service public de la petite enfance**, et conformément au nouvel article L 214-1-2 du code de l'action sociale et des familles [CASF], il revient à la Ville d'incarner un rôle d'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant. A ce titre, il lui incombe de :

- Recenser les besoins des enfants âgés de moins de 3 ans et de leurs familles en matière de services aux familles ;
- Informer et accompagner les familles ayant un ou plusieurs enfants âgés de moins de 3 ans ainsi que les futurs parents ;
- Planifier, au vu du recensement des besoins, le développement des modes d'accueil ;
- Soutenir la qualité des modes d'accueil.

A ce titre, la collectivité qui satisfait à ces obligations, entend installer un comité de pilotage dans le courant de l'année 2025.

5/ RESSOURCES HUMAINES MOBILISEES POUR L'ANIMATION DE LA POLITIQUE DANS LE CADRE DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2024-2028

Afin de garantir l'animation de la politique publique de la petite enfance, 4 postes de chargés de coopération sont identifiés. Sous l'autorité de la responsable du service, 3 responsables de pôle co-animent, en proximité, l'intervention municipale, pour un équivalent de 2,25 ETP.

Coopération thématique	Intitulé du poste	Nom du référent	ETP	ETP par politique sectorielle
X	DSOL / Responsable du service enfance et famille	Amélie CRABIT	0,75	2,25
X	DSOL / Responsable du pôle accueil famille	Sophie LE FOLL	0,50	
X	DSOL / Responsable du pôle petite enfance secteur Ouest	Sabine FALEZAN	0,50	
X	DSOL / Responsable du pôle petite enfance secteur Est	Asnia BREDA	0,50	

A ce titre, ces missions participent de la conduite opérationnelle de la politique publique de la petite enfance, champ d'intervention partagé avec d'autres institutions (compétence partagée) ainsi qu'avec d'autres catégories d'opérateurs pouvant être mutualistes, associatifs ou économiques. Les enjeux de coordination et de régulation sont ici primordiaux afin de garantir la cohérence interne et externe de l'intervention et satisfaire à une exigence de haute qualité de service public. Aussi incombe-t-il aux postes de chargé de coopération de veiller à l'animation de la dimension partenariale et coopérative ; laquelle concourt pleinement à l'animation de la CTG.

En la circonstance, les chargés de coopération ont – schématiquement – pour missions :

- de créer les conditions d'une démarche de veille territoriale afin d'anticiper l'évolution de la demande sociale ;
- de structurer et d'animer l'écosystème partenarial (le cas échéant, au sein d'instances partenariales de coordination dédiées) ;
- de veiller à la conformité de l'intervention au regard des champs normatifs et réglementaires ;
- de soutenir des démarches de suivi et /ou d'évaluation visant à l'amélioration continue de l'action publique ;
- de valoriser les actions engagées et déployées auprès du public afin, par le levier de l'information, de participer à la lutte contre le non-recours.



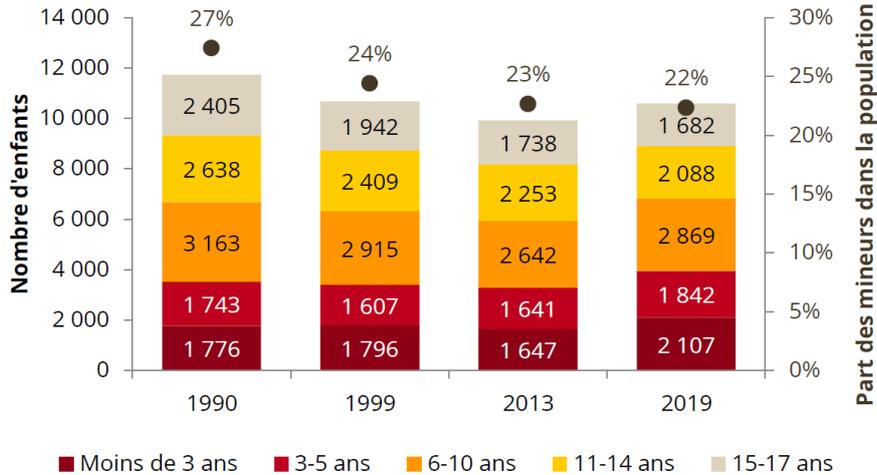
CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2024-2028 NOTE STRATEGIQUE ENFANCE – EDUCATION

1/ CADRAGE CONTEXTUEL

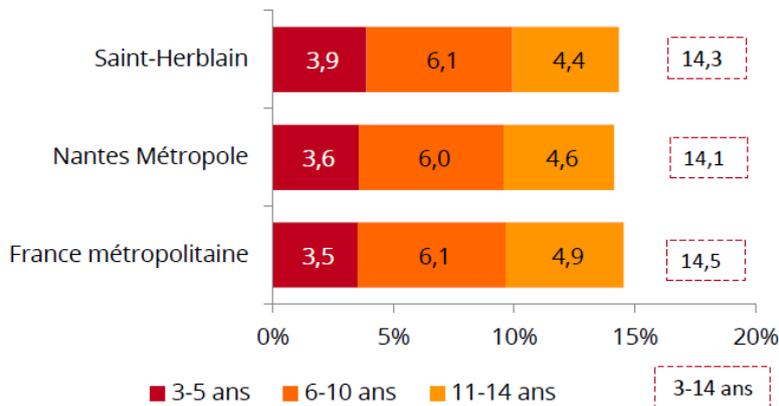
L'éducation permet l'émancipation des individus et des groupes, elle est l'un des principaux fondements des sociétés humaines. Pour cela, la Ville de Saint-Herblain met en œuvre une stratégie dynamique et participative, via les services proposés notamment par la direction de l'éducation, portée par deux éléments référents, le Projet Educatif Local et le PEDT.

Données sociodémographiques pour Saint-Herblain, tranche d'âge 3-10 ans

- **Évolution du nombre d'enfants selon la classe d'âge et évolution de la part des mineurs dans la population**



- **Part des enfants dans la population totale**



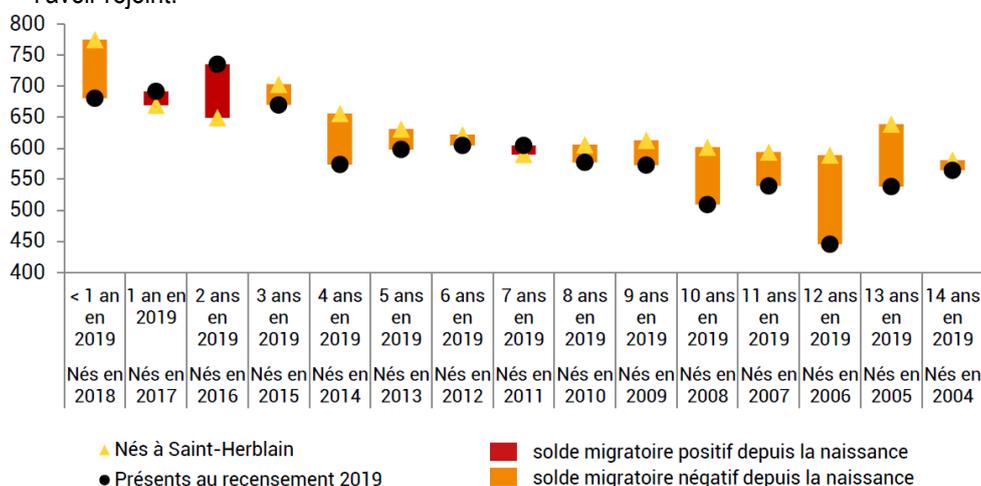
Selon les données INSEE :

- La population des 3-5 ans a augmenté de 12% entre 2013 et 2019, soit plus 201 enfants ;
- La population des 6-10 ans a augmenté de 13,8% entre 2013 et 2019, soit plus 227 enfants ;
- Parmi l'ensemble de la population, la part des 3-14 ans est de 14% à Saint-Herblain, comme à Nantes Métropole et en moyenne nationale. La répartition des 3-14 ans, selon trois tranche d'âge, à Saint-Herblain est similaire également.

• **Le solde migratoire selon la classe d'âge**

Le solde migratoire des jeunes enfants, entre la naissance et le recensement de 2019 reflète les mobilités différenciées des familles selon l'âge des enfants :

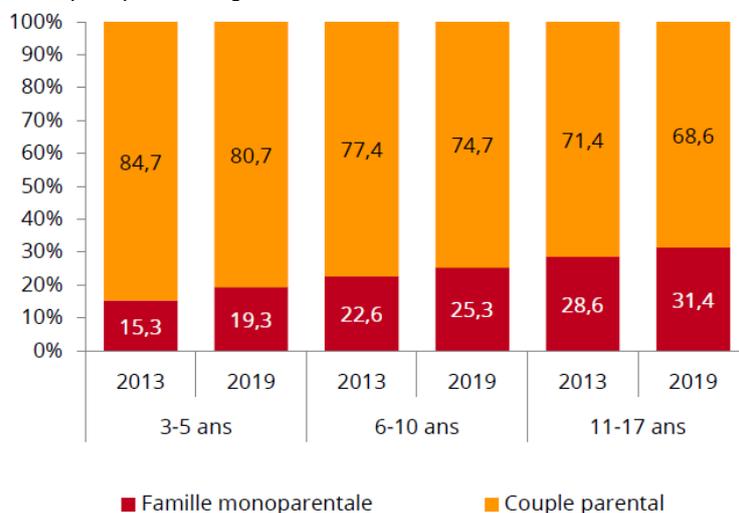
- Pour les 3-5 ans, les départs sont plus nombreux que les arrivées (150 départs de plus que d'arrivées d'enfants ont eu lieu entre la naissance et l'âge de 3 à 5 ans).
- Pour les enfants de 6 à 10 ans, le solde migratoire est également négatif, la tendance est aux départs pour ces générations (160 départs de plus que les arrivées).
- Enfin, les enfants de 11 à 14 ans sont moins nombreux que les naissances correspondant à ces générations. Ils sont aussi plus nombreux (320) à avoir quitté le territoire depuis leur naissance qu'à l'avoir rejoint.



• **Répartition des enfants selon le type de famille**

La part des enfants vivant en famille monoparentale augmente avec l'âge des enfants :

- En 2019, 19% des enfants de 3-5 ans à Saint-Herblain vivent au sein d'une famille monoparentale (soit 350 enfants). Cette part est de 25% pour les 6-10 ans (720 enfants). Globalement, 27% des enfants de 3-17 ans à Saint-Herblain vivent dans une famille monoparentale.
- Entre 2013 et 2019, la part d'enfants de 3-17 ans vivant dans une famille monoparentale a tendance à augmenter, quel que soit l'âge de l'enfant.



- **Part des enfants vivant dans une famille monoparentale selon la classe d'âge**

A Saint-Herblain, la part des 3-5 ans vivant dans une famille monoparentale est de 19% contre 17% à Nantes Métropole et en France métropolitaine. Cette part est de 25% pour les 6-10 ans contre 22% à Nantes Métropole et 21% en France métropolitaine et de 31% pour les 11-17 ans contre respectivement 28% et 25% pour les territoires de comparaison.

- **Évolution de la part des enfants vivant en famille monoparentale entre 2013 et 2019**

Le risque de précarité sociale et économique est plus élevé pour les enfants vivant avec un parent isolé.

À Saint-Herblain, la part des enfants vivant au sein d'une famille monoparentale augmente entre les deux derniers recensements quel que soit l'âge des enfants, de manière plus marquée qu'en moyenne à Nantes Métropole et en France métropolitaine.

- **Nombre d'enfants selon la tranche d'âge, le type de famille et l'activité des parents**

Parmi les 3-5 ans, 1 120 enfants ont tous leurs parents qui travaillent :

- 63% des enfants vivant avec leurs deux parents
- 57% de ceux en famille monoparentale

Alors que 280 enfants n'ont aucun de leur(s) parent(s) en emploi :

- 9% vivant avec leurs deux parents
- 43% en famille monoparentale.

Parmi les 6-10 ans, 1 900 enfants ont tous leurs parents qui travaillent :

- 65% des enfants vivant avec leurs deux parents
- 70% de ceux en famille monoparentale

Alors que 360 enfants n'ont aucun de leur(s) parent(s) en emploi :

- 7% vivant avec leurs deux parents
- 30% en famille monoparentale.

- **Enfants en contexte de vulnérabilité**

L'indicateur synthétique de vulnérabilité permet d'appréhender le nombre d'enfants qui pourraient présenter des difficultés socio-éducatives temporaires ou plus durables à un moment ou un autre de leur parcours scolaire.

À Saint-Herblain, on observe une part d'enfants de 3-14 ans potentiellement vulnérables plus élevée qu'en moyenne à Nantes Métropole et en France métropolitaine : 15% contre 13% pour les territoires de comparaison.

Dans le détail, 15% des enfants de 3-5 ans à Saint-Herblain sont considérés vulnérables (soit 270 enfants). Pour les 6-10 ans, cette part est de 17% (environ 490 enfants).

Données d'activités de la direction de l'éducation

- **Les effectifs scolaires (public) : nombre d'élèves scolarisés dans les écoles publiques**

2019	2020	2021	2022	2023
4 424	4 448	4 522	4 544	4 451

La tendance est donc à la hausse des effectifs scolaires sur 5 ans, toutefois, l'année 2023 marque une baisse, parallèle à celle observée à l'échelle nationale (effet générationnel lié à la baisse des naissances observé depuis 2012).

	2023/2024
Maternelles	1783
Elémentaires	2609
Enfants en ULIS	36
Enfants en UEE	23
Total élèves	4451
Classes prévisionnelles	205

- **La typologie des familles utilisatrices des activités :**

3 351 familles en 2022 (3 327 en 2019) ont utilisé au moins une activité organisée par la direction de l'éducation. Dont 6.80 % des familles n'ont pas d'enfants scolarisés dans les écoles publiques herblinoises.

QF médian des familles utilisatrices des activités

	2019	2020	2021	2022
Restauration scolaire	727	764	801	773
Accueils périscolaires	759	789	838	847
ALSH mercredi	945	889	956	949
Garderie mercredi midi	1 174	1249	1207	1281
ALSH Petites vacances	939	1025	1058	1013
ALSH vacances été	1 059	1097	1127	1146
Séjours été	1 107	1209	1201	1162
Classes de découvertes	602	753		742
Toutes activités confondues	766	789	825	792

Hors classes de découvertes, le quotient médian (de 2019 à 2022) de la restauration scolaire reste plus bas que celui des autres activités.

- **Nombre de familles utilisatrices du service de la restauration scolaire :**

	2019	2020	2021	2022
Nb familles	3012	2979	2924	3022

- **Nombre de familles exonérées du paiement de la restauration scolaire :**

(QF <ou= minimas sociaux)

En 2019 : 486 familles (16.14 % des familles utilisatrices de la restauration scolaire en 2019)

En 2020 : 448 familles (15.04 % des familles utilisatrices de la restauration scolaire en 2020)

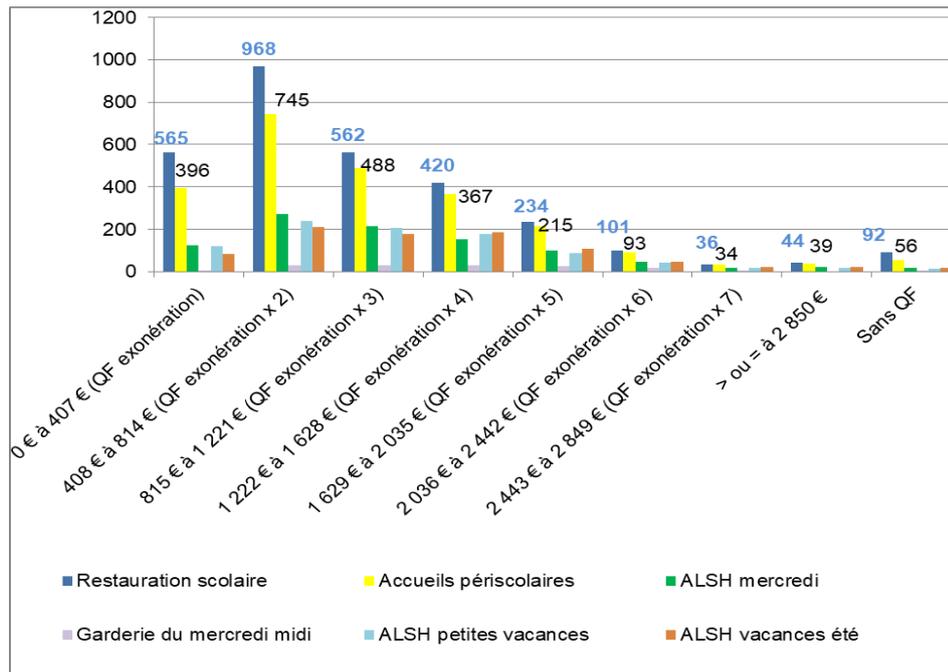
En 2021 : 461 familles (15.77 % des familles utilisatrices de la restauration scolaire en 2021)

En 2022 : 565 familles (18.70 % des familles utilisatrices de la restauration scolaire en 2022)

Soit une augmentation du nombre de familles exonérées de + 16.26 % de 2019 à 2022.

A noter, en 2022, sur les 565 familles exonérées, 77 familles ont un QF à zéro, sans aucun revenu.

- **Nombre de familles utilisatrices des activités en 2022 par tranches de QF**



En 2022, 1 533 familles soit 50.73 % se situent dans les deux premières tranches de QF (52.46 % en 2019 – 50.25 % en 2020 – 48.66 % en 2021)

Nombre d'enfants différents ayant bénéficiés d'au moins un repas gratuit au titre des années suivantes :

- En 2019 : 849 enfants (665 enfants - moyenne mensuelle)
- En 2020 : 778 enfants (534 enfants - moyenne mensuelle)
- En 2021 : 819 enfants (614 enfants – moyenne mensuelle)
- En 2022 : 967 enfants (703 enfants – moyenne mensuelle) soit 22.63 % des enfants utilisateurs du service de la restauration scolaire en 2022

- **Les enfants en situation de handicap**

Avec l'application de la loi du 11 février 2005, les familles, l'Etat, les collectivités locales, les établissements publics, associent leurs interventions pour mettre en œuvre l'obligation prévue à l'article L. 114-1, en vue notamment d'assurer l'accès de l'enfant, de l'adolescent ou de l'adulte en situation de handicap aux institutions ouvertes à l'ensemble de la population.

Ce travail autour du handicap intègre le chantier de l'innovation sur l'école inclusive. Il s'agit de sensibiliser, former et outiller les professionnels de l'éducation pour faciliter l'accueil des enfants en situation de handicap.

Plus de 200 enfants en situation de handicap (notifiés MDPH) sont scolarisés dans les écoles du premier degré, dont près de la moitié bénéficient d'une aide humaine sur le temps scolaire.

1.3 - Identification des principaux problématiques / enjeux

La Direction doit nécessairement s'adapter régulièrement aux évolutions légales et réglementaires, aux attentes en matière de déploiement de la stratégie éducative de la Ville, ainsi qu'aux enjeux en termes de gestion ou de management.

Plusieurs constats/enjeux ont amené une réflexion sur l'offre de service herblinoise :

- les variations dans les effectifs scolaires, à la hausse jusqu'en 2022, mais avec une tendance à la baisse en 2023.
- la forte utilisation des services périscolaires,
- le contexte plus global de tension sur le métier d'animateur et l'impact de la crise sanitaire
- une complexification des situations des familles et des enfants accueillis : augmentation des situations de handicap (reconnues MDPH ou non), augmentation des enfants en difficultés socio-économiques, augmentation des enfants avec des suivis sociaux/médico-sociaux ou relevant d'un suivi ASE.

2/ PRINCIPALES ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET OPERATIONNELLES

2.1 - Les documents référents, qui sous-tendent l'action de la Ville

LE PROJET EDUCATIF LOCAL - PEL

Le Projet Educatif Local de Saint-Herblain est un document-cadre qui expose les grandes orientations de la Ville et de ses partenaires en matière de politique éducative pour les enfants et les jeunes de 0 à 18 ans. Le PEL est issu d'une dynamique de partenariat engagée depuis 2008. Saint-Herblain y affirme sa posture de « ville éducatrice » en privilégiant 3 axes :

- les espaces de l'enfant et du jeune : pour une Ville, catalyseur de liens, facilitatrice et accessible : il s'agit pour Saint-Herblain d'être présente là où c'est nécessaire, avec un travail sur ses territoires.
- les temps de l'enfant et du jeune, pour une Ville, école du réel, présente de différentes manières et à différents moments. Il s'agit pour Saint-Herblain d'être présente dès que cela s'avère nécessaire, avec un travail sur les temps.
- une ville partenaire de l'enfant et du jeune : pour une Ville solidaire qui soutient, coordonne les acteurs éducatifs et favorise les partenariats. Il s'agit pour Saint-Herblain de construire son offre éducative dans une dynamique participative active, avec un travail sur la gouvernance.

LE PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE - PEDT

Le PEDT est une déclinaison opérationnelle du PEL. Depuis 2014, le choix a été fait de s'engager dans une démarche de Projet éducatif de territoire (PEDT) partagé entre la Ville et ses partenaires afin d'avoir un cadre de référence sur les enfants de 2 à 12 ans qui affirme une ambition de cohérence éducative et de continuité entre les différents temps de l'enfant. En effet, le PEDT se centre sur la notion de rythme et sur l'organisation des temps scolaire et périscolaires, pour proposer la meilleure offre éducative possible aux enfants de 2 à 12 ans.

Ce projet, qui rassemble les membres de la communauté éducative, est un outil de collaboration locale. Ainsi, sa mise en œuvre s'appuie sur l'engagement complémentaire de chacun des signataires : la Direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN), la ville de Saint-Herblain, la CAF.

<p>AXE 1 : LA TRANSITION ECOLOGIQUE</p>	<p>Enjeu 1 : Structurer des projets autour de la nature, de la gestion des déchets, des énergies</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Favoriser le contact au quotidien avec la nature (cours nature, jardin pédagogique, école dehors, ateliers hiver, classes vertes...). Faire vivre les espaces végétalisés au sein des structures pour une reconnexion avec la nature▪ Mettre en œuvre des actions favorisant la santé environnementale▪ Faire de la pédagogie auprès des enfants autour de la question des déchets et des énergies : organiser des ramassages des déchets autour de l'école/ALSH à différents moments de l'année (nettoyage de printemps, One clean day...), mise en place de rituels sur les éco-gestes...▪ Questionner la gestion des déchets lors des fêtes d'écoles▪ Accentuer le tri sélectif dans les écoles et ALSH avec les équipements et poubelles adaptées▪ Connaître le fonctionnement du ramassage des déchets avec Nantes Métropole et travailler en collaboration pour une collecte plus efficace de tous les types de déchets▪ Mettre en œuvre la loi AGEC sur la réutilisation des jeux, du matériel (fournisseurs locaux, labels)▪ Repérer et connaître les espaces extérieurs naturels proches des écoles et ALSH, utiliser les ressources propres à ces endroits dans un but pédagogique et ludique▪ Prendre appui sur les 2 pôles d'éducation à l'environnement que sont la Gournerie (parc, classes vertes, verger, pépinière...) et la Longère (activités, expositions)▪ Proposer des interventions (temps scolaires, péri et extrascolaires) avec des associations et/ou des intervenants Ville▪ Organiser un temps fort sur la nature et l'environnement, par exemple une journée ou une semaine thématique pour toutes les écoles, en se rattachant à l'actualité nationale.▪ Relancer le principe des éco-délégués <p>Enjeu 2 : Favoriser une meilleure alimentation</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Lutter contre le gaspillage alimentaire (bar à salade, les tables de partage, dons des excédents, dispositif petites faims / grandes faims, pour le déjeuner et le goûter, fruits proportionnés, entrées avec ou sans assaisonnement...)▪ Limiter le gaspillage de l'eau▪ Travailler avec les enfants autour de la composition des repas végétariens, échanges entre les enfants et le personnel des cantines▪ Proposer des visites aux parents élus sur le temps du repas du midi et au moment du goûter▪ Expérimenter pour éviter le réchauffage dans les barquettes en plastique (en lien avec la future cuisine centrale), questionner le matériau des assiettes▪ Proposer plus de menus avec des produits de saison▪ Ajouter des fruits aux goûters afin de les rendre plus équilibrés▪ Organiser des visites de fermes maraichères, faire découvrir aux enfants les produits bruts et de saison (paniers de légumes entiers), proposer des rencontres avec des producteurs▪ Réaliser des ateliers cuisine (avec repas végétarien éventuellement)▪ Travailler de nouvelles recettes avec les enfants▪ Avoir la possibilité de repas végétarien tous les jours pour les maternelles▪ Avoir 2 choix de repas végétariens, le jour du menu végétarien obligatoire pour tous▪ Limiter les emballages individuels▪ Faire un lien avec les composteurs pédagogiques▪ Maintenir la possibilité de choix de chaque composante du repas▪ Gérer les régimes alimentaires spécifiques d'origine médicale (allergies alimentaires, diabète...) <p>Enjeu 3 : Faciliter les déplacements autour des écoles et des ALSH</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Expérimenter dans le cadre du dispositif éco-mobilité scolaire de Nantes Métropole (rue scolaire...)
--	--

	<ul style="list-style-type: none">▪ Travail sur la sécurisation des trajets entre les écoles et les équipements publics (signalisations, ralentisseurs, trajets identifiés au sol)▪ Conserver le personnel municipal (sécurité des traversées)▪ Systématiser une communication à destination des parents à la rentrée visant le respect et les comportements citoyens aux abords des écoles▪ Favoriser le vélo (sortie ALSH, stages sportifs, SRAV, sécurité routière, séjours scolaires à vélo, pistes cyclables, stationnements et accès à ces stationnements...)▪ S'appuyer sur les « Activités physiques quotidiennes », « bouge chaque jour » pour faire marcher davantage des enfants▪ Accompagner les parents souhaitant organiser des trajets « collectifs » (pédibus, woodybus, plans des chemins autour de l'école...)
--	---

**AXE 2 :
UNE
EDUCATION
INCLUSIVE ET
CITOYENNE**

Enjeu 1 : L'éducation à la citoyenneté et le climat scolaire

- Former les animateurs à la communication non violente, aux compétences psychosociales, à la médiation par les pairs, à l'organisation de débats philosophiques... Organiser des formations communes avec les enseignants.
- Réfléchir sur l'aménagement et l'utilisation des cours d'écoles afin qu'elles soient mixtes, libérées des stéréotypes de genre (aménagements, matériel mis à disposition, choix des activités...)
- Clarifier les règles et l'échelle de réponses face à des comportements problèmes pour chaque temps et chaque site (lien procédure information préoccupante, fiches incident, Conseil des droits et devoirs des familles...). Mettre en cohérence ces règles avec l'Education nationale (vers une charte des collaborations ville/EN)
- Aménager des toilettes mixtes, plus avenantes et préservant l'intimité (portes, papier...)
- Composer des mallettes de jeux sur des thématiques pédagogiques spécifiques
- Créer des liens entre les CM2 et le collège de secteur, en particulier en quartier politique de la ville
- Mettre en place des conseils d'enfants sur les temps périscolaires et extrascolaires

Enjeu 2 : Accompagner la démarche d'éducation inclusive pour bien accueillir tous les enfants

- Continuer de proposer des temps de sensibilisation et de formation des équipes, de l'échange de pratiques
- Mutualiser le matériel entre temps scolaire et temps périscolaire
- Ouvrir des places supplémentaires en accueils spécifiques (UE, ULIS, autre dispositif innovant type classe autorégulée...). S'appuyer sur les partenaires pour continuer de construire (Adapei, Handisup, Agence régionale de santé, Maison départementale des personnes en situation de handicap, CAF, CD...)
- Travailler la continuité éducative en lien avec l'évolution du statut des accompagnements d'élèves en situation de handicap (AESH)
- Mettre en place d'un groupe animateurs ressources
- Continuer de travailler sur la Médiation scolaire avec la Préfecture et les associations
- Développer les cafés des parents
- S'appuyer sur le dispositif « ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants » (OEPRE) en lien avec le collège Renan et les associations intervenant sur l'apprentissage du français
- Développer des actions en santé, tout particulièrement sur la thématique de santé mentale à destination des jeunes et de l'accès aux soins pour les enfants
- Développer des actions de soutien à la parentalité (coparentalité, monoparentalité...)

Enjeu 3 : Proposer des parcours éducatifs de qualité pour enrichir le parcours scolaire de tous les élèves en leur offrant des expériences variées

- Sensibiliser les élèves à leurs droits et devoirs en tant que citoyens, promouvoir les valeurs de la République (gouters philo, délégués, débats, rencontre avec des élus...)
- Favoriser l'éveil artistique, la découverte des arts et des cultures, encourager la créativité des élèves en s'appuyant sur les 3 piliers de l'éducation artistique et culturelle (EAC) : accès à la connaissance, pratique, rencontres/visites
- Consolider l'EAC en conformité avec les engagements pris dans le cadre de la labellisation 100 % EAC
- Rendre visible les parcours auprès des familles via le label 100%EAC, la plateforme adage, le livret de l'élève...
- Développer le volet Arts numériques dans l'EAC, en partenariat avec la Maison des arts
- Développer des actions en lecture publique dans le cadre du renouvellement du Contrat Territoire Lecture
- Promouvoir les bonnes habitudes de vie, sensibiliser aux risques liés à la santé, et encourager le bien-être physique et mental en proposant des séances d'éducation physique et sportive (EPS), stages sportifs, petits déjeuners en REP...
- S'appuyer sur la cité éducative pour développer des actions spécifiques sur Bellevue (pratique artistique, vélo, nutrition, écrans...)

	<ul style="list-style-type: none">▪ Sensibiliser les élèves aux enjeux environnementaux, encourager les comportements éco-responsables (classes vertes, sorties nature, ateliers de jardinage, projets de recyclage...) <p>Enjeu 4 : Faciliter l'accès à l'offre d'activités de la ville, mieux communiquer vers les familles</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Innover dans les types de support de communication (Tuto vidéo par exemple)▪ Traduire certains documents pour lutter contre la barrière de la langue, Utiliser le langage « facile à lire et à comprendre »▪ Poursuivre l'expérimentation sur les inscriptions à l'ALSH. Gagner en souplesse pour combler les places restantes en ALSH▪ Penser une communication socle (courrier) et une communication plus personnalisée en complément pour les familles plus éloignées (renfort communication orale, permanences numériques en proximité, communication de pair à pair, porte ouverte)▪ Conserver les demandes papier▪ Systématiser une offre ALSH sur le quartier Est
--	--

**AXE 3 : LA
CONTINUITÉ
EDUCATIVE**

Enjeu 1 : Faciliter la cohérence entre les 3 temps : école / loisirs / famille

- Valoriser les différents temps de l'enfant. Veiller à l'organisation de temps de repos en maternelle et à remettre en pratique effective le temps de retour au calme.
- Apprendre aux enfants le respect et la tolérance. Exemple du sport comme moyen de transmettre ces valeurs.
- Identifier des thématiques pour développer des projets communs (Ville et Education nationale) ou en cohérence (exemples du sport et de la santé).
- Mettre en résonance les projets pédagogiques APS avec les projets d'école et inversement, tout en gardant la spécificité de chacun des temps. Mettre en place des activités en lien avec les projets d'école
- Améliorer la communication en direction des familles en expérimentant de nouveaux formats plus accessibles et cela dans un objectif d'expliquer le fonctionnement des temps ville et de rassurer
- Faciliter les démarches des familles par la mise en place d'outils communs, une homogénéisation des fonctionnements entre temps scolaire et temps ville et entre groupes scolaires (protocole transfert responsabilité, charte de mutualisation...)
- Porter une attention particulière aux temps de transition et renforcer les logiques de passerelle entre les différents âges
- Accompagner les enfants dans la réussite éducative (programme de réussite éducative, suivi du Contrat local d'accompagnement à la scolarité...).
- Travailler avec les équipes d'animation extrascolaires pour favoriser davantage de continuité éducative

Enjeu 2 : Agir sur la fracture numérique

- Prévoir des temps pour accompagner les familles sur le nouvel espace familles ville et les autres outils numériques à disposition des familles (e-primo, Nantes dans ma poche...)
- Proposer l'accès à des outils numériques pour les familles sur les écoles
- Mettre en place des permanences régulières et identifiées pour les familles au moment des inscriptions (mise à jour dossier, inscriptions ALSH quartier Nord...)
- Faire le lien avec les centres socio-culturels sur la médiation numérique et avec la médiatrice numérique
- Former les agents aux outils numériques à destination des familles
- Valoriser l'outil e-primo permettant le passage d'informations de l'éducation nationale aux familles

Enjeu 3 : Caractériser le temps particulier de l'ALSH du mercredi après-midi

- Ouvrir les ALSH sur leur environnement proche en proposant des activités en extérieur (parcs de proximité, utilisation de l'espace public comme lieu d'activité)
- Intégrer davantage les familles au projet des ALSH mercredi, les accueillir sur des temps forts mais également au quotidien
- Prendre appui sur les associations, les partenaires, les autres directions de la Ville pour enrichir les activités proposées aux enfants et faire connaître l'offre globale
- Travailler la liaison maternelle/élémentaire et CM2/collège (actions passerelles)
- Travailler avec l'Education nationale sur l'absence de leçons le mercredi après-midi
- S'appuyer sur l'ALSH du mercredi après-midi pour tester l'accueil d'enfants en situation de handicap sur des temps de loisirs (souplesse des horaires et de la tarification)

LE PLAN MERCREDI

Le plan mercredi herblinois intègre les éléments du PEL et du PEDT, au sens où il favorise la cohérence et la continuité éducative dans la semaine de l'enfant.

Pour ce faire, les liens avec les partenaires locaux sont renforcés au travers davantage de passerelles avec le temps scolaire : PRE, parcours éducatifs, bâtiments...), ainsi que l'organisation d'activités diversifiées.

Un accompagnement particulier est proposé aux enfants les plus en difficultés (sociales, handicap, allophones...) afin qu'ils aient accès, comme les autres, au temps d'accueil du mercredi. La question du rythme des enfants et en particulier de celui des maternels reste également une priorité pour la Ville, sur l'ensemble de la semaine, dont le mercredi.

2.2 - L'amélioration de l'organisation de la direction de l'éducation

Depuis sa création, la Direction de l'éducation a connu plusieurs évolutions importantes ayant impacté son organisation.

Les enseignements tirés de la crise sanitaire ont renforcé la volonté affirmée dès le début du mandat d'analyser le fonctionnement de la Direction de l'Education dans sa globalité afin d'y apporter des améliorations. Notamment un meilleur équilibre est à trouver entre les nombreux projets qui traduisent la volonté de la ville d'être en appui à l'Education Nationale, afin de contribuer à la réussite de tous et notre rôle de gestionnaire d'environ 450 agents répartis sur différents métiers et sur de nombreux sites.

Sur la base d'un diagnostic approfondi et partagé, deux axes ont été travaillés :

- **La résorption de la précarité et le renforcement de l'attractivité des postes**

Du fait de la spécificité de ses missions qui doivent se caler sur les temps de présence de l'enfant, un nombre important de postes de la direction de l'Education sont des emplois à temps non complet, aussi bien sur les missions éducatives que sur les missions techniques.

Les mesures proposées portent sur deux métiers principalement :

- Les animateurs
- Les agents d'entretien et de restauration

- **La réorganisation de la Direction de l'Education (2021-2023)**

Une démarche de réflexion sur l'organisation de la Direction a été lancée début 2021. Finalisé en octobre 2021, le diagnostic présenté pointait trois enjeux principaux :

- La lisibilité et l'efficacité de l'organisation pour les équipes de la direction, pour les partenaires internes et externes, ainsi que pour les usagers.
- La fluidification des circuits de décision et la définition des justes niveaux de responsabilité et de communication de nature à garantir à la fois réactivité, cohérence et efficacité, avec une attention particulière portée à la notion d'encadrement de proximité.
- L'optimisation et la fluidification de la relation aux usagers.

Les grands axes de cette nouvelle organisation sont les suivants :

- Une direction territorialisée,
- Un référent de site dans chaque groupe scolaire permettant une lisibilité pour les partenaires externes ou les autres directions,
- Un fonctionnement managérial bien identifié en proximité dans chaque groupe scolaire,
- Le renforcement de la dimension gestionnaire de la direction,
- L'accompagnement de la dimension « métier – expertise » visant à renforcer l'expertise de terrain et permettant de proposer des parcours professionnels évolutifs.

L'année 2022 a été consacrée à la réduction de la précarité. La mise en œuvre définitive de cette nouvelle organisation s'est faite à la rentrée scolaire 2023-2024. Le coût estimé est de cette organisation : 360 000 €.

3/ ETAT DES LIEUX DE L'EXISTANT OPERATIONNEL

La Direction de l'Education, créée en 2008, coordonne et pilote les services et activités en direction des enfants scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires de la Ville :

- les accueils de loisirs à la journée et/ou à la demi-journée 3/12 ans (mercredis et vacances scolaires) - De 11 h 45 à 17 h avec repas ou de 14 h à 17 h sans repas. Arrivée possible à partir de 13 h 30 et départ jusqu'à 18 h 30.
- l'accueil périscolaire du matin à partir de 7h30 jusqu'à l'entrée en classe, l'accueil périscolaire du soir de la fin de classe jusqu'à 18h30
- la garderie du mercredi midi - De 11 h 45 à 12 h 30
- les ateliers « Accompagnement aux leçons »
- les séjours à l'occasion des vacances scolaires
- la restauration scolaire ou pause méridienne - De 11 h 45 à 13 h 45

Elle a ainsi en charge la mise en œuvre de la politique éducative volontariste herblinoise, ainsi que le respect des obligations légales de la Ville : un nombre d'enfants herblinois scolarisés en légère baisse en 2023 (-0,79%) avec 5125 élèves dont 4473 dans le public. Sur le public, la maternelle augmente légèrement, tandis que l'élémentaire baisse ; il représente 87,27% des enfants. Sur le privé, il y a une légère hausse sur les 2 niveaux. Les enfants d'âge maternel représentent 39% des effectifs, ils sont donc plus nombreux en proportion par rapport aux élémentaires.

La Ville se revendique Ville éducatrice et a mis en place les **nouveaux rythmes scolaires** avec une semaine de 4 jours et demi dès la rentrée 2013. Elle n'a pas souhaité remettre en cause ce fonctionnement à la rentrée 2018. La semaine de 4 jours et demi étant plus adaptée au rythme des enfants et plus propice aux apprentissages.

Les éléments clés :

- 1 PEL, 4ème PEDT, 1 Plan mercredi, 1 Conseil Local d'Education
- 15 groupes scolaires ► 15 accueils périscolaires ► 15 self
- Sur chaque groupe scolaire, 15 Responsables de sites éducatifs, 15 Responsables éducatifs, 15 Responsables d'entretien et de restauration, 167 animateurs
- 206 sur le public, soit 22 élèves par classe en moyenne dans le public sur l'année 2022/2023. Concernant les dérogations à la carte scolaire, le flux entrants/sortants vis à vis de la commune est équilibré
- 4 473 élèves scolarisés dans le public
- 9 ALSH mercredi (soit plus un ALSH),
- 6 ALSH vacances, jusqu'à 446 places d'accueil
- 1 offre de séjours, jusqu'à 320 places d'accueil
- 1 offre classe verte
- Des parcours éducatifs (citoyenneté, arts/culture, sport, environnement)
- 1 CHAM voix (classe à horaires aménagés)
- 51 193m²de locaux
- 720 adultes (450 ville, 270 EN)
- 430 000 repas servis
- 1 ATSEM par classe sauf classe à 12
- 1 Plateforme ressources ADAPEI44, un pôle d'appui ressources handicap CAF (HANDISUP)
- **Familles usagères** : un nombre de familles utilisatrices sur l'année 2022/2023 à 3280, chiffre en baisse de 2% par rapport à 2021/2022. Concernant l'analyse des QF, 18% des familles sont sous le QF d'exonération et les 2 premières tranches représentent 49% des familles.

S'agissant de la restauration scolaire : malgré un effectif scolaire en légère baisse, la fréquentation de la restauration scolaire est à la hausse de 9,62%. Un pourcentage de perte lié à un décalage de commandes, assez faible en scolaire, à 2,60% ; les commandes sont projetées par le logiciel. Les ALSH génèrent comparativement plus de gaspillage, à 11,10%, car les commandes sont faites au réel des réservations des familles. Le gaspillage est lié aux absences des enfants non prévisibles. Plus de 3000 repas servis par jour en moyenne, en hausse de 11,3%.

S'agissant des accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) : 2194 enfants inscrits en ALSH, chiffre en hausse par rapport à 2022, +1,48%. Le Bourg représente près de 30% des inscrits, 20% pour le Nord, 19% pour le Centre, 14% pour l'Est et près de 16% pour les enfants herblinois/non herblinois non scolarisés dans les écoles publiques de la commune. Les 2 1ères tranches de QF représentent 42% des inscrits.

S'agissant des accueils périscolaires (APS) : accueil matin et soir, mercredi midi : une baisse du nombre d'inscrits sur l'année 2022/2023, avec 3166 inscrits, soit -7%. Le Bourg représente 36% des inscrits, 25,5% pour le Nord, 23% pour le Centre et 15,5% pour l'Est. Selon les 1/2 facturées, le périscolaire du soir représente 86% de l'activité APS. Malgré une baisse du nombre d'inscrits, les 1/2 heures facturées sont en hausse : +15,5% pour le périscolaire du matin, +11,41% pour le périscolaire du soir, +14% pour la garderie du mercredi midi

S'agissant des séjours : 433 enfants partis en séjours en 2023, chiffre en hausse +7,4% par rapport à 2019. Une majorité des séjours est réalisée sur juillet, à près de 79% en 2023, chiffre stable. QF : les 2 premières tranches cumulées représentent 20% des familles, en baisse par rapport à 2022, 30%. Quartiers : les demandes des familles viennent majoritairement des quartiers du bourg et du nord, à hauteur de 75% du total, chiffre en légère baisse par rapport aux 2 années précédentes. Les quartiers Est et Centre sont sous-représentés, même si la part du Centre augmente depuis 3 ans. Le quartier Est est en recul.

4/ PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT OU D'EXPERIMENTATION AU COURS DE LA CONTRACTUALISATION ET DESCRIPTION DES AMBITIONS CONTRACTUALISEES DANS LE CADRE DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2024-2028

En conformité avec le principe d'annualisation budgétaire qui régit le fonctionnement des collectivités territoriales et au regard du contexte relatif à la contribution des collectivités à la réduction des déficits de l'Etat, il paraît opportun – voire impérieux – de convenir d'une posture prudentielle quant à la soutenabilité des objectifs opérationnels déclinés au sein de la CTG.

En cela, et au-delà des ambitions partagées entre la Ville de Saint-Herblain et la CAF de Loire-Atlantique, il convient d'intégrer la possibilité que les objectifs opérationnels puissent, dans le cadre d'un dialogue partenarial permanent, être reconsidérés.

- **Favoriser la réussite de tous les enfants**

La direction met en œuvre la stratégie éducative dynamique et participative souhaitée par les élus. Celle-ci vise à favoriser la réussite de tous les enfants, que ce soit en animant la communauté éducative (Projet Educatif Local, Projet Educatif de Territoire, Conseil Local d'Education), en permettant à tous les enfants de découvrir le monde et de devenir de futurs citoyens :

- parcours citoyens, parcours artistiques et culturels, parcours sportifs, parcours environnement, pour les 4500 enfants scolarisés,
- en accompagnant davantage ceux qui en ont le plus besoin : PRE, inclusion, première scolarisation, cité éducative.

Cette stratégie éducative incarne la démarche volontariste de « Saint-Herblain Ville Educatrice» au travers la conduite de nombreux projets dans un esprit d'innovation et de transversalité.

- **Développer l'Education Inclusive**

La Ville de Saint-Herblain est particulièrement engagée pour favoriser l'inclusion de tous les enfants à l'école et dans les structures d'accueil de loisirs (accueil périscolaire, ALSH, séjours d'été).

Les différentes Unités : ULIS, UEMA, U3E, UEEM permettent un accueil adapté avec des professionnels spécialisés dédiés. Tous les autres enfants sont scolarisés en classe ordinaire. Si pour certains, accompagnés de leur AESH, la scolarisation peut être tout à fait satisfaisante pour d'autres, en attente d'AESH ou avec une notification MDPH autre que le milieu ordinaire le quotidien est plus compliqué. Une partie des enfants scolarisés en situation de handicap, est présente sur les accueils périscolaires, ainsi qu'en ALSH et en séjours d'été, ce qui peut nécessiter une organisation particulière : 1 dispositif conventionné pour faire face à la situation actuelle Le Dispositif Appui Ressource (DAR) de l'ADAPEI 44.

- **Améliorer la qualité du cadre d'accueil des enfants, en assurant la transition écologique**

La Ville a engagé un ambitieux plan de maintenance des locaux scolaires et veille également à proposer des conditions pédagogiques qualitatives :

- plan de maintenance des bâtiments : rénovation, accessibilité, transition écologique.
- construction d'un nouveau groupe scolaire (la Pâtissière)
- mise en place de VPI dans toutes les classes élémentaires

Elle est également attachée à adapter les activités au changement climatique :

- renaturation des cours d'écoles : îlots de fraîcheurs pour améliorer les conditions d'accueil extérieur des enfants (temps scolaire, périscolaire, extrascolaire)
- soutenir les projets de jardins éducatifs dans les écoles
- favoriser le contact avec la nature.
- Développer les menus végétariens dans la restauration municipale
- Limiter le gaspillage alimentaire
- Organiser un tri des déchets respectueux de l'environnement
- Développer l'écomobilité scolaire
- Développer la coordination sur chaque groupe scolaire : création des postes de responsables de sites éducatifs, sur chaque groupe scolaire (coordonner les différents temps de l'enfant à l'échelle territoriale)

5/ RESSOURCES HUMAINES MOBILISEES POUR L'ANIMATION DE LA POLITIQUE DANS LE CADRE DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2024-2028

Afin de garantir l'animation de la politique publique enfance-éducation, 5 postes de chargés de coopération sont identifiés. Sous l'autorité du directeur adjoint de l'éducation, 4 responsables du service, co-animent, en proximité, l'intervention municipale, pour un équivalent de 2,50 ETP.

Coopération thématique	Intitulé du poste	Nom du référent	ETP	ETP par politique sectorielle
X	DE / Directeur adjoint de l'éducation	Pablo HERREMANS	0,50	2,50
X	DE / Responsable du service action éducative / secteur Nord	Benoît PEZOT	0,50	
X	DE / Responsable du service action éducative / secteur Centre	Rachel FERON	0,50	
X	DE / Responsable du service action éducative / secteur Est	Sébastien KASPRZAK	0,50	
X	DE / Responsable du service action éducative / secteur Bourg	Laëtitia BERTHOU	0,50	

A ce titre, ces missions participent de la conduite opérationnelle de la politique publique enfance-éducation. Les enjeux de coordination et de régulation sont ici primordiaux afin de garantir la cohérence interne et externe de l'intervention et satisfaire à une exigence de haute qualité de service public. Aussi incombe-t-il aux postes de chargés de coopération de veiller à l'animation de la dimension partenariale et coopérative ; laquelle concourt pleinement à l'animation de la CTG.

En la circonstance, les chargés de coopération ont – schématiquement – pour missions :

- de créer les conditions d'une démarche de veille territoriale afin d'anticiper l'évolution de la demande sociale ;
- de structurer et d'animer l'écosystème partenarial (le cas échéant, au sein d'instances partenariales de coordination dédiées) ;
- de veiller à la conformité de l'intervention au regard des champs normatifs et réglementaires ;
- de développer opérationnellement le plan d'actions dédié auprès des publics cibles ;
- d'accompagner les initiatives émergentes ;
- de soutenir des démarches de suivi et /ou d'évaluation visant à l'amélioration continue de l'action publique ;
- de valoriser les actions engagées et déployées auprès du public afin de mobiliser l'ensemble des composantes de la communauté éducative.



CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2024-2028 NOTE STRATEGIQUE JEUNESSES

1/ CADRAGE CONTEXTUEL

La jeunesse demeure un champ d'intervention à circonscrire ou préciser, recouvrant de nombreuses réalités qui sont de plus évolutives. La Ville de Saint-Herblain en a pris la mesure en définissant une politique publique des jeunes, dans une acception plurielle.

En effet, les jeunes habitent la ville et vivent souvent au-delà, ils sont impactés par tous les projets au même titre que les adultes. Ils sont aussi habitants au-delà d'être considérés uniquement comme jeunes. La « jeunesse » donne l'apparence d'une unité du fait de modes de vie perçus comme communs (les vêtements, la musique, les sorties, etc.), alors qu'elle regroupe des populations qui, in fine, ont des expériences de vie différentes. Les jeunes sont plurielles, elles se distinguent par des tranches d'âge, des besoins différents mais également des capitaux sociaux et spatiaux différents et, par voie de conséquence, des ressources différentes pour s'affranchir des déterminismes sociaux et territoriaux qui pèsent sur leurs trajectoires sociales. Les jeunes ne sont pas uniquement des adolescents avec des besoins occupationnels.

Une conception de la jeunesse qui reposerait sur le franchissement d'étapes et d'états séparés les uns des autres par des seuils fixes et immuables doit également être mise en question. Force est de constater que ces étapes sont désormais progressives, discontinues et réversibles.

Politique éminemment transversale, porteuse d'interventions dans différents secteurs municipaux, la politique jeunes révèle,

- Une approche complexe entre politiques sectorielles et publics cibles (tranches d'âge) et un partage des objectifs à renforcer au niveau municipal
- La nécessité d'un pilotage stratégique et d'une coordination appuyée sur des instances de coordination et d'animation de la transversalité
- Un référentiel d'évaluation à préciser

Les jeunes interpellent par ailleurs l'approche et le périmètre communaux. Les jeunes sont mobiles et peuvent avoir des comportements "volatiles". Consciente de cela, la Ville a signé des partenariats nouveaux pour apporter plus de moyens avec des collaborations intercommunales en lien avec le Programme d'Investissement d'Avenir (PIA). Dans un contexte de métropole, s'énonce la question de la subsidiarité : l'échelon communal est-il le plus pertinent et le plus efficace pour le public jeune ? Force est de constater que le public jeune Herblinois dispose d'un capital spatial qui ne se limite pas au territoire communal. La ville centre constitue un espace parcouru et approprié, un espace où se loge également une partie des réponses que les jeunes Herblinois mobilisent.

A l'approche institutionnelle et métropolitaine, s'ajoute l'intervention d'acteurs associatifs, particulièrement des fédérations et grandes associations d'éducation populaire dont l'action et le maillage thématique et géographique sont complémentaires des politiques publiques.

Il apparaît cependant qu'une approche de proximité et le lien entre la Collectivité et les jeunes de la commune restent des fondamentaux, en particulier sous les angles de l'animation, de la démocratie et du développement locaux où une entrée systématiquement métropolitaine des jeunes est lacunaire. Les acteurs métropolitains doivent ainsi plutôt s'inscrire dans une logique de cohérence globale, de cercles concentriques et de cas par cas pour les dispositifs ou politiques partagés.

Des problématiques nouvelles sont apparues sur les dernières périodes.

Une crise COVID qui est venue alimenter et accélérer une polycrise (sociale, éducative, psycho-sociale, démocratique, environnementale) et renforcer une perte de repère des jeunes comme des professionnels.

Pour la jeunesse particulièrement, cette polycrise conduit à une remise en cause du système (sanitaire, politique, économique, démocratique) voire à une crise existentielle interrogeant le sens de la vie. Les valeurs établies ou à défendre, le rapport aux autres, à la société, au travail, la projection dans le futur, libre ou actif en sont remis en perspective et le rapport avec l'institution et son usage s'en trouvent profondément perturbés.

Cette poly-crise est source d'anxiétés diverses et cause la hausse de problématiques, notamment en matière de santé mentale.

Les questions d'égalité, de la place des femmes et des filles, de genre font également l'objet d'interventions et de sollicitations renforcées de la part du service.

On observe par ailleurs des jeunes de plus en plus jeunes sur l'espace public, des pré-ados en errance, des adolescents repérés souvent à cause d'actes déviants. S'il convient d'interroger le regard de l'institution et des adultes sur les jeunes, la place qui leur est donnée, leur perception et acceptation, la question occupationnelle des jeunes, des adolescents et des loisirs convient d'être posée. Comment pouvons-nous répondre de manière transversale à la question des loisirs dans un objectif d'engagement, de socialisation au-delà de la recherche de paix sociale ?

L'accompagnement des jeunes ne peut ni ne doit s'appréhender comme une problématique directement ou uniquement corrélée aux situations sociales des jeunes. La politique jeunes n'est ainsi pas positionnée sur des origines ou catégories sociales mais sur des besoins.

Les besoins d'accompagnement peuvent être plus importants pour des personnes pour lesquelles les appuis traditionnels (famille, école, environnement) et les ressources sont moindres, a fortiori dans le domaine de l'insertion socioprofessionnelle restant un marqueur fort du service, et les professionnels s'accordent sur l'identification de facteurs de risque, parmi lesquels la monoparentalité, les fratries nombreuses, la situation de vulnérabilité familiale, etc, mais compte-tenu de la multiplicité et l'évolution des problématiques sujettes à accompagnement, même cette généralité est à relativiser.

Enfin, la ville de Saint-Herblain s'inscrit aujourd'hui dans une dynamique démographique positive, le territoire urbain se renouvelle, de nouveaux quartiers sont aménagés, des migrants mineurs arrivent en nombre sur la ville, autant de sujets qui sont venus questionner les élus sur l'effectivité des résultats à attendre de notre politique jeunes.

Au-delà de Saint-Herblain, les référentiels les plus communs s'accordent sur le fait qu'une politique publique de la jeunesse repose sur 4 piliers :

- L'animation et le développement d'une offre de loisirs.
- L'accompagnement vers l'autonomie.
- L'information, permettant d'accompagner les jeunes dans l'offre et les leviers existant.
Ces dimensions d'autonomie et d'information concourant à la citoyenneté et l'émancipation des jeunes.
- La prévention – primaire et secondaire.

Les axes du bien-être et de la santé, et de la citoyenneté et de la place des jeunes qui, on l'a dit se retrouvent dans ces piliers font l'objet d'orientations volontaristes à Saint-Herblain.

Quelles fragilités chez les jeunes du territoire ?

Indice de fragilité des jeunes non scolarisés (Indice © Compas)

Méthode : Un baromètre pour mesurer le cumul de fragilité des jeunes non scolarisés

Pour les jeunes non scolarisés, la question de l'accès potentiel à l'emploi est un facteur essentiel, plus ils sont éloignés de l'emploi, plus la fragilité est importante. Or, le niveau de diplôme est un déterminant pour entrer sur le marché du travail et accéder à un emploi. Ainsi, pour les jeunes de 15-24 ans, l'absence de diplôme apparaît comme un critère de fragilité majeure. Parmi les jeunes actifs, le lien à l'emploi est différent selon que l'on soit en contrat précaire, en recherche d'emploi ou à temps partiel ; ces critères constituent d'autres facteurs de fragilité.

La question de la mobilité des actifs est également un élément clé de l'insertion professionnelle en particulier pour les emplois demandant un niveau de qualification faible. En effet, les emplois les moins qualifiés sont devenus des emplois nécessitant une forte mobilité : soit une mobilité entre le domicile et le travail, soit une mobilité au sein de l'emploi. Le fait de ne pas disposer de voiture constitue un autre facteur de fragilité pouvant freiner l'accès à un emploi.

De plus, le fait d'avoir au moins un enfant à charge constitue un autre un facteur de fragilité, celui-ci étant amplifié en cas de monoparentalité. Cela demande une plus grande disponibilité, notamment quand les modes de gardes sont insuffisants mais aussi des ressources financières supplémentaires.

Sans être parents eux-mêmes, les jeunes vivant au sein d'une famille monoparentale se retrouvent également dans une situation de fragilité plus importante que ceux vivant au sein d'un couple parental, les revenus du ménages étant bien souvent plus faibles dans les familles monoparentales (un seul adulte apporteur de ressources, contre deux dans un couple parental - autre adulte que le jeune -).

Le lieu de résidence peut être un facteur de fragilité, notamment pour les jeunes adultes vivant en habitat précaire et ceux vivant hors logement ordinaire (foyer jeunes travailleurs,...). Le fait de vivre dans un logement sur-peuplé ne permet pas à chaque personne du ménage de disposer de sa propre pièce. L'absence d'autonomie et d'intimité des jeunes adultes peut créer des difficultés de cohabitation et des situations de tension renforçant des fragilités existantes. Enfin, le fait d'être immigré (né étranger à l'étranger) ou étranger (ne possédant pas la nationalité française) peut révéler des difficultés d'expression et/ou de compréhension de la langue française, et/ou être un frein dans l'accès aux droits et services mais aussi pour accéder à certains emplois (fonction publique,...).

2/ PRINCIPALES ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET OPERATIONNELLES

Les principales orientations stratégiques et opérationnelles de la politique jeunesse sont principalement déclinées dans :

- Les Comités stratégiques jeunesse des 16 décembre 2020, 16 juin 2021 et 15 juin 2022
- Le projet de direction de la Direction des jeunes, des sports et de l'action socioculturelle (DJSAS) 2022-2026
- Le bilan mi-mandat 2019-2022 réalisé en 2023

Elles s'articulent selon trois axes :

- Réaffirmer l'accompagnement vers l'autonomie.
- Enrichir le bien-être et la question des loisirs ados.
- Renforcer la place des jeunes, la participation des jeunes, la proximité par un rapprochement avec l'action socioculturelle.

Le Plan d'Accompagnement vers l'Autonomie, le Plan Bien Être et le Plan Place Aux Jeunes ont connu des déclinaisons très concrètes des orientations politiques passées autour de cinq axes :

- Accompagner les jeunes dans leur parcours vers l'insertion professionnelle ;
- Créer les conditions de l'autonomie et d'un passage réussi vers l'âge adulte ;
- Œuvrer à l'épanouissement et à l'ouverture culturelle des jeunes ;
- Favoriser l'envie des jeunes de participer à la vie sociale ;
- Anticiper les situations de marginalisation par une stratégie de prévention globale des difficultés.

3/ ETAT DES LIEUX DE L'EXISTANT OPERATIONNEL

De 2013 à 2023, la ville a impulsé la mise en œuvre de 3 plans d'action avec une nécessité de penser les jeunes comme une déclinaison d'un programme transversal.

De manière non exhaustive, ils ont permis d'agir et d'expérimenter :

- La création des Pôles Ressources Jeunesse - structures d'accueil des jeunes de 14/25 ans en individuel ou en collectif - Accès à l'information pour tous - implantation au sein des deux quartiers prioritaires. Les deux Pôles Ressources Jeunesse ont intégré en 2015 le Réseau information Jeunesse des Pays de la Loire, en étant labellisés IJ (Information Jeunesse) par Info Jeunes Pays de la Loire (ex CRIJ - Centre Régional Information Jeunesse) et l'Etat en vertu d'une convention tripartite triennale ;
- L'accompagnement des situations les plus problématiques avec le contrat de suivi individualisé ;
- La mise en place de permanences délocalisées (CSC, lycées...)
- Le développement d'actions d' « aller vers »
- La mise en place d'actions, animations, ateliers collectifs
- Actions partenariales diversifiées (institutionnels, associatifs, économiques) et inscriptions dans divers dispositifs, particulièrement sur les thèmes de l'insertion socioprofessionnelle, citoyenneté, action sociale, mobilité, culture...
- La mise en œuvre des aides aux jeunes et l'accompagnement de projets ;
- Des actions de prévention, des interventions dans les collèges et les lycées ;
- La mise en œuvre d'activités passerelles pour les jeunes avec des stages associant culture et sports ;
- Le recueil de la parole de jeunes (émissions de radio "direct jeunes" ; magazine AJT, micro-trottoirs...) ;
- L'accueil de plus d'apprentis ou de stagiaires (notamment de 3ème), volontaires en service civique (ville employeur) ;
- Les axes du parcours citoyen ;
- Le dispositif de « l'aller vers » dématérialisé avec les Promeneurs du net ;
- La mise en place d'une offre de loisirs à destination des 10-15 ans pendant les vacances scolaires.

Ils ont permis par ailleurs d'entrevoir une cohérence des offres en faveur des jeunes avec l'installation d'instances de pilotage ou de travaux partagés permettant le partage, la prise de décision et l'impulsion.

L'ensemble de ces interventions a donné lieu aux observations suivantes :

- une politique jeunesse avec un fort positionnement pour un accompagnement vers l'autonomie (orientation, Scolarité, formation, emploi, mobilité, santé, accès aux droits)
- une capacité d'initiative et de réactions conformes aux temporalités propres à la jeunesse,
- une expérience dans le développement de l'employabilité et des ressources partenariales importantes autour de dispositifs variés et riches (PIA).
- d'importants décalages entre les orientations initiales et les réalisations,
- un décalage de compétence entre les profils de postes d'animateurs et les missions de médiations se rapprochant des référentiels du travail social
- un problème d'absence de management transversal.

Des ressources importantes sont déployées mais dispersées et évolutives :

- Internes (transversalité/pluridisciplinarité)
- Externes (institutions, associations, entreprises)
- Une visibilité et une interconnaissance à renforcer

La DSAVA (direction des sports, de l'animation et de la vie associative) a été réorganisée en DJSAS avec la création d'un Pôle Jeunesses intégrant le service de l'Action Socioculturelle et le besoin réaffirmé de structurer en interne un pilotage fort pour coordonner l'ensemble des actions entreprises par différents acteurs internes et externes.

Le projet jeunesse promeut la transversalité et les multiples implications. Il se déploie de manière transversale au sein de la collectivité en positionnant le Pôle jeunes comme l'acteur central de la collectivité sur cette thématique, pilote et coordinateur, mais non pas unique interlocuteur.

A ses côtés, le secteur socioculturel déploie un partenariat avec les centres socioculturels (CSC) tous engagés dans des projets jeunes. On notera la désignation d'un référent animateur jeunesse du Pôle par quartier, présent à une réunion d'équipe du CSC par mois et l'identification d'un « référent jeunesse » dans chaque centre, un des deux animateurs socioculturels « Ville » ou un animateur salarié associatif.

D'autres acteurs de la jeunesse, au sein de la collectivité, sont invités à contribuer à la politique jeunesse globale : DPR (prévention délinquance), DJSAS (sports et loisirs), DAC (activités de la Bibliothèque et maison des arts plus particulièrement), la DS (action sociale), la DE (l'action du PRE notamment), mais aussi la DNPE, la DRH (en tant que Ville employeur), la DCU sur le volet concertation, la mission citoyenneté et égalité des droits...

4/ PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT OU D'EXPERIMENTATION AU COURS DE LA CONTRACTUALISATION ET DESCRIPTION DES AMBITIONS CONTRACTUALISEES DANS LE CADRE DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2024-2028

En conformité avec le principe d'annualisation budgétaire qui régit le fonctionnement des collectivités territoriales et au regard du contexte relatif à la contribution des collectivités à la réduction des déficits de l'Etat, il paraît opportun – voire impérieux – de convenir d'une posture prudentielle quant à la soutenabilité des objectifs opérationnels déclinés au sein de la CTG.

En cela, et au-delà des ambitions partagées entre la Ville de Saint-Herblain et la CAF de Loire-Atlantique, il convient d'intégrer la possibilité que les objectifs opérationnels puissent, dans le cadre d'un dialogue partenarial permanent, être reconsidérés.

Le mandat en cours est placé sous le signe de la continuité : réaffirmer, enrichir, renforcer. L'ensemble de l'action fait l'objet de réflexions et d'ajustements sur les orientations et les organisations.

Un certain nombre de champs sont d'objets d'enjeux majeurs et d'expérimentations :

Aller vers et hors les murs

Comme évoqué ci-dessus, la ville de Saint-Herblain s'inscrit aujourd'hui dans une dynamique démographique positive, le territoire urbain se renouvelle, de nouveaux quartiers sont aménagés et l'idée d'être présent en proximité, de favoriser la rencontre et l'accompagnement des jeunes dans tous les espaces devient prégnante. Par ailleurs la rencontre avec les publics cibles nécessite une démarche renforcée et un geste envers eux. La création de dispositifs mobiles et l'investigation de nouveaux espaces pour se donner les moyens d'aller vers, est ainsi au cœur des projets municipaux.

Il s'agit de renforcer le lien avec les jeunes pour mieux atteindre nos objectifs et de recueillir leur parole pour un appui sur leurs savoirs d'usage et pour encourager la participation.

Aujourd'hui et dans l'avenir, la rue numérique est de même un vrai sujet pour qualifier un nouvel aller vers, il nous faut aussi l'étudier.

Offre de loisirs

Le deuxième axe de l'action municipale et l'orientation sur les loisirs a d'autres vertus et objectifs que le mode de garde et la simple dimension occupationnelle voire consommatrice : épanouissement et découverte, émancipation et citoyenneté, mixité sociale, capacité de repérage de certains publics, pédagogie « détournée », régulation, prévention primaire, bien-être et santé etc.

L'offre de loisirs, qui notamment peine à trouver son public sur la tranche d'âge 13-15 ans fait l'objet d'une refonte au sein de la DJSAS, s'appuyant sur les leviers suivants :

- Plus de partage, de co-construction (CSC, ressources locales, DAC), de ramifications, prolongements, de mixité des propositions (culture, sports...) de coordination de l'intégralité des propositions municipales
- Plus de concertation des jeunes
- Transmission de savoir et faire-ensemble au service de l'autonomie
- Plus de souplesse dans la communication
- Une continuité et une attractivité sur les RH
- Des questions sur la cohérence des tranches d'âge, sur la lisibilité et l'accessibilité de l'offre
- La fidélisation des jeunes et le lien avec eux au-delà de l'offre loisirs
- Des questions et enjeux sur la tarification (tarification au forfait pour les 14-17 ans, inscription spontanée à une sortie, une activité, etc.)

Insertion socioprofessionnelle

Dans le cadre de l'axe 1, sur l'autonomie, tonalité principale de la politique jeunesse herblinoise. L'insertion socioprofessionnelle (orientation, formation, emploi) est un marqueur fort de l'action municipale, reconnu et inspirant au-delà de la Ville.

Dans un contexte mouvant (plein emploi, rapport au travail bouleversé par les crises sociétales précédemment évoquées), la perpétuation de ce talent herblinois et du lien avec les acteurs économiques du territoire reste un enjeu majeur et un terrain d'expérimentation et de réajustements permanents.

Place des jeunes – rapprochement avec l'action socioculturelle

La réunion des secteurs jeunesse et action socioculturelle doit permettre le déploiement de l'éventail de nos politiques publiques, des accompagnements individuels jusqu'au soutien de la participation et des actions collectives, sur la base d'axes lisibles de coopération et de complémentarité, avec notamment des grilles de lecture partagées :

- Soutien et développement des initiatives projets collectifs de jeunes en lien avec les partenaires associatifs et institutionnels au cœur des quartiers. Soutien la relation associative de proximité en lien avec la Direction Citoyenneté Usagers (DCU) ; Poursuite et renforcement du soutien à la parentalité et des CLAS (Accompagnement à la scolarité) ;

- Expérimentation à l'échelle des quartiers – les CSC sont des laboratoires pour innover sur les pratiques « jeunesses » en veille et en mouvement sur les questions de participation, d'engagement et des pratiques pour les 11/25 ans, notamment sur jeunesse et citoyenneté, jeunesse et numérique, jeunesse et loisirs - promotion l'aller vers, recueil de parole ;
- Articulation avec et renvoi systématique sur les dispositifs de droit commun, via les PRJ ou en direct ;
- Implication les jeunes dans la vie associative

Alors que dans l'organisation et sur le terrain, le rapprochement avec l'action socioculturelle est fluide, la complexité de la relation entre la Ville et les associations socioéducatives et culturelles (ASEC) empreint l'axe 3, enrichi de ce rapprochement sur le mandat, d'une certaine confusion.

Une réflexion est ainsi engagée entre ces partenaires sur l'ensemble du partenariat et de la gouvernance de l'action socioculturelle herblinoise vers plus de confiance et de fluidité.

Au-delà du secteur socioculturel dont c'est la vocation, la réflexion globale sur la participation se mène avec la DCU et tous acteurs : Comment les inviter à participer ? Comment communiquer ou intéresser des jeunes de 13/15 ans peu captifs des propositions des structures associatives (au-delà des acteurs du sport) et souvent attirés par les propositions des acteurs économiques ? Comment pouvons-nous toujours les accompagner, les occuper, les animer, les séduire ?

Monoparentalité

Les familles monoparentales sont plus exposées aux difficultés d'accès à l'emploi et au risque de pauvreté et certains adolescents et jeunes adultes se retrouvent particulièrement fragilisés

- Des leviers d'action à mobiliser pour faciliter leur insertion professionnelle des jeunes parents en situation de monoparentalité (mode de garde, mobilité...) ;
- Des actions ciblées en terme d'accompagnement à la parentalité pour les monoparents d'adolescents et de jeunes adultes.

Accueil des jeunes

Le souhait d'avoir des professionnels au contact des jeunesses en lien les uns avec les autres et en proximité, des référents identifiés et repérés conduit à penser et adapter les lieux de rencontre ou de regroupement en fonction des besoins et des âges et à réfléchir sur la question des espaces et lieux d'accueil.

Les professionnels, institutionnels ou associatifs, intervenant sur la jeunesse font le constat que le lien, particulièrement avec les jeunes les plus concernés par leurs interventions passe nécessairement par une dimension informelle préalable que permettent ou favorisent des espaces dédiés ou des actions d'aller vers. Des expérimentations sur des espaces, non exclusifs, mais dédiés à la jeunesse sur des temps consacrés sont ainsi réfléchies comme des outils pour permettre le déploiement efficace de nos politiques publiques :

- Espaces ouverts, points de chute – lieux hybrides avec dimension informelle et liens de confiance avec les professionnels et l'Institution, dimension ressource et projets et cheminement de l'une vers l'autre, rencontres entre pairs
- Ressources multiples, coopération entre professionnels, à dimension pluridisciplinaire - partenariats pour l'animation du lieu entre professionnels, bénévoles, associations...
- Lieux de responsabilisation, implication, où l'on fait concrètement ensemble
- Lieux de repérage de situations pour les professionnels
- Vigilance sur des aspects organisationnels et des conditions exigeantes : horaires adaptés et dérogatoires pour les professionnels, compétences, postures, disponibilités

Relais sur le territoire

Renforcer et cultiver le lien avec les jeunes apparaît comme une nécessité qui peut s'appuyer sur des :

- Relais chez les jeunes : jeunes qui l'ont fréquenté ou ont participé à des actions ambassadeurs du PRJ
- Missions de service civique, accueil de stagiaires
- Recueil de parole

Communication

Adapter nos modes de communication très globalement pour investir, faire participer, concerter les jeunes (par exemple au sein des nouveaux espaces libres et sportifs, poursuivre la dynamique Promeneurs du net, investir les réseaux sociaux...)

Sports

- S'appuyer sur divers aménagements et équipements extérieurs, sur l'espace public (dans les parcs, *hobby land*, *skate park*, *street workout*, etc.) ;
- Revendiquer l'axe santé des jeunes pour définir les aménagements sportifs et bien être sur l'espace public ;
- Développer les pratiques sportives libres en pensant aussi la place des filles

Prévention

La prévention a fait l'objet d'un fort réinvestissement avec la création d'un service ad hoc sur le mandat précédent et reste un pilier de l'action jeunes (voir par ailleurs).

Transition

Le développement durable et la transition sont des enjeux pour toute l'action municipale. Les politiques jeunes municipales s'inscrivent dans les finalités et objectifs de développement durable, en particulier la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations, l'épanouissement de tous les êtres humains, la santé et le bien-être, l'éducation de qualité, l'égalité entre les sexes, le travail décent et la croissance économique, les inégalités réduites, les partenariats pour la réalisation des objectifs.

5/ RESSOURCES HUMAINES MOBILISEES POUR L'ANIMATION DE LA POLITIQUE DANS LE CADRE DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2024-2028

Afin de garantir l'animation de la politique publique jeunesse, 4 postes de chargés de coopération sont identifiés. Au regard de la transversalité de cette politique publique, 2 chefs de services sont particulièrement mobilisés ainsi qu'un responsable de pôle et un chargé de coordination loisirs, eux-mêmes rattachés au responsable du service action socioculturelle et jeunesse. Ces 4 chargés de coopération co-animent, en proximité, l'intervention municipale, pour un équivalent de 1,75 ETP.

Coopération thématique	Intitulé du poste	Nom du référent	ETP	ETP par politique sectorielle
X	DPR / Responsable du service prévention de la délinquance	Jessie RAZES	0,50	1,75
X	DJSAS / Responsable du service action socioculturelles et jeunesse	Mathieu KEPPEY	0,25	
X	DJSAS / Responsable du pôle jeunesse	Lauranne AUFRAY	0,75	
X	DJSAS / Chargé de coordination loisirs jeunesse	Olivier SOUDY	0,25	

A ce titre, ces missions participent de la conduite opérationnelle de la politique publique jeunesse, champ d'intervention partagé avec d'autres institutions (compétence partagée) ainsi qu'avec d'autres catégories d'opérateurs pouvant être associatifs ou économiques. Les enjeux de coordination et de régulation sont ici primordiaux afin de garantir la cohérence interne et externe de l'intervention et satisfaire à une exigence de haute qualité de service public, visant à adapter le territoire à la jeunesse. Il s'agit notamment de :

- prendre en compte la démographie et les besoins/attentes des jeunes en transversalité dans toutes les politiques municipales : urbanisme, logement, sport, culture, social...
- garantir/relayer l'information auprès des jeunes, l'accès aux aides et aux droits
- la veille sociale, la coordination et la mobilisation du partenariat : faciliter la coordination et l'intervention des nombreux acteurs intervenant auprès des jeunes

Aussi incombe-t-il aux postes de chargé de coopération de veiller à l'animation de la dimension partenariale et coopérative ; laquelle concourt pleinement à l'animation de la CTG.

En la circonstance, les chargés de coopération ont – schématiquement – pour missions :

- de créer les conditions d'une démarche de veille territoriale afin d'anticiper l'évolution de la demande sociale ;
- de structurer et d'animer l'écosystème partenarial (le cas échéant, au sein d'instances partenariales de coordination dédiées) ;
- de mettre en réseau les acteurs du territoire pour éviter les ruptures dans les parcours d'autonomie ;
- de veiller à la conformité de l'intervention au regard des champs normatifs et réglementaires ;
- de développer opérationnellement le plan d'actions dédié auprès des publics cibles ;
- au titre de l'éducation à la citoyenneté, valoriser l'expression des jeunes et adapter la communication institutionnelle à l'intention de la population jeune ;
- de soutenir des démarches de suivi et /ou d'évaluation visant à l'amélioration continue de l'action publique ;
- d'accompagner les initiatives émergentes ;
- de valoriser les actions engagées et déployées auprès du public afin, par le levier de l'information, de participer à la lutte contre le non-recours.



CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2024-2028 NOTE STRATEGIQUE SOUTIEN A LA PARENTALITE

1/ CADRAGE CONTEXTUEL

La parentalité demeure un champ d'intervention à circonscrire. En cela, la définition apportée en 2012 par le Comité national de soutien à la parentalité, est facilitante.

« La parentalité désigne l'ensemble des façons d'être et de vivre le fait d'être parent. C'est un processus qui conjugue les différentes dimensions de la fonction parentale, matérielle, psychologique, morale, culturelle, sociale. Elle qualifie le lien entre un adulte et un enfant, quelle que soit la structure familiale dans laquelle il s'inscrit, dans le but d'assurer le soin, le développement et l'éducation de l'enfant. Cette relation adulte/enfant suppose un ensemble de fonctions, de droits et d'obligations (morales, matérielles, juridiques, éducatives, culturelles) exercés dans l'intérêt supérieur de l'enfant en vertu d'un lien prévu par le droit (autorité parentale). Elle s'inscrit dans l'environnement social et éducatif où vivent la famille et l'enfant ».

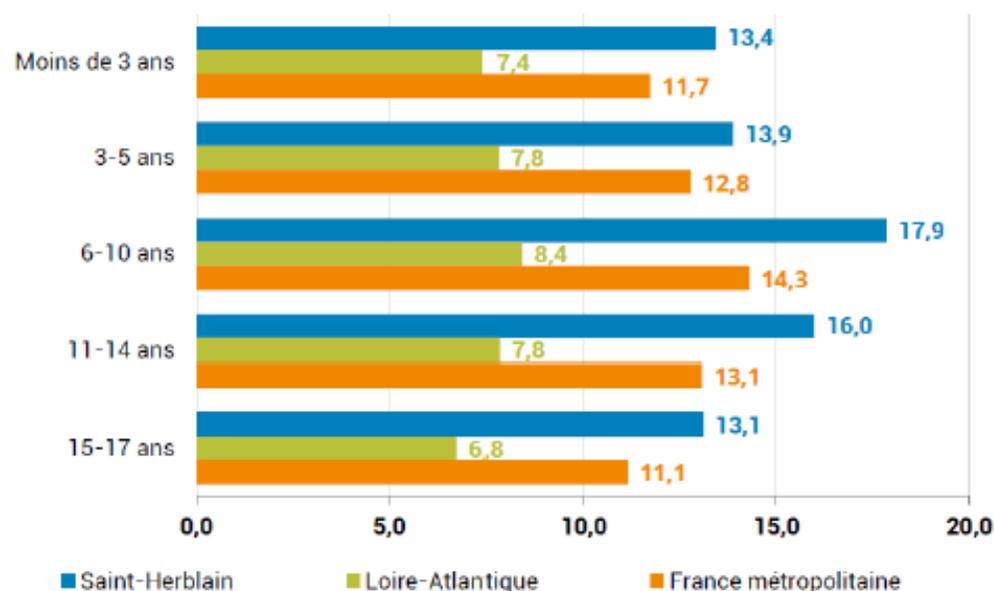
Un large consensus existe quant à l'intérêt des politiques de soutien à la parentalité comme objet « d'investissement social » dans la mesure où une intervention précoce et structurée auprès des parents se révélerait, dans la grande majorité des cas, pertinente, qu'il s'agisse des dynamiques positives induites avec les bénéficiaires ou qu'il s'agisse des coûts de prise en charge ultérieurs évités. En cela les politiques de soutien à la parentalité sont tout autant des politiques de prévention que des politiques de prise en charge dès lors qu'une situation problématique se trouve révélée.

En cela les politiques de soutien à la parentalité constituent un agrégat d'initiatives visant à apporter – directement ou indirectement – une réponse aux difficultés que rencontrent les parents, et ce quelques soit l'âge de l'enfant. La politique de soutien à la parentalité procède ainsi des effets combinés de plusieurs autres politiques publiques (politique de l'enfance et de la famille, action sociale, politique éducative, justice des mineurs, prévention et promotion de la santé, etc.). Plus largement, la question se pose également de savoir, dans quelle mesure ou sous quelles conditions les actions facilitant le rapprochement parent(s) – enfant(s) participent-elles d'une politique de soutien à la parentalité ?

Bien que le soutien à la parentalité ne puisse ni ne doit s'appréhender comme une problématique directement ou uniquement corrélée aux ménages en situation de vulnérabilité, les professionnels s'accordent sur l'identification de facteurs de risque : la monoparentalité, les fratries nombreuses, le fait que le ménage vive en dessous du seuil de pauvreté, etc, comptent parmi ceux-ci.

A cette fin, il paraît nécessaire de s'intéresser aux conséquences des problématiques de parentalité. En effet, si les politiques de soutien à la parentalité ont toutes pour objectifs de conforter les parents dans leur rôle (affectif, éducatif, satisfaction des besoins primaires), il s'agit d'éviter que des enfants ne se trouvent en situation de vulnérabilité socio-éducative. La Ville bénéficie en cela des travaux et de l'expertise du cabinet COMPAS-TIS, lequel a élaboré un indice synthétique permettant d'estimer la part de mineurs en situation de vulnérabilité socio-éducative sur un territoire. Précisons qu'avec cet indice synthétique, il ne s'agit que de l'estimation d'une « zone de risque », en aucun cas d'un inventaire précis de situations dûment répertoriées par les travailleurs et intervenants sociaux.

Or, dans la mesure où il est statistiquement impossible d'évaluer les situations parentales requérant un accompagnement spécifique, cet indice permet, en creux, de bénéficier d'un outil d'interpellation pertinent.



ESTIMATION DE LA PART DES MINEURS EN SITUATION DE VULNÉRABILITÉ SOCIO-ÉDUCATIVE, PAR CLASSES D'ÂGE

Source : INSEE, RP-Fichiers détails 2017
Traitements Compas 2021

Valeurs inférieures à celle de Saint-Herblain

Valeurs proches de celle de Saint-Herblain

Valeurs supérieures à celle de Saint-Herblain

DÉFINITION

Indice de vulnérabilité : nous considérons qu'un enfant est vulnérable, et pourrait potentiellement avoir besoin d'un soutien scolaire, dès lors qu'il cumule 4 de ces 7 facteurs de risques :

- vivre dans une famille monoparentale
- vivre dans famille nombreuse (3 enfants et plus)
- vivre au sein d'une famille où « tous les parents » ont un bas niveau de formation (BEPC ou brevet des collèges au plus)
- vivre dans une famille comptant au moins un parent se déclarant au chômage ou occupant un emploi précaire
- vivre dans une famille sans aucun adulte actif en emploi
- vivre en appartement locatif dans un immeuble ancien
- vivre dans un logement surpeuplé

	Mineurs vulnérables de moins de 11 ans	
	Nb	%
Quartier Bourg	261	10,7
Quartier Centre	199	13,2
Quartier Est	335	27,6
Quartier Nord	228	16,0
Saint-Herblain	1 024	15,5
Nantes Métropole	10 164	12,7
Loire-Atlantique	15 256	8,0
France métropolitaine	1 095 725	13,2

Quels sont les principaux enseignements issus de ces données ?

1/ globalement, plus de 1.000 mineurs âgés de moins de 11 ans seraient en situation de vulnérabilité socio-éducative à Saint-Herblain, soit 15,5% de la classe d'âge, quand cet indice n'est que de 12,7% à l'échelle de Nantes Métropole, de 8,0% à l'échelle du département, et de 13,2% à l'échelle de la France métropolitaine ;

2/ l'estimation de la part des mineurs en situation de vulnérabilité socio-éducative à Saint-Herblain, révèle une situation qui, quelle que soit la classe d'âge observée, est chaque fois supérieure aux estimations consolidées à l'échelle du département ou de France métropolitaine ;

3/ l'estimation de la part des mineurs en situation de vulnérabilité socio-éducative à Saint-Herblain est particulièrement prononcée pour les âges correspondant à la scolarisation en élémentaire (6-10 ans) et au collège (11-14 ans) ;

4/ il existe une très forte hétérogénéité entre les différents grands quartiers de la Ville, avec notamment un rapport de 1 à 2.5 entre les quartiers du Bourg (10,7% des moins de 11 ans seraient dans cette zone de risque de vulnérabilité socio-éducative) et le quartier Est-Bellevue qui lui aurait un indice de 27,6%.

Certains points de réflexion, certaines problématiques s'énoncent de façon récurrente dès lors que les objectifs de la politique de soutien à la parentalité sont évoqués, à savoir :

- Qui sont les destinataires de cette politique publique : les parents, les enfants ou les deux ?
- En fonction de l'âge des enfants, quelles articulations / passerelles mettre en œuvre afin de faciliter un continuum d'accompagnement ? quelle gestion des fratries ?
- Faut-il faire prévaloir le caractère universaliste ou, au contraire, ciblé des dispositifs et actions ?
- Quelle place réservée à la libre initiative des parents : faut-il les orienter ? Faut-il contraindre ?
- Méthodologiquement, est-il préférable de laisser les parents échanger librement entre eux, entre pairs, ou de faire intervenir un tiers (professionnel, bénévole, parent « expérimenté », etc.) ? Selon quelles modalités faire cohabiter les deux approches ?
- Les questions de frontières, et l'existence d'un continuum de types d'actions qui peuvent être conduites en direction des parents (plus ou moins « interventionnistes », visant à informer, encourager, accompagner, infléchir ou corriger les pratiques parentales...).
- etc.

2/ PRINCIPALES ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET OPERATIONNELLES

Au regard de la transversalité de la politique de soutien à la parentalité, plusieurs documents cadre municipaux y font référence et déclinent une intervention opérationnelle (cf. point 3/ Etat des lieux)

Il n'en demeure pas moins que les principales orientations relèvent d'intentions organisationnelles et partenariales. Il s'agit en effet de

- Veiller à la complémentarité des interventions diligentées sur le territoire,
- Créer les conditions d'une juste mobilisation des ressources existantes autour d'un projet fédérateur,
- Garantir la lisibilité et l'accessibilité de l'offre sur le territoire

3/ ETAT DES LIEUX DE L'EXISTANT OPERATIONNEL

Sans prétendre à l'exhaustivité, les actions et initiatives suivantes – qu'elles procèdent d'un accompagnement individuel ou collectif, mis en œuvre en régie ou par l'intervention d'un partenaire / prestataire – concourent à la politique de soutien à la parentalité. Sans mentionner les actions spécifiques menées dans le cadre de la politique de la Ville et suivies par la Direction Citoyenneté et Usagers, il est possible de mettre en valeur, 4 directions municipales qui concourent plus particulièrement au déploiement opérationnelle de la politique de soutien à la parentalité. Il s'agit des directions des Solidarités, de l'Education, des Affaires Culturelles et des Jeunesses, des Sports et de l'Action Socioculturelle.

Au titre de la Direction des Solidarités, il est possible de relever :

- Les actions et initiatives menées au titre des Lieux d'Accueil Enfant-Parent (LAEP) ;
- Les actions et initiatives conduites au titre des Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) ;
- Les actions et initiatives menées au titre des politiques d'action sociale, dans l'accompagnement des ménages avec enfants ;
- etc.

Au titre de la Direction de l'Education, il est possible de relever :

- Les actions et initiatives menées en proximité, à l'échelle de chaque groupe scolaire, pour favoriser l'implication des parents dans la vie de l'école, et partant, mieux intégrer leur rôle éducatif ;
- Les actions et initiatives conduites au titre du Programme de Réussite Educative (PRE) ;
- etc.

Au titre de la Direction des Affaires Culturelles, il est possible de relever :

- Les actions et initiatives menées autour de la politique du jeu et de la ludothèque ;
- La programmation culturelle du théâtre ONYX, pour partie orientée vers les publics « famille » et « jeunes » ;
- etc.

Au titre de la Direction des Jeunesses, des Sports et de l'Action Socioculturelle, il est possible de relever :

- Les actions et initiatives conduites par le services jeunes à destination des jeunes en rupture familiale ;
- Les actions et initiatives menées par les centres socioculturels ;
- etc.

4/ PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT OU D'EXPERIMENTATION DANS LE CADRE DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2024-2028

En conformité avec le principe d'annualisation budgétaire qui régit le fonctionnement des collectivités territoriales et au regard du contexte relatif à la contribution des collectivités à la réduction des déficits de l'Etat, il paraît opportun – voire impérieux – de convenir d'une posture prudentielle quant à la soutenabilité des objectifs opérationnels déclinés au sein de la CTG.

En cela, et au-delà des ambitions partagées entre la Ville de Saint-Herblain et la CAF de Loire-Atlantique, il convient d'intégrer la possibilité que les objectifs opérationnels puissent, dans le cadre d'un dialogue partenarial permanent, être reconsidérés.

De manière schématique, les perspectives pourraient se décliner comme suit :

- donner priorité à la définition d'un cadre de coordination transversale au sein de la collectivité (logique de cohérence interne) ;
- élargir la coordination aux partenaires institutionnels et associatifs, animer un réseau d'acteurs (logique de cohérence externe), dans un deuxième temps ;
- établir un état des lieux de l'existant à l'échelle du territoire (ou à destination des familles herblinoises) ;
- définir un programme de sensibilisation / formation à destination des différents acteurs de cette politique publique ;
- soutenir les expérimentations méthodologiques et opérationnelles, ainsi que les acteurs émergents ;
- Intégrer le champ de la prévention, notamment autour des pratiques à risques et addictives ;
- convenir de modalités d'évaluation de la politique de soutien à la parentalité durant la convention (opportunité en 2025-2026).

5/ RESSOURCES HUMAINES MOBILISEES POUR L'ANIMATION DE LA POLITIQUE DANS LE CADRE DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2024-2028

Afin de garantir l'animation de la politique publique de soutien à la parentalité, 4 postes de chargés de coopération sont identifiés, répartis dans 3 directions différentes, témoignant ainsi de la volonté de la collectivité de porter une action globale. 1 responsable de service, 2 responsables de pôle et 1 responsable d'unité co-animation, en proximité, l'intervention municipale, pour un équivalent de 1,00 ETP.

Coopération thématique	Intitulé du poste	Nom du référent	ETP	ETP par politique sectorielle
X	DSOL / Responsable du pôle accueil famille	Sophie LE FOLL	0,25	1,00
X	DSOL / Responsable du pôle petite enfance secteur Ouest	Sabine FALEZAN	0,25	
X	DE / Responsable du service projet et stratégie éducative	Laurie BARRE	0,25	
X	DAC / Responsable unité Ludothèque et bibliothèque quartier Est	Emilie FOUASSIER	0,25	

A ce titre, ces missions participent de la conduite opérationnelle de la politique publique de soutien à la parentalité, champ d'intervention transversal au sein de la collectivité et, par ailleurs, partagé avec d'autres institutions (compétence partagée) ainsi qu'avec d'autres acteurs associatifs. Les enjeux de coordination et de régulation sont ici primordiaux afin de garantir la cohérence interne et externe de l'intervention et satisfaire à une exigence de haute qualité de service public. Aussi incombe-t-il aux postes de chargés de coopération de veiller à l'animation de la dimension partenariale et coopérative ; laquelle concourt pleinement à l'animation de la CTG.

En la circonstance, les chargés de coopération ont – schématiquement – pour missions :

- de créer les conditions d'une démarche de veille territoriale afin d'anticiper l'évolution de la demande sociale ;
- de déterminer des focus opérationnels différents selon les publics cibles ;
- structurer et de mettre en réseau les acteurs du territoire (le cas échéant, au sein d'instances partenariales de coordination dédiées) ;
- de développer opérationnellement le plan d'actions dédié auprès des publics cibles ;
- de veiller à la conformité de l'intervention au regard des champs normatifs et réglementaires ;
- de soutenir des démarches de suivi et /ou d'évaluation visant à l'amélioration continue de l'action publique ;
- de valoriser les actions engagées et déployées auprès du public afin, par le levier de l'information, de participer à la lutte contre le non-recours.



CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2024-2028 NOTE STRATEGIQUE POLITIQUE DU JEU – LUDOTHEQUE

1/ CADRAGE CONTEXTUEL

Qu'est-ce que le jeu ? Différentes définitions ont été données qui font ressortir les notions de « gratuité » ou « d'improductivité », la libre décision du joueur, l'absence de conséquence grave ou la « frivolité » du jeu, la nécessaire existence d'un cadre défini et de règles, l'incertitude de l'issue, la conscience du joueur qu'il est en train de jouer. Les travaux d'ethnologues, psychologues, psychanalystes, philosophes, sociologues et spécialistes du jeu ont mis en lumière son importance et son rôle dans l'épanouissement individuel et le fonctionnement social. Objet éminemment culturel, pratique massive et intergénérationnelle, le jeu est aussi au coeur d'une économie florissante – spectaculaire pour le jeu vidéo.

Les questions qui se posent aux bibliothèques autour du jeu ne sont pas nouvelles : celle du degré de prise en compte des usages et des attentes de publics larges, pour une part éloignés de la bibliothèque, celle de la légitimité d'un nouvel objet culturel dans les collections et de l'introduction de la « frivolité » d'un jeu ou d'une dynamique ludique pour faire découvrir la bibliothèque autrement. C'est encore celle du rôle et de la place que les bibliothèques veulent tenir dans la cité, entre « cathédrale du savoir » et « 3e lieu », entre pédagogie de l'information et exploration de nouveaux territoires graphiques et narratifs, entre hybridation de leurs propositions documentaires, culturelles, mixité de leurs espaces et maintien de leurs missions fondamentales d'accès au savoir, aux informations et à la culture.

Les bibliothèques qui entraînent leurs usagers – et leurs équipes – sur le terrain du jeu veulent nouer ou renouer un lien distendu entre la bibliothèque et certains publics – jeunes et étudiants notamment, changer l'image de la bibliothèque et du bibliothécaire, utiliser le jeu comme vecteur de sociabilité et d'échange entre générations, entre les usagers eux-mêmes, et entre usagers et bibliothèque.

Cette offre de jeux grandissante dans les bibliothèques territoriales s'est faite alors que d'autres structures proposaient déjà parfois jeux et jouets: les ludothèques. L'Association des Ludothèques Françaises en fédère une grande partie, s'inscrit dans une démarche de professionnalisation et pose de nombreuses recommandations qui s'avèrent être très proches des principes de fonctionnement des bibliothèques publiques.

A Saint-Herblain, nées au sein des centres de loisirs dans la fin des années 80, les ludothèques étaient alors pilotées par l'office municipal de la jeunesse, avec comme objectif principal l'animation enfance. L'offre de prêts de jeux et d'animation ludique fut complétée peu après avec l'ouverture de la Biludo au Centre Socio-Culturel de la Bernardière puis avec celle de la ludothèque de la Haute- Chaussée. En 2005, elles furent rattachées aux centres socioculturels au sein d'Espace Animation. Leur champ d'action s'élargit, en référence aux projets socioculturels de quartiers, en particulier en direction des familles. A l'occasion de la municipalisation d'Espace Animation en 2011, les ludothèques furent rattachées au réseau La Bibliothèque au sein de la Direction des Affaires Culturelles. L'année 2012 fut marquée par le lancement d'une « étude prospective sur la place du jeu dans la ville ».

En préambule du rapport élaboré à l'issue de l'étude prospective, la logique du rattachement des ludothèques au réseau de lecture publique herblinois fut affirmée : « La Bibliothèque, lieu de démocratisation culturelle, lieu de convivialité et de propositions d'actions culturelles, ne peut accueillir qu'avec cohérence et conviction ce nouveau media qu'est le jeu et qui répond aux mêmes objectifs d'épanouissement de l'individu et de l'être social que l'ensemble de son offre aux publics ».

Le jeu a toute sa place dans la bibliothèque, parmi les ressources et les actions qu'elle construit, en cohérence avec le projet de l'établissement, en prise avec son territoire et les pratiques de ses publics. Le jeu devient ainsi un élément de l'identité de la bibliothèque, identité qu'elle doit préserver dans toute sa complexité et toute sa richesse.

2/ PRINCIPALES ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET OPERATIONNELLES

La politique du jeu déclinée dans les médiathèques et ludothèques de Saint-Herblain est détaillée dans le projet du service la Bibliothèque qui s'est largement appuyé sur les deux études prospective jeu qui ont été réalisées en 2013 et actualisées en 2019, à l'occasion du Temps Fort Culture, évaluation de la politique publique culturelle herblinoise.

Les élus ont retenu 4 orientations majeures :

- positionner le jeu comme objet culturel, en lien avec les dimensions éducatives et sociales
- rechercher une diversité des publics : « Le jeu pour tous »
- mettre en place une fonction « ressources »
- équilibrer l'offre sur le territoire et l'espace public.

Par ailleurs, les élus ont validé en 2021 la gratuité universelle pour les médiathèques de Saint-Herblain : l'inscription est désormais gratuite pour les non-herblinois, dont les passages sur la commune sont nombreux de par sa position comme seconde commune de la métropole nantaise.

3/ ETAT DES LIEUX DE L'EXISTANT OPERATIONNEL

Aujourd'hui, la politique du jeu se décline dans les établissements suivants :

- La Ludothèque, au sein du centre socio culturel le grand B, dont la spécialité est la petite enfance
- La médiathèque Charles Gautier Hermeland, tête de réseau La Bibliothèque, avec un espace ludique offrant tous les types de jeu
- La médiathèque Gao Xingjian, avec un espace ludique autour du jeu de société et du jeu vidéo
- La médiathèque Bourg, avec un espace ludique offrant tous les types de jeu

A cette offre en dur s'ajoute une structure mobile, médiathèque de rue construite en collaboration avec la ville de Nantes dans le cadre d'un Contrat Territoire Lecture, qui est déployée dans les parcs du quartier Bellevue aux beaux jours avec une offre d'une centaine de jeux.

Par ailleurs, des espaces de jeux sont systématiquement installés lors de l'opération municipale Ca Bouge dans les Parcs qui vise à offrir une animation chaque jour de la semaine des vacances d'été.

Enfin, le service organise chaque année le Festival des jeux en février : une quinzaine de jours d'animations dans les médiathèques, mais également chez les partenaires municipaux et associatifs. Dans ce cadre, un prix (le double 6) est remis au jeu de société sélectionné par le jury.

4/ PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT OU D'EXPERIMENTATION AU COURS DE LA CONTRACTUALISATION ET DESCRIPTION DES AMBITIONS CONTRACTUALISEES DANS LE CADRE DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2024-2028

En conformité avec le principe d'annualisation budgétaire qui régit le fonctionnement des collectivités territoriales et au regard du contexte relatif à la contribution des collectivités à la réduction des déficits de l'Etat, il paraît opportun – voire impérieux – de convenir d'une posture prudentielle quant à la soutenabilité des objectifs opérationnels déclinés au sein de la CTG.

En cela, et au-delà des ambitions partagées entre la Ville de Saint-Herblain et la CAF de Loire-Atlantique, il convient d'intégrer la possibilité que les objectifs opérationnels puissent, dans le cadre d'un dialogue partenarial permanent, être reconsidérés.

Un travail autour de l'adaptation des horaires d'ouvertures des équipements est actuellement engagé auprès de la Direction générale de la ville. Cette approche vise à travailler autour de l'efficacité des ouvertures : l'objectif est d'ouvrir moins les équipements afin de les ouvrir mieux. Les statistiques de fréquentation établis par créneaux horaires montrent ainsi des résultats très disparates en fonction des jours, des heures mais également des saisons. Une adaptation au plus près des usages recensés permet d'augmenter la qualité du service rendu.

Les bilans d'activité montrent une dynamique très forte, qui engage le service à adapter ses moyens face à ce succès : de 2012 à 2022 les emprunts de jeux ont été multipliés par 7, et la fréquentation de La Ludothèque par 2.5. L'impact de la politique du jeu a donc été démultiplié, et ce à moyens de fonctionnement constants. Les requalifications successives des médiathèques mettant à disposition des espaces conviviaux, avec des propositions de jeu sur place et à emprunter, conjugués à la mise en place de la gratuité universelle ont permis d'aboutir à ces résultats extrêmement satisfaisants. Ces investissements nécessitent désormais des moyens de fonctionnement en corrélation.

5/ RESSOURCES HUMAINES MOBILISEES POUR L'ANIMATION DE LA POLITIQUE DANS LE CADRE DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2024-2028

Afin de garantir l'animation de la politique publique du jeu, 1 poste de chargé de coopération est identifié. 1 chargé de coordination jeux anime, en proximité, l'intervention municipale, pour un équivalent de 0,30 ETP.

Coopération thématique	Intitulé du poste	Nom du référent	ETP	ETP par politique sectorielle
X	DAC / Chargée de coordination jeux	Fanny DROUET	0,30	0,30

A ce titre, ces missions participent de la conduite opérationnelle de la politique publique du jeu.

Les enjeux de coordination et de régulation sont ici primordiaux afin de garantir la cohérence interne et externe de l'intervention et satisfaire à une exigence de haute qualité de service public. Aussi incombe-t-il au chargé de coopération de veiller à l'animation de la dimension partenariale et coopérative ; laquelle concourt pleinement à l'animation de la CTG.

En la circonstance, le chargé de coopération a – schématiquement – pour missions :

- de créer les conditions d'une démarche de veille territoriale afin d'anticiper l'évolution de la demande sociale ;
- de veiller à la conformité de l'intervention au regard des champs normatifs et réglementaires ;
- de mettre en réseau les acteurs du territoire ;
- de développer opérationnellement le plan d'actions dédié auprès des publics cibles (professionnels, parents, scolaires, etc.) ;
- d'accompagner les initiatives émergentes ;
- de soutenir des démarches de suivi et /ou d'évaluation visant à l'amélioration continue de l'action publique ;
- de valoriser les actions engagées et déployées auprès des différentes catégories de public.



CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2024-2028 NOTE STRATEGIQUE ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

1/ CADRAGE CONTEXTUEL

L'animation de la vie sociale est encadrée par la Caisse nationale d'allocations familiales (CNAF) et les Caisses d'allocations familiales (CAF). Depuis le début des années 1970, par délégation de l'État, celles-ci ont été positionnées comme un acteur central en raison de leur responsabilité en matière d'agrément, agrément qui, ipso facto, engage des financements institutionnels et entraîne le soutien des partenaires.

Le projet socioculturel se décline, à Saint-Herblain, selon une gouvernance atypique, fruit d'une histoire complexe ayant connu plusieurs rebondissements. Parmi les plus récents, nous pouvons rappeler :

- 2012 : municipalisation du secteur (dissolution de l'association Espace Animation), création d'un service municipal dédié avec 6 centres socioculturels (CSC), 6 associations socioéducatives et culturelles (ASEC) porteuses des agréments « animation globale » et « animation collective famille » ;
- 2016 : passage de 6 à 4 CSC (Bourg, devenu « Espace 126 » sur le quartier du Bourg, Sillon de Bretagne sur le quartier Nord, Soleil Levant sur le quartier Centre, et Bernardière, devenu « Grand B » sur le quartier Est-Bellevue) et élaboration d'un cadre spécifique Ville/CAF/ASEC ;
- 2018 : organisation municipale « cible » définie et requalification des postes des agents ;
- 2019 : présentation en conseil municipal des projets sociaux renouvelés et reconduction des 4 conventions tripartites Ville/CAF/ASEC pour 4 ans.

La démission collective du Bureau de l'Association socioculturelle du Grand B le 27/04/2022, suivie d'une suspension provisoire des agréments délivrés par la CAF 44 à compter du 01/07/2022, a créé une situation dérogatoire transitoire sur le quartier Est : en concertation avec la CAF 44 et la Fédération des Centres Sociaux, la Ville gère en régie le CSC du Grand B, avec un objectif de participation et d'implication et la perspective de la reconstitution d'un portage associatif du projet.

Un projet social a été défini à cette fin, soutenu par la CAF sans toutefois les agréments centre social « animation collective famille » et « animation globale ».

Ainsi, la Ville soutient actuellement 3 ASEC :

- suivant une gouvernance et une organisation chapeautées par une convention cadre Ville-CAF,
- cette dernière complétée par 4 conventions tripartites identiques Ville/CAF/ASEC « relatives à l'animation de la vie sociale par le centre socioculturel (...) » qui valident notamment le versement des prestations de service de la CAF à la Ville,

L'ensemble définissant :

- Les modes de gouvernance de l'action socioculturelle à Saint-Herblain et dans ce cadre le rôle des ASEC, porteurs des projets sociaux et partenaires de la CAF et de la Ville, la mise en place d'un comité de suivi de l'animation socioculturelle semestriel ;
- Les relations financières entre Ville/CSC, Ville/CAF, Ville/ASEC, CAF/ASEC ;
- La gestion des moyens affectés dans les centres
- L'évaluation de la convention cadre de référence.

Et gère en direct un quatrième CSC.

Ainsi la direction anime un partenariat socioculturel CAF/Ville/Associations, inédit, mis en œuvre à Saint-Herblain, fruit de négociations complexes : 4 associations porteuses de projets sociaux « centres sociaux », justifiant l'agrément de la CAF, des personnels municipaux « affectés », positionnés auprès des associations pour les accompagner dans la mise en œuvre de leurs projets, mais restant sous la responsabilité hiérarchique d'un service municipal, un financement CAF versé pour partie à la Ville (financements des postes dédiés aux projets « pilotage » et « collective famille »), et pour une autre partie des « fonds propres » versés directement aux associations, un financement municipal des associations via des subventions.

L'ensemble du partenariat et de la gouvernance est toutefois en question (voir perspectives de développement et expérimentations).

Les 3 ASEC bénéficient pour la période 2023-2026 des agréments centre social « animation collective famille » et « animation globale », celle du Sillon de Bretagne bénéficiant en outre d'un agrément « quartier politique de la Ville ».

Une instance « Comité de suivi et d'évaluation de l'action socioculturelle » se réunit une fois par an et est l'occasion de partager les actualités des trois types de partenaires, associations, CAF et Ville et de dégager et définir les coopérations et partenariats.

L'action socioculturelle se décline donc par quartier, et met en œuvre de nombreux projets, activités et partenariats dans les secteurs éducatifs, culturels, de solidarité, de la jeunesse, traitant d'égalité, de lutte contre les discriminations, d'accès aux droits, de santé... basés sur la participation active des habitants.

Les agents municipaux dans les CSC mettent en œuvre de manière étroite et associée, les projets sociaux des associations ASEC et soutiennent la vie associative locale qui bénéficie notamment de la mise à disposition de locaux pour mettre en œuvre leurs activités. Ces mises à disposition de locaux régulières à l'année peuvent être formalisées dans le cadre de plus larges conventions tripartites, dites de partenariat, Ville/ASEC/associations utilisatrices.

2/ PRINCIPALES ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET OPERATIONNELLES

La circulaire CNAF n°2012-013 relative à l'animation de la vie sociale définit 3 finalités pour les structures de l'animation de la vie sociale, quelle que soit leur importance ou les particularités de leur territoire d'implantation, poursuivent trois finalités de façon concomitante :

- l'inclusion sociale et la socialisation des personnes ;
- le développement des liens sociaux et la cohésion sociale sur le territoire ;
- la prise de responsabilité des usagers et le développement de la citoyenneté de proximité.

Ces structures définissent un projet social qui adapte des missions d'intérêt général aux besoins des habitants du territoire, avec des missions générales, tout CSC étant :

- un lieu de proximité à vocation globale, familiale et intergénérationnelle, qui accueille toute la population en veillant à la mixité sociale ; il est ouvert à l'ensemble de la population à qui il offre un accueil, des activités et des services ; par là même il est en capacité de déceler les besoins et les attentes des usagers et des habitants. C'est un lieu de rencontre et d'échange entre les générations, il favorise le développement des liens familiaux et sociaux.

- un lieu d'animation de la vie sociale permettant aux habitants d'exprimer, de concevoir et de réaliser leurs projets : il prend en compte l'expression des demandes et des initiatives des usagers et des habitants, et favorise la vie sociale et la vie associative. Il propose des activités ou des services à finalité sociale, éducative, culturelle ou de loisirs, ainsi que des actions spécifiques pour répondre aux problématiques sociales du territoire. Il favorise le développement des initiatives des usagers en mettant des moyens humains et logistiques à leur disposition.

Cinq missions complémentaires leur sont confiées :

- Organiser une fonction d'accueil et d'écoute des habitants-usagers, des familles et des groupes informels ou des associations ;
- Assurer une attention particulière aux familles et aux publics fragilisés, et le cas échéant, leur proposer un accompagnement adapté ;
- Développer des actions d'intervention sociale adaptées aux besoins de la population et du territoire ;
- Mettre en œuvre une organisation et/ou un plan d'actions visant à développer la participation et la prise de responsabilités par les usagers et les bénévoles
- Organiser la concertation et la coordination avec les professionnels et les acteurs impliqués dans les problématiques sociales du territoire et/ou sur leurs axes d'intervention prioritaires.

Dans ce cadre général, les centres socioculturels définissent des projets sociaux basés autant que possible sur la participation des habitants et des dynamiques ascendantes du quartier.

Pour la période 2023-2026, les principaux axes des projets sociaux des CSC sont les suivants :

Bourg – Espace 126

- Accompagnement de la vie associative
- Animation du territoire avec les partenaires
- Accompagner l'avancée en âge des habitants
- Enfance, famille, parentalité et jeunesse

Sillon de Bretagne

- Mettre en place les conditions nécessaires au développement de réseaux de proximité
- Construire une dynamique d'accueil permettant d'identifier le CSC comme un espace ressource et de vie sociale
- Rompre l'isolement des plus fragiles habitants du Sillon de Bretagne
- Agir en prévention et en accompagnement des parentalités complexes
- Construire une approche et un accompagnement adaptés avec les différentes jeunesses du territoire

Soleil Levant

- Lutter contre l'isolement et le non recours au droit
- Favoriser l'implication des habitants dans la vie du CSC en faveur de la transition écologique et du développement de la citoyenneté
- Soutenir et accompagner la fonction parentale en renforçant les liens familiaux, parentaux, intergénérationnels, en développant l'animation collective famille
- Contribuer au développement du pouvoir d'agir des jeunes du quartier Centre

Le projet du CSC Grand B est construit autour de 10 enjeux repérés :

- Accompagnement vers la réussite de parcours scolaires
- Accompagnement de parcours des jeunes
- Susciter l'envie d'agir chez les familles et les accompagner dans la réalisation de leurs projets
- La parentalité : partager des outils pour l'édification des relations au sein de la famille
- Inclusion sociale : lutter contre l'isolement de seniors et de personnes en situation de handicap
- L'exclusion numérique : vers une éducation accessible
- Développer les connaissances et l'accès aux actions et aux droits
- Éducation à l'environnement
- Accompagner la dynamique de changement du territoire Grand Bellevue
- Accompagnement des forces vives à monter en compétences

3/ ETAT DES LIEUX DE L'EXISTANT OPERATIONNEL

Dans les CSC, la Ville affecte 7 agents dans chaque centre, 1 directeur, 2 animateurs, 3 chargés d'accueil et de secrétariat, 1 gardien.

Les directeurs sont amenés à diriger des équipes plus larges englobant des salariés des associations avec respectivement 1, 4, et 5 animateurs supplémentaires salariés par les ASEC, au Bourg, au Soleil levant et au Sillon.

La situation du Grand a conduit la Ville à créer en contrats de projet (CDD de deux ans) un poste d'animateur socioculturel orienté animation globale et un poste d'animateur socioculturel orienté jeunesse, et l'équipe est en outre renforcée par le renouvellement d'un contrat d'apprentissage en BPJEPS.

Conformément aux axes déclinés ci-dessus, les interventions des CSC se situent majoritairement dans les domaines suivants :

- Accompagnement à la fonction parentale
- Accompagnement à la scolarité - CLAS
- Linguistique - FLE
- Jeunesse
- Vieillesse
- Accompagnement numérique
- Environnement et transition

Outre la poursuite des axes listés ci-dessus via des actions diverses, les CSC proposent des activités de loisirs régulières avec des tarifs au taux d'effort.

Les taux d'adhésion et de fréquentation des CSC ont connu des variations importantes liées à la crise sanitaire. Le nombre d'adhésions tous centres confondus se situe habituellement près de 3 000.

Les adhésions aux centres socioculturels sont familiales, plusieurs membres d'une même famille étant adhérents avec une adhésion, ou bien sont le fait de personnes morales associations.

Des personnes peuvent être impliquées dans le projet global du centre ou dans certains de ses projets sans en être adhérent ; cette dimension est particulièrement forte au Sillon de Bretagne où l'on compte 190 participants réguliers à divers titres au projet social et 1120 repérés comme ayant fréquenté le centre.

Les grands événements des centres (Fêtes de quartier, Hivernales, Eclats d'arts...) organisés par les agents du service rassemblent plusieurs milliers de personnes.

Les locaux des CSC sont mis gratuitement à disposition de toutes les associations herblinoises pour l'exercice leur objet statutaire. Ils accueillent prioritairement les activités portées par les ASEC et par des associations partenaires des projets sociaux des centres.

4/ PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT OU D'EXPERIMENTATION AU COURS DE LA CONTRACTUALISATION ET DESCRIPTION DES AMBITIONS CONTRACTUALISEES DANS LE CADRE DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2024-2028

En conformité avec le principe d'annualisation budgétaire qui régit le fonctionnement des collectivités territoriales et au regard du contexte relatif à la contribution des collectivités à la réduction des déficits de l'Etat, il paraît opportun – voire impérieux – de convenir d'une posture prudentielle quant à la soutenabilité des objectifs opérationnels déclinés au sein de la CTG.

En cela, et au-delà des ambitions partagées entre la Ville de Saint-Herblain et la CAF de Loire-Atlantique, il convient d'intégrer la possibilité que les objectifs opérationnels puissent, dans le cadre d'un dialogue partenarial permanent, être reconsidérés.

Les principaux enjeux et perspectives de développement et d'expérimentation du secteur sont les suivants :

Gouvernance, partenariat, cadre conventionnel

Comme évoqué en introduction, les 3 partenaires Ville, CAF et ASEC, ont convenu de reconsidérer l'actuel modèle de gouvernance herblinois. Des temps de travail sont prévus pour l'automne 2023 afin d'en reprendre chacun des aspects et de définir un nouveau schéma, les questions principales portant sur :

- Modalités de travail et d'échange des acteurs et partenaires – formalisation – coordination – évaluation ;
- Personnels des CSC et leur statut ;
- Soutien de la Ville et modalités du financement des centres.

Jeunesses

La réunion des secteurs jeunesse et action socioculturelle doit permettre le déploiement de l'éventail de nos politiques publiques, des accompagnements individuels jusqu'au soutien de la participation et des actions collectives, sur la base d'axes lisibles de coopération et de complémentarité, avec notamment des grilles de lecture partagées :

- Soutien et développement des initiatives projets collectifs de jeunes en lien avec les partenaires associatifs et institutionnels au cœur des quartiers. Soutien la relation associative de proximité en lien avec la Direction Citoyenneté Usagers (DCU) ; Poursuite et renforcement du soutien à la parentalité et des CLAS (Accompagnement à la scolarité) ;
- Expérimentation à l'échelle des quartiers – les CSC sont des laboratoires pour innover sur les pratiques « jeunesses » en veille et en mouvement sur les questions de participation, d'engagement et des pratiques pour les 11/25 ans, notamment sur jeunesse et citoyenneté, jeunesse et numérique, jeunesse et loisirs - promotion l'aller vers, recueil de parole ;
- Articulation avec et renvoi systématique sur les dispositifs de droit commun, via les PRJ ou en direct ;
- Implication les jeunes dans la vie associative.

Pôles de service public (PSP)

La création de pôles de service public sur les quatre grands quartiers de la ville est un élément du programme politique de l'équipe municipale. Il en existe aujourd'hui sur le Bourg, l'Hôtel de Ville, et sur l'Est, le Carré des services.

Les CSC du Soleil levant et Sillon de Bretagne, sur les quartiers Centre et Nord, identifiés comme des lieux de vie par les habitants, accueilleront les pôles sur ces territoires. Des travaux sur leur configuration et installation ont été menés par la Ville avec les ASEC Sillon de Bretagne et Soleil levant. La synergie et la complémentarité entre les projets sociaux et les objectifs des PSP est un enjeu majeur du secteur.

Les pôles de service publics s'articuleront autour d'un socle minimal comprenant :

- Un accueil municipal physique et téléphonique ;
- Un accompagnement numérique de premier niveau, c'est-à-dire portant sur les e-démarches municipales et le site de la Ville et l'orientation vers d'autres opérateurs – d'autres niveaux d'accompagnement existant sur le territoire, notamment dans les CSC, qui seront connus à l'échelle des 4 PSP par les agents ;
- Des permanences : état civil, formalités, permanences sociales, inscriptions activités (particulièrement services éducation et sports et loisirs) voire d'autres à développer.

Leur mise en service aura une dimension expérimentale et sera modulée en fonction des évaluations du projet.

Le PSP Sillon de Bretagne a été ouvert en septembre 2023. Le PSP du Soleil Levant ouvrira à l'issue des travaux de réhabilitation du centre, prévus en 2024.

Grand B

La gestion présente du Grand B présente une dimension transitoire dont la durée est délicate à estimer. Les enjeux du projet sur le territoire complexe de Bellevue-Saint-Herblain sont majeurs :

- Devenir un lieu ressource repéré et très largement fréquenté par les habitants ;
- Proposer des accompagnements adaptés aux caractéristiques du territoire et aux besoins des habitants ;
- Accompagner les initiatives des habitants ;
- Susciter la participation des habitants dans le projet du centre dans la perspective de reconstitution d'un portage associatif.

Enjeux spécifiques des territoires

- Quartier Nord : partenariats médiathèque, coordination des professionnels des jeunes ;
- Quartier Centre : projet de réhabilitation du quartier de Preux et impacts de l'implantation du nouveau collège, des nouvelles voies, etc. ;
- Quartier Est : Accompagnement social du PRU ;
- Quartier Bourg : synergie CSC/médiathèque dans le nouvel équipement mixte, poursuite des actions en direction des habitants des micro-quartiers plus « sensibles » : Changetterie, Bourgonnière, Pelousière.

5/ RESSOURCES HUMAINES MOBILISEES POUR L'ANIMATION DE LA POLITIQUE DANS LE CADRE DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2024-2028

Afin de garantir l'animation de la vie sociale, telle que celle-ci peut être portée depuis les 4 CSC de la Ville, 1 poste de chargé de coopération est identifié, En tant que responsable de service il pilote l'intervention municipale, pour un équivalent de 0,50 ETP.

Coopération thématique	Intitulé du poste	Nom du référent	ETP	ETP par politique sectorielle
X	DJSAS / Responsable du service action socioculturelles et jeunes	Matthieu KEPPY	0,50	0,50

A ce titre, ces missions participent de la conduite opérationnelle de l'animation de la vie sociale, champ d'intervention partagé avec des acteurs associatifs et des fédérations d'éducation populaire. Les enjeux de coordination et de régulation sont ici primordiaux afin de garantir la cohérence interne et externe de l'intervention et satisfaire à une exigence de haute qualité de service public. Aussi incombe-t-il au poste de chargé de coopération de veiller à l'animation de la dimension partenariale et coopérative ; laquelle concourt pleinement à l'animation de la CTG.

En la circonstance, les chargés de coopération ont – schématiquement – pour missions :

- de créer les conditions d'une démarche de veille territoriale afin d'anticiper l'évolution de la demande sociale ;
- de structurer et d'animer l'écosystème partenarial (le cas échéant, au sein d'instances partenariales de coordination dédiées) ;
- de veiller à la conformité de l'intervention au regard des champs normatifs et réglementaires ;
- de développer opérationnellement le plan d'actions dédié auprès des publics cibles ;
- d'accompagner les initiatives émergentes ;
- de soutenir des démarches de suivi et /ou d'évaluation visant à l'amélioration continue de l'action publique ;
- de valoriser les actions engagées et déployées auprès du public afin, par le levier de l'information, de participer à la lutte contre le non-recours.



CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2024-2028 NOTE STRATEGIQUE ACCES AUX DROITS ET MEDIATION NUMERIQUE

1/ CADRAGE CONTEXTUEL

Selon l'Insee, 17% de la population française est concernée par l'illectronisme. Il s'agit de la difficulté, voire l'incapacité, à utiliser les appareils numériques et les outils informatiques en raison d'un manque ou d'une absence totale de connaissances à propos de leur fonctionnement.

Dans le même temps, la révolution numérique, mondiale, concerne tous les aspects de la vie quotidienne.

Dans ce contexte, la Ville fait le constat de cet écart et admet que les multiples empêchements liés à l'inhabilité numérique pénalisent les personnes dans la connaissance, mais aussi dans l'accès à leurs droits et services.

Le développement de la e-administration

Le processus de dématérialisation des démarches administratives oblige à reconsidérer la relation à l'utilisateur et à mieux appréhender les freins au recours que cela peut constituer. En effet, la modernisation des services publics implique de facto que ces services s'appuient sur les nouvelles technologies pour diffuser des informations, permettre la réalisation de démarches, contacter un interlocuteur, répondant ainsi aux demandes d'une majorité d'habitants, inclus.

Aussi, même si on peut supposer qu'à chaque service en ligne, il existe une alternative physique, téléphonique ou papier, ces parcours sont souvent moins accessibles, parfois presque dérogatoires dans certaines administrations.

Un service public ne saurait être conçu sans tenir compte de ces paramètres, offrant dès la phase de conception les alternatives ad hoc pour les personnes empêchées et travaillant sur l'intelligibilité des contenus et l'ergonomie des interfaces pour les personnes peu habiles et la disponibilité, l'efficacité pour les plus inclus. Cependant, ce postulat induit un travail sur un temps long et concerne un mouvement de fond qui concerne tous les acteurs de l'action publique.

C'est pourquoi dans le même temps, il est crucial de travailler à la levée de freins sans attendre.

Dans le domaine de la relation usagers, il est d'usage de travailler l'accessibilité de l'offre, sa lisibilité, puis la prise en charge des situations génériques et l'orientation des situations complexes. Toutes ces étapes dessinent un parcours se voulant, à Saint-Herblain, adapté à tous.

Par conséquent, admettant qu'il existe une infinité de contextes, de freins, souvent conjugués, la Ville a ciblé l'illectronisme et décidé d'organiser plusieurs niveaux de réponses, en intégrant ce volet dans son projet de relation aux usagers et donc, in fine dans les parcours.

La crise sanitaire a évidemment accentué cette problématique, mettant très vite à l'épreuve du quotidien cette approche. Aussi, ces interventions sont organisées aux étapes clés du parcours des usagers : en première ligne les principaux lieux d'accueil. Les agents en charge d'accueillir les usagers ont également pour mission de les accompagner dans leur utilisation du matériel librement accessible dans les pôles de services publics lorsque qu'un frein d'inhabilité est identifié dans l'accès à une démarche, une information, un droit, un service, la recherche d'un interlocuteur.

Chemin faisant, différents formats et périmètres d'intervention à l'échelle de la Ville se sont distingués, s'adaptant aux attentes mouvantes des usagers empêchés ou éloignés du numérique mobilisant différents professionnels, affinant toujours une articulation complexe. Les différents niveaux de réponses vont de l'aide ponctuelle jusqu'aux apprentissages et ambitionnent toujours l'autonomie en fonction des besoins dits et non-dits.

Le non-recours

Si la problématique du non-recours dépasse la question de l'illectronisme, l'approche décrite ci-avant permet de positionner des interventions, in situ. Dans ce contexte, les différents niveaux de non recours sont tous concernés par le numérique.

Aussi, le déploiement dans les lieux d'accueils des agents agissant sur le champ de l'accompagnement numérique semble permettre aux usagers un premier contact avec l'institution plus neutre, où les rôles habituels ne sont plus les mêmes.

On peut observer, une fois ce premier frein levé, des comportements plus propices à l'orientation vers les experts ad hoc.

Plusieurs niveaux de réponses donc :

- l'empêchement est dépassé (je ne savais pas réaliser ma démarche sans aide) ;
- un besoin non-dit est déposé (je ne savais pas où m'adresser pour être orienté) ;
- un besoin non-dit est détecté (je n'osais pas demander).

Alors évidemment, ces interventions ne doivent pas être confondues avec le travail des experts et ce qui se joue en première ligne au-delà de la demande dite, est subtil et se fonde sur l'articulation avec les autres groupes de professionnels.

En outre, il faut souligner l'intervention du conseiller numérique ou de l'animatrice du cybercentre qui œuvrent dans le champ de l'apprentissage. Ces professionnelles ambitionnent la montée en compétences et une levée de frein plus durable via un temps d'accompagnement plus long.

Pourtant dans ce contexte, on pourra retrouver les mêmes dynamiques chez les usagers et donc les mêmes prescriptions par les agents.

Enfin, des actions plus ciblées, hors les murs, pourront offrir in situ d'autres occasions de proposer, faire connaître, décomplexer les usagers dans le premier pas vers l'institution par cette levée de frein.

La posture de facilitation de la Ville sur une problématique qui dépasse le seul champ de compétences de la collectivité.

Si l'accompagnement aux démarches et la médiation numérique vont en apparence de pair, il est rare que ces domaines s'articulent de manière fluide.

Un agent en charge de l'accompagnement numérique aidera l'utilisateur à manipuler l'ordinateur, le site web sur lequel il faut réaliser une démarche mais sera en difficulté lorsqu'il faudra exprimer un conseil, une réponse ferme sur une situation complexe qu'il s'agisse d'une compétence de la Ville ou d'un autre opérateur de service public.

Attendre des agents en première ligne qu'ils deviennent experts d'un trop vaste panel de services ou encore adopter une approche trop étanche entre les besoins des usagers ne sont pas de mise.

Dans ce cas, c'est encore l'orientation et donc un travail de veille, d'interconnaissance d'articulation qui permet une meilleure analyse avant ou pendant l'accompagnement.

Pour autant, un lieu fait exception à Saint-Herblain et combine inclusion numérique et accompagnement aux démarches. Il s'agit de l'espace France services, ouvert en février 2022, qui offre une prise en charge des demandes de premier niveau concernant les 9 opérateurs partenaires tout en accueillant les usagers dans leur utilisation des postes informatiques en accès libre.

Dans le même bâtiment on trouvera le cybercentre et un lieu d'intervention privilégié de la conseillère numérique. Pour compléter, l'offre on y trouve des permanences sociales, seniors de la direction des solidarités, les instructeurs du service démarches administratives.

Les demandes croissantes depuis l'ouverture de l'espace France services illustrent la démarche de la ville qui se positionne comme l'interlocuteur de proximité, au rendez-vous des transitions écologiques, sociales et numériques.

2/ PRINCIPALES ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET OPERATIONNELLES

Le projet municipal prévoit de soutenir les citoyens-usagers en difficulté dans la réalisation de leurs démarches au quotidien ainsi que dans leur appropriation des usages et enjeux du numérique. Dans ce but, le projet de la direction citoyenneté-usagers s'attache à unifier l'offre existante, tout en mettant en œuvre de nouvelles actions.

Les 4 axes de travail pour lever les freins rencontrés par les usagers en difficulté

- Axe 1 : L'accessibilité
- Axe 2 : L'accompagnement
- Axe 3 : L'apprentissage
- Axe 4 : L'aller-vers

Axe 1 : l'accessibilité : Des espaces numériques en accès libre

Pour les personnes qui n'ont **pas de matériel et/ou pas de connexion**, des espaces numériques sont accessibles gratuitement, pour tous usages.

A. Dans les pôles de services publics

- **Hôtel de Ville**
 - 2 postes informatiques connectés
 - 1 imprimante-copieur-scanner
- **Carré des services publics – espace France Services**
 - 2 postes informatiques connectés
 - 1 imprimante-copieur-scanner
 - un espace de visioconférence

B. Dans les centres socioculturels

- **Soleil-Levant**
 - 1 poste informatique connecté
- **Sillon-de-Bretagne**
 - 6 postes informatiques connectés
 - 1 Imprimante copieur scan

Objectifs opérationnels

- **Déployer les espaces numériques sur le même modèle que la mairie et le carré des services dans les pôles de services publics.**

Deux nouveaux pôles pendant le mandat :

- PSP Sillon de Bretagne : septembre 2023
- PSP Soleil-Levant : fin 2024 (en lien avec la rénovation du bâtiment)

Axe 2 : L'accompagnement : Des aidants formés et disponibles

Pour les personnes éloignées du numérique qui n'ont **pas les connaissances ou l'aisance nécessaires** à l'utilisation d'un service en ligne. L'accompagnement répond à un besoin d'urgence, ponctuel. Les actions se déroulent sur un temps court ou moyen.

A. L'accompagnement dans les espaces numériques par les chargés de la relation aux usagers

Dans le cadre du projet de direction, il est confié aux agents chargés de la relation aux usagers la mission d'assurer un accompagnement numérique de premier niveau aux usagers des espaces numériques, sans rendez-vous.

Cet accompagnement s'appuie aujourd'hui sur le référentiel suivant :

- Identifier lors de l'échange avec l'utilisateur la nature de la difficulté rencontrée.
- Aider sur un temps court à l'utilisation des sites publics, à la réalisation d'une, accompagner l'utilisation des ordinateurs en libre-service.
- Informer l'utilisateur sur les dispositifs et les lieux qui lui permettront d'acquérir des compétences, d'accéder à internet, d'utiliser du matériel.

Objectifs opérationnels

- Mener des actions de formation d'envergure à destination des accueillants : tout au long du mandat
- Déployer cette fonction dans les nouveaux pôles de services publics : d'ici 2024

B. L'accès libre accompagné au cybercentre

Le cybercentre propose des plages en accès libre accompagné investies par des usagers devant réaliser des démarches en ligne. Ce format sur un temps long est à mi-chemin entre l'offre proposée dans les espaces numériques et via les rendez-vous individuels auprès du conseiller numérique.

C. Dans les centres socioculturels

CSC Sillon de Bretagne :

- Une permanence gratuite pour l'aide aux démarches en lignes

Bon à savoir : le centre accueille des médiateurs en service civique de l'association Unis-Cité. Un programme hebdomadaire d'intervention riche qui depuis novembre 2021. Propose :

- Des petits déjeuners numériques en accès libre
- Des permanences et temps accompagnements individuels sur rendez-vous

Objectif opérationnel

- A l'espace 126 : soutenir les entraides numériques, mettre en œuvre un accompagnement individuel gratuit proposé par un réseau d'aidants et le conseiller numérique de la Ville : premier trimestre 2022.

Axe 3 : les apprentissages

La médiation numérique désigne aussi les techniques et dispositifs qui permettent aux personnes de s'approprier le numérique, ses usages, ses enjeux. Il s'agit ici de favoriser l'autonomie, l'acquisition de compétences. Les actions se déroulent sur un temps moyen ou long.

A. Les parcours au cybercentre

Le cybercentre est un lieu d'**apprentissage** qui propose désormais **gratuitement** des parcours de formation. Les usagers, même les plus éloignés, peuvent acquérir sur un temps long les **connaissances** nécessaires à l'**autonomie**. Les parcours (grand débutant et débutant) comprennent chacun une série de 5 ateliers collectifs de 2h.

Le cybercentre s'inscrit pleinement **dans l'offre de médiation numérique** et vient compléter le parcours d'un usager.

Dans le domaine de la médiation numérique, les champs d'intervention sont rarement exclusifs, il est à noter une certaine porosité entre les étapes du parcours ainsi formé :

- les chargés de la relation aux usagers pour l'aide d'urgence
- le conseiller numérique pour l'accompagnement individuel
- le cybercentre pour l'apprentissage.

Bon à savoir : le cybercentre se consacre également à des actions en direction des bénévoles d'associations et aux scolaires en lien avec les animateurs.

B. Les ateliers du conseiller numérique

Le conseiller numérique inscrit dans ses activités l'animation de temps d'apprentissage collectifs.

Ces temps peuvent concerner des **usages** et en complément, ou en partenariat avec le cybercentre, les directions, les centres socioculturels ou l'espace France Services cibler des usages spécifiques : le compte ameli, le kiosque famille par exemple.

Le conseiller numérique anime aussi des ateliers centrés sur les **enjeux** du numériques : information, protection des données, vie privée, parentalité.

C. L'accompagnement individuel auprès du conseiller numérique

Il s'effectue sur rendez-vous, ambitionne une montée en compétences et implique de la part de l'utilisateur qu'il se déclare volontaire pour apprendre.

Cette offre complète l'accompagnement offert par les chargés de la relation aux usagers.

- Un temps moyen
- Un rendez-vous possible dans un espace de **confidentialité**
- Un accompagnement **adapté** aux publics du CCAS, en lien avec les travailleurs sociaux
- Un accompagnement **ciblé et préparé** en amont par l'aidant
- Des **conseils personnalisés** sur les enjeux, la sécurité, la protection des données
- Un accompagnement sur le **matériel** de l'utilisateur
- En dernier recours, une instruction « **pour le compte de** » à l'aide du mandat électronique « aidants connect ».

L'accompagnement individuel est accessible :

- Sur proposition des **chargés de la relation aux usagers** ou à la demande des usagers au guichet, au téléphone ou lors d'un accompagnement dans un espace numérique si un besoin est détecté.
- Sur proposition des **travailleurs sociaux ou agent d'accueil du CCAS** si un besoin est détecté.
- Sur proposition du **conseiller numérique** lors de ses actions d'aller-vers.
- Sur proposition des **partenaires ou centres sociaux**.

Bon à savoir : si une attention toute particulière est portée aux quartiers prioritaires, les créneaux dédiés à l'accompagnement individuel sont repartis dans chaque quartier, en proximité, dans chaque pôle de service public ou dans les centres sociaux.

Bon à savoir : Aidants Connect est un service public numérique qui permet à des aidants professionnels habilités de réaliser des démarches administratives en ligne de manière légale et sécurisée pour le compte de personnes en difficulté avec les outils numériques.

Axe 4 : aller-vers

Une partie du travail de médiation numérique s'effectue à l'initiative des usagers. Pourtant, il est crucial d'**initier la médiation**, de faire connaître l'offre, d'aller vers les usagers. On parle de sensibilisation car l'action ne donnera pas forcément lieu à une aide immédiate.

A. La posture professionnelle des chargés de la relation aux usagers

Les agents en contact avec le public aux guichets, standard téléphonique ou espaces numériques connaissent l'offre et les différentes formes de médiation, détectent le besoin et proposent à l'utilisateur l'aide ad hoc.

Lorsqu'ils sont les opérateurs de la médiation, ils prennent en charge les situations. Le cas échéant, ils positionnent des rendez-vous d'accompagnement auprès du conseiller numérique, des inscriptions au cybercentre ou orientent vers les centres sociaux.

B. Les actions hors les murs

Comme évoqué ci-avant, le fait de rompre avec l'idée qu'une demande est forcément exprimée peut s'illustrer dans les lieux où le service est offert. Pourtant, il s'agit en outre d'intégrer la problématique de la **non-demande** en positionnant des actions **hors les murs**, dans l'espace public, dans les lieux de passage.

C. La promotion et la structuration de l'offre de service

Par essence, si l'offre doit être connue de son public cible, il convient d'utiliser d'abord l'oralité, l'affichage ou les supports papier. C'est pourquoi un document doit contenir l'essentiel de l'offre de proximité et être proposé aux usagers sur les différents lieux de passage.

3/ ETAT DES LIEUX DE L'EXISTANT OPERATIONNEL

La Direction Citoyenneté et Usagers, créée en 2020, coordonne et pilote les activités en direction des différentes catégories d'utilisateurs qui peuvent recourir aux services municipaux. La direction porte 3 grands objectifs, qui à la fois se mettent au service des utilisateurs et se posent en ressource de l'ensemble de la collectivité :

- Contribuer à l'amélioration permanente de la relation aux utilisateurs sous tous ses aspects et dans sa forme collective comme individuelle ;
- Conforter le dialogue citoyen au service des territoires, de la proximité et de la politique de la ville ;
- Poursuivre la dynamisation de la vie associative.

S'agissant des missions portées par le service relations aux utilisateurs et médiation numérique les missions se déclinent comme suit :

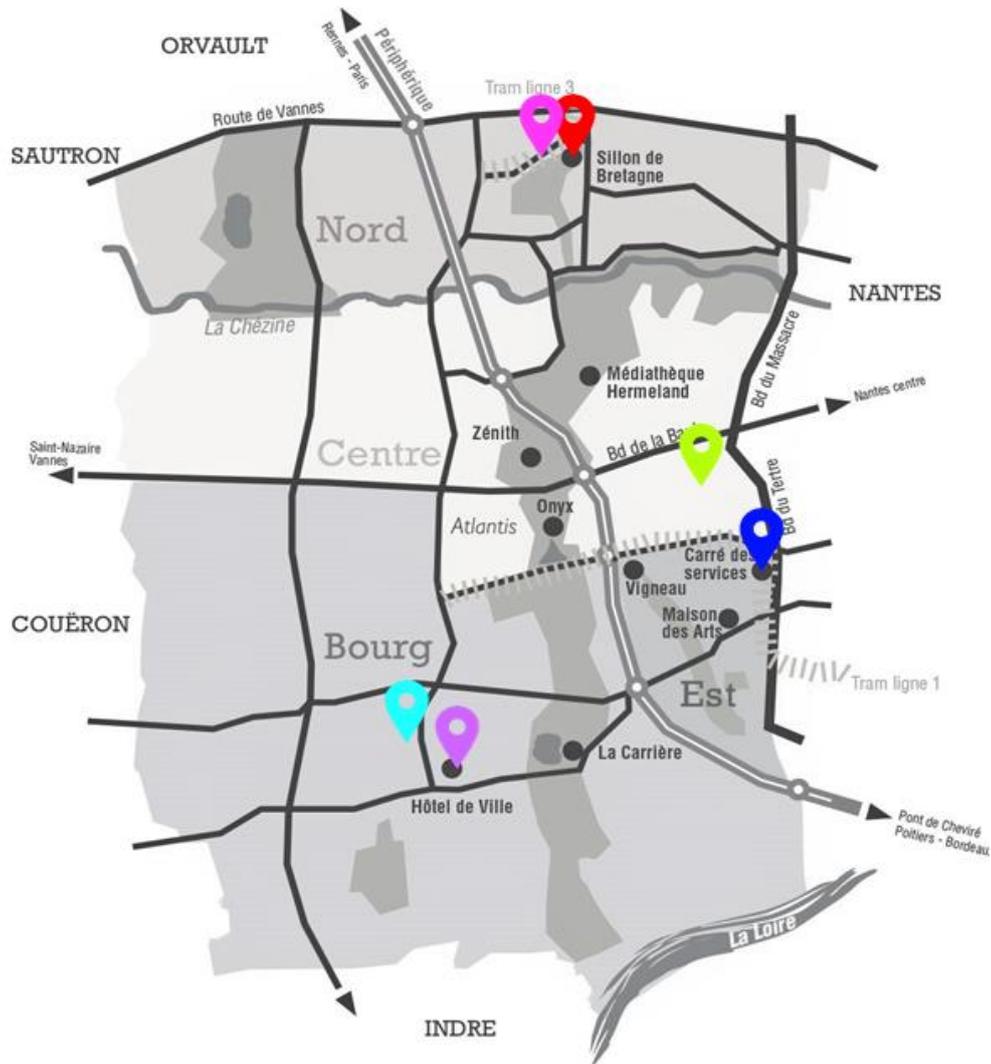
- Orienter, renseigner et assister les utilisateurs des pôles de services publics
- Soutenir et accompagner les utilisateurs dans leur appropriation du numérique
- Gérer le circuit courrier électronique et papier

En termes d'objectifs, il s'agit :

- Mettre en œuvre un parcours de formation pour les agents en situation d'accueil
- Installer de la fonction et de l'offre de médiation numérique
- Installer et animer un réseau des contributeurs à la base de connaissances communes
- Obtenir le label France services pour le Carré des services
- Ouvrir de nouveaux pôles de services publics dans les quartiers Nord-Sillon et Centre-Soleil Levant
- Expérimenter les horaires décalés pour l'Hôtel de Ville
- Concevoir un circuit multicanal et accompagner le déploiement d'une solution GRU

Cela se traduit aujourd'hui par de l'accueil physique, téléphonique et de l'accompagnement numérique.

La carte ci-après traduit les intentions de proximité portées par la Ville, avec aujourd'hui 6 lieux ressources identifiés.



- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none">  Hôtel de Ville <ul style="list-style-type: none"> • matériel • accompagnement  Mairie Annexe des Thébaudières <ul style="list-style-type: none"> • matériel  Carré des services <ul style="list-style-type: none"> • matériel • accompagnement • apprentissage | <ul style="list-style-type: none">  CSC Sillon de Bretagne <ul style="list-style-type: none"> • matériel • accompagnement • apprentissage • aller-vers  Espace 126 <ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement  CSC Soleil Levant <ul style="list-style-type: none"> • matériel |
|--|---|

4/ PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT OU D'EXPERIMENTATION AU COURS DE LA CONTRACTUALISATION ET DESCRIPTION DES AMBITIONS CONTRACTUALISEES DANS LE CADRE DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2024-2028

En conformité avec le principe d'annualisation budgétaire qui régit le fonctionnement des collectivités territoriales et au regard du contexte relatif à la contribution des collectivités à la réduction des déficits de l'Etat, il paraît opportun – voire impérieux – de convenir d'une posture prudentielle quant à la soutenabilité des objectifs opérationnels déclinés au sein de la CTG.

En cela, et au-delà des ambitions partagées entre la Ville de Saint-Herblain et la CAF de Loire-Atlantique, il convient d'intégrer la possibilité que les objectifs opérationnels puissent, dans le cadre d'un dialogue partenarial permanent, être reconsidérés.

Les questions relatives à l'accès aux droits et de la médiation numérique ont fait l'objet d'une évaluation menée par la Ville via l'Observatoire Citoyen des Politiques Publiques ; évaluation engagée sur l'accueil des publics et la relation à l'utilisateur. Au terme de cette évaluation, plusieurs constats furent posés, lesquelles constituent autant de pistes de progrès pour la collectivité.

Schématiquement, l'évaluation s'est accordée sur les constats suivants :

Opportunités

- Pacte de coopération **Nantes Métropole** facilitant pour la montée en compétences et l'appropriation de l'outillage
- Contexte de **dématérialisation** propice à l'amélioration des processus au **courrier** et à l'accueil
- Soutien de l'Etat via le dispositif **conseiller numérique**, initiatives et mobilisation des partenaires en matière de médiation numérique
- Soutien de l'Etat à l'animation de **l'espace France services**
- Attentes des personnes tournées vers la **proximité** alignée avec le projet de la DCU

Menaces

- Climat de **tension** et agressivité des usagers, dégradation du contexte socio économique (précarité)
- Parcours usagers encore peu adaptés pour les personnes éloignées du numérique pour certaines démarches
- Difficulté à **recruter**
- Inscription du projet de PSP dans un contexte de tensions avec l'Asec Sillon

Forces

- **Fonction, missions**, installées notamment grâce au parcours de formation, articulation sécurisée avec la DSOL au moyen de nouvelles procédures, rencontres.
- Ouverture du PSP : axe proximité approprié par les personnes présentes en nombre.
- Structuration niveau 1 / niveau 2 permet de travailler la qualité du primo échange, le métier d'accueillant
- Mesure de **satisfaction** encourageante à France services
- **Stabilisation** de France services (équipe, procédures...) et valorisation de l'expertise des agents de France services
- **Audit courrier** et engagement des directions
- Projet de **GRU** engagé via une AMO
- Le déploiement des services de proximité tout comme la mutualisation de matériel informatique répondent aux objectifs de développement durable

Faiblesses

- Accueil téléphonique encore **fragile** (calibrage, circuit et outillage) et à positionner à sa juste place dans le dispositif
- Unité HDV : équilibre à trouver entre activité réelles et présence en binôme systématique en gage de sécurité
- Principe de poly compétences encore **limité au courrier**
- Légitimité de **l'expertise en médiation numérique** à promouvoir en interne et en externe
- **Conception des parcours** à seule main des directions opératrices des services : équilibre organisation/usagers à formaliser
- Projet de PSP installé, mais portage fragile par le CSC

Du point de vue opérationnel, **2 axes** principaux se dégagent :

- Garantir le maintien de la qualité de service
- Accompagner la mise en œuvre des préconisations opérationnelles et organisationnelles procédant de l'évaluation menée *via* l'OCPP

- **Garantir le maintien de la qualité de service**
 - Publication d'un guide métier et d'une charte qualité accueil
 - Articulation renforcée avec le service démarches administratives
 - Travail sur les temps collectifs
 - Suivi du pôle de services publics installé au sein du CSC Sillon
 - Suivi et supports des directions en matière de gestion du courrier et des dépenses d'affranchissement
 - Remplacement du gardien

- **Accompagner la mise en œuvre des préconisations opérationnelles et organisationnelles procédant de l'évaluation menée *via* l'OCPP**
 - Conduite d'une étude et définition d'une stratégie omnicanale (GRU, téléphone, courrier) de relation à l'utilisateur (soutien d'une AMO)
 - Audit courrier (soutien DSGO et AMO)
 - Portage d'un chantier spécifique autour du canal téléphonique
 - Mise en œuvre de mesures de sécurité à destination des agents et aménagement des espaces
 - Développement d'un nouveau pôle de services publics installé au sein du CSC du Soleil Levant
 - Travail sur les horaires décalés
 - Réflexion sur le processus de conception des parcours usagers (ergonomie, inclusion, lutte contre le non-recours)
 - Poursuite de la structuration de l'offre de médiation numérique (articulation avec le cybercentre)
 - Promotion de l'offre de médiation numérique
 - Anticipation des travaux de l'Hôtel de Ville (préparation du déménagement, et accompagnement des impacts sur l'accueil des usagers)

5/ RESSOURCES HUMAINES MOBILISEES POUR L'ANIMATION DE LA POLITIQUE DANS LE CADRE DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2024-2028

Afin de garantir l'animation de la politique publique d'accès aux droits et de médiation numérique, 2 postes de chargés de coopération sont identifiés. Sous l'autorité du responsable du service, 1 responsable de pôle pilote et co-anime, en proximité, l'intervention municipale, pour un équivalent de 0,5 ETP.

Coopération thématique	Intitulé du poste	Nom du référent	ETP	ETP par politique sectorielle
X	DCU / Responsable du service relations aux usagers et médiation numérique	Arnaud SCALA	0,25	0,50
X	DCU / Responsable du pôle accueil et accompagnement numérique	Lucie DUPRE	0,25	

A ce titre, ces missions participent de la conduite opérationnelle de la politique publique d'accès aux droits et de médiation numérique, champ d'intervention partagé avec d'autres institutions (compétence partagée) ainsi qu'avec d'autres catégories d'opérateurs pouvant être mutualistes, associatifs voire opérateurs privés ayant des missions de service public. Les enjeux de coordination et de régulation sont ici primordiaux afin de garantir la cohérence interne et externe de l'intervention et satisfaire à une exigence de haute qualité de service public. Aussi incombe-t-il aux postes de chargé de coopération de veiller à l'animation de la dimension partenariale et coopérative ; laquelle concourt pleinement à l'animation de la CTG.

En la circonstance, les chargés de coopération ont – schématiquement – pour missions :

- de créer les conditions d'une démarche de veille territoriale afin d'anticiper l'évolution de la demande sociale ;
- de structurer et d'animer l'écosystème partenarial (le cas échéant, au sein d'instances partenariales de coordination dédiées) ;
- de veiller à la conformité de l'intervention au regard des champs normatifs et réglementaires ;
- de développer opérationnellement le plan d'actions dédié auprès des publics cibles ;
- de soutenir des démarches de suivi et /ou d'évaluation visant à l'amélioration continue de l'action publique ;
- de valoriser les actions engagées et déployées auprès du public afin, par le levier de l'information, de participer à la lutte contre le non-recours.



CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2024-2028 NOTE STRATEGIQUE ACCOMPAGNEMENT DES PUBLICS SPECIFIQUES

La Convention territoriale globale (CTG) s'inscrit dans une démarche pour construire un projet social sur le territoire. Elle associe les habitants aux politiques qui les concernent, soutient l'action et la réponse à de nouveaux besoins, se nourrit des politiques publiques et fait ainsi vivre un projet de territoire attractif et innovant.

1/ CADRAGE CONTEXTUEL

Dans la mesure où il s'agit d'un axe volontariste, voici quelques-unes des problématiques qui structurent la réflexion et le positionnement de la collectivité :

Données socio-démographiques du territoire herblinois

Population

En 2019, Saint-Herblain compte 47 415 habitants. La commune devrait dépasser les 50 000 habitants avant la fin de mandat : 25% de la population de - de 20 ans, 25% de + de 60 ans et 50% entre 20 et 60 ans. Les personnes seules représentent 38.7% de la part de l'ensemble des ménages ; soit 8 234 personnes en 2017 et ne cesse de croître depuis 1990. Les familles monoparentales, quant à elles, représentent 10,5% des ménages.

Minima sociaux (RSA – AAH)

12,6% de ménages sont couverts par les minima sociaux (soit 2 726 foyers allocataires)

Seuil de pauvreté

En 2019, 15% de la population de Saint-Herblain vit sous le seuil de pauvreté, soit 7 190 personnes qui vivent avec un niveau de vie mensuel inférieur à 1041 €. Et les classes à faibles niveaux de vie représentent 25% de la population de Saint-Herblain (< à 1 287 €).

Allocataires CAF

La commune compte 10 174 allocataires CAF sur son territoire (2017), dont : 27.4% dont le revenu est constitué de plus de 50% de prestations sociales et 15.8% d'allocataires dont le revenu est constitué à 100% de prestations familiales.

Logement social

La ville de Saint-Herblain atteint 26.89% de logements sociaux en 2022 avec 5 424 logements sociaux. C'est la seule commune avec la ville de Nantes à atteindre le taux fixé par l'Etat sur la Métropole. 3 334 demandeurs sont recensés, avec Saint-Herblain en 1er choix, pour 370 logements attribués. Le taux de satisfaction est de 11% en 2022 (contre 15.8 % en 2019). Le taux de rotation moyen est de 7, 7 %.

Santé

13,2% de la population de moins de 65 ans est couverte par la C2S (complémentaire santé solidaire) en 2022, soit 5 004 personnes.

C2S : Mutuelle gratuite ou à moins d'1€ par jour et par personne – à destination des personnes à revenus modestes.

Notion de « publics spécifiques »

L'accompagnement de publics spécifiques peut se définir comme une approche visant à apporter un soutien adapté aux besoins particuliers d'un groupe de personnes ayant des caractéristiques ou des besoins communs. Au sens général, cela peut inclure des publics tels que les personnes en situation de handicap, les personnes âgées, les enfants, les migrants, les personnes en situation de vulnérabilité ou de pauvreté.

L'objectif de cet accompagnement est de répondre aux besoins de ces publics et de leur offrir des services et des informations appropriées à leur situation spécifique. Les actions menées peuvent relever de différents champs : accès aux droits, santé, logement, emploi...

Il est important de reconnaître la diversité des besoins des différents publics et de mettre en place des mesures appropriées pour garantir leur intégration et leur participation à la vie de la commune. Pour rendre possible l'accompagnement de publics spécifiques, le réseau partenarial qu'il soit institutionnel ou associatif est indispensable pour apporter une réponse structurée et coordonnée.

Le service action sociale de la Direction de la Solidarité porte comme valeur forte d'infuser les publics spécifiques dans le droit commun, comme tout autre herblinois, sans qu'il soit catégorisé et qu'une attention identique soit portée sur l'ensemble des herblinois. Il se mobilise dans l'accompagnement de cette pluralité de publics dans une approche thématique et en complémentarité des compétences de chacun des partenaires. Le CCAS a principalement un rôle de coordination de ces actions.

Le Conseil Départemental demeure le chef de file de l'action sociale au regard du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) - Art. L.121-1 « *Le département définit et met en œuvre la politique d'action sociale, en tenant compte des compétences confiées par la loi à l'Etat, aux autres collectivités territoriales ainsi qu'aux organismes de sécurité sociale. Il coordonne les actions menées sur son territoire qui y concourent* ». Il a également pour compétence ce qui relève de la Protection maternelle et infantile (PMI) et de l'Aide sociale à l'enfance (ASE).

La Métropole, quant à elle, a vu son périmètre d'intervention évoluer, avec des transferts de compétences dans le cadre de la loi NOTRe. Elle est notamment en charge du Fonds de solidarité logement (FSL), du Fonds d'aides aux jeunes (FAJ), ou de la coordination des centres locaux d'information et de coordination (CLIC) du territoire. La Métropole est également pilote pour la mise en œuvre de politiques en matière de logement, et notamment de logement social.

La Ville, qui, en matière d'action sociale, exerce les compétences qui lui sont dévolues par la loi dans le cadre de l'activité du Centre Communal d'Action Sociale. Le CCAS, établissement public administratif autonome, est chargé d'animer une action générale de prévention et de développement social en lien avec les partenaires institutionnels et associatifs. Il intervient principalement dans le cadre de politiques volontaristes. Ses missions obligatoires fixées par le code de l'action sociale et des familles sont la domiciliation des personnes dans domicile fixe, l'instruction des aides sociales légales, la lutte contre les exclusions et l'analyse des besoins sociaux.

Dans ce paysage territorial, les associations jouent également un rôle clé dans les actions de solidarités auprès des Herblinois par leurs distributions hebdomadaires de colis alimentaires. Elles interviennent sur les besoins vitaux essentiels des herblinois en situation de grande fragilité et complémentaires des actions portées par les autres partenaires institutionnels.

Les compétences sont partagées avec les acteurs institutionnels et associatifs du territoire, permettant ainsi aux herblinois de solliciter les bons organismes pour faire valoir leurs droits. Ce travail ne pourrait se faire sans le maillage partenarial, qu'il soit institutionnel ou associatif.

2/ PRINCIPALES ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET OPERATIONNELLES

Les orientations stratégiques et opérationnelles en matière d'action sociale reposent sur plusieurs axes, inscrites dans le projet de direction de la Solidarité :

- Favoriser l'accès aux droits : accueil et orientation
- Soutenir les Herblinois en situation de précarité financière et de vulnérabilité
- Conforter et développer le rôle de la ville par le logement
- Poursuivre et renforcer l'implication de la ville avec des accompagnements spécifiques par thématique

3/ ETAT DES LIEUX DE L'EXISTANT OPERATIONNEL

Favoriser l'accès aux droits : accueil et orientation	Prise de contact avec un travailleur social dans le cadre des permanences sociales Déposer une demande d'aide sociale légale Se faire domicilier au CCAS
Soutenir les Herblinois en situation de précarité financière et de vulnérabilité	Etre soutenu par un accompagnement social et budgétaire Instruire des aides sociales facultatives Développer le partenariat avec les structures implantées sur le territoire et les actions « aller vers »
Conforter et développer le rôle de la ville par le logement	Favoriser l'accès et le maintien au logement social Participer aux réflexions sur la stratégie de peuplement Assurer les relogements via les Maitrises d'œuvres urbaines et sociales S'inscrire dans la dynamique métropolitaine d'insertion de publics migrants
Poursuivre et renforcer l'implication de la ville avec des accompagnements spécifiques par thématique	Santé mentale : en collaboration avec la psychiatrie de secteur et les bailleurs sociaux – coordination du dispositif Habitat indigne : travail en transversalité avec le service juridique et la police municipale Prévention des expulsions : en complément des actions réalisées par le Département Précarité énergétique : réseau partenarial (institutionnel et associatif) Logements intermédiaires : gestion en directe des 9 logements

Les actions portées par le service action sociale s'inscrivent au sein de la collectivité dans une dynamique transversale : cabinet du Maire, Direction générale, Direction du secrétariat général et de l'observatoire, Direction citoyenneté et usagers, Direction des ressources humaines, Direction du patrimoine, Direction de l'Education, Direction des jeunes, des sports et de l'action socio-culturelle, Direction de l'aménagement durable et de l'urbanisme et la Direction prévention et réglementation.

4/ PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT OU D'EXPERIMENTATION AU COURS DE LA CONTRACTUALISATION ET DESCRIPTION DES AMBITIONS CONTRACTUALISEES DANS LE CADRE DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2024-2028

En conformité avec le principe d'annualisation budgétaire qui régit le fonctionnement des collectivités territoriales et au regard du contexte relatif à la contribution des collectivités à la réduction des déficits de l'Etat, il paraît opportun – voire impérieux – de convenir d'une posture prudentielle quant à la soutenabilité des objectifs opérationnels déclinés au sein de la CTG.

En cela, et au-delà des ambitions partagées entre la Ville de Saint-Herblain et la CAF de Loire-Atlantique, il convient d'intégrer la possibilité que les objectifs opérationnels puissent, dans le cadre d'un dialogue partenarial permanent, être reconsidérés.

Deux perspectives principales sont poursuivies :

- Poursuivre la coordination aux partenaires institutionnels et associatifs et l'animation du réseau d'acteurs
- En fonction des besoins identifiés sur le territoire, ajuster les dispositifs mis en place

Focus sur les publics migrants d'Europe de l'Est (UE venant principalement de Roumanie)

- Stationnements illicites au 6 06 2023
- 563 personnes Migrants Europe de l'Est (soit 187 ménages, dont 240 mineurs)
- 437 caravanes
- Médiation auprès des ménages par une association mandatée

Dans le cadre de la résorption des bidonvilles, la ville de Saint-Herblain est engagée dans la création d'un terrain d'insertion temporaire pour 14 ménages (9 T3 et 5 T4) comme première étape de leur parcours avant d'intégrer ensuite un logement social.

Travail en partenariat avec le département sur le volet de la gestion de l'accompagnement social et avec la Métropole sur le volet de la gestion locative.

Nantes métropole assure la gouvernance de la thématique de la résorption des bidonvilles à l'échelle métropolitaine.

Focus sur les publics voyageurs (public de nationalité française avec une diversité de parcours : habitat classique en logement ou habitat adapté)

Habitat adapté sur Saint-Herblain :

- Aires d'accueil - Schéma départemental des gens du voyage

3 aires d'accueil et d'hospitalisation, soit 34 emplacements au total : compétence assurée par la Métropole (gestionnaire mandaté VAGO)

- 2 aires d'accueil herblinoises : 24 places
- 1 projet de terrain d'hospitalisation (10 emplacements) – inauguration prévue en 2023

Saint-Herblain répond au cadre légal au prorata du nombre d'habitants

- Terrains familiaux
 - 5 terrains familiaux Schuman pour 13 ménages conventionnés
 - Transfert de ces terrains et de la gestion à la Métropole (loi LEC).

La compétence « aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil et des terrains familiaux relève de la Métropole et non de la commune.

- Stationnements illicites au 6 06 2023
 - 10 sites occupés par des ménages voyageurs (GDV)
 - 132 caravanes

Focus sur l'accueil et l'accompagnement des publics migrants

La collectivité est également investie dans l'accueil et l'accompagnement des publics migrants, par la mise à disposition de réserves foncières de la ville à des associations :

- 3 maisons mises à disposition auprès de 2 associations/collectifs pour l'accueil et l'hébergement de personnes migrantes en situation régulière
- 4 bâtiments municipaux auprès de 2 associations



CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2024-2028 NOTE STRATEGIQUE HANDICAP / EDUCATION INCLUSIVE

1/ CADRAGE CONTEXTUEL

Dans la mesure où il s'agit d'un axe volontariste, voici quelques-unes des problématiques qui structurent la réflexion et le positionnement de la collectivité :

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation de la citoyenneté des personnes handicapées et la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la république du 8 juillet 2013 ont permis des avancées majeures afin de favoriser la scolarisation des élèves en situation de handicap. Ces textes affirment que les enfants en situation de handicap ont leur place en milieu scolaire ordinaire, et non plus systématiquement en établissement spécialisé. Du mot "intégration", on passe progressivement à celui d'"inclusion", jusqu' à la mise en place par le ministère de l'Éducation Nationale d'une école dite "inclusive" dans laquelle tous les enfants sont scolarisés et pour lesquels il est demandé aux enseignants et à l'institution de s'adapter, et non l'inverse.

L'objectif affiché de l'Education nationale est alors d'aller vers une école toujours plus inclusive sachant s'adapter aux besoins spécifiques. Cette école vise à assurer une scolarisation de qualité pour tous les élèves de la maternelle au lycée par la prise en compte de leurs singularités et de leurs besoins éducatifs et pédagogiques particuliers.

La Ville de Saint-Herblain, déjà engagée dans une posture volontariste sur la question du handicap, en particulier sur les questions d'accessibilité, se saisit alors du sujet de l'éducation inclusive pour assurer des parcours cohérents aux enfants en situation de handicap sur les différents temps (scolaire, périscolaire, ALSH, séjours d'été), aux côtés de l'éducation nationale, du secteur médico-social, de l'ARS, de la CAF, d'associations. La ville s'attache également à ce que l'ensemble des enfants et des professionnels qui les accompagnent, soient sensibilisés à la différence liée au handicap afin de tendre vers une société plus inclusive et équitable.

En 2023, près de 250 enfants scolarisés à Saint-Herblain ont une notification handicap établie par la Maison départementale pour les personnes handicapées (MDPH), pour 120 d'entre eux cela leur permet de bénéficier d'une aide humaine sur le temps scolaire. Pour 60 autres une orientation spécifique est prise par la MDPH qui permet à 36 élèves d'être scolarisés sur les 3 Ulis (unités localisées pour l'inclusion scolaire, Soleil-levant, Sensive et Beauregard) et à 24 élèves d'être scolarisés dans 3 UEE (unités d'enseignement externalisées, S Hessel, Soleil levant et Joli Mai), Ces unités permettent un accueil adapté avec des professionnels spécialisés dédiés. Tous les autres sont scolarisés en classe ordinaire sans moyen humain particulier.

Si pour certains, accompagnés de leur AESH, la scolarisation peut être tout à fait satisfaisante pour d'autres, en attente d'AESH ou avec une notification MDPH autre que le milieu ordinaire le quotidien est plus compliqué. Ainsi 25 enfants scolarisés dans les écoles herblinoises ont une notification en Institut médico-éducatif (IME) et sont en attente de place.

20 enfants en situation de handicap, et leur famille, ont été accompagnés pour un accueil en ALSH sur l'année scolaire 2022-2023.

- Quelle posture politique quant au handicap la Ville souhaite-t-elle développer ?
- Quels équilibres déterminer entre les problématiques d'inclusion et d'accessibilité ?
La mise en accessibilité des bâtiments est une obligation réglementaire. Axe volontariste : ce que la ville fait pour accueillir dans les services au-delà de l'accessibilité physique = éducation inclusive
- Dans quelle mesure une politique publique dédiée à la prise en charge du handicap / des handicaps, permet-elle de faire progresser les politiques publiques qui sous-tendent l'intention de « faire société » ?

2/ PRINCIPALES ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET OPERATIONNELLES

La collectivité a fait le choix, au titre de sa politique publique dédiée à la prise en charge des situations de handicap, de porter une attention particulière à la manière dont cette problématique résonne avec son champ d'intervention. C'est la raison pour laquelle un focus est effectué sur un public cible en particulier : les enfants à travers un principe d'éducation inclusive.

En cela, 3 orientations structurent l'intervention municipale :

- L'accueil d'enfants en situation de handicap doit permettre de viser la rencontre et la découverte de nos différences. Bien souvent les aménagements proposés pour les enfants en situation de handicap servent au final à tous (ex : tente de retour au calme).
- Puisque l'accueil des enfants en situation de handicap dans les écoles et accueils de loisirs herblinois est un engagement quotidien, la Ville a intérêt à s'entourer de partenaires afin de trouver des points d'appui stables et complémentaires. Ainsi, le recours à des dispositifs nombreux et diversifiés doit garantir un accueil sécurisé pour tous les enfants.
- La ville facilite les parcours des enfants en situation de handicap en cherchant à assurer une continuité entre les accueils en structures petite enfance, en structures enfance, en structures spécialisées et sur les différents temps de l'enfant (scolaire, périscolaire, extrascolaire)

3/ ETAT DES LIEUX DE L'EXISTANT OPERATIONNEL

Les structures petite enfance

Les structures d'accueil de la petite enfance herblinoises reçoivent des enfants en situation de handicap. Pour autant, peu d'enfants dans cette tranche d'âge 0-4 ans sont reconnus officiellement comme étant en situation de handicap (famille bénéficiant de l'AEEH / reconnaissance MDPH).

Le temps scolaire

Toute nouvelle inscription scolaire mentionnant une notification de la MDPH fait l'objet d'une prise de contact avec la famille par le service projet et stratégie éducative. Cet échange permet de cerner les besoins de l'enfant avant son arrivée à l'école et de faire le lien avec les services de l'Education Nationale.

De plus, la Ville accueille 3 unités d'enseignement (UE) et 3 unités localisées pour l'inclusion scolaire (Ulis) dans ses écoles :

- L'UEMA (maternel autisme) a ouvert en septembre 2014 sur l'école S. Hessel
- L'UEEE (externalisée élémentaire) a ouvert en septembre 2019 sur l'école du Joli Mai
- L'UEEM (externalisée maternelle) a ouvert en septembre 2020 sur l'école Soleil Levant
- Les ULIS des écoles élémentaires du Soleil Levant, de la Sensive et de Beauregard

L'accès aux loisirs pour tous les enfants

Une partie des enfants scolarisés en situation de handicap, est présente sur les accueils périscolaires, ainsi qu'en ALSH et en séjours d'été, ce qui peut nécessiter une organisation particulière :

- Réalisation de fiches repères sur les besoins et difficultés de l'enfant, création d'outils pour faciliter son repérage dans le temps et dans la structure (entre 10 et 15 nouvelles situations par an),
- Renfort de l'équipe d'animation avec des personnels référents volontaires (7 enfants sur l'été 2023),
- Appel à un prestataire lorsque l'enfant nécessite un accompagnement spécialisé (2 enfants en 2022-2023),
- Mise en place de projets d'accueil spécialisés (PAI) permettant d'accueillir un enfant dans un cadre sécurisé grâce à un protocole d'intervention rédigé par un médecin et à une trousse de secours. (135 enfants en 2022-2023).

3 dispositifs conventionnés servent de points d'appui pour accompagner les équipes sur cette thématique.

Le Dispositif Appui Ressource (DAR) de l'ADAPEI 44

La convention signée en 2020 entre l'ADAPEI, l'Education Nationale et la Ville permet de solliciter le DAR de plusieurs manières. Concrètement, cela peut se matérialiser par :

- Des réunions d'analyse préventive : 3 rencontres par école/an, associant les équipes enseignantes et municipales. Elles permettent d'évoquer des situations d'enfants et de se concerter entre professionnels. En complément, pour l'année 2022-2023, 3 réunions d'analyse préventive ont été spécifiquement proposées aux 15 responsables éducatifs. Ces réunions ont pu aboutir à la réalisation d'observations de fonctionnements de sites périscolaires en vue de proposer des aménagements utiles pour tous les publics.
- Des temps de formation et sensibilisation : ils visent à proposer des apports théoriques mais aussi des outils concrets d'accompagnement.

La Direction a particulièrement été mobilisée sur ce projet en 2021 avec un temps de sensibilisation sous forme de 4 conférences ouvertes aux agents de l'éducation (212 personnes concernées). Une continuité est prévue, mettant davantage l'accent sur les usages des outils et matériels préconisés par le DAR (*timer*, balles relaxantes, tentes tipi...)

- Des accompagnements de situations : sur la base de saisines du DAR, au regard de problématiques individuelles pour des enfants ayant une notification MDPH ou non. Les préconisations issues de temps d'observation permettent d'identifier spécifiquement les besoins et d'adapter l'accueil (organisation équipe, aménagement locaux, création d'outils visuels, achat de matériel adapté, renforcement de l'équipe d'animation ou sollicitation d'un prestataire proposant un accompagnement spécialisé)

Le Pôle appui ressource (Handisup et CAF)

La convention signée en 2022 avec la CAF et Handisup permet de mobiliser son Pôle Appui Ressource a permis d'engager une démarche de diagnostic de l'accueil inclusif en ALSH (conditions d'inscription et d'accueil, préparation de l'arrivée de l'enfant, structuration des informations, outils...) toujours dans l'objectif de proposer un accueil adapté et de qualité.

Des temps de formation sont régulièrement proposés aux équipes dans ce cadre (ATSEM, animateurs, agents d'accueil)

Le Programme de réussite éducative (PRE)

Les problématiques de handicap, en particulier les troubles du comportement, peuvent se conjuguer avec des problématiques sociales et éducatives nécessitant un accompagnement renforcé, qui peut être coordonné par le PRE.

Ce dispositif intervient également sur des questions liées à la parentalité : manque de repères éducatifs de la part de certains parents (bercer, jouer, parler...), lien avec le temps d'exposition aux écrans (dès la petite enfance), informations sur l'importance du sommeil...

A Saint-Herblain, dans le 1^{er} degré, 500 équipes éducatives et équipes de suivi de scolarisation par an et 300 bilans psychologiques sont réalisés par an.

4/ PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT OU D'EXPERIMENTATION AU COURS DE LA CONTRACTUALISATION ET DESCRIPTION DES AMBITIONS CONTRACTUALISEES DANS LE CADRE DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2024-2028

En conformité avec le principe d'annualisation budgétaire qui régit le fonctionnement des collectivités territoriales et au regard du contexte relatif à la contribution des collectivités à la réduction des déficits de l'Etat, il paraît opportun – voire impérieux – de convenir d'une posture prudentielle quant à la soutenabilité des objectifs opérationnels déclinés au sein de la CTG.

En cela, et au-delà des ambitions partagées entre la Ville de Saint-Herblain et la CAF de Loire-Atlantique, il convient d'intégrer la possibilité que les objectifs opérationnels puissent, dans le cadre d'un dialogue partenarial permanent, être reconsidérés.

Quatre perspectives principales se dégagent :

- Continuer le travail de qualité mené actuellement sur l'éducation inclusive dans un contexte d'augmentation forte du nombre de sollicitations des partenaires et de situations individuelles plus nombreuses et plus complexes ;
- Etudier la possibilité de mettre en place un dispositif inclusif particulier dans le futur groupe scolaire de la Pâtisserie afin d'accueillir des enfants qui ne se retrouvent pas dans le milieu ordinaire, de colorer positivement ce nouvel équipement pour les professionnels et les familles, d'assurer une continuité avec les enfants sortant de l'UEMA de Stéphane Hessel ;
- Etudier la possibilité de contractualiser avec l'Education nationale pour favoriser des contrats simplifiés pour les AESH ;
- Investir dans du matériel spécifique « inclusion » et accompagner son utilisation par les équipes.

5/ RESSOURCES HUMAINES MOBILISEES POUR L'ANIMATION DE LA POLITIQUE DANS LE CADRE DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2024-2028

Afin de garantir l'animation de la politique publique dédiée à la prise en charge des situations de handicap, 2 postes de chargés de coopération sont identifiés. 2 responsables de pôle co-animant, en proximité, l'intervention municipale, pour un équivalent de 0,5 ETP.

Coopération thématique	Intitulé du poste	Nom du référent	ETP	ETP par politique sectorielle
X	DE / Responsable du pôle réussite éducative	Audrey LE SAUX	0,25	0,50
X	DSOL / Responsable du pôle petite enfance secteur Est	Asnia BREDA	0,25	

A ce titre, ces missions participent de la conduite opérationnelle de la politique publique dédiée à la prise en charge des situations de handicap, champ d'intervention partagé avec d'autres institutions (compétence partagée) ainsi qu'avec d'autres catégories d'acteurs, notamment associatifs. Les enjeux de coordination et de régulation sont ici primordiaux afin de garantir la cohérence interne et externe de l'intervention et satisfaire à une exigence de haute qualité de service public. Aussi incombe-t-il aux postes de chargé de coopération de veiller à l'animation de la dimension partenariale et coopérative ; laquelle concourt pleinement à l'animation de la CTG.

En la circonstance, les chargés de coopération ont – schématiquement – pour missions :

- de créer les conditions d'une démarche de veille territoriale afin d'anticiper l'évolution de la demande sociale ;
- de structurer et d'animer l'écosystème partenarial (le cas échéant, au sein d'instances partenariales de coordination dédiées) ;
- de veiller à la conformité de l'intervention au regard des champs normatifs et réglementaires ;
- de développer opérationnellement le plan d'actions dédié auprès des publics cibles ;
- de soutenir des démarches de suivi et /ou d'évaluation visant à l'amélioration continue de l'action publique ;
- de valoriser les actions engagées et déployées auprès du public.



CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2024-2028 NOTE STRATEGIQUE LOGEMENT SOCIAL

1/ CADRAGE CONTEXTUEL

Dans la mesure où il s'agit d'un axe volontariste, la réflexion et le positionnement de la collectivité se structurent autour de quelques problématiques :

Dans quelle mesure la politique de logement social animée par la Ville permet-elle une meilleure prise en considération des besoins des familles en situation de vulnérabilité en matière de logement ?

Urbanisme

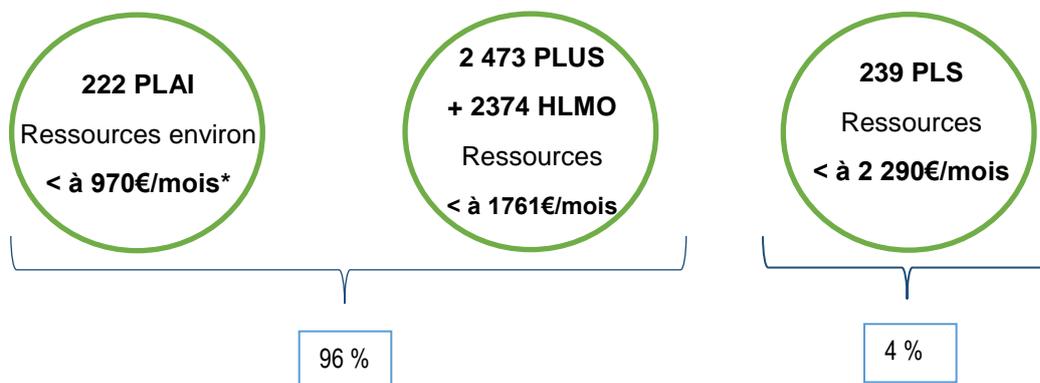
Deuxième ville de la métropole, Saint-Herblain s'engage à construire 450 logements chaque année dont environ 120 logements sociaux. Un objectif qui vise à accueillir les nouveaux habitants et répondre au mieux aux besoins des familles herblinoises.

La politique de gestion de la construction de logement social sur la commune vise à maintenir le taux SRU au-delà des 25% réglementaires. En 2022, la ville compte 26.89 % de logements sociaux. Seulement 2 communes sur la métropole répondent au cadre réglementaire.

Saint Herblain se caractérise par la présence de 38% de logements sociaux sur les 2 quartiers prioritaires de la ville :

Nombre de logements sociaux (RPLS 2022)	
QPV Sillon de Bretagne	523
QPV Bellevue	1 468
Hors QPV	3 284
Total Saint-Herblain	5 275

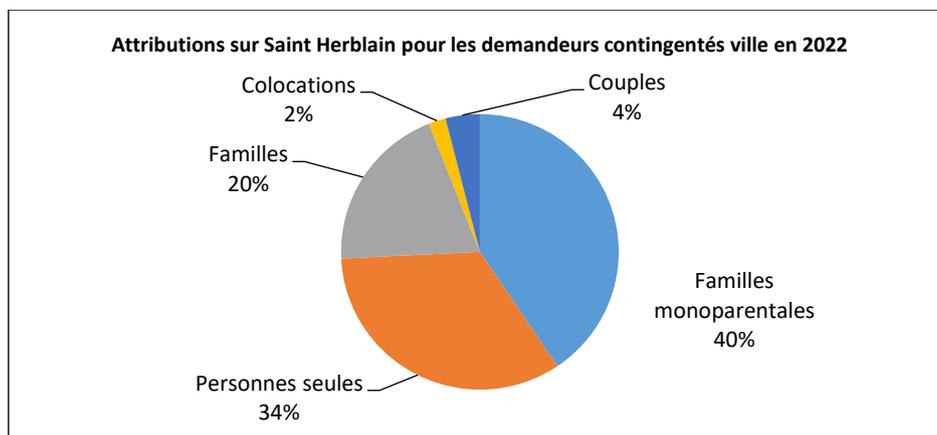
96 % des logements de la commune sont fléchés pour les familles avec des ressources modestes : PLAI et PLUS.



Contingent ville

20 % de ces logements sont réservés pour des demandeurs contingentés par la ville (délégation Nantes métropole).

Le pôle en charge du positionnement de ces demandeurs sur les logements fléchés est ancré au sein la direction de la solidarité. Il peut ainsi prendre en considération les besoins des familles en situation de vulnérabilité en matière de logements. Les ménages contingentés ont tous un lien avec la commune : logement, travail ou scolarisation. 60% des attributions sont au profit des ménages avec enfants : 20% pour les couples avec enfant et 40% pour les familles monoparentales.



Contexte métropolitain

La ville s'inscrit dans les travaux de la C.I.L (Conférence Intercommunale pour le Logement) et doit répondre au même titre que tous les réservataires de logements à des objectifs d'attribution sur la commune.

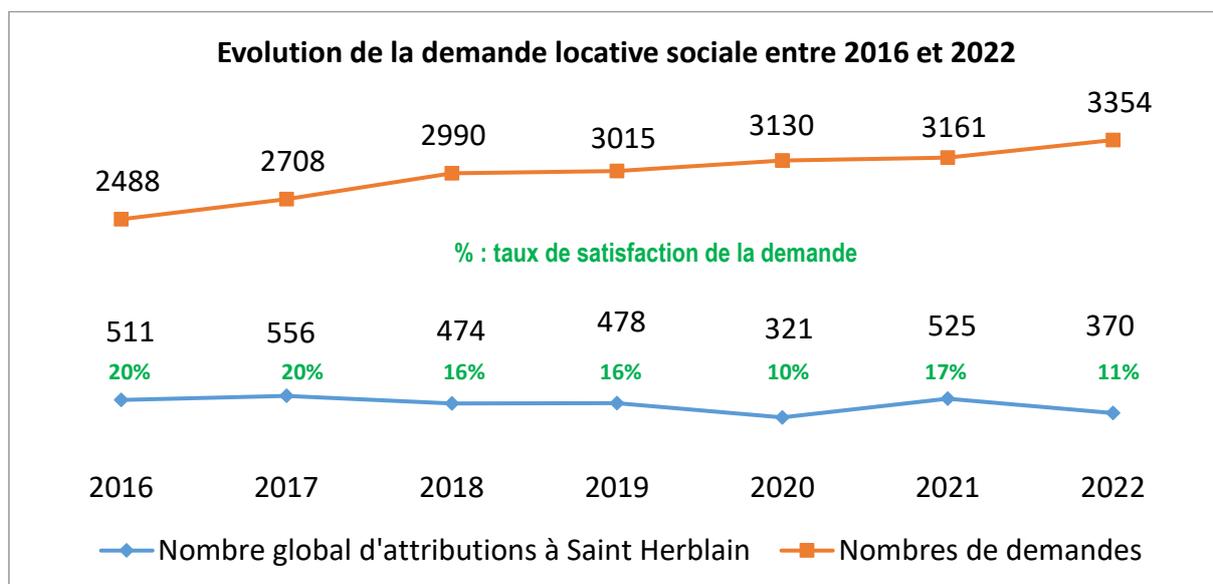
Les objectifs de la CIL portent sur 3 objectifs de rééquilibrage de l'occupation sociale définis par la Métropole :

- 47,5 % des attributions pour les ménages reconnus prioritaires
- 25% d'attributions de logements hors quartiers prioritaires pour des ménages du 1er quartile (ménages avec – de 733€/mois)
- Renforcer la mixité au sein des quartiers prioritaires : 50% des attributions pour les ménages des 2ème, 3ème et 4ème quartiles
- Les ménages du 1er quartile, les plus vulnérables, relogés hors QPV sont en nette augmentation depuis 2020 (12.72% en 2020, contre 20.4% en 2022).

En 2022 à Saint-Herblain, 56.2% des attributions totales (de l'ensemble des réservataires) de logements sociaux ont été destinées aux ménages prioritaires, avec un objectif de 47,5% fixé par la CIL (+ 8.7 points).

Saint-Herblain reste toujours au-dessus des moyennes métropolitaines. Fin 2022, la ville a interpellé la Préfecture quant à ce nécessaire rééquilibrage des ménages prioritaires sur la Métropole et cette indispensable solidarité intercommunale.

Tension du logement social



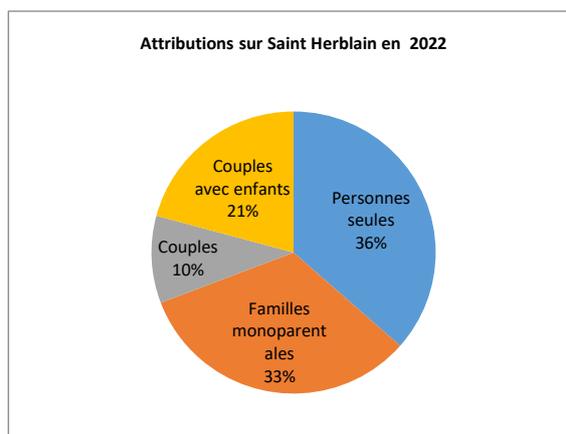
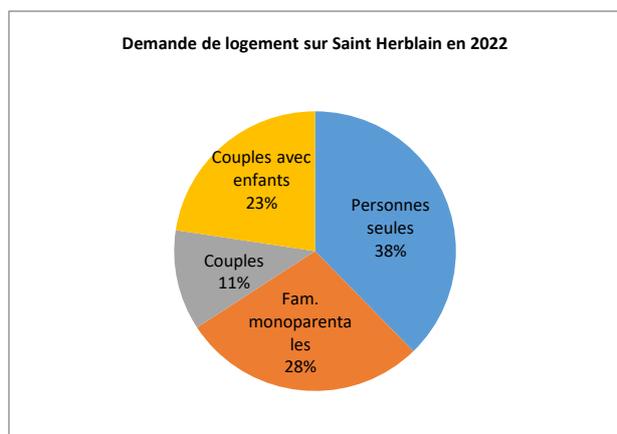
Le rapport entre le nombre de demandes et le nombre d'attributions ne cesse de se tendre : en 2019, 16% des demandes étaient satisfaites contre 11% en 2022.

- ***Dans quelle mesure s'agit-il d'une condition obligatoire d'un accompagnement social de qualité auprès des familles avec enfants ?***

Il ne s'agit pas d'une condition obligatoire pour proposer un accompagnement social de qualité auprès des familles avec enfants.

Cependant, l'accès et la stabilité dans un logement est une préoccupation forte des professionnels du CCAS œuvrant pour l'accompagnement social de ces ménages.

- Plus de la moitié des demandeurs sur Saint Herblain (tous contingents confondus) sont des ménages avec enfants dont 28% de familles monoparentales.
- Plus de la moitié des attributions sur Saint Herblain sont au profit de ménages avec enfants dont 33% pour des familles monoparentales.



2/ PRINCIPALES ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET OPERATIONNELLES

Les orientations stratégiques et opérationnelles en matière d'action sociale reposent sur plusieurs axes, inscrites dans le projet de direction de la Solidarité :

- Favoriser l'accès aux droits : accueil et orientation
- Soutenir les Herblinois en situation de précarité financière et de vulnérabilité
- Conforter et développer le rôle de la ville par le logement
- Poursuivre et renforcer l'implication de la ville avec des accompagnements spécifiques par thématique

Concernant la thématique du logement social, la ville s'inscrit dans les orientations stratégiques de la CIL (Conférence Intercommunale du Logement) elle est signataire de la CIA (Convention intercommunale d'Attribution) et du PPGDLSID (Plan Partenarial de Gestion de la Demande Locative sociale et d'Information des Demandeurs)

Elle s'investit dans différents groupes de travail portés par Nantes Métropole, dans le cadre de la CIL :

- ✓ **Le suivi des attributions des ménages prioritaires** dont l'objectif est de permettre une fluidification de l'accès au logement en évitant les logiques de concurrence, en consolidant les outils de suivi partagés, en articulation les attributions.
- ✓ **La Cotation de la demande du logement social** a pour but d'assurer une meilleure lisibilité et une plus grande transparence du processus d'attribution des logements sociaux pour les demandeurs.
- ✓ **Le passage à la Gestion en flux**
 - Dans le cadre de la loi ELAN, les bailleurs doivent passer à une gestion en flux des contingents de réservation et non plus en stock pour fluidifier les attributions du parc social.
 - Signature d'un accord cadre à venir entre l'ensemble des signataires de la CIL et les 24 communes.
 - *La Location Active* vise à renforcer l'attractivité des quartiers prioritaires en diversifiant le profil des ménages accueillis en QPV en attirant des ménages cibles (actifs et retraités).
- ✓ **Le Focus Peuplement QPV** : est une démarche visant à mettre en œuvre une stratégie de peuplement adaptée aux spécificités des quartiers ciblés. La métropole et les villes s'appuient sur les outils de rénovation urbaine, sur la gestion de proximité en favorisant une analyse d'occupation sociale par les bailleurs en lien avec la ville et la métropole, pour permettre une diversification des profils des ménages locataires, tout en accompagnant les souhaits de parcours résidentiels.

3/ ETAT DES LIEUX DE L'EXISTANT OPERATIONNEL

La ville propose une offre de logements sociaux diversifiée en termes de nature et de typologies de logement du T1 au T6, du logement individuel au logement collectif :

- T1 = 5%
- T2 = 24%
- T3 = 36%
- T4 = 26%
- T5 T6 = 9%

Il est à noter qu'un des freins dans le contexte de tension du logement social, est le peu de rotation sur les grands logements. La majeure partie de ces grandes typologies est située sur les QPV, principalement au Sillon où les loyers sont les plus abordables mais où les familles craignent d'habiter.

Le service action sociale accorde une attention particulière sur les évolutions des besoins en matière de logements sociaux et s'efforce de faire le lien avec les autres services de la ville, le conseil départemental et de la métropole pour faire remonter ces constats (par exemple : besoins de grandes typologies pour favoriser le parcours résidentiel).

Elle entretient une coopération importante avec les bailleurs présents sur le territoire et permet une interconnaissance des situations les plus vulnérables. Elle met en place notamment, des instances de coordination entre le secteur de psychiatrie et les bailleurs sociaux (point secteur).

Le service action sociale a engagé un travail de partenariat avec plusieurs assurances pour faciliter l'accès à l'assurance habitation à des prix moins onéreux pour les ménages herblinois.

4/ PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT OU D'EXPERIMENTATION AU COURS DE LA CONTRACTUALISATION ET DESCRIPTION DES AMBITIONS CONTRACTUALISEES DANS LE CADRE DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2024-2028

En conformité avec le principe d'annualisation budgétaire qui régit le fonctionnement des collectivités territoriales et au regard du contexte relatif à la contribution des collectivités à la réduction des déficits de l'Etat, il paraît opportun – voire impérieux – de convenir d'une posture prudentielle quant à la soutenabilité des objectifs opérationnels déclinés au sein de la CTG.

En cela, et au-delà des ambitions partagées entre la Ville de Saint-Herblain et la CAF de Loire-Atlantique, il convient d'intégrer la possibilité que les objectifs opérationnels puissent, dans le cadre d'un dialogue partenarial permanent, être reconsidérés.

3 perspectives principales sont poursuivies :

- Le développement du partenariat avec les services œuvrant pour la production de logement sur la commune : DADU, direction de l'habitat de Nantes métropole
- Le maintien des actions en cours : contingent ville, assurance habitation, coordination des points secteurs, participation aux groupes de travail de la CIL sur les Focus peuplement :
 - Grand Bellevue Nantes, notamment avec la livraison du MF2 par Nantes métropole Habitat à Mendès France
 - Sillon de Bretagne
- Des expérimentations autour :
 - Du relogement du quartier de la Changetterie (Bourg) et la participation aux comités techniques de relogement
 - De la mise en place de la cotation de la demande à venir dans le cadre réglementaire
 - Du projet Grand Bellevue en cours : finalisation des relogements du quartier de la Bernadière (Est/Bellevue), relogements terminés pour les secteurs Mendès France et rue de Cahors.

Dans le cadre du projet de direction de la Solidarité, les points suivants ont été ciblés sur la thématique du logement sur Saint Herblain :

<p>Conforter et développer le rôle de la ville par le logement</p>	<p>Favoriser l'accès et le maintien au logement social Participer aux réflexions sur la stratégie de peuplement Assurer les relogements via les Maitrises d'œuvres urbaines et sociales S'inscrire dans la dynamique métropolitaine d'insertion de publics migrants</p>
---	---



CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2024-2028 NOTE STRATEGIQUE ANIMATION TERRITORIALE ET POLITIQUE DE LA VILLE

1/ CADRAGE CONTEXTUEL

La politique de la Ville est un ensemble de mesures et d'actions mises en place par l'état et les collectivités locales (Département, métropole et villes) pour améliorer les conditions de vie et réduire les inégalités dans les quartiers en difficulté, dits quartiers prioritaires de la Ville (QPV). Ces quartiers ont été définis selon le niveau de pauvreté de leurs habitants. Il y a 1514 quartiers en France, 15 sur Nantes métropole. A St Herblain, les quartiers Sillon de Bretagne et Bellevue sont des quartiers prioritaires. Le QPV Bellevue a la particularité d'être à cheval sur les villes de Nantes et Saint-Herblain. Pour lutter contre la fragmentation urbaine et la désolidarisation territoriale, la politique de la Ville vise à développer la cohésion sociale, économique et urbaine au sein des villes. Dans cet objectif, la politique de la ville œuvre sur différents axes : la rénovation urbaine et le développement de la mixité résidentielle, l'accès aux services publics, le développement économique et la lutte contre le chômage, le renforcement des liens sociaux, la formation et l'éducation.

La politique de la Ville adopte une approche globale qui aborde à la fois les aspects économiques, sociaux, urbains et culturels pour lutter contre la fragmentation urbaine et la désolidarisation territoriale. Une collaboration étroite entre l'état, les collectivités locales, les associations et les habitants eux-mêmes est essentielle pour mettre en œuvre des politiques efficaces qui renforcent la cohésion urbaine et territoriale.

La politique de la ville est impulsée par l'Etat et piloté par la métropole nantaise en collaboration avec les quatre communes concernées par ce dispositif (Nantes, Saint-Herblain, Rezé et Orvault). Le contrat de ville constitue le contrat unique de référence de la politique de la ville. Il formalise les enjeux de développement de chaque quartier et les engagements des signataires au bénéfice des habitants des quartiers.

En matière de coordination des différents acteurs institutionnels et associatifs, on distingue quatre axes de coordination des différents acteurs institutionnels :

- Un axe politique avec des temps réguliers d'échange entre les différents élus en charge de la politique de la ville
- un axe technique avec des instances de travail entre les différents techniciens des collectivités et partenaires institutionnels
- un axe thématique autour des grands enjeux de la politique de la ville : logement, emploi, GUSP, culture
- un axe territorial autour de la gouvernance interne à chaque collectivité

2/ PRINCIPALES ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET OPERATIONNELLES

Dans le cadre du renouvellement du Contrat de Ville prévu pour 2024, un important travail impulsé par la métropole et mobilisant les différents parties prenantes a permis de réaliser un bilan du contrat de ville précédent et de recueillir via le COMPAS des données précises sur les problématiques des territoires.

L'analyse de ces données a donné lieu à la formalisation des objectifs prioritaires déclinés pour la métropole et pour chacun des 15 quartiers.

La feuille de route 2024-2030 de la politique de la ville à Saint-Herblain développe 4 axes prioritaires

Accès aux droits et aux services publics

- Imaginer des démarches proactives pour lutter contre le non-recours, encourager toutes les formes de médiation à l'accès aux droits (avec un enjeu autour des publics étrangers)
- Rendre compréhensible l'accès au Droit (démarches juridiques, point justice – Maison justice et droit, aide aux victimes)
- Amplifier les actions de médiation numérique / articulation avec l'accès aux droits
- Développer des actions en santé tout particulièrement sur la thématique de santé mentale à destination des jeunes et de l'accès aux soins pour les enfants
- Développer des actions de soutien à la parentalité (coparentalité, monoparentalité...)
- Encourager les actions qui favorisent la sortie des jeunes des quartiers

Emploi et parcours de formation

- Soutenir les parcours d'accès à l'emploi (avec un enjeu de connaissance et de relais de l'offre par les services municipaux)
- Permettre l'accès aux modes de garde pour les parents en recherche d'emploi / formation
- Promouvoir l'accès aux dispositifs d'insertion professionnelle et de formations qualifiantes
- Ouvrir le champ des possibles pour les enfants et jeunes, conforter les actions de sensibilisation et d'ouverture dans les domaines de la culture, du sport, de la citoyenneté...
- Mobiliser les dispositifs de recherche de stages notamment pour les lycéens et les apprentis
- Développer le principe de continuité éducative

Transitions

- Promouvoir une alimentation saine, durable et abordable
- Adapter les quartiers aux dérèglements énergétiques et écologiques
- Construire un quartier apaisé, résilient, en transition
- Soutenir l'économie circulaire et collaborative

Contribuer à des quartiers plus sûrs et plus agréables à vivre

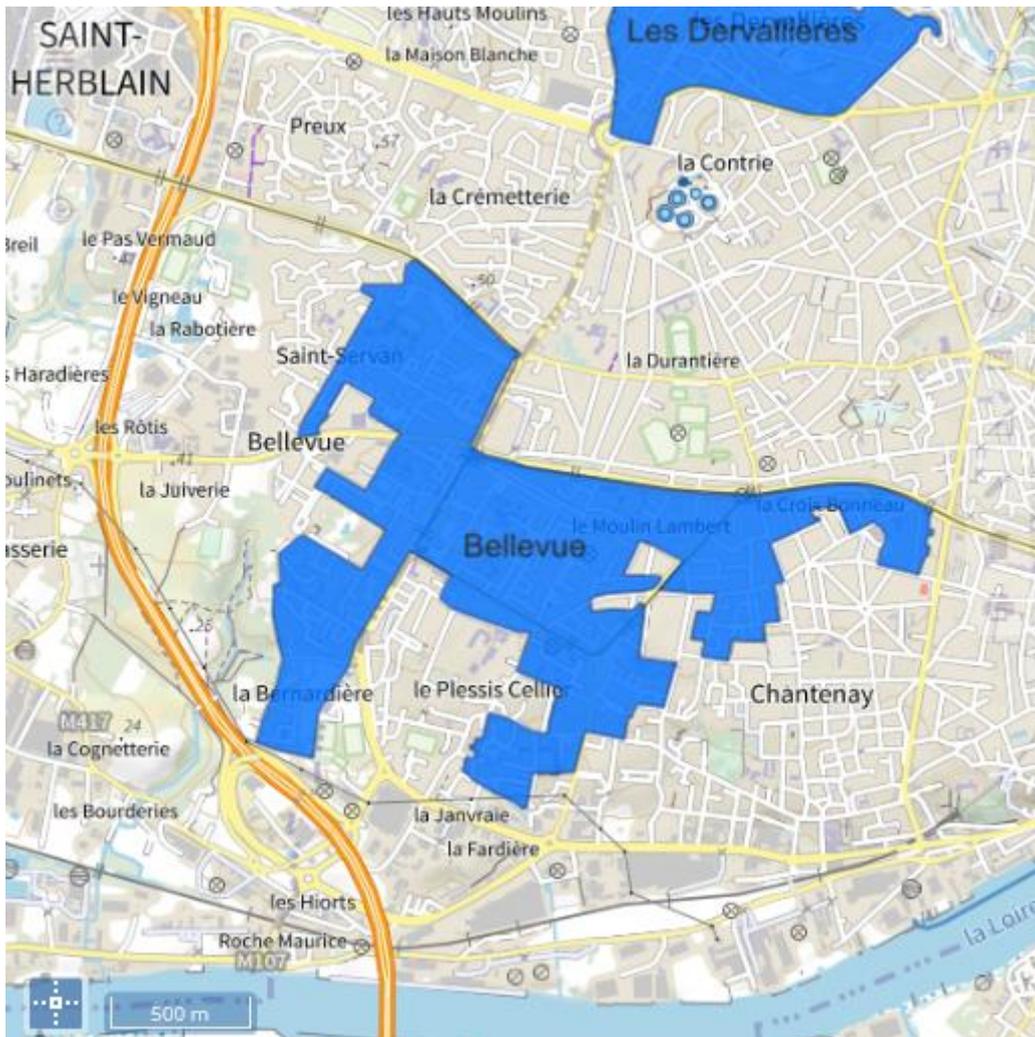
- Encourager la réappropriation positive de l'espace public par les habitants quel que soit l'âge, le genre ...
- Conforter les actions de médiations et de préventions sociales tout particulièrement à l'intention des jeunes
- Imaginer de nouvelles manières de sensibiliser aux conduites à risque tant sur le plan des mobilités que de la santé
- Sensibiliser aux enjeux de citoyenneté

3/ ETAT DES LIEUX DE L'EXISTANT OPERATIONNEL

Afin de soutenir l'intervention de la collectivité et de garantir la cohérence interne et externe des interventions déployées, la Ville mobilise des moyens humains et financiers dédiés.

Deux quartiers sont, sur le territoire herblinois, identifiés comme Quartier prioritaire de la Politique de la Ville (QPV). Il s'agit des quartiers Bellevue et Sillon de Bretagne

Localisation du quartier intercommunal Bellevue



Localisation du quartier Sillon de Bretagne



Moyens humains :

- Deux chargés de quartier, référents sur les deux quartiers prioritaires du Sillon et Bellevue
- Un chef de service en charge de l'articulation partenariale (état, département, métropole et partenaires institutionnels), de la coordination à l'échelle de la ville et de l'animation des instances municipales
- Sept référents dans les différents services de la ville (sport, culture, Solidarité, éducation, lutte contre les discriminations, prévention, environnement) en charge de l'articulation entre leurs actions et budgets de droit commun et les actions spécifiques au contrat de ville.

Moyens financiers :

L'appel à projet du contrat de ville a permis à la Ville de Saint-Herblain de soutenir 30 projets en 2023 et de valoriser 20 autres projets financés dans le cadre de financements de droit commun pour des montants respectifs de 49 960 € et 161 479 €.

4/ PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT OU D'EXPERIMENTATION AU COURS DE LA CONTRACTUALISATION ET DESCRIPTION DES AMBITIONS CONTRACTUALISEES DANS LE CADRE DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2024-2028

En conformité avec le principe d'annualisation budgétaire qui régit le fonctionnement des collectivités territoriales et au regard du contexte relatif à la contribution des collectivités à la réduction des déficits de l'Etat, il paraît opportun – voire impérieux – de convenir d'une posture prudentielle quant à la soutenabilité des objectifs opérationnels déclinés au sein de la CTG.

En cela, et au-delà des ambitions partagées entre la Ville de Saint-Herblain et la CAF de Loire-Atlantique, il convient d'intégrer la possibilité que les objectifs opérationnels puissent, dans le cadre d'un dialogue partenarial permanent, être reconsidérés.

Par conséquent, tout en garantissant la continuité du service à la population, des activités courantes et de la gestion des équipements, il s'agit plus spécifiquement de :

- définir une gouvernance interne renforcée pour améliorer l'intégration de la politique de la ville dans les axes stratégiques des services ;
- renforcer les collaborations institutionnelles, inter-bailleurs, inter-associatives et citoyennes ;
- dans le cadre de l'appel à projets du Contrat de Ville, tendre vers une meilleure définition des critères d'analyse des projets et des éléments d'évaluation pour une articulation des plus pertinentes dans les dispositifs de droit commun.



ANNEXE 3
PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE (PEDT) 2024-2027 + PLAN MERCREDI 2024-2027



PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE HERBLINOIS
2024-2027

Sommaire

I – L’ambition du Projet éducatif de territoire herblinois

II - L’organisation des temps scolaires, périscolaires et extrascolaires à Saint-Herblain

A – Périmètre de la semaine scolaire

B – Périmètre des vacances scolaires

C – Les choix de la ville en matière d’éducation pour le public des 2-12 ans

III – La gouvernance du PEDT

B – Instances de pilotage et de suivi

A – Les liens entre le PEDT et les autres dispositifs de référence

IV – La méthode d’élaboration du PEDT 24-27

A – Démarche d’évaluation du PEDT 2021-2024

B – principes de co-construction du PEDT 2024-2027

V – Les axes de travail prioritaires pour le PEDT 2024-2027

A – Axe 1 : La transition écologique

- Enjeu 1 : Structurer des projets autour de la nature, de la gestion des déchets, des énergies
- Enjeu 2 : favoriser une meilleure alimentation
- Enjeu 3 : Faciliter les déplacements autour des écoles et des ALSH

B – Axe 2 : Une éducation inclusive et citoyenne

- Enjeu 1 : L’éducation à la citoyenneté et le climat scolaire
- Enjeu 2 : Accompagner la démarche d’éducation inclusive pour bien accueillir tous les enfants
- Enjeu 3 : Proposer des parcours éducatifs de qualité pour enrichir le parcours scolaire de tous les élèves en leur offrant des expériences variées
- Enjeu 4 : Faciliter l’accès à l’offre d’activités de la ville, mieux communiquer vers les familles

C – Axe 3 : la continuité éducative

- Enjeu 1 : Faciliter la cohérence entre les 3 temps : école / loisirs / famille
- Enjeu 2 : agir sur la fracture numérique
- Enjeu 3 : Caractériser le temps particulier de l’ALSH du mercredi après-midi

VI – Le protocole évaluatif du PEDT 2024-2027

VII – Annexes

I. L'ambition du Projet éducatif de territoire herblinois

Le Projet éducatif de territoire (PEDT) est une déclinaison opérationnelle du projet éducatif local (PEL), document-cadre qui expose les grandes orientations de la Ville et de ses partenaires en matière de politique éducative pour les enfants et les jeunes de 0 à 18 ans. Le PEL est issu d'une dynamique de partenariat engagée depuis 2008. Saint-Herblain y affirme sa posture de « ville éducatrice » en privilégiant 3 axes :

- **les espaces de l'enfant et du jeune,**
- **les temps de l'enfant et du jeune,**
- **une ville partenaire de l'enfant et du jeune.**

Saint-Herblain a poursuivi son engagement en investissant la réforme des rythmes scolaires en 2013 pour repenser l'organisation de l'école, en mettant l'enfant au centre du dispositif. La Ville de Saint Herblain affirme son choix de maintenir l'organisation du temps scolaire à 4,5 jours malgré le décret du mois de juin 2017 qui permet de revenir à la semaine de quatre jours par dérogation.

Depuis 2014, le choix a été fait de s'engager dans une démarche de Projet éducatif de territoire (PEDT) partagé entre la Ville et ses partenaires afin d'avoir un cadre de référence sur les enfants de 2 à 12 ans qui affirme une ambition de **cohérence éducative et de continuité entre les différents temps de l'enfant**. En effet, le PEDT se centre sur la notion de rythme pour proposer la meilleure offre éducative possible aux enfants de 2 à 12 ans.

Le PEDT 2024-2027 fait suite aux 3 précédents PEDT (2014-2017, 2017-2021 et 2021-2024) et structure ainsi la stratégie éducative de la Ville autour de 3 axes prioritaires pour les 3 ans à venir.

Si le nouveau PEDT s'inscrit dans une continuité d'actions par rapport au précédent, il a néanmoins pour particularité d'intégrer les **temps extrascolaires** en plus de l'organisation des temps scolaires et périscolaires.

Ce projet, qui rassemble les membres de la communauté éducative, est un outil de collaboration locale. Ainsi, sa mise en œuvre s'appuie sur l'engagement complémentaire de chacun des signataires : la Direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN), la ville de Saint-Herblain, la Caisse d'allocations familiales (CAF44).

Le PEDT accorde une grande place aux questions de parentalité et s'appuie à ce titre sur les parents, en tant que 1ers éducateurs de leurs enfants. De même le travail partenarial avec les associations locales sont des points d'appui précieux.

II. L'organisation des temps scolaires, périscolaires et extrascolaires

La description de l'organisation des temps est un sujet incontournable des PEDT. A Saint-Herblain, d'abord centré sur les périmètres scolaires et périscolaires, le PEDT 24-27 va prendre de l'ampleur pour englober tous les temps de vie de l'enfant, en élargissant son champ d'action aux temps extrascolaires, à savoir les Accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) et les séjours d'été organisés pendant les vacances scolaires.

A. Périmètre de la semaine scolaire

A Saint-Herblain, l'organisation est la même pour toutes les écoles, dans un objectif de cohérence.

Les horaires sont les suivants :

Horaires des enseignements :

- les lundis, mardis, jeudis et vendredis : de 8h45 à 11h45 et de 13h45 à 16h ;
- les mercredis matin : de 8h45 à 11h45.

Horaires de la pause méridienne :

- les lundis, mardis, jeudis et vendredis : de 11h45 à 13h45.

Horaires des temps périscolaires :

- tous les matins (mercredi compris) : de 7h30 à 8h45 ;
- l'accueil périscolaire du soir (lundis, mardis, jeudis et vendredis) : de 16h à 18h30 ;
- l'accueil périscolaire du mercredi après-midi : de 11h45 à 18h30, avec possibilité d'accueil sans repas de 13h30 à 18h30 et de départ échelonné à partir de 16h45

Horaires de la garderie :

- tous les mercredis : de 11h45 à 12h30

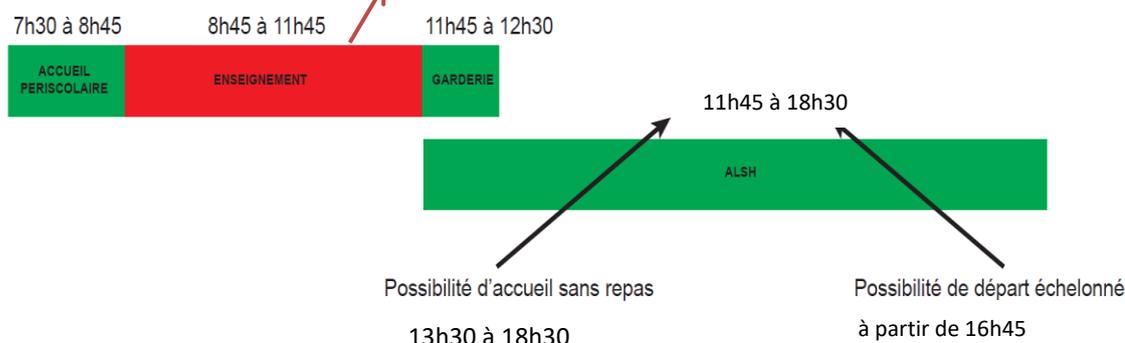
Schéma type d'une semaine :

Lundi, mardi, jeudi & vendredi



Intervention forte de la Ville sur le temps scolaire (ATSEM, parcours éducatifs)

Mercredi



B. Périmètre des vacances scolaires

A Saint-Herblain des ALSH sont organisés sur l'ensemble des vacances scolaires : automne, fin d'année, hiver, printemps, été, de 7h45 à 18h. Ils sont ouverts sur différents sites (de 3 à 7 en 2023-2024), des circuits de car permettant un déplacement facilité pour les enfants d'élémentaire et les parents.

Lors des vacances estivales, des séjours d'été de 5 à 10 jours s'ajoutent à l'offre, pour un total d'environ 400 places. Programmés sur 5 jours pour les 5/6 ans et les 7/9 ans, ils peuvent aller jusqu'à 10 jours pour les 10/12 ans avec un effectif variant de 14 enfants pour les plus petits à 24 enfants pour les plus grands.

C. Les choix de la ville en matière d'éducation pour le public des 2-12 ans

A la rentrée de septembre 2023, 4405 enfants (1791 en maternelle et 2614 en élémentaire) sont scolarisés dans 206 classes (dont 3 Unité localisée pour l'inclusion scolaire et 3 unités d'enseignement externalisé) dans 15 groupes scolaires, dont 3 en Réseau d'éducation prioritaire (REP) et un 1 en Contrat local d'accompagnement (CLA).

En effet, 3 écoles accueillent une Unité localisée pour l'inclusion scolaire (Ulis) : Sensitive, Beauregard, Soleil levant. 3 autres accueillent des unités d'enseignement externalisé (UEE) :

- L'unité d'enseignement maternel autisme (UEMA) a ouvert en septembre 2014 sur l'école S. Hessel.
- L'unité d'enseignement externalisé élémentaire (UEEE) a ouvert en septembre 2019 sur l'école du Joli Mai.
- L'unité d'enseignement externalisé maternelle (UEEM) a ouvert en septembre 2020 sur l'école Soleil Levant.

Des espaces parents sont disponibles dans presque chaque école.

15 accueils périscolaires, ouverts matin midi et soir, sont également répartis sur le territoire. Des obligations règlementaires liées aux Accueil collectif de mineurs (ACM) sur les temps périscolaires du matin et du soir pour tous les enfants, et sur le temps de la pause méridienne uniquement pour les enfants de maternelle.

Taux d'encadrement Accueils périscolaires (APS) :

- Matin et soir :
 - 1 pour 10 en maternelle
 - 1 pour 14 en élémentaire
- Pause méridienne en maternelle :
 - 1 pour 14 en maternelle
- Pause méridienne en élémentaire :
 - 1 pour 25 en élémentaire

10 ALSH accueillent tous les enfants qui le souhaitent le mercredi après-midi.

Le taux ACM ALSH est appliqué, à savoir 1 pour 8 en maternelle et 1 pour 12 en élémentaire.

Les interventions de la ville (parcours éducatifs) sont très importantes sur le temps scolaire afin de poursuivre les objectifs suivants :

- offrir à tous les enfants un même accès et une même égalité des chances dans la pratique sportive, artistique, culturelle, citoyenne
- donner plus à ceux qui ont moins en proposant un dispositif plus important aux enfants des classes en REP (Réseau d'éducation prioritaire).

Ces parcours s'appuient sur des ressources riches en matière :

- d'environnement : La Gournerie, la Longère, le cours Hermeland, les espaces verts...
- de patrimoine culturel : bibliothèques, ludothèques, une maison des arts + annexe, une salle arts plastiques...
- d'équipements sportifs variés : 2 piscines, gymnases...

Des moyens humains importants sont déployés par la Ville en direction de cette tranche d'âge. Plus de 400 agents de la ville travaillent au quotidien dans les écoles (15 responsables de sites, 15 responsables éducatifs, 15 responsables de restauration et d'entretien, 89 atsem, 181 animateurs (dont 74 titulaires), 12 agents d'entretien/animation, 98 agents d'entretien/restauration...), aux côtés de l'éducation nationale.

Concernant les parcours éducatifs, l'équipe se compose de 10 éducateurs sportifs terrestres et aquatiques (ETAPS), 8 musiciens intervenants, 6 intervenants arts plastiques, 35 bibliothécaires, 2 intervenantes en éducation à l'environnement.

Les activités organisées pendant les vacances scolaires (ALSH et séjours) ont des objectifs spécifiques, à savoir :

- Favoriser le lien social, le vivre ensemble, le vivre en groupe, aussi bien dans les activités que dans les temps de vie quotidienne (s'exprimer, partager, choisir), dans un esprit d'équité.
- Favoriser le développement de l'autonomie des enfants et les rendre acteurs de leurs vacances, dans le respect de leurs besoins, de leurs rythmes et de leurs âges.
- Participer à l'écocitoyenneté et contribuer au respect de l'environnement.
- Permettre aux enfants de s'ouvrir sur le monde, de rencontrer des personnes, de découvrir des lieux, de pratiquer des activités diversifiées.
- Permettre aux enfants de passer des vacances agréables, plaisantes, en sécurité et encadrées avec sérieux et rigueur.

III. La gouvernance du PEDT

A. Instances de pilotage et de suivi

Conseil local d'éducation (CLE)

Objet : instance de participation et de suivi du PEDT, partage de la stratégie éducative dans un objectif d'information, d'échanges et de construction

Qui : le Maire, l'adjointe à l'Education et les élus qui siègent aux conseils d'école, l'Education nationale (inspectrice, conseillers pédagogiques, directeurs d'école ou par délégation des enseignants représentants de l'école), un représentant des délégués départementaux de l'éducation nationale (DDEN), la CAF, le service départemental à la jeunesse à l'engagement et aux sports (SDJES), la direction de l'éducation et autres directions de la ville en lien avec la thématique de l'éducation, les parents d'élèves élus aux conseils d'école

Quand : 2 fois par an

Déroulé en 2 temps : présentation de sujets d'actualité et échanges ; apport thématique avec un partenaire/prestataire

Ateliers et commissions du CLE

Objet : approfondissement de thématiques prioritaires pour alimenter le PEDT

Qui : la communauté éducative, format variable suivant les groupes (réflexion à mener sur la participation des enfants)

Quand : autant que de besoin

Réunion avec les nouveaux représentants de parents

Objet : transmission d'informations et échange sur les choix éducatifs de la ville

Qui : les représentants de parents d'élèves, les élus, la direction de l'éducation en plénière ou par quartier

Quand : 1 fois par an

Réunions des directeurs d'école

Format pouvant fluctuer en fréquence et en périmètre en fonction des nécessités

Objet : temps d'échange avec les directions sur les enjeux d'actualité et les nouveaux projets

Qui : les directeurs d'école, la direction de l'éducation, en plénière ou par quartier

Quand : 1 à 3 par an

Conseils d'école :

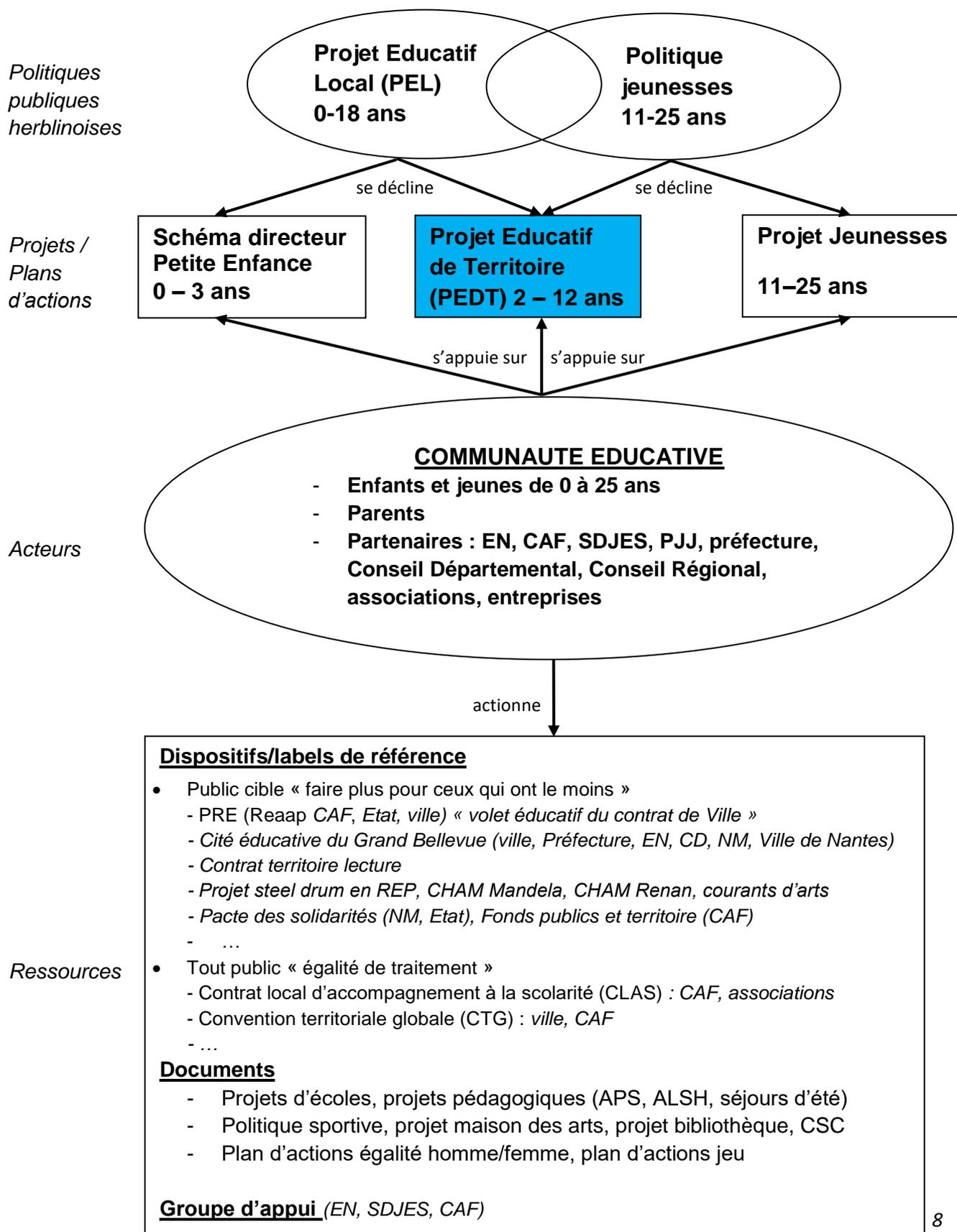
Objet : présentation du PEDT et des instances, diffusion des informations autour de l'avancée des projets en œuvre dans le cadre du PEDT

Qui : les directeurs d'école, les enseignants, les élus, la direction de l'éducation

Quand : 3 fois par an par école

B. Les liens entre le PEDT et les autres dispositifs de référence

ORGANISATION ET DECLINAISON DE LA POLITIQUE EDUCATIVE HERBLINOISE POUR LES ENFANTS ET LES JEUNES DE 0 A 25 ANS



IV. La méthode d'élaboration du PEDT 24-27

A. Démarche d'évaluation du PEDT 21-24

Un premier PEDT, signé en 2014, a été évalué à l'issue de sa mise en place. Fort des résultats de cette évaluation, un deuxième PEDT a été co-construit par la communauté éducative en 2017. Son bilan a été partagé au printemps 2021, au moment de l'élaboration du 3^{ème} PEDT 21-24.

D'octobre 2023 à mars 2024, le PEDT 2021-2024 a été évalué. La méthode proposée pour évaluer ce PEDT a intégré la consultation de toutes les parties prenantes du dispositif, incluant la communauté éducative et les enfants.

L'évaluation s'est axée sur les sujets suivants :

- la continuité éducative entre les temps scolaires et péri-éducatifs ;
- la lutte contre les inégalités socio-éducatives, la réussite éducative et l'adaptation aux besoins spécifiques ;
- le fonctionnement de la communauté éducative et plus particulièrement la relation aux parents d'élèves.

La démarche évaluative proposée a combiné plusieurs méthodes d'enquête :

- Une analyse documentaire ;
- Des questionnaires : à destination des agents de la direction de l'Education, des agents de l'Education nationale, des parents ;
- Des temps d'échanges avec les enfants ;
- Une campagne d'entretiens;
- Focus group.

Temps d'échange avec les enfants

Objectif des temps d'échange : recueillir le ressenti des enfants et leur donner la parole quant à leur bien-être à l'école.

73 enfants ont été entendus.

Méthode

- Public : enfants de maternelle (GS uniquement), cycle 2 et cycle 3 dans six groupes scolaires (Mandela, Soleil Levant, Rabotière, Sensitive, Bernardière, Auriol)
- Format : temps d'échange entre un binôme (ou trinômes) d'enfants volontaires et un binôme d'enquêteurs (vacataires étudiants formés). Entretiens sur le temps de la pause méridienne la semaine du 18 au 22 décembre
- Méthodologie d'enquête : temps d'échange oral entre un binôme d'enfants volontaires et un binôme d'enquêteur.

Pour gérer au mieux les biais pouvant être induits par cette passation groupée, les questions peuvent être posées individuellement (« tu ») ou s'adresser au binôme (« vous »). En fonction des questions posées par les enquêteurs, les enfants peuvent répondre oralement ou en s'appuyant sur des cartes visuelles (cartes OUI/NON,

cartes expressions du visage, etc...). Les cartes garantissent une réponse individuelle : chaque enfant choisi sa carte individuellement et les deux enfants la dévoilent simultanément.

3 questionnaires, adaptés dans leur longueur et leur complexité au niveau des enfants interrogé (GS / CP-CE1-CE2/ CM1-CM2).

Pour donner des repères aux enfants et faciliter leur réponse à l'enquête, l'ordonnancement des questions suit l'ordre chronologique d'une journée.

Questions abordées

- La perception de la continuité entre les temps scolaire, périscolaire et extrascolaire ;
- Les conditions scolaires ;
- Les relations avec les pairs ;
- Les temps périscolaires (matin, midi, soir) et extrascolaires (midi et vacances) ;
- Les rythmes des enfants en dehors de l'école : activités extrascolaires, usage des écrans.

Questionnaire aux parents

Objectif : recueillir le retour des parents sur :

- Leur lien avec l'école, leur rôle dans le climat scolaire
- L'accessibilité et la satisfaction quant aux démarches administratives à réaliser dans les cadres scolaire/périscolaire/extrascolaire
- L'appréciation de l'organisation et des activités réalisées sur les temps périscolaire et extrascolaire
- Le rythme de vie des enfants en dehors de l'école
- Le rapport des enfants au numérique

Méthode

1 questionnaire :

- Accessible via une plateforme web du 18 décembre au 28 janvier
- Passation accompagnée par deux enquêteurs la semaine du 18 au 22 décembre dans six groupes scolaires (Mandela, Soleil Levant, Rabotière, Sensitive, Bernardière, Auriol), en sortie d'école.

Profil des répondants

- 290 réponses exploitables
- 78% des répondants sont des mères
- 90% des parents sont des actifs
- Une forte surreprésentation de parents dont les enfants sont scolarisés dans le quartier Bourg (en particulier à Jacqueline Auriol et Beauregard) et une forte sous-représentation de parents du quartier Est.

Questionnaire aux agents de la Direction de l'Education et de l'Education nationale

Objectif : recueillir les retours des professionnels sur :

- La continuité éducative
- Le respect des rythmes et des besoins des enfants
- Les temps périscolaires (matin, midi, soir), les activités pratiquées et leurs apports pour les enfants
- Le lien avec les familles
- La coordination entre les équipes éducatives et péri-éducatives

Méthode

2 questionnaires accessibles via une plateforme web du 18 décembre au 28 janvier

Réponses

- 69 réponses exploitables pour le questionnaire adressé aux agents de la Direction de l'Education
- 39 réponses exploitables pour le questionnaire adressé aux agents de l'Education nationale

Les principaux résultats de cette évaluation ont été restitués lors du CLE de mars 2024. La matière collectée dans le cadre de l'évaluation a servi de socle à l'élaboration du PEDT 2024-2027 avec les parties prenantes. L'ensemble de ces résultats sont en annexe.

B. Principes de co-construction du PEDT 24-27

Au-delà d'un engagement contractuel entre la Ville et les services de l'Etat, l'élaboration d'un PEDT permet d'approfondir les échanges engagés avec la communauté éducative, afin de disposer d'un socle commun sur les enjeux éducatifs et de décliner collectivement des thématiques transversales à la notion de rythme.

Il a été choisi que le PEDT 2024-2027 vienne conforter et approfondir les axes du PEDT 21-24, et ce pour plusieurs raisons :

- les axes du PEDT 2021-2024 restent d'actualité et méritent d'être approfondis (rappel des 4 axes : éducation à l'environnement, alimentation, éducation inclusive, continuité éducative) ;
un PEDT ne dure que trois ans. Une durée déjà brève en temps ordinaire pour réellement influencer sur la politique publique éducative, qui s'est encore trouvée raccourcie par la crise sanitaire ;
- les PEDT précédents étaient construits en deux temps : un premier PEDT portant de nouveaux axes de travail et un second PEDT de confortation.

Afin de rester dans une **dynamique d'élaboration collective** du PEDT, plusieurs temps de travail ont été organisés sur la période de mars à juin 2024 afin de préciser les axes du PEDT, les compléter, prioriser des propositions d'actions :

- Ateliers avec la communauté éducative (parents élus, des élus, des directeurs d'école et des agents de la direction de l'éducation)
- Atelier avec l'encadrement de la direction de l'éducation
- Atelier avec les directeurs de la Ville (secteur vie sociale, comité de direction)
- Atelier avec les directeurs d'ALSH sur la question spécifique du mercredi après-midi.

Une restitution de l'ensemble sera réalisée lors de la plénière du CLE le 27 juin.

V. Les axes de travail prioritaires pour le PEDT 2021-2024

A. Axe 1 : La transition écologique

Problématiques :

- Comment sensibiliser les enfants sur les temps scolaires, péri et extrascolaires aux enjeux de la transition écologique ? au gaspillage alimentaire ?
- Comment dépasser la sensibilisation aux gestes individuels pour aller vers une conscience collective ?
- Comment peut prendre sens la transition écologique pour les enfants et leur famille ? Comment la concrétiser ? Comment sensibiliser les familles et les professionnels aux enjeux de la nutrition en termes de santé publique ? Comment informer sur ces sujets ?
- Comment intégrer la question du réchauffement climatique dans les actions avec les enfants et dans le quotidien ? (déplacements, économies d'énergies, îlots de fraîcheur)
- Comment mieux prendre en compte la biodiversité dans nos actions et comment mieux s'approprier son environnement proche ?
- Comment donner envie aux enfants de découvrir, de goûter dans la vie de tous les jours ?

Enjeu 1 : Structurer des projets autour de la nature, de la gestion des déchets, des énergies

Objectifs :

- Agir pour favoriser la santé environnementale
- Re-découvrir les espaces naturels de proximité autour des écoles et des ALSH et faire vivre des espaces naturels au sein de ces structures
- Contribuer à la transition écologique via une gestion raisonnée des déchets et des énergies.
- Avoir une cohérence sur l'ensemble des temps et des espaces de l'enfant (école, périscolaire/ALSH, famille, quartier) en terme de gestion des déchets et d'économie d'énergies.

Propositions d'actions :

- Favoriser le contact au quotidien avec la nature (cours nature, jardin pédagogique, école dehors, ateliers hiver, classes vertes...). Faire vivre les espaces végétalisés au sein des structures pour une reconnexion avec la nature
- Mettre en œuvre des actions favorisant la santé environnementale
- Faire de la pédagogie auprès des enfants autour de la question des déchets et des énergies : organiser des ramassages des déchets autour de l'école/ALSH à différents moments de l'année (nettoyage de printemps, One clean day...), mise en place de rituels sur les éco-gestes...
- Questionner la gestion des déchets lors des fêtes d'écoles
- Accentuer le tri sélectif dans les écoles et ALSH avec les équipements et poubelles adaptées
- Connaître le fonctionnement du ramassage des déchets avec Nantes Métropole et travailler en collaboration pour une collecte plus efficace de tous les types de déchets
- Mettre en œuvre la loi AGEC sur la réutilisation des jeux, du matériel (fournisseurs locaux, labels)

- Repérer et connaître les espaces extérieurs naturels proches des écoles et ALSH, utiliser les ressources propres à ces endroits dans un but pédagogique et ludique
- Prendre appui sur les 2 pôles d'éducation à l'environnement que sont la Gournerie (parc, classes vertes, verger, pépinière...) et la Longère (activités, expositions)
- Proposer des interventions (temps scolaires, péri et extrascolaires) avec des associations et/ou des intervenants Ville
- Organiser un temps forts sur la nature et l'environnement, par exemple une journée ou une semaine thématique pour toutes les écoles, en se rattachant à l'actualité nationale.
- Relancer le principe des éco-délégués

Enjeu 2 : favoriser une meilleure alimentation

Objectifs :

- Favoriser une alimentation plus saine
- Sensibiliser les enfants et les familles à l'équilibre alimentaire, éduquer au goût, développer la curiosité alimentaire et la connaissance des denrées
- Renforcer les menus végétariens
- Réduire le gaspillage alimentaire
- Valoriser les biodéchets

Proposition d'actions :

- Lutter contre le gaspillage alimentaire (bar à salade, les tables de partage, dons des excédents, dispositif petites faims / grandes faims, pour le déjeuner et le goûter, fruits proportionnés, entrées avec ou sans assaisonnement...)
- Limiter le gaspillage de l'eau
- Travailler avec les enfants autour de la composition des repas végétariens, échanges entre les enfants et le personnel des cantines
- Proposer des visites aux parents élus sur le temps du repas du midi et au moment du goûter
- Expérimenter pour éviter le réchauffage dans les barquettes en plastique (en lien avec la future cuisine centrale), questionner le matériau des assiettes
- Proposer plus de menus avec des produits de saison
- Ajouter des fruits aux goûters afin de les rendre plus équilibrés
- Organiser des visites de fermes maraichères, faire découvrir aux enfants les produits bruts et de saison (paniers de légumes entiers), proposer des rencontres avec des producteurs
- Réaliser des ateliers cuisine (avec repas végétarien éventuellement)
- Travailler de nouvelles recettes avec les enfants
- Avoir la possibilité de repas végétarien tous les jours pour les maternelles
- Avoir 2 choix de repas végétariens, le jour du menu végétarien obligatoire pour tous
- Limiter les emballages individuels
- Faire un lien avec les composteurs pédagogiques
- Maintenir la possibilité de choix de chaque composante du repas
- Gérer les régimes alimentaires spécifiques d'origine médicale (allergies alimentaires, diabète...)

Enjeu 3 : Faciliter les déplacements autour des écoles et des ALSH

Objectifs :

- Favoriser les modes de déplacements doux et réduire les déplacements en car pour des sorties de proximité
- Sécuriser les abords des écoles/ALSH

Propositions d'actions :

- Expérimenter dans le cadre du dispositif éco-mobilité scolaire de Nantes Métropole (rue scolaire...)
- Travail sur la sécurisation des trajets entre les écoles et les équipements publics (signalisations, ralentisseurs, trajets identifiés au sol)
- Conserver le personnel municipal (sécurité des traversées)
- Systématiser une communication à destination des parents à la rentrée visant le respect et les comportements citoyens aux abords des écoles
- Favoriser le vélo (sortie ALSH, stages sportifs, SRAV, sécurité routière, séjours scolaires à vélo, pistes cyclables, stationnements et accès à ces stationnements...)
- S'appuyer sur les « Activités physiques quotidiennes », « bouge chaque jour » pour faire marcher davantage des enfants
- Accompagner les parents souhaitant organiser des trajets « collectifs » (pédibus, woodybus, plans des chemins autour de l'école...)

B. AXE 2 : Une éducation inclusive et citoyenne

Problématiques :

- Comment sensibiliser les enfants à la citoyenneté ?
- Comment sensibiliser les enfants à des sujets graves sans trop de gravité ?
- Peut-on parler de tout avec les enfants ? Les enfants peuvent-ils prendre des décisions ? comment donner envie à l'enfant d'être acteur de ses journées ? - Comment respecter le choix de l'enfant ?
- Comment bien accueillir tous les enfants ? Comment les sensibiliser à la différence ? Comment mieux accompagner les équipes pour bien accueillir ?
- Comment simplifier les démarches pour les familles ?

Enjeu 1 : L'éducation à la citoyenneté et le climat scolaire

Objectifs :

- Valoriser le rôle de l'enfant acteur, son libre choix et développer son esprit critique
- Favoriser la socialisation et le vivre ensemble
- Sensibiliser aux cultures différentes
- Faire évoluer les comportements vers une plus grande égalité fille-garçon, dans une logique de liberté
- Veiller collectivement à un climat bienveillant au sein de l'école
- Lutter contre les violences dont les violences éducatives ordinaires (prévention et protection des mineurs)
- Insister sur les valeurs de la République, tenir l'institution collectivement

Propositions d'actions :

- Former les animateurs à la communication non violente, aux compétences psychosociales, à la médiation par les pairs, à l'organisation de débats philosophiques... Organiser des formations communes avec les enseignants.
- Réfléchir sur l'aménagement et l'utilisation des cours d'écoles afin qu'elles soient mixtes, libérées des stéréotypes de genre (aménagement, matériel mis à disposition, choix des activités...)
- Clarifier les règles et l'échelle de réponses face à des comportements problèmes pour chaque temps et chaque site (lien procédure information préoccupante, fiches incident, Conseil des droits et devoirs des familles...). Mettre en cohérence ces règles avec l'Education nationale (vers une charte des collaborations ville/EN)
- Aménager des toilettes mixtes, plus avenantes et préservant l'intimité (portes, papier...)
- Composer des mallettes de jeux sur des thématiques pédagogiques spécifiques
- Créer des liens entre les CM2 et le collège de secteur, en particulier en quartier politique de la ville
- Mettre en place des conseils d'enfants sur les temps périscolaires et extrascolaires

Enjeu 2 : Accompagner la démarche d'éducation inclusive pour bien accueillir tous les enfants

Objectifs :

- Maintenir la mixité des publics (=richesse), tout en portant une attention à l'usure potentielle des professionnels
- Accompagner et accueillir chacun avec ses particularités et ses besoins particuliers, sur les temps scolaires péris et extrascolaires
- Accompagner et sensibiliser les équipes (accès aux loisirs pour tous)
- Améliorer les chances de réussite des enfants en permettant aux parents de comprendre les enjeux, le fonctionnement et les attendus de l'école, faire entrer les parents dans l'école, déconstruire les peurs et les appréhensions

Propositions d'actions :

- Continuer de proposer des temps de sensibilisation et de formation des équipes, de l'échange de pratiques
- Mutualiser le matériel entre temps scolaire et temps périscolaire
- Ouvrir des places supplémentaires en accueils spécifiques (UE, ULIS, autre dispositif innovant type classe autorégulée...). S'appuyer sur les partenaires pour continuer de construire (Adapei, Handisup, Agence régionale de santé, Maison départementale des personnes en situation de handicap, CAF, CD...)
- Travailler la continuité éducative en lien avec l'évolution du statut des accompagnements d'élèves en situation de handicap (AESH)
- Mettre en place d'un groupe animateurs ressources
- Continuer de travailler sur la Médiation scolaire avec la Préfecture et les associations
- Développer les cafés des parents
- S'appuyer sur le dispositif « ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants » (OEPRE) en lien avec le collège Renan et les associations intervenant sur l'apprentissage du français
- Développer des actions en santé, tout particulièrement sur la thématique de santé mentale à destination des jeunes et de l'accès aux soins pour les enfants
- Développer des actions de soutien à la parentalité (coparentalité, monoparentalité...)

Enjeu 3 : Proposer des parcours éducatifs de qualité pour enrichir le parcours scolaire de tous les élèves en leur offrant des expériences variées

Objectifs :

- Maintenir les parcours éducatifs sur le temps scolaire (éducation artistique et culturelle, sport, environnement, citoyenneté)
- Renforcer les propositions pour les écoles en REP (lecture, steel drum, savoir rouler à vélo, activités artistiques...)

Propositions d'actions :

- Sensibiliser les élèves à leurs droits et devoirs en tant que citoyens, promouvoir les valeurs de la République (gouters philo, délégués, débats, rencontre avec des élus...)
- Favoriser l'éveil artistique, la découverte des arts et des cultures, encourager la créativité des élèves en s'appuyant sur les 3 piliers de l'éducation artistique et culturelle (EAC) : accès à la connaissance, pratique, rencontres/visites

- Consolider l'EAC en conformité avec les engagements pris dans le cadre de la labellisation 100 % EAC
- Rendre visible les parcours auprès des familles via le label 100%EAC, la plateforme adage, le livret de l'élève...
- Développer le volet Arts numériques dans l'EAC, en partenariat avec la Maison des arts
- Développer des actions en lecture publique dans le cadre du renouvellement du Contrat Territoire Lecture
- Promouvoir les bonnes habitudes de vie, sensibiliser aux risques liés à la santé, et encourager le bien-être physique et mental en proposant des séances d'éducation physique et sportive (EPS), stages sportifs, petits déjeuners en REP...
- S'appuyer sur la cité éducative pour développer des actions spécifiques sur Bellevue (pratique artistique, vélo, nutrition, écrans...)
- Sensibiliser les élèves aux enjeux environnementaux, encourager les comportements éco-responsables (classes vertes, sorties nature, ateliers de jardinage, projets de recyclage...)

Enjeu 4 : Faciliter l'accès à l'offre d'activités de la ville, mieux communiquer vers les familles

Objectifs :

- Faciliter les démarches en ligne (Espace familles)
- Simplifier la présentation de l'offre et harmoniser les modalités d'inscription sur les différentes activités
- Personnaliser la diffusion de l'information aux familles, via des moyens de communications numériques grands publics (e-mail, sms), dans le respect de la RGPD et maintenir la possibilité de s'inscrire par d'autres moyens que le numérique

Propositions d'actions :

- Innover dans les types de support de communication (Tuto vidéo par exemple)
- Traduire certains documents pour lutter contre la barrière de la langue, Utiliser le langage « facile à lire et à comprendre »
- Poursuivre l'expérimentation sur les inscriptions à l'ALSH. Gagner en souplesse pour combler les places restantes en ALSH
- Penser une communication socle (courrier) et une communication plus personnalisée en complément pour les familles plus éloignées (renfort communication orale, permanences numériques en proximité, communication de pair à pair, porte ouverte)
- Conserver les demandes papier
- Systématiser une offre ALSH sur le quartier Est

C. AXE 3 : la continuité éducative

Problématiques :

- Comment accompagner les enfants sur le chemin de la réussite scolaire et éducative ?
- Comment partager les attendus de l'école ?
- Quelle place pour l'inclusion numérique dans la construction de cette continuité éducative ?
- Comment accompagner les enfants vers l'apprentissage de l'autonomie et valoriser les réussites sur les différents temps ?
- Comment avoir une cohérence et une lisibilité des actions mises en place auprès des enfants ? Quelle transversalité des actions, des moyens, de l'information ?

Enjeu 1 : Faciliter la cohérence entre les 3 temps : école / loisirs / famille

Objectifs :

- Accompagner l'enfant à comprendre l'environnement dans lequel il évolue (école, maison, loisirs...) et à mieux respecter son rythme et ses besoins.
- Donner la priorité au rythme de l'enfant en tenant compte de ses besoins selon les moments de la journée. Eviter la sur-sollicitation, la suractivité
- Assurer une meilleure cohérence et complémentarité entre les temps de l'enfant

Propositions d'actions :

- Valoriser les différents temps de l'enfant. Veiller à l'organisation de temps de repos en maternelle et à remettre en pratique effective le temps de retour au calme.
- Apprendre aux enfants le respect et la tolérance. Exemple du sport comme moyen de transmettre ces valeurs.
- Identifier des thématiques pour développer des projets communs (Ville et Education nationale) ou en cohérence (exemples du sport et de la santé).
- Mettre en résonance les projets pédagogiques APS avec les projets d'école et inversement, tout en gardant la spécificité de chacun des temps. Mettre en place des activités en lien avec les projets d'école
- Améliorer la communication en direction des familles en expérimentant de nouveaux formats plus accessibles et cela dans un objectif d'expliquer le fonctionnement des temps ville et de rassurer
- Faciliter les démarches des familles par la mise en place d'outils communs, une homogénéisation des fonctionnements entre temps scolaire et temps ville et entre groupes scolaires (protocole transfert responsabilité, charte de mutualisation...)
- Porter une attention particulière aux temps de transition et renforcer les logiques de passerelle entre les différents âges
- Accompagner les enfants dans la réussite éducative (programme de réussite éducative, suivi du Contrat local d'accompagnement à la scolarité...).
- Travailler avec les équipes d'animation extrascolaires pour favoriser davantage de continuité éducative

Enjeu 2 : agir sur la fracture numérique

Objectifs :

- Cibler l'espace familles comme le vecteur de communication de la direction de l'éducation en direction des familles et e-primos comme vecteur de communication de l'Education nationale en direction des familles
- Réduire les écarts dans l'accès aux outils numériques.
- Faciliter l'accès aux démarches administratives grâce au numérique (inscriptions, consultation informations...)
- Agir sur les représentations contradictoires des parents sur les écrans
- Innover dans les apprentissages, donner des clés de compréhension aux enfants sur le numérique. Développer des compétences numériques chez l'élève pour l'aider à construire son parcours scolaire

Propositions d'actions :

- Prévoir des temps pour accompagner les familles sur le nouvel espace familles ville et les autres outils numériques à disposition des familles (e-primos, Nantes dans ma poche...)
- Proposer l'accès à des outils numériques pour les familles sur les écoles
- Mettre en place des permanences régulières et identifiées pour les familles au moment des inscriptions (mise à jour dossier, inscriptions ALSH quartier Nord...)
- Faire le lien avec les centres socio-culturels sur la médiation numérique et avec la médiatrice numérique
- Former les agents aux outils numériques à destination des familles
- Valoriser l'outil e-primos permettant le passage d'informations de l'éducation nationale aux familles

Enjeu 3 : Caractériser le temps particulier de l'ALSH du mercredi après-midi

Objectifs :

- Préciser les objectifs de l'ALSH du mercredi afin d'équilibrer activités éducatives, récréatives, et moments de repos, tout en favorisant le développement social des enfants (choix de l'enfant, temps pour se ressourcer, souplesse des horaires, types d'activités, rythme, partenariats...)
- Harmoniser les pratiques des différents ALSH (conciliation des temps, rythme des enfants...)
- Continuer à faciliter l'accueil des enfants en situation de handicap en lien avec les familles, le secteur du médico-social et les équipes (formation, renfort...)

Propositions d'actions :

- Ouvrir les ALSH sur leur environnement proche en proposant des activités en extérieur (parcs de proximité, utilisation de l'espace public comme lieu d'activité)
- Intégrer davantage les familles au projet des ALSH mercredi, les accueillir sur des temps forts mais également au quotidien
- Prendre appui sur les associations, les partenaires, les autres directions de la Ville pour enrichir les activités proposées aux enfants et faire connaître l'offre globale

- Travailler la liaison maternelle/élémentaire et CM2/collège (actions passerelles)
- Travailler avec l'Education nationale sur l'absence de leçons le mercredi après-midi
- S'appuyer sur l'ALSH du mercredi après-midi pour tester l'accueil d'enfants en situation de handicap sur des temps de loisirs (souplesse des horaires et de la tarification)

VI. Le protocole évaluatif pour le PEDT 2024-2027

Le PEDT se veut être au plus près des besoins du territoire, il est donc en constante évolution, ce qui permet de rester en alerte sur les questionnements à venir.

La méthode utilisée en 2024 pourra être dupliquée pour l'évaluation du PEDT 2024-2027. L'objectif de consultation de l'ensemble de la communauté éducative sera conservé : équipes éducative et péri-éducative, partenaires, parents d'élèves et élèves.

Un prolongement interviendra sur 3 volets :

- La mesure de l'évolution de certains indicateurs (notion de baromètre)
- Le recueil de la parole des professionnels de l'éducation
- Le sondage plus régulier des enfants, sans attendre l'échéance du prochain PEDT.

VII. Annexes

Annexe 1 : Plan mercredi 2024-2027

Annexe 2 : Rapport évaluatif du PEDT 2021-2024

Annexe 3 : Questionnaire Direction éducation

Annexe 4 : Questionnaire Education nationale

Annexe 5 : Questionnaire Parents

Annexe 6 : Trame d'entretien enfants GS

Annexe 7 : Trame d'entretien enfants cycle 2

Annexe 8 : Trame d'entretien enfants cycle 3

Annexe 9 : Protocole horaires et transferts responsabilités DE/EN

Annexe 10 : Charte sur le partage des locaux

Annexe 11 : Modèle convention avec associations

Annexe 12 : Guide professionnel accueil inclusif

Annexe 13 : Document de communication en direction des parents sur l'offre 3-17 ans vacances printemps

Annexe 14 : Document de communication en direction des parents sur l'offre 5-17 ans séjours été

Annexe 15 : Document de communication en direction des parents sur les temps d'accueil périscolaire matin, midi, soir



PLAN MERCREDI2024-2027

Sommaire

I - Un plan mercredi qui prend appui sur les grands axes du PEL et du PEDT herblinois

II - Description du fonctionnement du temps du mercredi à Saint-Herblain

A - Des horaires d'accueil qui permettent une souplesse d'organisation pour les familles

B- Les équipes : direction et animation

C - 15 accueils périscolaires ouverts le mercredi matin

D - 15 garderies sont proposées aux familles le mercredi midi

E - 10 ALSH sont ouverts les mercredis après-midis en période scolaire, soit 36 jours sur l'année scolaire 2023-2024

III - Un plan mercredi herblinois qui répond à la charte qualité nationale

A - La complémentarité et la cohérence éducatives des différents temps de l'enfant

B - L'accueil de tous les publics (enfants et familles)

C - La mise en valeur de la richesse des territoires

D - Le développement d'activités éducatives de qualité

IV – Des projets pédagogiques : entre continuité et innovation

I. Un plan mercredi qui prend appui sur les grands axes du PEL et du PEDT herblinois

Le PEDT est une déclinaison opérationnelle du projet éducatif local (PEL), document-cadre qui expose les grandes orientations de la Ville et de ses partenaires en matière de politique éducative pour les enfants et les jeunes de 0 à 18 ans. Le PEL est issu d'une dynamique de partenariat engagée dès 2008. Saint-Herblain y affirme sa posture de « ville éducatrice » en privilégiant 3 axes :

- **les espaces de l'enfant et du jeune,**
- **les temps de l'enfant et du jeune,**
- **une ville partenaire de l'enfant et du jeune.**

Saint-Herblain a poursuivi son engagement en investissant la réforme des rythmes scolaires dès 2013 pour repenser l'organisation de l'école, en mettant l'enfant au centre du dispositif. Le choix a été fait de s'engager dans un projet éducatif de territoire (PEDT) partagé par la Ville et ses partenaires.

Le PEDT se centre sur la notion de rythme, autour de la nouvelle organisation du temps scolaire, périscolaire et extrascolaire, pour proposer la meilleure offre éducative possible aux enfants de 2 à 12 ans.

Le PEDT herblinois se décline autour de 3 axes :

- la transition écologique
- une éducation inclusive et citoyenne
- la continuité éducative

Le plan mercredi herblinois intègre ces éléments au sens où son objectif premier est de **favoriser la cohérence et la continuité éducative dans la semaine de l'enfant.**

Pour ce faire, les liens avec les partenaires locaux seront renforcés au travers davantage de passerelles avec le temps scolaire (Programme de réussite éducative, parcours éducatifs, postes de responsables de site qui renforcent l'encadrement, consolident le partenariat et facilitent la proximité avec les parents, mêmes bâtiments...) ainsi que l'organisation d'activités diversifiées. Un accompagnement particulier est proposé aux enfants les plus en difficulté (sociales, handicap, allophones...) afin qu'ils aient accès, comme les autres, un temps d'accueil du mercredi. La question du rythme des enfants et en particulier de celui des maternels reste également une priorité pour la Ville, sur l'ensemble de la semaine, dont le mercredi.

II. Description du fonctionnement du temps du mercredi à Saint-Herblain

A. Des horaires d'accueil qui permettent une souplesse d'organisation pour les familles

	Option 1	Option 2	Option 3	Option 4
7h30-8h45	Accueil périscolaire du matin			
11h45-12h30		Garderie du mercredi midi		
11h45-16h45			Accueil périscolaire du mercredi après-midi avec repas	
13h30-16h45				Accueil périscolaire du mercredi après-midi sans repas
16h45-18h30			Départ échelonné	Départ échelonné

Pour plus de cohérence, les horaires de l'ALSH du mercredi sont ajustés avec les horaires de l'APS du reste de la semaine. Le départ échelonné possible dès 16h45 permet une symétrie par rapport aux autres jours de la semaine et une souplesse permettant à certains enfants de participer à des activités extrascolaires en fin d'après-midi.

B. Les équipes : direction et animation

Les équipes d'animation qui interviennent durant le temps du mercredi matin et après-midi sont composées d'agents qui travaillent déjà sur les temps périscolaires à l'année, ils connaissent ainsi la majorité des enfants accueillis au sein des différents ALSH.

Les responsables éducatifs des écoles accueillant l'ALSH du mercredi après-midi assurent la direction de ce temps. Ils sont titulaires d'un diplôme professionnel (BEATEP, BPJEPS) ou du concours d'animateur de la fonction publique territoriale. Afin de respecter la réglementation, les équipes d'animations sont constituées d'une proportion d'animateurs diplômés (titulaires du BAFA ou du CAP petite enfance), d'animateurs stagiaires et d'animateurs non diplômés. Des ATSEM peuvent venir compléter les équipes d'animation sur le temps de garderie du mercredi midi.

Cette stabilité au niveau des équipes permet de garantir aux enfants et aux familles une qualité d'encadrement et une sécurité (affective) pour les enfants. Elle facilite également la menée d'activités en lien avec les projets pédagogiques et les caractéristiques du public accueilli.

C. 15 accueils périscolaires ouverts le mercredi matin

De 7h30 à 8h45, les accueils périscolaires de Saint-Herblain accueillent les enfants des familles qui en font la demande. Il n'y a pas de réservation, seul un dossier d'inscription est demandé, afin de proposer un système le plus souple possible aux familles.

Le temps d'accueil du matin se veut être une transition en douceur entre le temps familial et le temps scolaire. Des activités calmes et en libre accès sont proposées afin que les enfants débutent tranquillement leur journée.

Vers 8h35 les enfants sont accompagnés par les animateurs vers les classes.

Le taux d'encadrement est d'un animateur pour 10 pour les enfants de moins de 6 ans et d'un animateur pour 14 pour les enfants de plus de 6 ans.

D. 15 garderies sont proposées aux familles le mercredi midi

Le temps scolaire s'arrête à 11h45, tous les jours de la semaine. Le mercredi, les familles ont la possibilité de venir chercher leur enfant jusqu'à 12h30, dans ce cas il reste à la garderie.

Ce temps de transition est encadré par des animateurs et des ATSEM. En mai 2024, 218 enfants (sur 4500 enfants scolarisés) sont inscrits à la garderie sur l'ensemble de la commune.

La législation n'impose pas de taux d'encadrement particulier sur ce temps mais la Ville missionne 2 agents par site pour assurer la surveillance des enfants.

E. 10 ALSH sont ouverts les mercredis après-midis en période scolaire, soit 35 jours sur l'année scolaire 2023-2024

Les 15 groupes scolaires sont rattachés à 10 accueils de loisirs de proximité pour le temps du mercredi après-midi. Pour certains, un transfert en car sur un trajet court est donc organisé pour assurer le transport des enfants entre leur école et la structure de loisirs. Le soir, les parents viennent chercher leurs enfants sur le lieu d'accueil. 5 cars font les navettes entre ces structures à partir de 11h50.

Ci-après les différentes correspondances entre les écoles dont les enfants vont en car sur une autre structure :

- a) Giroud → Auriol
- b) Joli Mai → Grands Bois
- c) Cadou → Mandela
- d) Sensitive → Bernardière
- e) Crémetterie → Soleil Levant

Les structures des écoles de la Rabotière, Beauregard, Hessel, Buzardières et Condorcet n'accueillent pas d'enfants d'autres écoles.

A la rentrée 2023-2024, une nouvelle structure ALSH a été ouverte le mercredi après-midi pour tenir compte de l'augmentation des effectifs dans le quartier du bourg. Les enfants de l'école des Buzardières sont accueillis sur leur nouveau site, en lien avec la fin des travaux d'agrandissement et d'aménagement de l'école. Il est à noter que les enfants et l'équipe d'animation de ce site vont déjeuner à l'école de Beauregard. Les déplacements se font à pied (déplacement doux de 10 minutes).

Le taux d'encadrement pour ce temps du mercredi après-midi est d'un animateur pour 8 pour les enfants de moins de 6 ans et d'un animateur pour 12 pour les enfants de plus de 6 ans. La collectivité a fait le choix d'appliquer le taux d'un accueil extrascolaire sur le temps du mercredi après-midi afin de garantir une qualité optimale d'accueil et d'encadrement et permettent l'organisation d'activités et de sorties.

Les enfants déjeunent dans les restaurants scolaires avec les animateurs entre 12h15 et 13h30. Un temps de sieste et de repos est mis en place pour les enfants de maternelle avec réveil échelonné et un temps calme est proposé aux élémentaires. Ensuite, les activités, sorties sont présentées aux enfants qui choisissent ce qu'ils souhaitent faire. Le principe du choix et des activités adaptées au public accueilli et au temps du mercredi sont les bases du travail des équipes d'animation. Un goûter est servi aux enfants à partir de 16h puis les familles peuvent venir chercher leurs enfants entre 16h45 et 18h30, heure de fin de l'accueil de loisirs du mercredi.

Des enfants scolarisés en établissements privés fréquentent les ALSH du mercredi en étant accueillis directement sur le site à partir de 11h45 ou 13h30.

Au total, plus de 660 enfants sont inscrits et accueillis au sein de ces 10 ALSH, en moyenne sur l'année 23-24.

Nom des structures d'accueil	Caractéristiques principales du mercredi après-midi (chiffres mai 2024)
Hessel	Une moyenne de 68 enfants accueillis Une UEMA
Buzardières	Une moyenne de 28 enfants accueillis
Bernardière	Une moyenne de 63 enfants accueillis Enfants scolarisés dans les écoles Sensitive (dont des enfants de l'Ulis) et Bernardière Secteur en REP
Grands Bois	Une moyenne de 105 enfants accueillis Enfants scolarisés dans les écoles des Grands Bois et du Joli Mai (dont des enfants de l'UEE).
Mandela	Une moyenne de 75 enfants accueillis Enfants scolarisés dans les écoles Cadou et Mandela L'école de Mandela fait partie du dispositif « contrat local d'accompagnement » (CLA)
Condorcet	Une moyenne de 73 enfants accueillis
Soleil levant	Une moyenne de 72 enfants accueillis Enfants scolarisés dans les écoles du Soleil levant et de la Crémetterie L'école du soleil levant fait partie du dispositif « école à aider » et a une classe ULIS, et une UEE
Rabotière	Une moyenne de 38 enfants accueillis Secteur en REP
Beauregard	Une moyenne de 60 enfants accueillis Classe ULIS à Beauregard

Auriol	Une moyenne de 98 enfants accueillis Enfants scolarisés dans les écoles Giroud et Auriol

III. Un plan mercredi herblinois qui répond à la charte qualité nationale

La charte qualité « plan mercredi » invite à structurer l'accueil de loisirs du mercredi autour de 4 axes :

A. La complémentarité et la cohérence éducatives des différents temps de l'enfant

a) L'existant

Une importance donnée à la question du rythme de l'enfant

Le temps du mercredi après-midi est un temps périscolaire qui fait suite à la matinée d'école pour les enfants des écoles publiques de la Ville. Ce moment est découpé, séquencé en plusieurs temps répondant aux besoins des enfants : un temps d'accueil, un temps de restauration, un temps de repos ou de calme, un temps d'activité, un temps de goûter et un temps de retour vers les familles. Nous accueillons aussi des enfants après le temps de repas à partir de 13h30.

Le temps du mercredi après-midi est construit comme un temps de relâche, de pause et de respiration dans la semaine des enfants. Il revient donc aux équipes de veiller à respecter les besoins et envies de ceux-ci en adoptant un fonctionnement et des horaires plus souples, qui allient à la fois le besoin de se reposer et l'envie de participer à des activités sportives, culturelles ou de découverte de la nature par exemple.

Des ALSH situés dans les locaux des écoles

L'accueil de loisirs du mercredi regroupe au sein de locaux dédiés des enfants fréquentant soit la même école (comme à Condorcet ou la Rabotière) soit venant d'autres écoles du quartier (exemple : Auriol qui accueille les enfants de Giroud ou Mandela qui reçoit les enfants de Cadou). Avoir des lieux communs, identifiés de tous permet de consolider la notion de communauté éducative et d'harmonisation des temps et espaces pour les enfants entre l'école et l'accueil de loisirs. La charte des locaux, élaborée conjointement par la Ville et l'éducation nationale, garantit une collaboration efficace et lisible quant à l'usage commun des salles et/ou du matériel sur les différents temps : fréquentation de la BCD, utilisation de matériel de motricité... Cela permet d'offrir aux enfants des espaces de qualité.

b) Les perspectives

L'articulation entre le projet d'école et le projet pédagogique de l'ALSH

Afin d'assurer une plus grande complémentarité entre les différents temps, les professionnels échangent et forment une communauté éducative. Cela est déjà effectif entre le temps scolaire et le temps périscolaire du matin et du soir, en particulier via la présence d'un responsable éducatif par école. Ce lien est renforcé le mercredi après-midi, dans le cadre du plan mercredi. Les projets pédagogiques doivent être portés à connaissance de la direction de l'école et de l'équipe enseignante. Et les projets d'écoles doivent également être connus de l'équipe d'animation. Cette connaissance mutuelle doit mettre sur un même plan les deux projets : les temps et les objectifs sont différents mais les lieux et les enfants sont les mêmes.

Davantage de liens entre les activités périscolaires et les enseignements

La ville de Saint-Herblain s'investit fortement sur le temps scolaire via la proposition de parcours éducatifs diversifiés pour l'ensemble des classes. Ainsi un projet culturel, sportif, environnemental ou citoyen pourra être prolongé sur le temps périscolaire du mercredi après-midi. Les équipes d'animation doivent elles aussi, se saisir de cette articulation à travers la rédaction et la mise en place de fiches projets où le lien avec les projets d'école doit favoriser cette continuité éducative.

B. L'accueil de tous les publics (enfants et familles)

a) L'existant

Le droit aux loisirs pour tous

La Ville de Saint-Herblain accueille tous les enfants quels que soient leurs différences, leurs handicaps ou leurs particularités. A ce titre, elle s'engage à mettre en place un accueil adapté, dans la mesure de ses possibilités, à chaque enfant à travers une démarche d'intégration définie avec les parents, l'enfant et l'équipe d'animation. Pour préparer au mieux l'accueil de l'enfant une rencontre préalable avec la famille est souvent indispensable.

Un travail collaboratif entre la famille et la direction de l'éducation, en amont de l'accueil de l'enfant, garantit que ce dernier pourra évoluer dans les meilleures conditions possibles pour lui, pour les autres enfants, pour l'équipe d'animation et pour la famille. En fonction du besoin, l'équipe d'animation peut être renforcée par un animateur ou par un professionnel qualifié dans l'accompagnement des enfants en situation de handicap (ex : Handisup). Une sensibilisation des équipes d'animation est organisée à chaque fois que l'on accueille un enfant en situation de handicap, tout en respectant la confidentialité du dossier de l'enfant. Cette posture volontaire permet des échanges de confiance avec les familles. Un guide à destination des professionnels permet de faciliter l'accueil des enfants à besoins particuliers pour les équipes.

Cette volonté de la Ville est régulièrement rappelée dans les différents supports de communication en direction des familles et par les équipes d'animation et les agents d'accueil.

La Ville s'est dotée d'une plateforme d'appui pilotée par l'ADAPEI 44, lui permettant d'avoir des conseils sur certaines situations problématiques pour les équipes. L'ADAPEI intervient sous la forme d'observations, d'aide à l'analyse, de formations...

Une accessibilité en termes de tarifs et de démarches administratives

La fiche de réservation est accessible sur le site Internet de la Ville, sur l'Espace familles, auprès des accueils périscolaires et de la direction de l'éducation. La réservation papier peut être faite jusqu'à 10 jours avant la date d'inscription (le délai est réduit au jeudi 8h de la semaine précédente sur l'Espace familles). Toute réservation est définitive et facturée, excepté si l'absence de l'enfant est signalée et qu'un justificatif est transmis à la direction de l'éducation.

Il n'y a pas de liste d'attente sur le temps du mercredi après-midi, tous les enfants inscrits sont accueillis. De cette manière, la Ville répond à la demande.

La tarification des activités de la Ville de Saint-Herblain s'appuie sur le quotient familial CAF auquel est appliqué un taux d'effort, entraînant ainsi une différenciation des tarifs, selon les revenus du foyer et la composition familiale.

Les taux d'effort ainsi que les tarifs plafonds sont fixés et votés annuellement par délibération du Conseil municipal de la Ville de Saint-Herblain.

Un accompagnement individualisé des enfants potentiellement éloignés du loisir

Les situations sociales et économiques des enfants et des familles étant inégales, les acteurs de la réussite éducative se mobilisent plus particulièrement en faveur de ceux qui ont le plus besoin d'attention et d'accompagnement.

Une attention particulière est portée sur certains publics (enfants du voyage, enfants allophones, enfants en situation de handicap, enfants nouvellement arrivés sur le territoire, enfants rencontrant des difficultés sociales et/ou éducatives...). Le Programme de Réussite Educative (PRE) est le dispositif mobilisé pour travailler cette question. En effet, il permet de faire le lien entre les familles et les différents professionnels qui gravitent autour de l'enfant. Par exemple, il est fréquent que des professionnels saisissent le PRE pour un enfant qui rencontre des difficultés de langage et de socialisation. Dans ce cas, une des propositions faite peut-être un accompagnement vers l'accueil de loisirs. Un travail individualisé s'engage alors avec l'enfant et sa famille pour que l'accès y soit facilité.

b) Les perspectives

Formation des équipes

La sensibilisation et la formation des équipes sur les thématiques du handicap et de son impact sur le temps du mercredi doit garantir un accueil inclusif correspondant à la volonté d'une prise en charge globale, quelle que soit la situation de l'enfant. A ce titre des partenariats sont d'ores et déjà engagés avec des associations telles que, l'ADAPEI 44, Handisup, la communauté 360, TCAP. La transversalité entre le Pôle de Réussite Educative et les structures permet une acculturation des équipes : aller au-delà de l'appréhension, ne pas rester sur des représentations bloquantes du handicap, se servir des aménagements pour le plus grand nombre...

Adapter les structures aux effectifs scolaires et aux besoins des familles

Le travail de prospective scolaire montre des besoins élevés des enfants scolarisés dans les écoles publiques de la Ville et en particulier dans le quartier du Bourg. La Ville poursuit son objectif d'accueil de tous les enfants. C'est ainsi qu'à la rentrée de septembre 2024, une nouvelle structure ALSH mercredi a été mise en place au sein de l'école des Buzardières. Cette structure va apporter une nouvelle dynamique au quartier du Bourg sur le temps du mercredi : les 4 écoles du secteur accueillent une structure de loisirs sur le temps du mercredi.

Une communication et une information adaptée en direction des familles

Les équipes d'animation proposent aux familles plusieurs outils de communication : des flyers pour des invitations à des goûters de fin de période, des panneaux-photos affichés dans les accueils, certaines structures éditent un petit journal concernant le temps du mercredi après-midi. Les échanges de vive voix avec les familles restent néanmoins le meilleur moyen de passer des informations et d'établir une confiance réciproque.

Un travail de promotion en interne des projets, activités faites sur le temps du mercredi doit être poursuivi, via le site internet de la Ville par exemple ou la parution d'articles et de photos dans le journal périscolaire « Je suis jeune ».

Nous devons aussi faire en sorte de nous rapprocher des publics les plus éloignés des structures de loisirs. Un travail commun entre l'école et les responsables éducatifs doit se poursuivre afin de proposer à ces enfants une passerelle vers le temps du mercredi après-midi. Une collaboration plus étroite entre tous les acteurs sociaux (PRE, CMS...), l'école et la Direction de l'Education doit permettre aux familles de saisir la continuité éducative qui existe entre le temps scolaire et périscolaire.

C. La mise en valeur de la richesse des territoires

a) L'existant

Projets communs entre les ALSH : tournois, grands jeu, défis, projets itinérants avec un temps fort final

Chaque structure est libre des fonctionnements, projets et activités qu'elle propose aux enfants. Néanmoins, des projets communs et fédérateurs entre différents ALSH existent et ont prouvé leur intérêt. Ces temps collectifs permettent aux enfants de vivre et de découvrir de nouvelles activités, cela permet aussi aux équipes d'entrer dans la démarche de projets en travaillant auprès de différents partenaires, d'investir de nouveaux espaces. Avoir des temps communs et identifiés comme tels favorise une visibilité accrue de nos actions et sont de bons supports pour une communication efficace en direction des familles. Ces projets sont donc à poursuivre, l'intérêt étant multiple et apportant une réelle plus-value au temps ALSH du mercredi. De plus, cette démarche collective est revendiquée comme fédérative pour les responsables éducatifs et les équipes. Le cloisonnement au sein même d'un ALSH que l'on a pu vivre pendant la période COVID a montré l'intérêt pédagogique et fédératif pour les enfants et les agents de vivre des temps collectifs à l'intérieur et à l'extérieur des structures.

S'intégrer dans des temps forts de la Ville (plantation « un végétal, une naissance », festival Herbulles...)

Travailler sur une dimension communale permet aux enfants et aux équipes de se rendre compte qu'ils appartiennent à la même collectivité et d'aller au-delà du réflexe de l'entre soi. Ces actions sont aussi des vecteurs de promotion des actions faites avec, par et pour les enfants sur leurs temps de loisirs auprès de l'ensemble de la population herblinoise. Participer aux temps forts de la Ville et/ou du quartier accentue la dimension du vivre-ensemble. De même, ces temps forts permettent aux enfants et aux équipes de rencontrer d'autres publics : la petite-enfance, les retraités, les jeunes.... La mixité sociale et intergénérationnelle apparaît alors comme un pilier de la vie en collectivité qu'il nous faut privilégier. Ces projets doivent perdurer, en complément des actions propres à chaque structure.

b) Les perspectives

Approfondir les activités autour de la nature en exploitant les parcs de proximité

Les modes de vie citadins et la présence croissante des écrans dans le quotidien des enfants, engendrent une déconnexion progressive des nouvelles générations de leur environnement : réalité

virtuelle, accès limités aux extérieurs par mesure de sécurité, accès restreint à des espaces naturels de proximité, environnement quotidien urbain maîtrisé, souvent densément bâti ou revêtu.

La reconnexion réelle et physique des enfants aux éléments et cycles naturels, dans leur cadre de vie quotidien est donc devenue une priorité pour la Ville. En outre, la pratique du jardinage impliquant des interactions fines avec le milieu vivant, permet une meilleure appropriation des enseignements théoriques des cycles naturels, une sensibilisation directe à l'écologie, ainsi que l'apprentissage de valeurs comme le travail en commun, la patience, le respect de la nature et d'autrui.

Ainsi, la Ville met en place des ilots de fraîcheur sur son territoire et en particulier en renaturant les cours d'école, supports à des activités en contact avec la nature : jeux extérieurs, potager...Plusieurs écoles ont été réalisées depuis le début du mandat et des travaux sont en cours pour d'autres, avec à terme, l'ensemble des cours renaturés.

Par ailleurs, la ville de Saint-Herblain est une ville riche de nombreux parcs de qualité et diversifiés et une Ville qui relie les quartiers via la mise en valeur du « Cours Hermeland » et de la coulée verte. Ces espaces pourraient être davantage exploités le mercredi après-midi avec les enfants. Depuis plusieurs années les animateurs sont d'ailleurs formés sur des actions environnement et peuvent emprunter des malles environnement pour mener des activités en extérieur. Cette dynamique est donc à poursuivre.

Le Comité Local d'Education, organe participatif du PEDT, met aussi l'accent sur cet aspect : découvrir et faire découvrir aux enfants l'environnement de proximité de l'ALSH et y mener des actions en lien direct avec ces espaces traversés quotidiennement.

La transition écologique : un nouvel axe dans l'offre éducative

En s'appuyant sur le 1^{er} axe du PEDT, nous sommes amenés à prendre en compte la démarche de transition écologique. Avec des actions portées par les équipes à destination des enfants, et vers les familles dans un second temps, la gestion des déchets avec un tri sélectif efficace (dont la gestion des biodéchets), une meilleure alimentation (au-delà de la Loi Egalim) et le développement des déplacements doux autour des ALSH (Ecomobilité) et du secteur vont permettre d'apporter des premiers éléments de réponse à cette problématique. Une nouvelle vision des actions émerge à travers cet axe et l'ensemble de la communauté éducative doit s'acculturer à cette autre manière d'appréhender les actions éducatives auprès de l'ensemble du public.

Une attention forte est posée sur la qualité d'accueil des enfants, sous l'angle de la santé environnementale : produits d'entretien, alimentation proposée, matériels pédagogiques utilisés.

D. Le développement d'activités éducatives de qualité

a) L'existant

Importance donnée à la question du choix de l'enfant

Les structures périscolaires ont comme principe pédagogique le respect du choix de l'enfant. Le PEDT, les projets pédagogiques et les projets d'animation prennent en compte ce postulat. Ainsi, l'accès libre en restauration pour les élémentaires, la participation volontaire aux ateliers et aux projets, montrent que l'enfant est amené à choisir de manière libre et éclairée son implication au sein des accueils périscolaires. Cette démarche de libre-choix est au cœur des pratiques pédagogiques des équipes : l'enfant, quel que soit son âge, sa condition, doit être en mesure de

choisir ce à quoi il va participer. Afin de garantir cela, les équipes doivent donc mettre en place un dispositif auprès de tous les enfants présentant les activités, projets, fonctionnements sur le temps périscolaire. Les moyens de présentation sont adaptés aux caractéristiques du public : texte, image, dessin, oralité, démonstration, expérimentation... L'ensemble de ces moyens permet alors à l'enfant de décider par lui-même, pour lui-même les activités qui lui correspondent le plus. La notion du respect du choix de l'enfant reste un élément que l'on doit continuer à expliquer aux familles par un travail pédagogique en leur direction.

La prise en compte de la spécificité des plus petits

Les locaux périscolaires sont des espaces de vie qui sont adaptés au public accueilli. Les équipes d'animation, à travers des formations, des échanges de pratiques, des visites inter-structures, ont à cœur de rendre les salles d'accueil les plus agréables, ludiques et sécurisées possible. Les différents lieux (coin dinette, coin jeux de construction, coin calme/livres...) doivent répondre aux besoins des enfants de maternelle. Une attention particulière est donc apportée par les équipes pour que ces espaces soient les plus adaptés possibles.

De même, un fonctionnement spécifique aux enfants de maternelle est mis en place par les animateurs : l'après-midi est séquencé de manière adaptée pour répondre aux besoins des enfants (repos, calme, temps en autonomie et temps collectif, temps d'activités...). Les animateurs sont référents pour un groupe d'enfants, aussi bien sur le temps de repas que sur le temps de sieste. Cela permet aux enfants d'évoluer dans un cadre sécurisé avec un animateur qui va les suivre de semaine en semaine. Cette organisation permet aussi aux parents d'avoir des renseignements plus précis sur le déroulement de l'après-midi de leur enfant.

Les besoins et capacités des enfants évoluant rapidement à l'âge maternel, les besoins d'un enfant de 3 ans peuvent être très différents de ceux d'un enfant de 5 ans. Aussi le collectif enfant est organisé par tranche d'âges : 3/4 ans et 5/6 ans correspondant aux niveaux de classe : TPS/PS et MS/GS.

b) Les perspectives

Travail sur le métier de l'animateur et ses particularités

L'enjeu est de montrer les spécificités du métier d'animateur, c'est-à-dire sa complémentarité avec le temps scolaire et sa plus-value concernant l'accompagnement de la vie quotidienne. La nouvelle organisation de la Direction de l'Education place le responsable éducatif au quotidien auprès des équipes d'animation. Sa présence et son expertise peut permettre aux agents de monter en compétences et ainsi répondre aux nouvelles attentes de l'ensemble du public (enfants et familles) : proposer des activités de qualité au quotidien dans le respect du choix de l'enfant.

La prise en compte de la spécificité des plus petits

Un travail à l'échelle de la Ville s'est engagé sur l'accueil des plus petits, en particulier lors de la première scolarisation. Cette réflexion devra être poursuivie pour l'accueil mercredi.

Le travail autour de l'aménagement des locaux se poursuit par les équipes sur le terrain, la problématique est abordée régulièrement par les équipes afin de trouver des aménagements adaptés aux structures et au public. Il en est de même pour la prise en compte du rythme des enfants de maternelle au cours du mercredi après-midi, notamment autour des temps de transition entre

l'école et l'accueil périscolaire avec des relais enseignants/ATSEM/animateurs les plus cohérents possibles.

Des activités innovantes

A travers une collaboration plus accentuée avec différents partenaires, les équipes d'animation élargissent leur champ d'intervention. Des projets avec le réseau de La Bibliothèque, les CSC, les clubs de sports implantés à Saint Herblain comme le rugby avec le RUSH permettent aux équipes de proposer aux enfants d'autres projets et à l'extérieur des structures. De plus, une communication plus pertinente à destination des familles doit donner à voir les activités existantes au sein des ALSH. Ces activités innovantes doivent donc être un levier pour les équipes pour se mobiliser différemment, avec d'autres professionnels du champ éducatif, culturel et sportif. Cela permet aussi aux enfants de vivre d'autres expériences et ainsi les aider à se construire en tant que personne au sein du collectif et de connaître les intervenants du territoire favorisant ainsi d'autres fréquentations éventuelles.

IV. Les projets pédagogiques : entre continuité et innovation

Les projets pédagogiques sont la déclinaison en actions sur chaque structure des principes fondamentaux du PEL et du PEDT. Porté par le responsable éducatif, le projet pédagogique est un document mis à jour annuellement. C'est un document obligatoire demandé par le Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) en cas d'inspection. De même, il doit être transmis à la Direction de l'Education et aussi accessible aux familles à leur demande.

Il existe donc 15 projets pédagogiques, un par structure périscolaire. Pour les 10 structures qui accueillent un ALSH le mercredi, le document est complété par des objectifs spécifiques à ce temps.

Avec ce nouveau PEDT, le projet pédagogique des structures doit être le reflet des évolutions éducatives portées par la Ville. Commun au temps périscolaire et extrascolaire, ce document cadre fait apparaître deux aspects structurants au sein des ALSH : l'organisation journalière est y décrite, ce qui permet d'assurer le fonctionnement de la structure sur l'ensemble des temps. Y sont mentionnés les moyens matériels, humains, financiers et pédagogiques propres à chaque structure. Pour chacun de ces moyens, un travail de perspective est mis en place : comment faire mieux, faire autrement avec les moyens alloués ?

L'innovation est ainsi un nouvel axe structurant des projets pédagogiques :

- La transition écologique nous amène à construire différemment les projets, les activités et les animations. Des actions plus économes en ressources, en lien avec les équipements, les espaces de proximité dessinent une trajectoire moins énergivore. Des actions plus respectueuses de l'environnement, dans lequel une attention est portée sur la santé environnementale, pour des actions où l'enfant est placé au cœur des préoccupations environnementales en tant qu'acteur direct et indirect.
- Une éducation inclusive et citoyenne pose l'enjeu de l'accueil de tous les enfants dans les meilleures conditions possibles. La posture de l'adulte, le degré de participation des enfants, la démarche vers l'autonomie sont des axes structurants pour l'organisation de l'accueil des enfants.
- La continuité éducative affirme l'importance de la collaboration entre tous les acteurs de la communauté éducative pour l'ensemble des temps de l'enfant. La question de la

collaboration, de la communication, de l'accessibilité vers les familles est posée et se doit d'être décliné en actions concrètes.

Le projet pédagogique doit enfin faire apparaître les outils d'évaluation des actions existantes au sein de chaque site. Cette évaluation s'appuie d'abord sur l'expertise des professionnels. Les enfants et les familles y sont également associés mais à un degré différent. Ces différentes évaluations doivent permettre de faire des points d'étapes, des focus sur des sujets précis et surtout d'amener de nouvelles perspectives et évolutions via les expériences du terrain.



**ANNEXE 4
POSTES DE CHARGE(E)S DE COOPERATION (TABLEAU DE SYNTHESE + FICHES DE
POSTES)**

Politique sectorielle	Coopération générale	Coopération thématique	Intitulé du poste	Nom du référent	ETP	ETP par politique sectorielle
Pilotage CTG / animation globale et transversale	X		DSGO / Responsable service évaluation et contrôle de gestion	Ludovic JOYEUX	0,25	0,25
Petite enfance		X	DSOL / Responsable du service enfance et famille	Amélie CRABIT	0,75	2,25
		X	DSOL / Responsable du pôle accueil famille	Sophie LE FOLL	0,50	
		X	DSOL / Responsable du pôle petite enfance secteur Ouest	Sabine FALEZAN	0,50	
		X	DSOL / Responsable du pôle petite enfance secteur Est	Asnia BREDA	0,50	
Enfance / Education		X	DE / Directeur adjoint de l'éducation	Pablo HERREMANS	0,50	2,50
		X	DE / Responsable du service action éducative / secteur Nord	Benoît PEZOT	0,50	
		X	DE / Responsable du service action éducative / secteur Centre	Rachel FERON	0,50	
		X	DE / Responsable du service action éducative / secteur Est	Sébastien KASPRZAK	0,50	
		X	DE / Responsable du service action éducative / secteur Bourg	Laëtitia BERTHOU	0,50	
Jeunesse		X	DPR / Responsable du service prévention de la délinquance	Jessie RAZES	0,50	1,75
		X	DJSAS / Responsable du service action socioculturelles et jeunesses	Matthieu KEPPEY	0,25	
		X	DJSAS / Responsable du pôle jeunesses	Lauranne AUFFRAY	0,75	
		X	DJSAS / Chargé de coordination loisirs jeunesses	Olivier SOUDY	0,25	
Soutien à la parentalité		X	DSOL / Responsable du pôle accueil famille	Sophie LE FOLL	0,25	1,00
		X	DSOL / Responsable du pôle petite enfance secteur Ouest	Sabine FALEZAN	0,25	
		X	DE / Responsable du service projet et stratégie éducative	Laurie BARRE	0,25	
		X	DAC / Responsable unité Ludothèque et bibliothèque quartier Est	Emilie FOUASSIER	0,25	
Jeux / Ludothèque		X	DAC / Chargée de coordination jeux	Fanny DROUET	0,30	0,30
Animation de la vie sociale		X	DJSAS / Responsable du service action socioculturelles et jeunesses	Matthieu KEPPEY	0,50	0,50
Accès aux droits et médiation numérique		X	DCU / Responsable du service relations aux usagers et médiation numérique	Arnaud SCALA	0,25	0,50
		X	DCU / Responsable du pôle accueil et accompagnement numérique	Lucie DUPRE	0,25	
Handicap		X	DE / Responsable du pôle réussite éducative	Audrey LE SAUX	0,25	0,50
		X	DSOL / Responsable du pôle petite enfance secteur Est	Asnia BREDA	0,25	
						9,55



ANNEXE 5
MODALITES DE GOUVERNANCE

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2024-2028

ANNEXE 5

MODALITES DE GOUVERNANCE

ENJEUX

- Animer un espace de dialogue partenarial afin de partager l'actualisation du portrait social du territoire
- Installer une dynamique de coordination interinstitutionnelle afin d'adapter continuellement le positionnement stratégiques et opérationnels des différents partenaires mobilisés
- Veiller à la juste mobilisation des partenaires
- Ne pas générer d'instances nouvelles dont les objectifs seraient déjà portés au sein d'instances existantes mais plutôt veiller à ce que celles-ci soient investies des enjeux et objectifs relatifs à la CTG
- Au sein de la collectivité, conforter les conditions de la cohérence interne entre les politiques publiques

PILOTAGE TECHNIQUE / COORDINATION GENERALE DE LA CTG

INSTANCE	PERIMETRE DE PARTICIPATION	MISSIONS	FREQUENCE
Instances dédiées par thématique, politique publique ou dispositif (comité technique et/ou comité de pilotage)	Périmètres techniques pluri-acteurs et politiques dédiés selon thématique, politique publique ou dispositif	Missions dédiées selon thématique, politique publique ou dispositif des groupes de travail	Fréquence dédiée selon thématique, politique publique ou dispositif des groupes de travail
Equipe projet (rencontre bilatérale)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ville de Saint-Herblain / Responsable de la coordination globale CTG ▪ CAF 44 / Conseiller technique 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Organiser le suivi contractuel et opérationnel de la CTG ▪ Préparer les différentes instances/réunions nécessaires à la conduite de la CTG 	1 fois par trimestre
Comité technique élargi	Equipe projet + <ul style="list-style-type: none"> ▪ Ville de Saint-Herblain / DGA SVS ▪ Ville de Saint-Herblain / Chargés de coopération thématique 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Faciliter la relation entre la CAF 44 et les coordinateurs thématiques ▪ Favoriser la convergence des orientations et travaux développés dans les instances dédiées par thématiques et politiques dédiées ▪ Partager les données et bilans d'activités ▪ Partager les évolutions du portrait social du territoire ▪ Animer et développer la participation des acteurs territoriaux à la réflexion ▪ Préparer le Groupe de suivi élus 	1 fois par semestre

INSTANCE	PERIMETRE DE PARTICIPATION	MISSIONS	FREQUENCE
Groupe de suivi élus	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ville de Saint-Herblain / Elus municipaux thématiques ▪ Ville de Saint-Herblain / DGA SVS ▪ Ville de Saint-Herblain / Responsable de la coordination globale CTG ▪ Ville de Saint-Herblain / Chargés de coopération thématique 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Favoriser la convergence des orientations politiques ▪ Partager les données et bilans d'activités ▪ S'assurer de l'actualité des problématiques ▪ Préparer le Comité de pilotage 	1 fois par an
Comité de pilotage	<p>Groupe de suivi élus +</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ CAF 44 / Représentant de la Direction ▪ CAF 44 / Conseiller technique 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Partager les évolutions du portrait social du territoire et les problématiques afférentes ▪ Partager le bilan de l'année écoulée et prioriser les perspectives ▪ Conforter les orientations stratégiques et opérationnelles ▪ Veiller à la cohérence des interventions des deux institutions engagées dans la CTG, et plus largement de l'écosystème partenarial 	1 fois par an

11 politiques publiques ont été identifiées pour intégrer le périmètre de la CTG.
Il s'agit des politiques publiques qui font socle au sein de la CTG, à savoir les 5 champs d'intervention suivants :

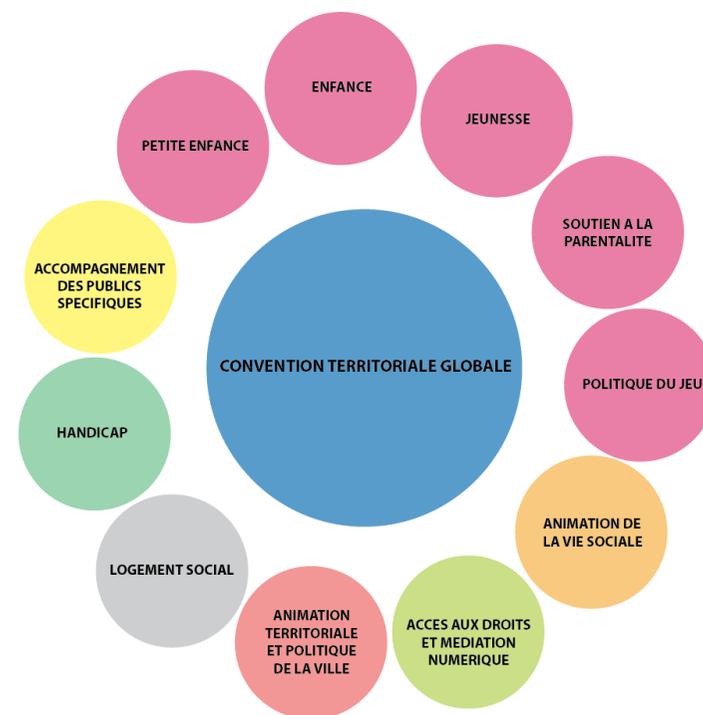
- la petite enfance ;
- l'enfance ;
- la jeunesse ;
- le soutien à la parentalité ;
- la politique du jeu ;

auxquels s'ajoutent 2 champs d'intervention partagés :

- le logement social, pour l'accompagnement social qu'il facilite ;
- l'animation de la vie sociale, notamment via l'action socioculturelle ;

ainsi que 4 orientations volontaristes :

- le handicap ;
- la prise en charge des publics spécifiques (GDV, primo-migrants allophones, populations ROMS) ;
- l'animation territoriale et la politique de la Ville ;
- l'accès aux droits et la médiation numérique.





ANNEXE 6
PROTOCOLE EVALUATIF

PROTOCOLE EVALUATIF

INTRODUCTION

Si plusieurs définitions de l'évaluation des politiques publiques (co-)existent, une fait désormais autorité ; il s'agit de celle formulée par l'ONU en 2016 qui présente la qualité de synthétiser plus de trois décennies d'efforts en France pour circonscrire cet exercice, et d'ouvrir la réflexion à des débats intégrant les Objectifs du Développement Durable.

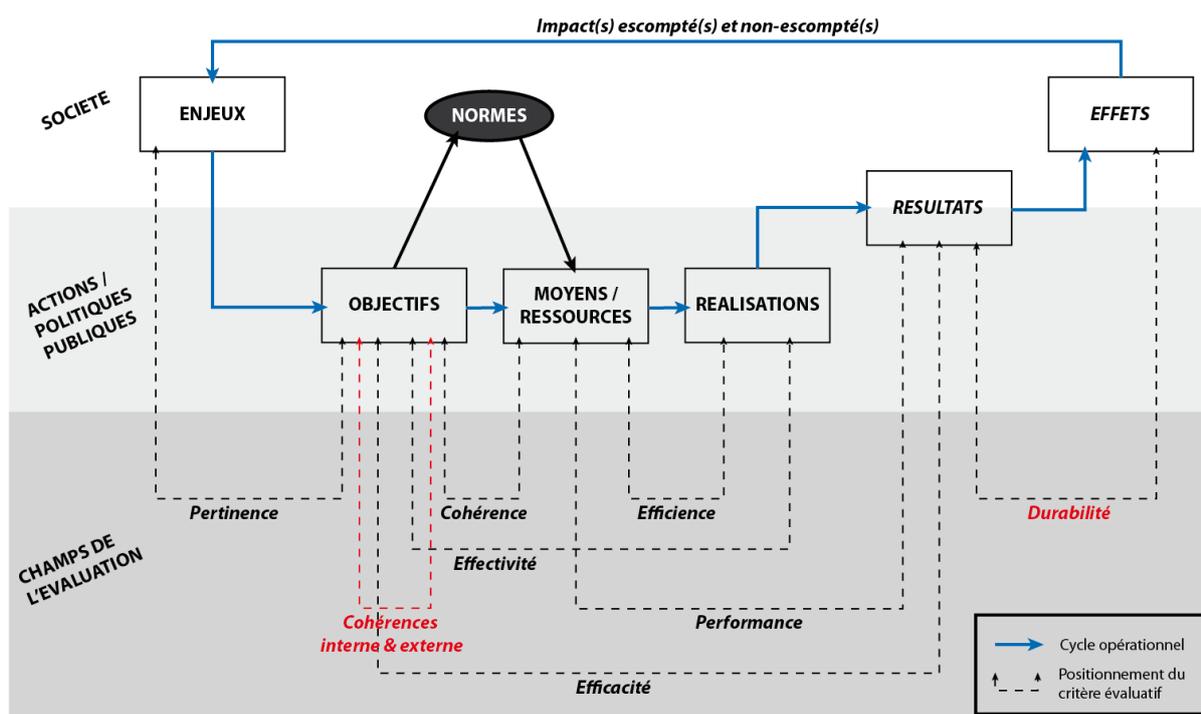
Une évaluation est un jugement, mené de manière aussi systématique et impartial que possible, d'une activité, d'un projet, d'un programme, d'une stratégie, d'une politique, d'un sujet, d'un thème, d'un secteur, d'un domaine opérationnel ou de la performance institutionnelle.

Elle analyse le niveau de réalisation des résultats attendus et inattendus en examinant la chaîne de résultats, les processus, les facteurs contextuels et de la causalité en utilisant des critères appropriés tels que la pertinence, l'efficacité, l'efficience, l'impact et la durabilité.

Une évaluation doit fournir des informations fondées sur des preuves crédibles, utiles qui permettent l'intégration rapide de ses conclusions, recommandations et enseignements dans les processus de prise de décisions des organisations et parties prenantes.

L'évaluation des politiques publiques sur des investigations structurées autour de critères évaluatifs. Chaque critère évaluatif a un positionnement qui lui est propre dans le cycle de l'action publique (ce qui vaut d'ailleurs également pour n'importe quel cycle opérationnel). Schématiquement, il est possible de l'appréhender comme sur la **figure 1** :

Figure 1 : Le cycle de l'action publique et les critères évaluatifs



CONTEXTE DE L'EXERCICE ET FINALITES

Dans le cadre de la CT 2024-2028, une démarche d'évaluation participative devra être initiée. Pourquoi lancer une démarche d'évaluation ? Si les objectifs et finalités d'une évaluation doivent être explicités et priorisés avant l'engagement du processus évaluatif, une évaluation entend systématiquement répondre aux finalités suivantes :

- Apprendre / comprendre (pour apporter la réponse la plus adaptée et efficace,
- Arbitrer (soutenir la décision stratégique),
- Rendre compte et témoigner de l'effectivité de l'action conduite.

En cela, la démarche d'évaluation de la CTG reposera, *a minima*, sur les ambitions suivantes :

- Appréhender l'actualité et donc la pertinence des objectifs opérationnels
- Examiner la manière dont les objectifs fixés sont atteints et considérer les éventuels écarts entre ce qui est produit et ce qui était escompté
- Porter un jugement sur moyens mobilisés et leur adéquation avec les objectifs opérationnels,
- Apprécier l'efficacité des actions et initiatives mises en œuvre
- Identifier les pistes d'amélioration et aider à accompagner le processus d'adaptation et de changement du contenu (actions, dynamiques...)

PROPOSITION METHODOLOGIQUE

Chaque démarche d'évaluation se structure autour de plusieurs étapes obligatoires. La **figure 2** ci-dessous permet de les appréhender avec précision. Cette démarche permet également de proportionner le plus rationnellement possible, le temps qui va être alloué à chacune des séquences.

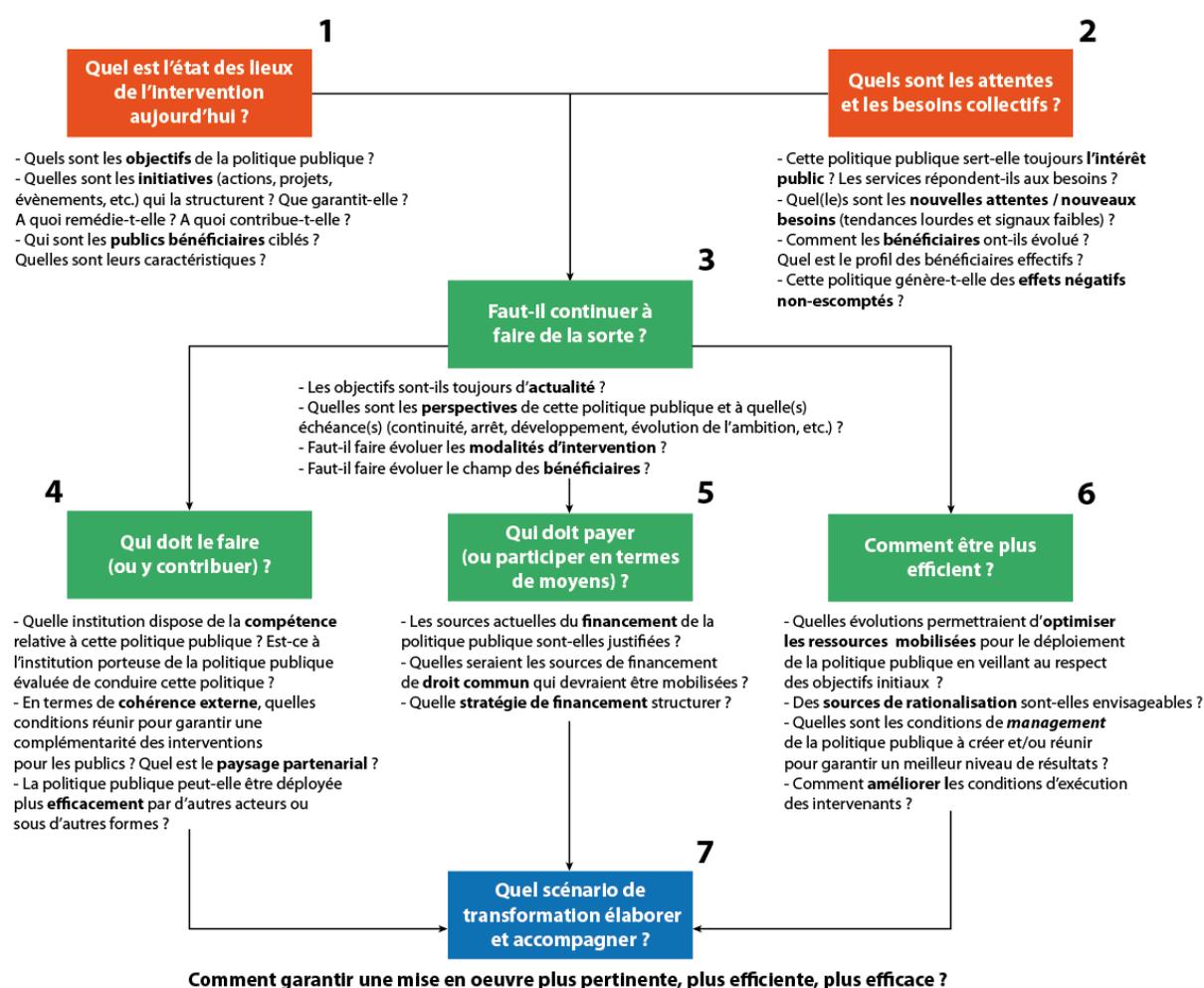
Figure 2 : les étapes chronologiques d'une évaluation



S'agissant de l'étape dite des observations de terrain, et afin de satisfaire aux ambitions partagées entre la Ville et la CAF44 quant à la CTG 2024-2028, la Ville propose que le référentiel évaluatif puisse reposer sur la proposition méthodologique suivante :

- Conduite d'une analyse documentaire en intégrant une exploitation des rapports d'activités des services municipaux pour une lecture intégrant un versant quantitatif ;
- Animation de séances d'« évaluation à froid », exercice visant, avec les acteurs concernés, à procéder à un exercice de déconstruction de l'action publique ciblée. Schématiquement, cette démarche peut se structurer comme sur la **figure 3** ;
- Actualisation du diagnostic socio-démographique de territoire (ou exploitation de l'Analyse des Besoins Sociaux qui sera réalisée courant 2027 ?) ;
- Passation de questionnaires à destination des coordinateurs CTG, des gestionnaires d'équipement et des partenaires (associatifs et institutionnels / périmètre à définir) ;
- Animation de 2 ou 3 *focus groups* avec un panels d'agents ;
- Animation d'1 *focus group* avec certains coordinateurs CTG municipaux ;
- Conduite d'entretiens ciblés (4/5) avec les élus municipaux, les directions du secteur Solidarité et Vie Sociale de la Ville ainsi que le conseiller technique CAF44 ;
- Pilotage de 3 monographies thématiques (sujets à stabiliser). A titre d'exemple, les thématiques relatives à la parentalité, à médiation numérique et à l'inclusion des personnes en situation de handicap pourraient être autant de sujets pertinents ;
- Exploitation des audits et évaluations conduits sur des champs d'intervention de la CTG ;
- Intégration d'une démarche d'actualisation de calcul de coûts (dans une logique de contrôle de gestion).

Figure 3 : Processus de déconstruction de l'action publique



LOGIQUE DE SUIVI LONGITUDINAL

Au regard des obligations conventionnelles et de l'impérieuse nécessité de rendre compte, annuellement, de l'état de déploiement et de réalisation de la CTG, proposition est faite de mettre en place un outil de suivi longitudinal, lequel reste à construire. Ainsi, il s'agit également de considérer l'évaluation – ici traduite dans la démarche de suivi longitudinal – comme une démarche d'aide au pilotage.

RESSOURCES MOBILISEES

En l'état, la proposition méthodologique repose sur une intervention assumée en régie par la Ville de Saint-Herblain. Toutefois, en fonction de l'ambition partagée que la Ville et la CAF44 pourraient avoir de l'évaluation et de la capacité en ingénierie à conduire tout ou partie de la démarche, la Ville se réserve la possibilité de recourir à une prestation externalisée. Le cas échéant, la CAF44 serait sollicitée pour un co-financement.

PILOTAGE TECHNIQUE ET GOUVERNANCE POLITIQUE DU PROCESSUS

En l'état de la proposition méthodologique, il ne paraît pas opportun de créer d'instances dédiées au suivi de la démarche évaluative. Proposition est ainsi faite, dans un double souci de pragmatisme et de transparence que les ordres du jour des instances technique et politique CTG (cf. annexe dédiée) intègrent les sujets de l'évaluation finale, mais également du suivi longitudinal.

CALENDRIER PREVISIONNEL

3 niveaux distincts doivent être considérés afin de mieux appréhender leur complémentarité :

Le suivi longitudinal a vocation à se déployer dès la première année du contrat et à être reconduit tous les ans. Opportunément, le déploiement du sondage sous-tendant le suivi longitudinal s'effectuerait lors du 1^{er} trimestre de l'année N+1. Le Comité technique sera saisi de la construction de l'outil, du déploiement et de l'analyse des matériaux collectés au titre du suivi longitudinal.

Le choix des 3 monographies thématiques pourra se stabiliser lors d'une séance du Comité de pilotage, et pourront opportunément être déployées tout au long de la Convention Territoriale Globale 2024-2028, préférentiellement avant 2027, afin que les principaux enseignements puissent, le cas échéant, orienter les questions évaluatives et/ou les focus de la démarche évaluative finale.

La version consolidée et opérationnelle du calendrier de la démarche évaluative devra faire l'objet d'une validation du Comité de pilotage. Une période de 6 mois minimum (dans l'hypothèse d'une démarche d'évaluation conduite en régie) sera nécessaire ; 8 mois minimum dans l'hypothèse d'une prestation externalisée. L'année 2028 devra être consacrée au processus afin d'initier le processus de renouvellement de la nouvelle convention.



ANNEXE 7
CO-FINANCEMENTS CAF PREVISIONNELS

RAPPELS

Dans le cadre de la Convention Territoriale Globale, un soutien financier de la CAF de Loire-Atlantique s'opère par l'attribution de Bonus Territoire. Dispositif confirmé par la COG 2023-2027, le Bonus Territoire constitue un levier financier important.

Le Bonus Territoire est une aide complémentaire qui s'ajoute aux prestations existantes comme la Prestation de Service Unique (PSU Petite enfance) ou encore la Prestation de Service classique (PS ALSH, RPE, LAEP, etc.) qui est versée aux structures soutenues financièrement par une collectivité locale engagée auprès de la Caf dans un projet de territoire des services aux familles.

Cette subvention vise à :

- *Favoriser le maintien de l'offre par l'encouragement à la poursuite des cofinancements publics.*
- *Poursuivre l'encouragement au développement en prenant appui sur le projet de territoire qu'incarne la CTG. En cas de développement de l'offre, le bonus territoire peut être bonifié sur les offres nouvelles.*

Il est à préciser que les données financières mentionnées ci-après en annexe constituent des cibles de co-financement prévisionnelles des subventions CAF. En cela, le versement des Bonus Territoires se trouve conditionné par l'évaluation conduite, annuellement, sur la base de la réglementation actuelle et en fonction de la conformité du niveau de réalisation de l'activité avec les prévisions estimées par la Ville de Saint-Herblain et formalisées dans la présente CTG.

	Nature de l'action	Nom de l'action	Actions antérieures	Actions nouvelles	Montant 2024	Montant 2025	Montant 2026	Montant 2027	Montant 2028
ACCUEIL ENFANCE	Multi-accueil	MA Confettis		x	76 057,75	76 057,75	76 057,75	76 057,75	76 057,75
		MA Méli-mélo	x	x	121 692,40	121 692,40	121 692,40	121 692,40	121 692,40
		MA Soleil Levant		x	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		MA le Carré	x	x	91 269,30	91 269,30	91 269,30	91 269,30	91 269,30
		MA la Pelousière		x	121 692,40	121 692,40	121 692,40	121 692,40	121 692,40
		MA l'Orée des Pins (Grand Bellevue)		x	121 692,40	121 692,40	121 692,40	121 692,40	121 692,40
		MA les doudous d'Ar Mor		x	18 253,86	18 253,86	18 253,86	18 253,86	18 253,86
		MA les Enfants de Lucie (Allende)		x	121 692,40	121 692,40	121 692,40	121 692,40	121 692,40
	MA les doudous sous l'Olivier	x		30 423,10	30 423,10	30 423,10	30 423,10	30 423,10	
	Crèche collective	Crèche collective Pomme de Reinette	x	x	91 269,30	91 269,30	91 269,30	91 269,30	91 269,30
		Crèche collective Bergerie Hôpital Nord	x		182 538,60	182 538,60	182 538,60	182 538,60	182 538,60
		Crèche collective de la Bernardière	x		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	LAEP	LAEP Serpentin		x	17 217,00	17 217,00	17 217,00	17 217,00	17 217,00
		LAEP Mikado		x					
		LAEP la Marelle	x	x					
Crèche familiale	Crèche familiale municipale	x		212 961,70	212 961,70	212 961,70	212 961,70	212 961,70	
RAM/RPE	RAM / RPE Ville de Saint-Herblain	x	x	42 887,67	42 887,67	42 887,67	42 887,67	42 887,67	
Ludothèques	Ludothèques	x	x	24 983,06	24 983,06	24 983,06	24 983,06	24 983,06	
ACCUEIL JEUNESSE	ALSH périscolaire	Accueil périscolaire (APS)	x	x	124 498,36	124 498,36	124 498,36	124 498,36	124 498,36
	ALSH extrascolaire	ALSH extrascolaire 3-10 ans		x	69 488,76	69 488,76	69 488,76	69 488,76	69 488,76
		AL Ados	x		45 254,94	45 254,94	45 254,94	45 254,94	45 254,94
	Formation	Formation BAFA/BAFD		x	7 793,50	7 793,50	7 793,50	7 793,50	7 793,50
	Séjours	Séjours	x		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
POSTES CHARGES DE COOPERATION	Coordination	Coordination ALSH APS		x	282 278,62	229 200,00	229 200,00	229 200,00	229 200,00
		Coordination Jeunesse DSAVA	x						
		Coordination Education	x						
		Coordination Territoriale CTG		x					
		Coordination Parentalité		x					
		Coordination Petite enfance	x						
					1 803 945,12	1 750 866,50	1 750 866,50	1 750 866,50	1 750 866,50



ANNEXE 8
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL (SEANCE DE DECEMBRE 2024)

OBJET : CAF - CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2024-2028 - APPROBATION

RAPPORTEUR : Marcel COTTIN

La Caisse d'Allocations Familiales de Loire-Atlantique intervient de manière significative auprès de la Ville, notamment en faveur de l'accueil de la Petite Enfance et de la Jeunesse via la Convention Territoriale Globale et différentes prestations de service. Le contrat actuel a pris échéance au 31/12/2022 et a été prorogé pour l'année 2023, par voie d'avenant. Il est proposé au conseil municipal :

- *d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la Convention Territoriale Globale entre la Ville de Saint-Herblain et la Caisse d'Allocations Familiales de Loire-Atlantique, pour la période 2024-2028 ;*
- *d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les actions et formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération, ainsi que tout autre document afférents se rapportant à la Convention Territoriale Globale.*

Un partenariat de longue durée lie la Ville et la Caisse d'Allocations Familiales de Loire-Atlantique. Ce partenariat mu par une ambition partagée d'exigence et de qualité de service public trouve aujourd'hui à se formaliser dans un dispositif contractuel en renouvellement : la Convention Territoriale Globale (CTG).

Pour rappel, il convient de préciser que la Caisse d'Allocations Familiales de Loire-Atlantique intervient de manière significative auprès de la Ville, et de ses partenaires conventionnés, en qualité de financeur (pour le fonctionnement) sur 2 autres volets :

- la Prestation de Service Unique (PSU) accordée aux structures d'accueil des enfants âgés de 0 à 4 ans ;
- la Prestation de Service Ordinaire (PSO) visant à soutenir le fonctionnement des accueils de loisirs et accueils de jeunes sans hébergement ainsi que des séjours de courte durée.

La Caisse d'Allocations Familiales de Loire-Atlantique intervient également auprès des ménages herblinois dans le cadre des différentes prestations sociales qu'elle déploie au titre de ses politiques petite enfance, enfance et jeunesse, solidarité et insertion, logement et cadre de vie ou plus directement *via* l'action sociale que la Caisse d'Allocations Familiales de Loire-Atlantique met en œuvre directement auprès de ses bénéficiaires.

La CTG vise ainsi à définir le projet stratégique global du territoire partagé entre la collectivité et la CAF de Loire-Atlantique ainsi que ses modalités de mise en œuvre. Elle vise ainsi à :

- clarifier les champs d'interventions respectifs de la Caisse d'Allocations Familiales et de la Ville ;
- renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction d'un territoire ;
- organiser l'offre globale de manière structurée et priorisée en s'inscrivant en cohérence avec les priorités d'intervention identifiées, dans le respect des champs d'intervention de chacun ;
- optimiser les engagements contractuels ;
- valoriser les différents d'intervention sur le territoire ;
- conforter le périmètre d'intervention du CEJ comme contrat d'objectifs et de financement.

Précisons que les CTG reprennent les champs d'intervention couverts par les précédentes contractualisations Contrat Enfance Jeunesse, à savoir :

- la petite enfance (développement des places d'accueil dans les Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant [EAJE], l'animation du Relais Petite Enfance-[RPE], etc.)
- le soutien à la parentalité (l'organisation de groupes de paroles, l'animation de lieux d'accueil enfants-parents, etc.) ;
- l'enfance (accueils de loisirs sans hébergement, l'accueil périscolaire, le soutien à la scolarité, etc.) ;
- la jeunesse (accueils de loisirs sans hébergement, camps, séjours, formation BAFA et BAFD, soutien à la scolarité, etc.) ;
- et l'offre en matière de ludothèque.

En complément de ces champs d'intervention, et pour une plus grande lisibilité de la coopération entre les deux institutions, la Ville et la Caisse d'Allocations Familiales de Loire-Atlantique ont convenu de structurer la CTG 2024-2028, autour des champs d'intervention et des politiques publiques suivantes :

- l'animation de la vie sociale ;
- l'accès aux droits et médiation numérique ;
- l'accompagnement des publics spécifiques ;
- la prise en charge du handicap ;
- l'accès au logement social ;
- l'animation territoriale et politique de la Ville.

La CTG est assortie de moyens financiers permettant la pérennisation de l'offre existante, le développement d'une offre nouvelle et le pilotage du projet soit **9,55** ETP pour ce dernier point, répartis sur 24 postes distincts. Ainsi, si les règles de co-financement ont quelque peu évolué, les financements existants seront transformés en « bonus territoire CTG » garantissant le maintien des financements octroyés dans le cadre du CEJ.

Sur le plan financier, la CTG 2024-2028 représente des recettes prévisionnelles correspondant à la somme de 8 807 411,12 € dont 7 347 102,32 € pour les actions développées directement par la collectivité.

Les actions prévues au schéma de développement (joint en annexe), seront prises en compte pour l'année 2024.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la Convention Territoriale Globale entre la Ville de Saint-Herblain et la Caisse d'Allocations Familiales de Loire-Atlantique, pour la période 2024-2028 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les actions et formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération, ainsi que tout autre document afférents se rapportant à la Convention Territoriale Globale.